CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 JANVIER 2021

Séance du Lundi 11 Janvier 2021

---===0Oo===---

DELIBERATION N° 1
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 11 Janvier 2021

ETAIENT PRESENTS

MM. BANINO, BASTID, Mmes BERGERI, BLANC, M. BLANC, Mme BORIES, MM. BOUAD, BURGOA, Mmes CHAULET, COUVREUR, DE GIRARDI, M. DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme LAURENT-PERRIGOT, MM. MALAVIEILLE, MEIZONNET, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MURRE, NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PECOUT, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PORTAL, PROCIDA, Mme PRUVOT, MM. RIBOT, ROSSO, Mme SARTRE, MM. SERRE, SUAU, VALADIER, VALETTE, VALY.

PROCURATION(S)

Madame BARBUSSE pour Monsieur BURGOA, Madame BRESCHIT pour Monsieur ROSSO, Madame CORBIERE pour Monsieur FUSTER, Monsieur TIBERINO pour Madame GARDEUR-BANCEL.

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

---==0O0====---

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 JANVIER 2021

- VU le rapport n° 101 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
- Entendu le Rapporteur, Monsieur DELORD
- VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR LBLB0300011A du 21 octobre 2003.
- VU la délibération n°08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,
- VU la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 15 décembre 2020, relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021,
- VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 7 janvier 2021,
- VU les pièces du dossier,
- Considérant que depuis 2015, le Département s'est engagé dans un processus d'efforts de gestion tout en maintenant un haut niveau de service public rendu aux gardoises et gardois. Dans ces conditions, le budget départemental pour l'exercice 2021 entend poursuivre dans cette voie, d'autant que le contexte budgétaire et financier est contraint de devoir continuer à maîtriser la progression des dépenses réelles de fonctionnement eu égard notamment à l'augmentation constante des dépenses sociales, surtout dans un département aussi paupérisé que le département du Gard,
- Considérant que cette volonté départementale affichée depuis 2015 s'inscrit également désormais dans un contexte de crise sanitaire du COVID-19 devenue crise économique,
- Considérant que le soutien de l'Etat aux collectivités locales, depuis le début de la crise, est variable selon les collectivités et que les Départements, bien que très fortement impactés, ne bénéficient pas, contrairement aux Régions et aux Communes, de subventions exceptionnelles garantissant le volume de leurs

recettes. En particulier l'aide principale apportée par l'Etat aux Départements a consisté en un versement en 2020 d'une avance remboursable sur produits DMTO, et que ce dispositif n'est pas, à ce jour, reconduit sur 2021. En conséquence, le soutien de l'Etat aux Départements peut être qualifié d'insuffisant, alors même que les Départements sont aux côtés des plus démunis de par leur intervention sociale,

Considérant que le budget 2021 s'établit toujours dans une logique de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement alors même que la Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018-2022 a été suspendue en raison de la crise sanitaire. A cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget primitif 2021 permet de conserver une épargne brute de bon niveau; de maintenir un investissement conséquent et raisonné dans les structures et l'économie gardoises, et de poursuivre la stabilisation de l'endettement,

Considérant dès lors, en ce qui concerne la section de fonctionnement qui s'équilibre à 896 167 179,77 €, qu'il apparaît que les dépenses réelles de fonctionnement, représentent 814 138 077,16 €,

Considérant que pour parvenir à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, le budget primitif 2021 a dû intégrer divers efforts sur les dépenses de gestion qui concerne la plupart des chapitres du budget de fonctionnement et notamment celui des charges à caractère général (011) qui est en augmentation limitée de 1,4 M€,

Considérant que le chapitre 012 relatif aux charges de personnels et de frais assimilés est contenu. L'augmentation de 1,6 ME par rapport au BP 2020 s'explique essentiellement par la hausse des crédits liés à la paie des agents (effets du Glissement Vieillissement Technicité et du dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations). Pour autant, les dépenses liées aux ressources humaines (RH) sont maîtrisées,

Considérant par ailleurs les autres charges de gestion courante (65) d'un montant global de dépenses de 285,5 M€, en diminution de 2,3 M€,

Considérant en outre les dépenses du chapitre 017 (RSA - allocations et actions d'insertion) avec un montant global de 207,4 M€ (pour 197,6 M€ au budget 2020), dont 195 M€ pour la seule allocation RSA (contre 185 M€ au budget 2020) alignée au prévisionnel de consommation 2020, cette augmentation s'expliquant par la hausse du nombre d'allocataires ainsi que par la revalorisation du montant de l'allocation,

Considérant que l'équilibre budgétaire a été réalisé en respectant un principe prudentiel et raisonnable tant au niveau des dépenses que des recettes. Si les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent en augmentation de +1,14 % par rapport au budget primitif de 2020 traduisent une prise en compte exhaustive des dépenses prévisionnelles devant limiter de fait le recours à des décisions modificatives en cours d'exécution budgétaire 2021. En outre, les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant global de 869,3 M€ (contre

860,3 M€ en 2020), ont été inscrites de manière dynamique mais raisonnée, notamment les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) inscrits pour 120 M€ (identique au budget prévisionnel de 2020), et que la fraction de TVA compensant la perte de recette liée au transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) a été inscrite pour 218,9 M€,

Considérant que le niveau d'épargne brute prévisionnel (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) se situe pour l'exercice 2021 à un niveau conséquent de 55,2 M€, stable par rapport à celui de 2020 (55,3 M€),

Considérant que la section d'investissement qui s'équilibre à 260 351 807,24 € est le reflet de la volonté du Département de maintenir son effort sur l'investissement local, en vue d'accroître encore l'attractivité de son territoire et de soutenir les collectivités, victimes des intempéries des 19 et 20 septembre 2020. Ainsi, les dépenses réelles d'investissement (hors dette) restent soutenues : près de 130,7 M€ en 2021 (dont 2 M€ de dépenses imprévues) contre 137,6 M€ en 2020,

Considérant qu'à ce titre, le Département entend investir près de 47,5 M€ sur la partie mobilité intégrant notamment l'entretien du patrimoine routier et la réalisation d'infrastructures nouvelles; près de 34,7 M€ sur la partie logistique (collèges et bâtiments départementaux); près de 1,7 M€ pour le développement numérique du territoire; diverses subventions d'investissement pour la construction et la réalisation d'établissements de personnes âgées (plus de 4,8 M€); du Fonds de Solidarité Logement (1,6 M€); ainsi que diverses actions en faveur de l'aménagement du territoire et de l'habitat (14,9 M€ dont près de 10,5 M€ pour les Crédits Départementaux d'Equipement (CDE), pour l'eau et la valorisation du patrimoine naturel (près de 12,1 M€), etc..,

Considérant le volume et les caractéristiques des prêts qu'il est envisagé sur 2021, le montant du remboursement en capital de la dette pour 2021 est estimé à 47,7 M€ en 2021 incluant 42,5 M€ de remboursement en capital de la dette (contre 42,1 M€ en 2020) et 5,2 M€ de remboursement de l'avance remboursable perçue en 2020 au titre des DMTO. Le montant de la charge des intérêts pour 2021 est de 12,9 M€. A cela, il est estimé également une charge d'intérêts de 150 K€ pour recours éventuel à des lignes de trésorerie et 400 K€ d'intérêts courus non échus, soit un total de 13,5 M€ (contre 13,6 M€ en 2020),

Considérant que l'équilibre de la section d'investissement se réalise notamment par des recettes hors dette de l'ordre de 33,7 M€ (dont 10 M€ liés au FCTVA et 1,1 M€ de dotation de soutien à l'investissement départemental), un autofinancement net en provenance de la section de fonctionnement pour 29,1 K€. Le recours à l'emprunt d'équilibre est inscrit pour 89,5 M€ (contre 90,2 M€ au Budget primitif 2020). L'autofinancement dégagé en 2020 qui sera constaté au Compte Administratif 2020 viendra naturellement diminuer ce montant,

A LA MAJORITE,

Monsieur TIBERINO est présent lors de l'examen de ce dossier.

Interventions de Messieurs MEIZONNET, PROCIDA, BURGOA, Madame NOGUIER, Messieurs BASTID et SERRE.

Opposition du groupe Rassemblement National. Abstention des groupes Le Bon Sens Républicain, UDI et Indépendants.

DELIBERE

ARTICLE 1:

Est adopté le **Budget Primitif 2021** du Département, par chapitre et sans vote formel sur chacun des chapitres :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
F_011_Charges à caractère général	30 016 001,22				
F_012_Charges de personnel et frais assimilés	161 413 100,00				
F_013_Atténuations de charges		445 000,00			
F_014_Atténuations de produits	42 577 447,00		t		
F_016_Allocation Prestation Autonomie	70 488 960,00	30 210 000,00			
F_017_RSA	207 380 058,00	1 560 000,00			
F_022_Dépenses imprévues	800 000,00				
F_6586_Frais de fonctionnement des groupes d'élus	470 000,00				
F 65 Autres charges de gestion courante	285 536 903,98				
F_66_Charges financières	13 450 000,00				
F_67_Charges exceptionnelles	1 005 606,96				
F_68_Dotations aux provisions	1 000 000,00				
F_70_Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 674 770,26			
F_731_Impositions directes		62 446 581,00			
F_73_Impôts et taxes		585 159 528,00			
F_74_Dotations, subventions et participations		169 116 158,00	45		
F_75_Autres produits de gestion courante		17 415 847,00			
F_76_Produits financiers		1 000 000,00			
F_77_Produits exceptionnels		307 080,51			
I_020_Dépenses imprévues			2 000 000,00		
I_024_Produits des cessions d'immobilisations				4 383 876,00	
1_10_Dotations, fonds divers et réserves				10 000 000,00	
I 13 Subventions d'investissement				17 694 470,77	
I_16_Emprunts et dettes assimilées			62 687 648,50	103 564 357,86	
I_204_Subventions d'équipement versées	9		37 124 499,19		
I_20_Immobilisations incorporelles (sauf 204)			7 147 829,00		
1_21_Immobilisations corporelles			7 046 000,00		
I_23_Immobilisations en cours			74 742 615,55		
I_26_Participations et créances rattachées à des participations	-	v	1 000,00		
I_27_Autres immobilisations financières			1 600 000,00	1 630 000,00	
45819 Voie communale Molières Cavaillac			120 000,00		
F_023_Virement à la section d'investissement	29 102,61	.0			
F_042_Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 000 000,00	26 832 215,00			
_021_Virement de la section de fonctionnement				29 102,61	
_040_Opérations d'ordre de transferts entre sections			26 832 215,00	82 000 000,00	
I_041_Opérations patrimoniales			41 050 000,00	41 050 000,00	
Total	896 167 179,77	896 167 179,77	260 351 807,24	260 351 807,24	

Pour information, le Budget primitif 2021 est également présenté (sans vote) par fonction :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement Recettes	
7.100 operations a ordre	Dépenses	Recettes	Dépenses		
01 Opérations non ventilables	142 118 813,61	824 971 079,00	134 289 863,50	243 984 518,47	
0201 Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	36 545 076,96	770 000,00	¥		
0202 Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	11 500 887,00	384 200,00	11 296 171,00	1 532 000,00	
021 Assemblée locale	2 601 000,00		1)		
023 Information, communication, publicité	1 936 080,00		150 000,00		
041 Subvention globale	2 684 179,62	2 500 000,00		-	
048 Autres	22 975,00				
11 Gendarmerie	20 000,00		-		
12 Incendie et secours	42 917 707,96		5 050 000,00		
18 Autres interventions de protection des personnes et des biens	77 112,35	2			
20 Services communs	22 555 310,00		116 000,00		
221 Collèges	12 870 821,00	2 133 100,00	26 607 200,00	5 855 017,00	
23 Enseignement supérieur	y 10		700 000,00		
28 Autres services périscolaires et annexes	277 000,00		2 000,00		
30 Services communs	3 574 635,00		300,00		
311 Activités artistiques et action culturelle	2 474 560,00	100,00	20 000,00		
312 Patrimoine (musées, monuments)	17 300,00	,	120 126,00		
313 Bibliothèques et médiathèques	1 869 748,00	3 000,00	412 500,00		
314 Musées	1 032 609,00	54 050,00	397 000,00	_	
315 Services d'archives	1 957 050,00	3 000,00	325 000,00		
32 Sports	1 659 236,00		138 000,00		
33 Jeunesse (action socio-éducative) et loisirs	560 000,00		270 450,00		
40 Services communs	30 000,00				
41 PMI et planification familiale	9 309 105,00	300 000,00	26 500,00		
42 Prévention et éducation pour la santé	165 100,00				
50 Services communs	39 570 315,50		1 661 000.00		
51 Famille et enfance	105 526 895,00	4 448 997,00	73 391,55		
52 Personnes handicapées	80 736 476,00	6 892 500,00	21 300,00		
531 Forfait autonomie	230 000,00	2 030 000,00	V		
532 Autres actions de prévention	1 800 000,00				
538 Autres	36 665 240,00	13 453 412,00	4 840 324,85		
550 Services communs	3 643 400,00	30 000 000,00	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
551 APA à domicile	38 230 000,00	100 000,00			
553 APA versée à l'établissement	28 502 560,00	110 000,00			
564 Insertion professionnelle	7 418 558,00				
65 Evaluation des dépenses engagées	26 500,00	· -			
666 Dépenses de structure	3 847 500,00	-			
667 Allocations RSA	195 035 000,00	1 560 000,00			
568 Autres actions au titre du RSA	42 500,00	333,30	8		
58 Autres interventions sociales	3 600 235,00	2 250 500,00	25 000,00		

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement	
Avec operations d'ordre	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
60 Services communs	25 560 528,72		5 000,00		
61 Eaux et assainissement	135 376,04	375 000,00	6 548 939,43	1 051 391,77	
621 Réseau routier départemental	4 033 030,00	500 000,00	45 161 582,00	3 660 000,00	
628 Autres réseaux de voiries	128 000,00	12 000,00	1 078 090,72		
64 Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	1 540 505,00	4 000,00	3 308 697,87	218 880,00	
68 Autres réseaux	30 000,00		160 000,00		
70 Services communs	1 651 965,00	746 000,00	11 264 291,00	4 050 000,00	
71 Aménagement et développement urbain	933 600,00		1 344 748,00	4 3	
72 Logement	4 011 900,00	789 141,00	2 657 214,62		
731 Actions en matière de traitement des déchets			158 885,72		
738 Autres actions en faveur du milieu naturel	4 640 268,00	730 600,00	1 201 933,84		
74 Aménagement et développement rural	3.0		266 149,06		
81 Transports scolaires	2 485 000,00	1 000,00			
90 Services communs	771 935,00		1		
91 Structures d'animation et de développement économique	233 500,00				
921 Laboratoire départemental	1 823 250,00	745 500,77	80 000,00		
928 Autres	399 286,01	1	373 608,08		
94 Développement touristique	4 137 550,00	300 000,00	200 840,00	8	
Total	896 167 179,77	896 167 179,77	260 351 807,24	260 351 807,24	

Par conséquent, les crédits 2021 votés à cette séance budgétaire sont, tous mouvements confondus, en dépenses et en recettes d'un montant de 1 156 518 987,01 €, et se répartissent comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	
Dépenses imprévues	800 000,00		
Opérations réelles	799 888 077,16	869 334 964,77	
Opérations réelles Dette	13 450 000,00		
Autofinancement complémentaire	29 102,61		
Opérations d'ordre	82 000 000,00	26 832 215,00	
Total	896 167 179,77	896 167 179,77	

Investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements financiers	14 050 000,00	14-050 000,00
Dépenses imprévues	2 000 000,00	
Opérations réelles	128 721 943,74	33 708 346,77
Opérations réelles Dette	47 697 648,50	89 514 357,86
Autofinancement complémentaire	4	29 102,61
Opérations d'ordre	26 832 215,00	82 000 000,00
Opérations patrimoniales	41 050 000,00	41 050 000,00
Total	260 351 807,24	260 351 807,24

Les éléments qui suivent en annexe détaillent, par commission, les propositions budgétaires des différentes directions, auxquelles sont joint les tableaux financiers afférents (tableaux par prestation pour les opérations réelles comprenant la répartition des crédits de paiement par imputation ainsi que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement).

ARTICLE 2:

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR AMPLIATION

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Pré

Pour le Président et par délégation, l'Attachée,

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :

- L'affichage le : 2 5 JAN 2021 - La transmission au représentant de l'Etat le :

Annexe 1

Propositions budgétaires par Commission

BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget principal

SOMMAIRE

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERAL	LE 4
LE POLE CABINET	5
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	7
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQU	JE 10
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	17
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	32
DIRECTION INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	43
MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE	53
SERVICE D'APPUI DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOUINTERNES	
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE : Pour la gestion des Batiments et la Log	-
COMMISSION INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES	
COMMISSION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES	110
DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES	111
DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – VOLET SANTE -	130
DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE – VOLET SANTE	132
COMMISSION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PROTECTIO L'ENFANCE, PETITE ENFANCE ET FAMILLE	
DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE	135
DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES	154

DIRECTION D'APPUI	159
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	163
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT	164
DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATURE	EL 178
MISSION QUALITE ALIMENTAIRE	211
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE	218
DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES- VOLET LOGEMENT	221
COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE, EMPLOI ET INSERTION	227
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES	228
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT	233
DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DES FONDS EUROPEENS	241
DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	246
DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – VOLET INSERTION	251
COMMISSION COLLEGE, ACTION EDUCATIVE, CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS	
DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	268
POLE CULTUREL DU CHATEAU D'ASSAS	292
DIRECTION DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE	294
DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE	304
DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	309
DIRECTION D'APPUI DGADCV	313
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE : GESTION ET PATRIMOINE DES COLLEGES	315

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

LE POLE CABINET

Le Pôle Cabinet dont le Protocole est en charge de l'organisation des réunions et manifestations qui ont pour but la valorisation et la promotion des actions départementales dans les domaines du social, de la culture, du tourisme, du sport, de l'éducation, des routes, etc.

Il est également chargé de la mise en œuvre d'actions de distribution de supports de communication et d'objets promotionnels envers diverses associations et structures présentes sur tout le territoire gardois qui en font la demande.

Pour la réalisation de ces objectifs, il convient d'inscrire des crédits pour les prestations suivantes :

> Frais divers d'organisation :

15 780,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés :

- au chapitre 011, fonction 023, nature 6234 pour 15 400,00 € - au chapitre 011, fonction 023, nature 6238 pour 380,00 €

Objets promotionnels:

152 500,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés au chapitre 011, fonction 023, nature 6238

Réceptions protocolaires :

66 800,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés :

- au chapitre 011, fonction 023, nature 60623	pour 17 000,00 €
- au chapitre 011, fonction 023, nature 60632	pour 2 800,00 €
- au chapitre 011, fonction 023, nature 6234	pour 47 000,00 €

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par le Pôle Cabinet.

Service S0001 CAB - PROTOCOLE

D 44	GI.		3 7 .	AP/	AE	Fonctionnement	
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	
Frais divers d'organisation	011	023	6234			15 400,00	
Frais divers d organisation	011	023	6238			380,00	
				P	restation	15 780,00	
Objets promotionnels	011	023	6238			152 500,00	
	Prestation					152 500,00	
	011	023	60623			17 000,00	
Réceptions protocolaires	011	023	60632			2 800,00	
	011	023	6234			47 000,00	
Prestation					66 800,00		
					Totaux	235 080,00	

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La Direction de la Communication élabore et met en œuvre les stratégies et moyens de communication afin :

- d'informer, faire connaître et expliquer les orientations de l'assemblée départementale, les actions et les services du Département auprès de tous les publics concernés dans le Gard ;
- de valoriser l'image et les atouts de l'institution et du territoire gardois en partenariat avec les différents acteurs du développement du territoire ;
- d'écouter et de dialoguer avec les usagers, et plus largement les citoyens gardois et de leur garantir un accueil de qualité dans les différents équipements du Département ;
- de renforcer le sentiment d'appartenance et le lien social entre Gardois ; d'anticiper et accompagner les changements de comportement et d'organisation

Elle définit à cet effet les plans de communication, assure la conception et la mise en œuvre des actions et des supports de communication : magazine départemental, sites Internet et réseaux sociaux, relations avec la presse, campagnes de communication, éditions, événements, publicités, signalétiques.

Pour la réalisation de ces objectifs, les crédits suivants sont inscrits pour les prestations suivantes :

1) Service Médias départementaux :

→ Animation Site Internet du C.G.

19 000,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés :

- au chapitre 011, fonction 023, nature 6156	pour 8 000,00 €
- au chapitre 011, fonction 023, nature 62268	pour 1 000,00 €
- au chapitre 011, fonction 023, nature 6228	pour 10 000,00 €

85 000,00 € en dépenses d'investissement, imputés :

- au chapitre 20, fonction 023, nature 2051 pour 85 000,00 €

→ Journal du département

210 000,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés :

- au chapitre 011, fonction 023, nature 611	pour 50 000,00 €
- au chapitre 011, fonction 023, nature 6236	pour 120 000,00 €
- au chapitre 011, fonction 023, nature 6238	pour 40 000,00 €

2) Service Relations extérieures :

→ Campagnes de communication

1 170 000,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés :

- au chapitre 011, fonction 023, nature 6231 pour 1 170 000,00 €

→ Evènements

25 000,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés :

- au chapitre 011, fonction 023, nature 6238 pour 25 000,00 €

→ Supports de communication

276 000,00 € en dépenses de fonctionnement, imputés :

- au chapitre 011, fonction 023, nature 6236
 - au chapitre 011, fonction 023, nature 6238
 - au chapitre 65, fonction 023, nature 6581
 pour 100 000,00 €
 pour 175 000,00 €
 pour 1 000,00 €

65 000,00 € en dépenses d'investissement, imputés :

- au chapitre 21, fonction 023, nature 2188 pour 65 000,00 €

Le montant total des crédits pour la communication est donc de 1 700 000,00 € en fonctionnement et 150 000,00 € en investissement, répartis entre 2 services, le service des médias départementaux et le service des relations extérieures.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la Communication.

Service S0082 DCO - SERVICE MEDIAS DEPARTEMENTAUX

				_	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses	
	011	023	6156			8 000,00		
Animation du site internet	011	023	62268			1 000,00		
Animation du site internet	011	023	6228			10 000,00		
	20	023	2051				85 000,00	
				Pı	restation	19 000,00	85 000,00	
	011	023	611			50 000,00		
Journal du département (externe)	011	023	6236			120 000,00		
	011	023	6238			40 000,00		
				Pı	restation	210 000,00		
					Totaux	229 000,00	85 000,00	

Service S0083 DCO - SERVICE RELATIONS EXTERIEURES

	a.	Famat	Nature -	AP/A	AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.		Année	Code	Dépenses	Dépenses
Campagnes de communication	011	022	6231			1 170 000,00	
011 023 6231					1 170 000,00		
Evènements	011	023	6238			25 000,00	
				Pr	estation	25 000,00	
	011	023	6236			100 000,00	
Supports de communication externe	011	023	6238			175 000,00	
	21	023	2188				65 000,00
	65	023	6581			1 000,00	
				Pr	estation	276 000,00	65 000,00
					Totaux	1 471 000,00	65 000,00

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les missions fondamentales de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique :

- veiller à ce que l'action du Département soit conforme au Droit,
- gérer les indemnités des élus et défraiements des élus,
- organiser et gérer la formation des élus,
- assurer la veille et la diffusion de sources documentaires et juridiques concernant les activités du Département,
- subventionner les associations d'élus et contribuer aux animations d'intérêt local,
- organiser le travail des élus en commission et en assemblées,
- contrôler a priori et a posteriori les dossiers de demande de subvention,
- assurer la gestion et la distribution du courrier,
- développer la qualité juridique et opérationnelle des prestations de commande publique,
- assurer une fonction d'accompagnement de l'ensemble des directions acheteuses.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, le budget de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP) qui vous est présenté permettra :

A) Service Courrier (S0002)

Le Service Courrier assure le suivi administratif du courrier (réception, tri du courrier entrant et interne, instruction, enregistrement et affranchissement du courrier sortant) et la distribution du courrier au sein des services (dépôt et relève du courrier dans les services administratifs, au cabinet et au sein des groupes politiques).

Il est décidé d'inscrire 534 000,00 € ventilés de la manière suivante :

Chapitre 011 fonction 0202 nature 6064 : 3 000,00 €
Chapitre 011 fonction 0202 nature 6135 : 10 500,00 €
Chapitre 011 fonction 0202 nature 6248 : 5 500,00 €
Chapitre 011 fonction 0202 nature 6261 : 460 000,00 €
Chapitre 011 fonction 52 nature 6261 : 55 000,00 €

B) Service des Assemblées (S0119)

Le service des Assemblées a pour mission l'organisation (préparation, gestion et rédaction des actes) des séances du Conseil Départemental.

Dans le cadre d'un marché de prestations de service, le service des Assemblées fait appel à une société pour l'enregistrement et la transcription des débats des séances. Pour financer cette prestation, il est nécessaire d'inscrire sur le chapitre 011 fonction 021 nature 62268 : 7 000,00 €.

C) Service des commissions (S0120)

> Le paiement des cotisations à des associations d'élus

Afin de se doter d'une assistance, d'un conseil et d'une représentativité auprès des pouvoirs locaux, le Département cotise à des associations d'élus : l'Assemblée des Départements de France, l'Association Assemblée des Femmes, l'Association Nationale des Elus de la Montagne, l'Association Française, Communes, Régions, Europe et l'Association Nationale des Elus du Littoral.

Le montant de ces cotisations s'élève à 60 000,00 € imputées au chapitre 011 fonction 0202 nature 6281.

> Les subventions à des associations d'élus :

Il est versé à l'association de retraite des Conseillers Généraux du Gard une subvention d'équilibre telle que prévue par l'article L.3123-25 du Code Général des Collectivités territoriales. Le montant est fixé à 300 000,00 € inscrit au chapitre 65 fonction 021 nature 6574 AE 2014 ARCGG

Il est également décidé d'inscrire 20 000,00 € sur la même imputation budgétaire mais hors enveloppe au titre des subventions versées à des associations d'élus.

> La gestion des indemnités et défraiements des élus :

Pour les indemnités allouées aux Conseillers Départementaux, les cotisations retraite et de sécurité sociale ainsi que les remboursements des frais de déplacement des élus, il est décidé d'inscrire 2 166 000,00 € ventilés de la manière suivante :

```
Chapitre 65 fonction 021 nature 6531 : 1 500 000,00 €
Chapitre 65 fonction 021 nature 6533 : 166 000,00 €
Chapitre 65 fonction 021 nature 6534 : 480 000,00 €
Chapitre 65 fonction 021 nature 65372 : 20 000,00 €
```

Auquel s'ajoute le défraiement des élus à hauteur de **50 000,00** € sur le chapitre 65 fonction 021 nature 6532.

L'organisation et la gestion des formations des élus :

Pour les formations et le remboursement des frais de déplacements liés à la formation. Il est décidé d'inscrire 30 000,00 € sur le chapitre 65 fonction 021 nature 6535.

D) Service juridique (S0125)

1) Dépenses

> La gestion du contentieux

Le service juridique représente les intérêts de la collectivité devant les juridictions, soit directement, soit par le biais d'avocats. Même si la plus grande partie des dossiers est prise en charge par les conseillers juridiques, certaines affaires sont défendues par des avocats, de par leur complexité ou leur caractère sensible ou encore quand le ministère d'avocat est obligatoire (devant la Cour Administrative d'Appel par exemple). La sollicitation des avocats se fait dans le cadre d'un marché de prestations juridiques.

Pour financer cette prestation, il est décidé d'inscrire 101 000,00 € sur le chapitre 011 fonction 0202 nature 6227.

➤ La mise en œuvre de la protection fonctionnelle des agents :

Dans certaines circonstances, la collectivité est tenue d'assurer la protection de ses agents. Le droit à la protection juridique des fonctionnaires, victimes d'agression dans le cadre de leurs fonctions ou de condamnations civiles ou pénales liées à une faute de service, est une garantie qui concerne l'ensemble des agents publics, titulaires ou non titulaires, des collectivités territoriales. Il est donc décidé d'inscrire les crédits suivants :

- chapitre 011 fonction 0202 nature 6227: 4 000,00 €
- chapitre 011 fonction 0202 nature 62878: 3 000,00 €

> La rédaction d'études juridiques :

Le service Juridique intervient en appui et en conseil à destination de l'ensemble des services du Département, éventuellement en lien avec des conseils externes, pour faciliter l'élaboration des actes, des montages juridiques des projets, dans une perspective d'aide à la décision.

Ces consultations sont quasiment toutes prises en charge directement par le service Juridique. Cependant, certaines consultations, de par leur technicité ou leur sensibilité, sont prises en charge par des cabinets d'avocats dans le cadre d'un marché de prestations juridiques. Pour le financement de ces prestations il est nécessaire de prévoir 35 000,00 € sur le chapitre 011 fonction 202 nature 62268.

2) Recettes

Indemnisations suite à jugements : 3 000,00 € sur l'imputation.

E) Service instruction et contrôle des subventions (S0127)

Les Animations d'Intérêt Local :

Il est décidé d'inscrire **184 000,00** € sur le chapitre 011 fonction 0202 nature 6574 pour les animations d'intérêt local, opérée sur la base des subventions de fonctionnement votées par l'organe délibérant et attribuées aux associations ou structures publiques du territoire gardois.

F) Service passation commande publique (S0006)

> Frais d'insertion réglementaires des marchés publics

En tant qu'acheteur, et selon le type de procédures, le Département publie ses avis de marché soit dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Le coût de ces publications est estimé en section de fonctionnement à 60 000,00 € (chapitre 011 fonction 0202 nature 6231) et à 90 000,00 € en section d'investissement ventilé de la manière suivante :

Chapitre 20 fonction 0202 nature 2033 : 30 000,00 € Chapitre 20 fonction 221 nature 2033 : 30 000,00 € Chapitre 20 fonction 621 nature 2033 : 30 000,00 €

G) Service outils et ressource (S0185)

Pour l'accompagnement collectif et individuel des directions acheteuses par des actions de sensibilisation et de formation aux processus d'achat public, il est décidé d'inscrire 4 000,00 € sur le chapitre 011 fonction 0202 nature 62268.

Le budget de la DAJCP s'établit globalement comme suit :

Dépenses en fonctionnement : 3 558 000,00 € Dépenses en investissement : 90 000,00 €

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

DAJCP-SERVICE COURRIER

Durantation	Char	Fonct.	Nature	Al	P/AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.		Nature	Année	Code	Dépenses
	011	0202	6064			3 000,00
	011	0202	6135			10 500,00
Expédition du courrier	011	0202	6248			5 500,00
	011	0202	6261			460 000,00
	011	52	6261			55 000,00
	534 000,00					
					Totaux	534 000,00

S0006

DACP - SERVICE PASSATION COMMANDE PUBLIQUE

Prestation	Chan	Fonct.	Nature	AP/	AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.			Année	Code	Dépenses	Dépenses
	011	0202	6231			60 000,00	
Publication des avis de publicité et	20	0202	2033				30 000,00
d'attribution	20	221	2033				30 000,00
	20	621	2033				30 000,00
		60 000,00	90 000,00				
		60 000,00	90 000,00				

S0119

DAJCP- SERVICE ASSEMBLEES

D 44	a.	Fonct.	Nature -	AP/	AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.			Année	Code	Dépenses
Enregistrement et transcription des						
débats	011	021	62268			7 000,00
	7 000,00					
					Totaux	7 000,00

DAJCP - SERVICE COMMISSIONS

D	CI	F .	N T 4	Al	P/AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
Cotisations à des associations						
d'Elus	011	0202	6281			60 000,00
					Prestation	60 000,00
Gestion des frais de déplacement						
liés à la formation des élus	65	021	6535			4 000,00
					Prestation	4 000,00
Gestion des frais de mission et de						
déplacement des élus	65	021	6532			50 000,00
					Prestation	50 000,00
	65	021	6531			1 500 000,00
Indemnités dues aux élus	65	021	6533			166 000,00
indemnites dues aux eius	65	021	6534			480 000,00
	65	021	65372			20 000,00
					Prestation	2 166 000,00
Organisation et gestion de la						
formation des élus (frais						
pédagogiques)	65	021	6535			26 000,00
					Prestation	26 000,00
	65	021	6574			20 000,00
Subvention à des associations d'élus		1				20 000,00
	65	021	6574	2 014	ARCGG	300 000,00
					Prestation	320 000,00
					Totaux	2 626 000,00

S0125

DAJCP- SERVICE JURIDIQUE

				AP	/AE	Fonction	nement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Indemnisations suite à jugement	77	0202	7788				3 000,00
				Pı	restation		3 000,00
Protection Fonctionnelle des agents	011	0202	6227			4 000,00	
agents	011	0202	62878			3 000,00	
				Pı	restation	7 000,00	
Rédaction d'études juridiques	011	0202	62268			35 000,00	
				Pı	restation	35 000,00	
Représentation des intérêts de la collectivité	011	0202	6227			101 000,00	
				Pı	restation	101 000,00	
					Totaux	143 000,00	3 000,00

Prestation	Chan	Fonct.	Nature	AP/A	Æ	Fonctionnement
	Chap.		Nature	Année	Code	Dépenses
Répartition des enveloppes cantonales "Animations d'intérêt local"	65	0202	6574			184 000,00
	184 000,00					
					Totaux	184 000,00

S0185

DACP - SERVICE OUTILS ET RESSOURCES

Durant of the second	CI.	Esmat	Nature -	AP/AE		Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
Actions de sensibilisation et de formation aux marchés publics						
for mation aux marches publics	011	0202	62268			4 000,00
	4 000,00					
					Totaux	4 000,00

DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Il est décidé d'inscrire pour les missions relevant de la Direction des finances et du contrôle de gestion les crédits ci-après détaillés :

I. GESTION BUDGETAIRE

A) Exécution comptable

Il s'agit des opérations de gestion et des produits financiers qui peuvent arriver en cours d'exercice, tels que certains frais bancaires, des produits financiers ou des intérêts moratoires.

1) En dépenses

- > 25 000,00 € au chapitre 011, fonction 01, nature 6032 (gestion des stocks du laboratoire départemental : dépense compensée par une recette).
- **4 000,00** € au chapitre 011, fonction 0202, nature 627 (Services bancaires).
- ➤ 10 000,00 € au chapitre 012 fonction 0201 nature 6338 (Versements assimilés sur rémunérations).
- **200 000,00** € au chapitre 014, fonction 01, nature 7398 pour la restitution de taxes versées à tort par l'Etat.
- > 10 000,00 € au chapitre 67, fonction 01, nature 6711 (Intérêts moratoires).
- > 200 000,00 € au chapitre 67, fonction 01, nature 673 (Annulations de titres sur exercices antérieurs).
- > 150 000 € au chapitre 67, fonction 01, nature 678 (Autres charges exceptionnelles).

2) En recettes

- > 25 000,00 € au chapitre 013, fonction 01, nature 6032 (gestion des stocks du laboratoire départemental).
- ➤ 1 000 000,00 € au chapitre 76, fonction 01, nature 761 (produits de participations).

B) Procédure de clôture de l'exercice budgétaire

1) En dépenses

- ➤ 10 000,00 € au chapitre 67, fonction 01, nature 6718 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion).
 - 2) En recettes
- **10 000,00** € au chapitre 77, fonction 01, nature 7718.

C) Contribution au SDIS

En dépenses

- **42 801 780,00** € en fonctionnement au chapitre 65, fonction 12, nature 6553
- > 5 000 000,00 € en investissement au chapitre 204, fonction 12, nature 2041782

D) Gestion des indus

Il s'agit d'une prévision, en fonctionnement, pour admettre en non-valeur des titres que la Paierie départementale ne peut recouvrer.

- **113 000,00** € au chapitre 16, fonction 01, nature 6541
- ► 1 000 000,00 € au chapitre 17, fonction 01, nature 6541
- **10 000,00** € au chapitre 17,, fonction 01 nature 6542
- > 200 000,00 € au chapitre 65, fonction 01, nature 6541 (Créances admises en non-valeur).
- > 10 000,00 € au chapitre 65, fonction 01, nature 6542 (Créances éteintes).

E) Dotation aux amortissement et provision

- > 300 000,00 € dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement sur le chapitre 68 fonction 01 nature 6815
- **>** 660 000,00 € dotations aux provisions pour dépréciation des actifs, chapitre 68 fonction 01 nature 6817
- **40 000,00 €** Dotations aux provisions pour risques et charges financiers, chapitre 68 fonction 01 nature 6865

F) Cotisation AFIGESE

Il s'agit de la cotisation annuelle à l'Association Finances – gestion – évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE-CT) qui assure aux collectivités les prestations suivantes : organisation de formations sur tout sujet concernant les fonctions finances, contrôle de gestion et évaluation ; constitution de groupes de travail sur des sujets se rapportant aux trois fonctions et métiers de cellesci ; édition d'un bulletin de liaison destiné aux membres de l'association d'où :

680,00 € au chapitre 011, fonction 0202, nature 6281.

G) <u>Dépenses imprévues</u>

- **800 000,00** € en section de fonctionnement au chapitre 022, fonction 01, nature 022
- > 2 000 000,00 € en section d'investissement au chapitre 020, fonction 01, nature 020

H) Etudes financières

> 50 000 € au chapitre 011, fonction 0202, nature 6288, pour permettre la réalisation d'études d'accompagnement financier ou d'audit complémentaires de satellites.

I) Compensation des transferts de compétences issus de la loi NOTRe

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, à compter du 1^{er} janvier 2017, les régions seront compétentes en lieu et place des départements s'agissant des services non urbains, réguliers ou à la demande, des transports scolaires à l'exception du transport des élèves handicapés.

Par ailleurs, son article 22 prévoit également le transfert l'aménagement et l'exploitation des ports maritimes et de commerces et de pêche mais aussi l'élaboration et l'adoption d'un plan de prévention et de gestion des déchets unique au niveau régional.

L'article 133 de la loi NOTRre précise les conditions financières de ces transferts. Dès lors qu'ils ont pour conséquences d'accroître les charges des collectivités territoriales, ces transferts ouvrent droit à compensation financière dans les conditions fixées par le CGCT aux articles L1614-1 et suivants.

Dans ce cadre, le Département doit faire figurer au titre des compensations :

- > 26 477 447,00 € au titre de la compensation de la compétence Transport chapitre 014, fonction 01, nature 73913.
- ≥ 244 434,00 € au titre du transfert de la compétence de gestion du Port du Grau du Roi, chapitre 65, fonction 01, nature 65541 comprenant à la fois les charges de fonctionnement et d'investissement.
- > 98 260,00 € au titre du transfert de la compétence de prévention et gestion des déchets, chapitre 65, fonction 01, nature 65541.

II) ANALYSE FINANCIERE

A) Analyses fiscales

1) Recettes fiscales

Il s'agit de recettes inscrites en section de fonctionnement.

- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises 29 082 059,00 € au chapitre 731, fonction 01, nature 73112.
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux 2 174 231,00 € au chapitre 731, fonction 01, nature 73114.

- Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) 17 732 085,00 € au chapitre 731, fonction 01, nature 73121.
- Fonds de péréquation de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) 1 553 611,00 € au chapitre 731, fonction 01, nature 73122.
- Fonds de péréquation des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties 11 904 595,00 € au chapitre 731, fonction 01, nature 73125.

2) Dotations de l'Etat

- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) 19 952 830,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 74, fonction 01, nature 74832.
- Dotation au titre des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties 7 000 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 74, fonction 01, nature 74835.

B) Analyse financière prospective

1) En fonctionnement

1.1 En dépenses

➤ 15 000 000,00 € sont prévus en dépenses de fonctionnement, au chapitre 014, fonction 01, nature 73926, pour le versement au fonds de compensation des Droits de Mutation à Titre Onéreux

1. 2 En recettes

Concernant les dotations de l'Etat :

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): 107 849 156,00 € sont prévus, en recettes, répartis comme suit :

```
65 200 045,00 € au chapitre 74, fonction 01, nature 7411 (Dotation forfaitaire),
13 430 744,00 € au chapitre 74, fonction 01, nature 74122 (Dotation de péréquation urbaine)
29 218 367,00 € au chapitre 74, fonction 01, nature 74123 (Dotation de compensation)
```

L'effort des départements est modulé dans une logique de péréquation.

- Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 4 173 369,00 € sont prévus en recettes au chapitre 74, fonction 01, nature 7461
- Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement 50 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement au chapitre 74, fonction 01 et nature 7482 (Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière

Pour les impôts et taxes :

- Taxe sur l'électricité 7 400 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 01, nature 7351, au titre de la taxe sur l'électricité.
 - ➤ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) 5 500 000,00 € au chapitre 73, fonction 01, nature 7352.
- Redevance des mines 20 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 01, nature 7353, au titre de la redevance des mines.
- Taxe additionnelle à la taxe de séjour 300 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 94, nature 7362, au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour. Cette taxe nouvelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Elle est estimée à 300 000,00 € en année pleine au regard des CA des années antérieures.
- FCTVA **265 000,00** € sont prévus en recettes de fonctionnement au chapitre 74, fonction 01, nature 744.
- > Droits de mutation à titre onéreux :
 - ⇒ 120 000 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 01, nature 7321, au titre de la taxe de publicité foncière. Le produit des droits de mutation dépend étroitement de la conjoncture économique, en particulier celle du marché de l'immobilier.
 - ⇒ 800 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 01, nature 7322, au titre de la taxe additionnelle.
- ➤ Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) 110 187 000,00 € sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 01, nature 7342, au titre de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance contient deux fractions :

- 1. Pour la contribution au financement des SDIS et celle pour la compensation des transferts de compétences au titre de la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ;
- 2. Pour compenser une partie de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour les fonds de stabilisation et de péréquation

- Fonds de péréquation fondés sur les droits de mutation à titre onéreux (FNPDMTO) : 19 705 000,00 € inscrits au chapitre 73, fonction 01, nature 7326
- Au chapitre 74, fonction 01, nature 74838, **2 000 000,00** € pour les fonds de stabilisation destinés à compenser la situation financière dégradée résultant des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité

Concernant la perte de la TFPB à compter de 2021 :

> 219 103 008,00 € dont le versement est issu d'une fraction de TVA en lieu et place de la TFPB transférée aux communes : au chapitre 73, fonction 01, nature 7388

2) <u>En investissement</u>

En dépenses

> 5 197 648,50 € inscrits au chapitre 16, fonction 01, nature 16871 - Autres dettes – Etat et établissements nationaux (avance remboursable du produit des DMTO)

En recettes

- FCTVA 10 000 000,00 € sont prévus en recettes d'investissement, au chapitre 10, fonction 01, nature 10222, au titre du FCTVA (ressource essentiellement liée au niveau des dépenses d'équipement réalisées par la collectivité les dépenses éligibles de l'exercice 2020 déterminent la dotation 2021).
- Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : **192 182,00** € au chapitre 13, fonction 01, nature 1346.

III) GESTION DE LA DETTE

A) Gestion de la Trésorerie

Pour 2021, les frais liés à la ligne de trésorerie sont estimés à 190 000,00 € en dépenses de fonctionnement, au titre de la prestation « Gestion de trésorerie », répartis comme suit :

- Chapitre 66, fonction 01, nature 6615 (Intérêts comptes courants et de dépôts) : 50 000,00 €
- Chapitre 011, fonction 0202, nature 627 (frais bancaires) : 40 000,00 €
- Chapitre 66, fonction 01, nature 66111 :100 000,00 €

Grâce à une gestion en trésorerie zéro, cette dépense permet une économie bien supérieure en ne mobilisant pas trop tôt les emprunts.

B) Gestion des emprunts

En fonctionnement

- **180 000,00** € sur le chapitre 011 fonction 0202 nature 627
- Les intérêts de la dette sont estimés à 13 300 000,00 €, en fonctionnement, chapitre 66, fonction 01, natures 66111 et 66112 au titre de la prestation « Gestion des emprunts ».

En investissement

Pour 2021, le capital remboursé est estimé à **42 500 000,00** € en dépenses, au chapitre 16, fonction 01, natures 1641 et 16441.

- Afin de permettre une gestion active de la dette à l'aide de produits mixtes, 14 050 000,00 € sont à inscrire en investissement, en dépenses comme en recettes, chapitre 16, fonction 01, nature 16449.
- L'emprunt 2021 s'élève à 89 514 357,86 € au chapitre 16, fonction 01, nature 1641 en recettes.

IV) LES OPERATIONS D'ORDRE

Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes. Elles se répartissent comme suit :

A) Les opérations d'ordre de section à section

<u>Les opérations d'ordre de section à section</u> sont enregistrées sur les chapitres « 040 » en investissement et « 042 » en fonctionnement.

Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre 042 et réciproquement. Ces opérations d'ordre de section à section peuvent être classées en grandes catégories :

- 1. L'amortissement des immobilisations
- 2. La reprise des subventions transférables
- 3. La procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires.
- 4. La quotepart sur 2020 du canon emphytéotique encaissé en 2017, et relatif au BEA Gendarmeries (1/30ème de 15 000 000 €).
- 5. Les autres produits exceptionnels :

La première catégorie se traduit par des dépenses en section de fonctionnement et des recettes en section d'investissement, les trois autres par des recettes en section de fonctionnement et des dépenses en section d'investissement.

Pour 2021, elles s'élèvent respectivement à la somme de :

1.	Dotations aux amortissements :	82 000 000,00 €
2.	Reprise en section de fonctionnement des Subventions transférables :	11 052 215,00 €
3.	Neutralisation des amortissements :	15 000 000,00 €
4.	BEA Gendarmeries:	480 000,00 €
5.	Les autres produits exceptionnels :	300 000,00 €

> Soit un total de 82 000 000,00 € concernant les dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

Soit un total de 26 832 215,00 € concernant les dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.

B) Les opérations d'ordre patrimoniales

<u>Les opérations d'ordre patrimoniales</u> sont enregistrées sur le chapitre « 041 ». Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement.

Les dépenses sont toujours égales aux recettes. D'un montant global de 41 050 000,00 €, elles concernent :

- 1. L'affectation des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation
- 2. L'affectation sur les comptes de travaux ou d'immobilisations définitives des avances versées
- 3. Les subventions versées en nature (dont cessions à titre gratuit par le département à un tiers).
- 4. La gestion des emprunts type produit mixte.

Les montants s'élèvent respectivement à la somme :

1.	Affectation des frais d'étude et d'insertion :	1 300 000,00 €
2.	Affectation sur les comptes de travaux ou d'immobilisations	
	définitives des avances versées	24 700 000,00 €
3.	Subventions versées en nature	1 000 000,00 €
4.	Gestion des emprunts de type produit mixte	14 050 000,00 €

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion.

DFI -COMPTABILITE

D ()	GI.	.	37.	Al	P/AE	Fonction	nement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Contribution	204	12	2041782					5 000 000,00
au SDIS	65	12	6553			42 801 780,00		
					Prestation	42 801 780,00		5 000 000,00
	011	01	6032			25 000,00		
	011	0202	627			4 000,00		
	012	0201	6338			10 000,00		
Exécution	013	01	6032				25 000,00	
comptable quotidienne	014	01	7398			200 000,00		
1	67	01	6711			10 000,00		
	67	01	673			200 000,00		
	67	01	678			150 000,00		
	76	01	761				1 000 000,00	
					Prestation	599 000,00	1 025 000,00	
	016	01	6541			113 000,00		
Gestion des	017	01	6541			1 000 000,00		
indus	017	01	6542			10 000,00		
iliuus	65	01	6541			200 000,00		
	65	01	6542			10 000,00		
					Prestation	1 333 000,00		
Procédure de clôture de	67	01	6718			10 000,00		
l'exercice budgétaire	77	01	7718				10 000,00	
	1 . ,	1 ~ -	.,		Prestation	10 000,00	10 000,00	
Suivi des	68	01	6815			300 000,00	10 000,00	
provisions	68	01	6817			660 000,00		
Provisions	1 00	1 01	3017		Prestation	960 000,00		
					Totaux	45 703 780,00	1 035 000,00	5 000 000,00

DFI - BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE

				AP/	AE	Fonctio	nnement	Investiss	ement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	014	01	73926			15 000 000,00			
	10	01	10222						10 000 000,00
	13	01	1346						192 182,00
	73	01	7321				120 000 000,00		
	73	01	7322				800 000,00		
	73	01	7326				19 705 000,00		
	73	01	7342				110 187 000,00		
Analyse	73	01	7351				7 400 000,00		
financière prospective	73	01	7352				5 500 000,00		
	73	01	7353				20 000,00		
	73	94	7362				300 000,00		
	74	01	7411				65 200 045,00		
	74	01	74122				13 430 744,00		
	74	01	74123				29 218 367,00		
	74	01	744				265 000,00		
	74	01	7461				4 173 369,00		
	74	01	7482				50 000,00		
		•		Pres	station	15 000 000,00	376 249 525,00		10 192 182,00
	731	01	73112				29 082 059,00		
	731	01	73114				2 174 231,00		
	731	01	73121				17 732 085,00		
Analyses	731	01	73122				1 553 611,00		
fiscales	731	01	73125				11 904 595,00		
	74	01	74832				19 952 830,00		
	74	01	74835				7 000 000,00		
	<u> </u>			Pres	station		89 399 411,00		
Avance									
remboursable									
DMTO	16	01	16871					5 197 648,50	
	1		1	Pres	station			5 197 648,50	
Compensation									
du transfert de la compétence									
déchets	65	01	65541			98 260,00			
demens	100	101	1 000 .1	Pres	station	98 260,00			
Compensation						,			
du transfert de									
la compétence	01.4		72012			26 455 445 00			
transport	014	01	73913	D	4.4.4.	26 477 447,00			
~				Pres	station	26 477 447,00			
Compensation du transfert du									
port du Grau du Roi	65	01	65541			244 434,00			
Prestatio				station	244 434,00				
Cotisation									
AFIGESE	011	0202	6281			680,00			
				Pres	station	680,00			

Dépenses	020	01	020		Ī			2 000 000,00	
imprévues	022	01	022			800 000,00			
				Prestat	tion	800 000,00		2 000 000,00	
Etudes financières	011	0202	6288			50 000,00			
				Prestat	tion	50 000,00			
Compensation									
de la perte de la TFPB	73	01	7388				219 103 008,00		
·					tion		219 103 008,00		
Fonds de stabilisation	74	01	74838				2 000 000,00		
	•	•		Prestat	tion		2 000 000,00		
~	011	0202	627			40 000,00			
Gestion de la trésorerie	66	01	66111			100 000,00			
tresorerie	66	01	6615			50 000,00			
				Prestat	tion	190 000,00			
	011	0202	627			180 000,00			
Gestion des emprunts	16	01	1641					42 500 000,00	89 514 357,86
	16	01	16449					14 050 000,00	14 050 000,00
	66	01	66111			12 900 000,00			
	66	01	66112			400 000,00			
				Prestat	tion	13 480 000,00		56 550 000,00	103 564 357,86
Gestion des emprunts									
garantis	68	01	6865			40 000,00			
				Prestat	tion	40 000,00			
				Tota	aux	56 380 821,00	686 751 944,00	63 747 648.50	113 756 539.86

OPERATIONS D'ORDRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

1 – FONCTIONNEMENT

DGA	DIRECTION		IMPUTATION						Fonctionnement	
DGA				1171	FUIAI	Dépenses	Recettes			
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	023	01	023	0	S0009	0		29 102,61	
		042	01	6811	0	S0008	0		82 000 000,00	
		042	01	752	0	S0008	0			480 000,00
		042	01	7768	0	S0008	0			15 000 000,00
		042	01	777	0	S0008	0			11 052 215,00
		042	01	7788	0	S0008	0			300 000,00
	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION S								82 029 102,61	26 832 215,00

2- INVESTISSEMENT

DGA	DIRECTION			IM	PUTAT	TION		Investiss	sement
DGA	DIRECTION			11V1.	IUIA	Dépenses	Recettes		
		021	01	021	0	S0009	0		29 102,61
		040	01	13911	0	S0008	0	360 000,00	
		040	01	13912	0	S0008	0	280 000,00	
		040	01	13914	0	S0008	0	250 000,00	
		040	01	13915	0	S0008	0	3 000,00	
		040	01	13916	0	S0008	0	4 000,00	
		040	01	139172	0	S0008	0	20 000,00	
		040	01	139178	0	S0008	0	5 000,00	
		040	01	13918	0	S0008	0	4 000 000,00	
		040	01	13931	0	S0008	0	2 300 000,00	
		040	01	13932	0	S0008	0	3 830 215,00	
		040	01	16878	0	S0008	0	480 000,00	
		040	01	198	0	S0008	0	15 000 000,00	
		040	01	231312	0	S0008	0	300 000,00	
	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	040	01	28031	0	S0008	0		815 000,00
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES		040	01	28033	0	S0008	0		5 000,00
INTERNES		040	01	2804112	0	S0008	0		900 000,00
II (IEII (ES		040	01	2804122	0	S0008	0		230 000,00
		040	01	2804141	0	S0008	0		1 500 000,00
		040	01	2804142	0	S0008	0		25 000 000,00
		040	01	2804151	0	S0008	0		12 000,00
		040	01	2804152	0	S0008	0		1 700 000,00
		040	01	28041721	0	S0008	0		30 000,00
		040	01	28041722	0	S0008	0		70 000,00
		040	01	28041781	0	S0008	0		230 000,00
		040	01	28041782	0	S0008	0		10 500 000,00
		040	01	2804181	0	S0008	0		20 000,00
		040	01	2804182	0	S0008	0		100 000,00
		040	01	2804183	0	S0008	0		130 000,00
		040	01	280421	0	S0008	0		215 000,00
		040	01	280422	0	S0008	0		1 950 000,00
		040	01	280423	0	S0008	0		150,00

04	01	280431	0	S0008	0		430 000,00
04	01	2804411	0	S0008	0		630 000,00
04	01	2804412	0	S0008	0		6 700 000,00
04	01	2804421	0	S0008	0		135 000,00
04	01	28051	0	S0008	0		2 750 000,00
04	01	28128	0	S0008	0		104 000,00
04	01	281311	0	S0008	0		980 000,00
04	01	281312	0	S0008	0		7 000 000,00
04	01	281313	0	S0008	0		1 100 000,00
04	01	281314	0	S0008	0		500 000,00
04	01	281318	0	S0008	0		520 000,00
04	01	281321	0	S0008	0		500 000,00
04	01	281328	0	S0008	0		25 000,00
04	01	281351	0	S0008	0		4 300 000,00
04	01	281352	0	S0008	0		70 000,00
04	01	2814	0	S0008	0		85 000,00
04	01	28153	0	S0008	0		950 000,00
04	01	28157	0	S0008	0		1 280 000,00
04	01	2817312	0	S0008	0		3 300 000,00
04	01	2817314	0	S0008	0		15 000,00
04	01	281735	0	S0008	0		2 300 000,00
04	01	281753	0	S0008	0		60 000,00
04	01	281757	0	S0008	0		100,00
04	01	281785	0	S0008	0		40 000,00
04	01	28181	0	S0008	0		125 000,00
04	01	28182	0	S0008	0		300 000,00
04	01	281838	0	S0008	0		3 738 750,00
04	_	281848	0	S0008	0		330 000,00
04	01	28185	0	S0008	0		150 000,00
04	01	28188	0	S0008	0		175 000,00
04	01	16449	3	S0009	0	14 050 000	,00 14 050 000,00
04		2031	999	S0008	0		1 100 000,00
04	_		999	S0008	0		200 000,00
04	01	204412	999	S0008	0	300 000	,00
04	01	204421	999	S0008	0	700 000	,00
04	01	2111	999	S0008	0		350 000,00

T.		نما بن	1	1		. 1	1	
	0.	41 01	2115	999	S0008	0		50 000,00
	0	041 01	2118	999	S0008	0		300 000,00
	0.	041 01	2157	999	S0008	0		50 000,00
	0.	041 01	21831	999	S0008	0		150 000,00
	0-	041 01	21841	999	S0008	0		50 000,00
	0	041 01	2188	999	S0008	0		50 000,00
	0-	041 01	231312	999	S0008	0	11 800 000,00	
	0	041 01	231314	999	S0008	0	7 000 000,00	
	0	041 01	231351	999	S0008	0	850 000,00	
	0-	041 01	23151	999	S0008	0	4 150 000,00	
	0	041 01	2317312	999	S0008	0	2 200 000,00	
	0	41 01	237	999	S0008	0		3 000 000,00
	0-	041 01	238	999	S0008	0		21 700 000,00
	DIRECTION DES FI	INANCI	ES ET DU CONTI	ROLE I	DE GESTIO	N Somme:	67 882 215,00	123 079 102,61
	DIRECTION GENER	RALE A	DJOINTE RESSO	OURCE	S INTERNI	S Somme:	67 882 215,00	123 079 102,61

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les crédits alloués à la rémunération des agents tiennent compte notamment des augmentations nécessaires au regard des évolutions règlementaires, statutaires et autres (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, Glissement Vieillesse Technicité, revalorisation du SMIC, revalorisation des CDD).

L'engagement financier en matière de formation témoigne de la volonté de maintenir un service public de qualité, adapté et évolutif et de répondre aux objectifs de modernisation et de professionnalisation de l'administration ainsi que d'accompagner les agents dans leurs parcours professionnels.

La collectivité maintient son effort en matière d'action sociale à destination des personnels.

Le département confirme en outre sa dynamique en faveur de la santé des agents en expérimentant une démarche et des actions visant l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Les crédits votés pour les différents services de la Direction sont les suivants :

A) Service Accueil et relations sociales (Service S0004)

Le budget consacré au service se répartit comme suit :

- En dépenses de fonctionnement :

En section de fonctionnement, il est décidé d'inscrire 1 866 736,96 € ventilés de la manière suivante :

- Arbre de Noël 83 000,00 €
- Cérémonies 3 000,00 €
- Etudes analyses et diagnostic CHSCT 2 500,00 €
- Indemnisation des dégâts matériels aux véhicules 2 000,00 €
- Organisation et suivi des conseils de discipline 1 000,00 €
- Organisation et suivi des instances paritaires 28 000,00 €
- Prestation du CNAS 800 000,00 €
- Prestations sociales du Conseil Départemental 521 000,00 €
- Restauration collective 401 236,96 €
- Subvention à l'amicale du personnel 25 000,00 €

B) Service Emploi et accompagnement des parcours (Service S0063)

Le budget consacré à la formation et à l'emploi fixé à 1 062 400,00 € se décline comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

- Accompagnement à l'évolution professionnelle (CPF) 120 000,00 €

Coaching et accompagnement des parcours
 Colloques hors CNFPT
 Formations collectives internes:
 Marché Santé Sécurité au travail
 30 000,00 €
 25 000,00 €
 347 400,00 €
 140 000,00 €

-	Formation des assistants familiaux	60 000,00€
-	Formation des services civiques	5 000,00 €
-	Formations individuelles hors CNFPT	150 000,00 €
-	Frais pédagogique des apprentis	25 000,00 €
-	Gestion des études et diagnostics	15 000,00 €
-	Gratification des stagiaires	55 000,00 €
-	Participation à des concours	15 000,00 €
-	Prise en charge de frais de formations	40 000,00 €
-	Recrutement des candidats	35 000,00 €

En recettes de fonctionnement

Les recettes en section de fonctionnement au titre des formations collectives internes sont estimées à 8 000,00 €.

C) Service Administration des Ressources Humaines (Service S0064)

Les crédits alloués à ce service tiennent compte des augmentations règlementaires susvisées.

Ces dépenses estimées à 176 442 600,00 € sont ventilées comme suit :

> En dépenses de fonctionnement :

- Achats de tickets restaurant 400 000,00 €
- Contribution au financement de la complémentaire santé des agents 350 000,00 €
- Contribution au financement de la prévoyance des agents 400 000,00 €
- Conventions de mise à disposition de personnel 243 000,00 €
- Financement des services civiques 50 000,00 €
- Frais liés aux recrutements par mutation 20 000,00 €
- Gestion de la convention Comité médical et Commission de réforme 55 000,00 €
- Gestion des frais médicaux liés à la carrière 120 000,00 €
- Indemnités télétravailleurs 60 000,00 €
- Indemnité de gestion du comptable 18 000,00 €
- Paye des agents 142 298 000,00 €
- Paye des assistants familiaux 29 700 000,00 €
- Prise en charge de rentes et pensions pour incapacité 2 000,00 €
- Prise en charge des frais de déplacement des agents 60 000,00 €
- Remboursement de frais de déplacement aux assistants familiaux 1 200 000,00 €
- Remboursement des trajets domicile travail 50 000,00 €
- Remboursement de frais aux agents 1 266 600,00 €
- Soutien au développement de l'apprentissage 150 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 780 000,00 € et sont ventilées de la manière suivante :

-	Conventions de mise à disposition de personnel	80 000,00 €
-	Paye des agents	700 000,00 €

D) Service Prévention et qualité de vie au travail (Service S0190)

Le budget du service est décliné comme suit :

> En dépenses de fonctionnement :

En section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à 136 000,00 €

- Achat de matériel ergonomique pour tests
 5 000,00 €
 Aides versées dans le cadre du FIPHFP
 20 000,00 €
- Aménagement de postes RQTH 30 000,00 €
- Conseil et appui technique pour la prévention des risques professionnels 50 000,00 €
- Inspection dans le domaine de l'hygiène et la sécurité 12 000,00 €
- Matériel SGMRP achat et maintenance 19 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Les aides versées dans le cadre du FIPHFP sont estimées à 50 000,00 €.

Au total, le budget de la Direction des Ressources Humaines s'élève à :

179 507 736,96 € en dépenses de fonctionnement 838 000,00 € en recettes de fonctionnement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Ressources Humaines.

DRH - SERVICE ACCUEIL ET RELATIONS SOCIALES

				AP/	AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
	011	0201	6132			4 000,00
Aultura da Nagi	011	0201	6234			1 000,00
Arbre de Noël	011	0201	6288			34 000,00
	012	0201	6478			44 000,00
]	Prestation	83 000,00
Cérémonies	011	0201	60628			2 500,00
Ceremomes	011	0201	6234			500,00
				1	Prestation	3 000,00
Etudes analyses et diagnostic CHSCT	011	0202	6228			2 500,00
]	Prestation	2 500,00
Indemnisation des dégats matériels aux véhicules	012	0201	6478			2 000,00
	1	1	-1]	Prestation	2 000,00
Organisation et suivi des conseils de discipline	011	0202	62268			1 000,00
•	1011	10202	02200]	Prestation	1 000,00
Organisation et suivi des						
instances paritaires	011	021	62268			28 000,00
				1	Prestation	28 000,00
Prestations du CNAS	012	0201	6474			800 000,00
				j	Prestation	800 000,00
Prestations sociales du Conseil Départemental	012	0201	6478			366 000,00
Departementar	012	0201	6488			155 000,00
		1]	Prestation	521 000,00
	012	0201	6478			40 000,00
Restauration collective	65	0201	6568			360 000,00
	67	0201	678			1 236,96
]	Prestation	401 236,96
Subvention à l'amicale du personnel	65	0201	6574			25 000,00
]	Prestation	25 000,00
					Totaux	1 866 736,96

DRH - SERVICE EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

D	Classic	E 4	NI.4	AP/	AE	Fonctionne	ement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Accompagnement à l'évolution							
professionelle (CPF)	011	0201	6184			120 000,00	
				Pres	tation	120 000,00	
Coaching et accompagnement des							
parcours	011	0201	6184			30 000,00	
	1			Pres	tation	30 000,00	
Colloques hors cnfpt	011	0201	6185			25 000,00	
				Pres	tation	25 000,00	
	011	0201	6132			10 000,00	
	011	0201	6184			330 000,00	
Formation collectives internes	011	0202	6281			2 400,00	
	67	01	678			5 000,00	
	70	01	70878				8 000,00
				Pres	tation	347 400,00	8 000,00
Formation des Assistants							
Familiaux	011	51	6184			60 000,00	
				Pres	tation	60 000,00	
Formation des services civiques	011	0201	6184			5 000,00	
	1			Pres	tation	5 000,00	
Formations individuelles hors						<u> </u>	
CNFPT	011	0201	6184			150 000,00	
				Pres	tation	150 000,00	
Frais pédagogiques des apprentis	011	0201	6184			25 000,00	
prangeg-ques are approxim	011	0201	0104	Pros	tation	25 000,00	
Gestion des études et diagnostics				1103	tation	23 000,00	
en situation de travail	011	0201	62268			15 000,00	
ch situation de travan	011	0201	02200	Pres	tation	15 000,00	
Gratification des stagiaires	012	0201	6218	1103	tation	55 000,00	
Gradient des seagnaires	012	0201	0210	Pres	tation	55 000,00	
Marché santé sécurité au travail	011	0201	6104	1103		Í	
Marche same securite au travan	011	0201	6184			140 000,00	
	011	0201	6100	Pres	tation	140 000,00	
Participation à des concours	011	0201	6188			15 000,00	
D	1	1		Pres	tation	15 000,00	
Prise en charge de frais dans le	011	0201	(251			40.000.00	
cadre de formations	011	0201	6251	-		40 000,00	
	011	0201	(22.00	Pres	tation	40 000,00	
Recrutement des candidats	011	0201	62268			15 000,00	
	011	0201	6231		<u> </u>	20 000,00	
					tation	35 000,00	0.000.00
				1	otaux	1 062 400,00	8 000,00

DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

		_		AP/A	A E	Fonction	nement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Achat de tickets	0.1.0	0001	6400			400.000.00	
restaurant	012	0201	6488			400 000,00	
]	Prestation	400 000,00	
Contribution au financement de la							
complémentaire santé des							
agents	012	0201	6488			350 000,00	
]	Prestation	350 000,00	
Contribution au							
financement de la prévoyance des agents	012	0201	6478			400 000,00	
prevoyance des agents	012	0201	10476	1	Prestation	400 000,00	
		1			restation	400 000,00	
	012	0201	6218			50 000,00	
	012	0201	0218			30 000,00	
Conventions de mise à	012	621	6218			80 000,00	
disposition de personnel							
	67	01	678			113 000,00	
	70	0201	70848				80 000,00
]	Prestation	243 000,00	80 000,00
Financement des Services							
Civiques	012	33	6218			50 000,00	
]	Prestation	50 000,00	
Frais liés aux							
recrutements par	011	0201	6255			10 000,00	
mutation	011	60	6255			10,000,00	
	011	60	6255			10 000,00	
	T	1			Prestation	20 000,00	
Gestion de la convention avec le CDG30 Comité							
médical et Commission							
de réforme	011	0202	6228			55 000,00	
]	Prestation	55 000,00	
Gestion des frais							
médicaux liés à la carrière	012	0201	6475			120 000,00	
····	1012	10201	101/0	1	Prestation	120 000,00	
Indemnités		1	<u> </u>		1 CStation	120 000,00	
Télétravailleurs	012	0201	64111			60 000,00	
			•]	Prestation	60 000,00	
Indemnité de gestion du						-	
comptable du Trésor							
Public	011	0202	6225			18 000,00	
]	Prestation	18 000,00	

	011	314	6225	1 400,00	
	012	0201	6331	290 000,00	
	012	0201	6332	85 000,00	
,	012	0201	6336	152 000,00	
		0201	64111	16 704 340,00	
,	012	0201	64112	283 000,00	
	012	0201	64113	180 000,00	
	012	0201	64118	4 181 000,00	
	012	0201	64131	1 352 000,00	
,	012	0201	6451	2 780 000,00	
	012	0201	6453	5 219 000,00	
	012	0201	6473	508 000,00	
	012	20	6331	127 000,00	
	012	20	6332	65 000,00	
	012	20	6336	117 000,00	
	012	20	64111	11 138 000,00	
	012	20	64112	178 000,00	
	012		64113	184 140,00	
	012	20	64118	2 400 000,00	
	012	20	64131 6451	2 130 000,00	
		20		2 306 000,00	
	012	30	6453	3 800 000,00	
	012	30	6331 6332	25 000,00 7 000,00	
	012	30	6336	12 000,00	
Paye des agents	012	30	64111	1 250 000,00	
	012	30	64112	20 000,00	
	012	30	64113	17 000,00	
,	012	30	64118	281 135,00	
	012	30	64131	61 200,00	
	012	30	6451	210 000,00	
	012	30	6453	406 000,00	
	012	313	6331	15 000,00	
	012	313	6332	4 700,00	
	012	313	6336	8 350,00	
	012	313	64111	915 000,00	
	012	313	64112	11 000,00	
	012	313	64113	17 000,00	
	012	313	64118	172 000,00	
	012	313	6451	144 000,00	
•	012	313	6453	300 000,00	
	012	314	6332	2 600,00	
	012	314	6336	4 600,00	
•	012	314	64111	470 000,00	
	012	314	64112	6 000,00	
	012	314	64113	19 000,00	
	012	314	64118	127 800,00	
	012	314	64131	33 000,00	
	012	314	6451	85 000,00	
	012	314	6453	157 500,00	

012	315	6331	15 000,00	
012	315	6332	4 500,00	
012	315	6336	7 600,00	
012	315	64111	800 000,00	
012	315	64112	11 000,00	
012	315	64113	21 500,00	
012	315	64118	156 200,00	
012	315	64131	47 500,00	
012	315	6451	136 300,00	
012	315	6453	256 000,00	
012	41	6331	52 000,00	
012	41	6332	24 000,00	
012	41	6336	43 000,00	
012	41	64111	4 200 000,00	
012	41	64112	90 000,00	
012	41	64113	111 500,00	
012	41	64118	721 200,00	
012	41	64131	606 700,00	
012	41	6414	12 300,00	
012	41	6451	829 000,00	
012	41	6453	1 362 340,00	
012	50	6331	270 000,00	
012	50	6332	110 000,00	
012	50	6336	198 000,00	
012	50	64111	19 605 000,00	
012	50	64112	380 000,00	
012	50	64113	708 000,00	
012	50	64118	3 518 500,00	
012	50	64131	2 060 000,00	
012	50	6451	3 670 000,00	
012	50	6453	6 500 000,00	
012	60	6331	135 000,00	
012	60	6332	68 500,00	
012	60	6336	124 000,00	
012	60	64111	13 500 000,00	
012	60	64112	238 000,00	
012	60	64113	168 000,00	
012	60	64118	3 883 000,00	
012	60	64131	258 200,00	
012	60	6451	2 147 000,00	
012	60	6453	4 397 000,00	
012	70	6331	13 600,00	
012	70	6332	4 000,00	
012	70	6336	7 000,00	
012	70	64111	733 000,00	
012	70	64112	16 500,00	
012	70	64113	7 000,00	
012	70	64118	204 800,00	
012	70	64131	32 000,00	
012	70	6451	122 000,00	

012	70	6453	237 500,00	
012		6331	2 000,00	
012		6332	1 500,00	
012		6336	3 000,00	
012		64111	293 000,00	
012		64112	2 400,00	
012		64113	900,00	
012		64118	79 560,00	
012		6451	46 000,00	
012		6453	93 500,00	
012		6331	7 700,00	
012	90	6332	2 200,00	
012	90	6336	3 900,00	
012	90	64111	425 000,00	
012	90	64112	15 000,00	
012	90	64113	5 000,00	
012	90	64118	102 200,00	
012	90	6451	66 135,00	
012	90	6453	137 200,00	
012	921	6331	13 000,00	
012	921	6332	3 600,00	
012	921	6336	7 000,00	
012	921	64111	700 000,00	
012	921	64112	17 000,00	
012	921	64113	15 000,00	
012	921	64118	230 500,00	
012	921	64131	14 000,00	
012	921	6451	110 500,00	
012	921	6453	225 200,00	
013	0201	6419		300 000,00
013	0201	6459		120 000,00
016	550	6331	27 000,00	
016	550	6332	10 500,00	
016	550	6336	18 200,00	
016	550	64111	1 974 500,00	
016	550	64112	47 500,00	
016	550	64113	83 200,00	
016	550	64118	325 400,00	
016	550	64131	176 200,00	
016	550	6451	337 000,00	
016	550	6453	600 500,00	
017	566	6331	28 000,00	
017	566	6332	11 000,00	
017		6336	19 500,00	
017	566	64111	2 064 700,00	
017	566	64112	41 000,00	
017	566	64113	9 000,00	
017	566	64118	364 000,00	
017		64131	278 100,00	
017	566	6451	366 700,00	

	017	566	6453		618 000,00	
	6586	01	65861		450 000,00	
	67	01	6718		40 000,00	
	70	0201	70328		40 000,00	20 000,00
	75	0201	7588			200 000,00
	75	0202	752			60 000,00
	115	0202	702	Prestation	142 298 000,00	700 000,00
	012	51	6331		155 000,00	
	012	51	6336		152 000,00	
	012	51	64121		17 700 000,00	
	012	51	64123		90 000,00	
	012	51	64126		65 000,00	
Paye des Assistants familiaux	012	51	64128		120 000,00	
Tammaux	012	51	6451		4 500 000,00	
	012	51	6453		790 000,00	
	012	51	6471		76 500,00	
	012	51	6473		130 000,00	
	65	51	6522		5 921 500,00	
		•	1	Prestation	29 700 000,00	
Prise en charge de rentes						
et pensions pour	012	0201	(499		2 000 00	
incapacité	012	0201	6488	D	2 000,00	
D. I. A.	1			Prestation	2 000,00	
Prise en charge des frais de déplacement des						
agents	011	0201	6251		60 000,00	
				Prestation	60 000,00	
Remboursement de frais aux Assistants Familiaux	011	51	6245		1 165 000,00	
aux Assistants Familiaux	011	5.1	(251		25,000,00	
	011	51	6251	D	35 000,00	
	1			Prestation	1 200 000,00	
Remboursement des trajets domicile travail	012	0201	6400		50,000,00	
trajets domiche travan	012	0201	6488		50 000,00	
		1		Prestation	50 000,00	
	011	0201	6251		128 500,00	
	011	0201	0201		120 000,00	
	011	20	6251		49 400,00	
	011	30	6251		22 800,00	
					4645000	
Remboursements de frais aux agents	011	313	6251		16 150,00	
aux agents	011	314	6251		2 375,00	
	011	315	6251		2 850,00	
	011	41	6251		138 700,00	
	011	71	0231		130 700,00	
	011	50	6251		475 000,00	

					Totaux	176 442 600,00	780 000,00
				Pro	estation	150 000,00	
l'apprentissage	012	0201	6417			150 000,00	
développement de							
Soutien au							
				Pro	estation	1 266 600,00	
	017	566	6251			47 500,00	
	016	330	0231			39 900,00	
	016	550	6251			39 900,00	
	011	921	6251			6 650,00	
	011	90	6251			7 600,00	
	011	738	6251			18 430,00	
	011	70	6251			9 215,00	
		621	6251			16 530,00	
	011	60	6251			285 000,00	

Service S0190 DRH - SERVICE PREVENTION ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

		_		AP/	AE	Fonctionne	ement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Achat de matériel							
ergonomique pour test	011	0202	60632			5 000,00	
				Pr	estation	5 000,00	
Aides versées dans le cadre	65	0201	6518			20 000,00	
du FIPHFP	00	0201	0318			20 000,00	
	74	0201	74788				50 000,00
				Pr	estation	20 000,00	50 000,00
Aménagement de postes RQTH	011	0202	60632			30 000,00	
				Pr	estation	30 000,00	
Conseil et appui technique en							
matière de prévention des risques professionnels	011	0202	6228			50 000,00	
				Pr	estation	50 000,00	
Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité	012	0201	6218			12 000,00	
	10.2	1 020 1	10210	Pr	estation	12 000,00	
Matériel SGMRP Achat et							
Maintenance	011	0202	60632			19 000,00	
				Pr	estation	19 000,00	
	•				Totaux	136 000,00	50 000,00

DIRECTION INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

La présente délibération expose les propositions budgétaires s'appliquant pour l'exercice 2021 à la Direction de l'Innovation et des Systèmes d'Information.

Si ce budget s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets de dématérialisation, du développement des téléservices pour les gardois, du télétravail, des usages nomades et des outils collaboratifs, il prend en compte les enjeux que la crise sanitaire à savoir :

- Assurer un service public continu, réversible et pérenne
- Sécuriser notre système d'information qui par voie de conséquence devient plus accessible donc plus vulnérable.
- Moderniser et optimiser notre cœur de réseau
- Accéder rapidement aux données

Il est précisé que l'activité des personnels d'appui numérique (PAN) qui interviennent dans les collèges du département, et le budget correspondant ont été transférés à la DISI (transposition effective en mai 2020).

Ainsi, il est décidé:

- ¤ Un budget d'investissement de 3 797 971,00 € (dont 1 140 000,00 € affectés à la dotation des collèges) qui permettra de :
 - Poursuivre le développement de la mobilité et la réversibilité des services (nomadisme pour le télétravail, acquisition de 300 smartphones supplémentaires, modernisation de la téléphonie fixe via le réseau IP, poursuite déploiement PC portables (700 PC supplémentaires pour avoir un parc entièrement réversible, dotation en double écrans, extension du réseau Wifi, visioconférence...),
 - Sécuriser le Système d'Information (Sécurisation des sauvegardes de données pour se protéger des cyber attaques, augmentation de la capacité de sauvegarde, isolation de certains composants clé sur des systèmes indépendants, sécurisation des sites distants (Vpn, filtrage Web, double facteur d'authentification...)
 - Dématérialiser et simplifier les processus internes (RH notamment, ...) et répondre aux obligations réglementaires,
 - Développer des e-services (Dossier MDPH /APA ...)
 - Mettre en place des équipements et des logiciels en lien avec les usages,
 - Simplifier/automatiser les tâches à faible valeur ajoutée
 - Structurer, fiabiliser, pérenniser et valoriser les données du Département (archivage définitif, serveurs, stockage...).

Pour les collèges, il s'agira de :

- Moderniser, homogénéiser et optimiser le parc informatique
- Moderniser, homogénéiser et sécuriser les infrastructures
- Améliorer la qualité d'accès réseau des collèges en lien avec les usages (plan sur 2 ans de mise à niveau des sites)
- Equiper les collégiens et les services administratifs

- ¤ Un budget de fonctionnement de 2 608 750,00 € (dont 311 000,00 € affectés aux télécommunications des collèges) qui permettra de :
 - Couvrir les dépenses de télécoms et de moyens d'impression,
 - Assurer l'hébergement, l'exploitation, la maintenance et le support des matériels et logiciels,
 - Assister et accompagner aux nouvelles pratiques et montée en compétences (outils collaboratifs 365).

A) Coordonner la gestion administrative et financière de la DISI (S0007):

En fonctionnement, il est décidé d'inscrire les crédits de paiement suivants :

- > Chapitre 011 fonction 0202 nature 6262 : 963 310,00 € ventilés de la manière suivante :
- Transport de données et services internet : 335 000,00 €
- Téléphonie fixe : 365 020,00 €
- Téléphonie mobile : 236 930,00 €
- Liaisons haut débit Gecko : 22 000,00 €
- Envoi SMS en nombre : 4360,00 €
 - Chapitre 011 fonction 0202 nature 6262 :
- 311 000,00 € pour le très haut débit des collèges (Gecko, Illico et THD'OC)
 - ➤ Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6185
- Cotisations forums éditeurs : 5 335,00 €
 - > Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6281
- Cotisations clubs utilisateurs (OPENIG, CAPDEMAT...): 32 805,00 €
 - ➤ Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6281
- Intérêts moratoires : 170,00 €

Le montant des crédits de fonctionnement s'élève à : 1 312 620,00 €.

B) <u>Déployer, sécuriser et maintenir les équipements d'infrastructures informatiques (S0015)</u>

1) Crédits de fonctionnement

- Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 60632
- Petits équipements et pièces détachées diverses : 10 000,00 €
 - ➤ Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6156
- Maintenance matériels et logiciels des systèmes et réseaux et bases de données : 50 900,00 €
 - > Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6188
- Abonnement messagerie collaborative Microsoft Office 365 et antispam : 308 000,00 €
 - ➤ Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6228

- Assistance technique et transfert de compétences (migration Office 365, systèmes, développement, messagerie, bases de données) : 55 000,00 €

Le montant des crédits de fonctionnement s'élève à : 423 900,00 €.

2) Crédits d'investissement

Les crédits d'investissement s'élèvent à **843 700,00** €. Ils sont inscrits sur le chapitre 20 fonction 0202 nature 2051 et le chapitre 21 fonction 202 nature 2183.

Ces crédits permettront le financement des opérations suivantes :

- la rénovation du cœur de réseau informatique et remplacement des serveurs en fin de vie : $410\ 000,\!00\ \in$
- les logiciels d'infrastructure (serveurs et l'accès au SI pour les agents) : 172 700,00 €
- l'équipement de stockage centralisé et sécurisé des données : 100 000,00 €
- Sauvegarde de données : 20 000,00 €
- Evolution des logiciels d'infrastructure : 121 000,00 €
- Extension du réseau Wifi :15 000,00 €
- Logiciels de développement d'applications : 5 000,00 €

Total crédits d'investissement : 843 700,00 €

B) Déployer et maintenir les postes de travail numériques (S00137) :

Il est décidé de **diminuer l'enveloppe 2018 ACQUITICE** à hauteur des engagements (-2 245 988,18). L'acquisition de matériel informatique pour les collèges sera à compter de 2021 gérée hors autorisation pluriannuelle.

Les opérations étant terminées, il convient de clôturer l'enveloppe 2012 SIG LR.

1) Crédits de fonctionnement

Il est décidé d'inscrire les crédits de paiement suivants :

- Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 60632
- Achat de pièces détachées, petits équipements (accessoires informatiques, télécoms et consommables traceurs) : 30 000,00 €
 - Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6156
- Coût copies des moyens d'impression (photocopieurs, imprimantes) : 80 000,00 €
- Maintenance matérielle et logicielle (autocommutateurs, visioconférence, automate d'appels, traceurs) : 27 200,00 €
 - Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6188

Abonnement logiciel (Webex, Intune, Adobe CC): 39 500,00 €

Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6228

Assistance technique (logiciel gestion flotte téléphonie, systèmes informatiques et télécoms): 22 000,00 €

Total crédits de fonctionnement : 198 700,00 €

2) Crédits d'investissement

- Chapitre 21 fonction 0202 chapitre 21838 : **789 500,00** €
- Maintien en condition opérationnelle du parc informatique (PC fixes et PC portables), remplacement des tablettes tactiles et remplacement des clients légers par des ordinateurs standards (connexion des CMS à la fibre optique Gecko) : 382 500,00 €
- Matériels usages nomadisme (remplacement des postes fixes par PC portables et écrans pour station d'accueil et remplacement des tablettes Android) : 387 000,00 €
- Périphériques pour équiper les salles de réunion et les sites périphériques (vidéo projecteurs, tableaux interactifs, webcam, visio-conférence, etc.) : 20 000,00 €
 - Chapitre 21 fonction 0202 chapitre 21848
- Renouvellement des moyens d'impression (photocopieurs et traceurs) : 89 000,00 €
 - Chapitre 20 fonction 0202 nature 2051 et chapitre 21 fonction 202 natures 2153, 2181 et 2185 seront inscrits 125 840,00 € pour financer les opérations suivantes :
- Logiciels systèmes des postes de travail et de téléphonie sur IP : 10 840,00 €
- Câblage de réseau : **80 000,00 €**
- Téléphones mobiles simples et smartphones : 35 000,00 €

Pour les collèges du département, il est décidé d'inscrire

Chapitre 21 fonction 221 nature 2153 et 21753

155 050,00 € pour le système réseaux et TOIP des collèges

Chapitre 21 fonction 221 nature 21785 et 2185

119 450,00 € pour le matériel téléphonique des collèges

Chapitre 21 fonction 221 nature 28131

715 500.00 € ventilés de la manière suivante :

- Maintien et évolution du parc informatique des collèges : 637 500,00 €
- Equipements informatiques pour le nouveau collège de Remoulins : 78 000,00 €
 - Chapitre 20 fonction 221 nature 2051

Droits d'usage du logiciel EDUTICE des collèges : 150 000,00 €

Total crédits d'investissement : 2 144 340,00 €

C) <u>Déployer le système d'information et maintenir les logiciels en condition opérationnelle</u> (S0138):

1) Crédits de fonctionnement

Chapitre 011 fonction 0202 chapitre 6228.

Pour la réalisation des prestations de paramétrage, d'accompagnement et de transfert de compétences dans le cadre de la dématérialisation (MP, RH, chaine comptable et parapheur électronique) ainsi que les migrations logicielles, il est décidé d'inscrire 83 821,00 €.

- Pour la maintenance corrective, support, exploitation des logiciels et certificats sont inscrits 437 701,00 €, ventilés de la manière suivante :
- Chapitre 011 fonction 0202 nature 6156 : 421 171,00 €
- Chapitre 21 fonction 52 nature 6156 : 14 400,00 €
- Chapitre 65 fonction 0202 nature 6584 : 2 130,00 €
 - Chapitre 011 fonction 0202 nature 6188.
 Pour les abonnements de logiciels et redevances, il est prévu 122 908,00 €.

Le total crédits de fonctionnement s'élève à 644 430,00 €

2) Crédits d'investissement

Sur *le chapitre 20 fonction 52 nature 2051*, il est prévu **19 300,00 €** pour la MDPH dans le cadre de la refonte du SI et l'évolution logicielle Genesis.

780 631,00 € seront inscrits sur le *chapitre 20 fonction 0202 natures 2051* pour financer les projets suivants :

- Evolution et amélioration des applications métiers : 336 041,00 €
- Dématérialisation et réglementation, migration et nouveaux droits d'usage (routes, ressources humaines, social) : 444 590,00 €

Le total des crédits d'investissement s'élève à : 799 931,00 €

D) Assister, accompagner et former (S0193):

Il est décidé d'inscrire pour 2021 les crédits suivants :

1) Crédits de fonctionnement

Chapitre 11 fonction 0202 nature 6156:

2 500,00 € pour l'assistance à la migration de la plateforme SIG

- Chapitre 11 fonction 0202 nature 6228:
 20 000,00 € pour l'accompagnement aux outils collaboratifs Office 365 (Sharepoint)
- Chapitre 11 fonction 0202 nature 6228
 6 600,00 € pour l'abonnement à la bibliothèque numérique

Le total crédits de fonctionnement s'élève à 29 100,00 €.

2) Crédits d'investissement

Chapitre 11 fonction 0202 nature 6228
 10 000,00 € pour le développement de la plateforme SIG

Le budget de la Direction de l'innovation et des systèmes d'information s'établit globalement comme suit, en dépenses :

Investissement 3 797 971,00 €

Fonctionnement 2 608 750,00 €

TOTAL 6 406 721,00 €

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Innovation et des Systèmes d'Information.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2012	SIGLR	Subvention SIG LR	184 477,00	0,00	184 477,00		
2018	ACQUITICE	ACQUISITION MATERIEL TICE	4 000 000,00	-2 245 988,18	1 754 011,82	0,00	0,00
2018	RESEAUCOLL	INFRACSTRUCTURES NUMERIQUES DES COLLEGES	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	0,00	388 346,82

DISI - POLE DE GESTION

Durated	Classic	E	NT.4	AP	/AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
	011	0202	6185			5 335,00
Fonctionnement de la structure	011	0202	6281			32 805,00
	67	01	6711			170,00
				P	restation	38 310,00
Gestion de la comptabilité fournisseurs pour les services	011	0202	6262			963 310,00
télécoms	011	221	6262			311 000,00
	•			P	restation	1 274 310,00
					Totaux	1 312 620,00

S0015

DISI - SERVICE PRODUCTION

Prestation	Chan	Fonct.	Nature	AP/	AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	ronct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition d'équipements	20	0202	2051				318 700,00
d'infrastructures informatiques							
	21	0202	21838				525 000,00
				Pre	station		843 700,00
	011	0202	60632			10 000,00	
Maintenance d'équipements	011	0202	6156			50 900,00	
d'infrastructures informatiques							
	011	0202	6188			308 000,00	
						,	
	011	0202	6228			55 000,00	
	•		•	Pre	station	423 900,00	
				,	Гotaux	423 900,00	843 700,00

DISI - SERVICE EQUIPEMENT

D 4 4	CI	F 4	N	AP	/AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
	20	0202	2051				10 840,00
	21	0202	2153				50 000,00
	21	0202	2181				30 000,00
	21	0202	21838				789 500,00
	21	0202	21848				89 000,00
Acquisition des postes de travail numériques	21	0202	2185				35 000,00
	21	221	2153				100 590,00
	21	221	21753				54 460,00
	21	221	21785				13 615,00
	21	221	21831				715 500,00
	21	221	2185				105 835,00
		,		1 994 340,00			
	011	0202	60632			30 000,00	
Maintenance des postes de travail	011	0202	6156			107 200,00	
numériques	011	0202	6188			39 500,00	
	011	0202	6228			22 000,00	
				Pi	restation	198 700,00	
Participation au développement des usages numériques	20	221	2051				150,000,00
ues usuges numeriques	20 221 2051					150 000,00 150 000,00	
				r	Totaux	198 700,00	2 144 340,00

Service S0138 DISI - SERVICE PROJETS

Post of the	Classic	F 4	Net	AP/	AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Assistance à maitrise d'oeuvre et à maîtrise d'ouvrage							
(AMOE/AMOA)	011	0202	6228			83 821,00	
				P	restation	83 821,00	
Déploiement d'applications et des	20	0202	2051				780 631,00
matériels associés	20	52	2051				19 300,00
				Pi	restation		799 931,00
	011	0202	6156			421 171,00	
Maintenance des applications et	011	0202	6188			122 908,00	
des matériels associés	011	52	6156			14 400,00	
	65	0202	6581			2 130,00	
				P	restation	560 609,00	
					Totaux	644 430,00	799 931,00

S0193

DISI - SERVICE UTILISATEURS

Durantation	Chan	Earnet	Natara	AP/	AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
	011	0202	6156			2 500,00	
Auto Formation	011	0202	6228			20 000,00	
	20	0202	2051				10 000,00
				Pre	estation	22 500,00	10 000,00
Formation bureautique	011	0202	6182			6 600,00	
				Pro	estation	6 600,00	
	•				Totaux	29 100,00	10 000,00

MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Le Médecin, afin de répondre à ses missions,

- de surveillance médicale des agents, lors de consultations au cours desquelles le médecin questionne l'agent sur son état de santé, ses conditions de travail et procède à un examen clinique;
- **de surveillance par des examens complémentaires** réalisés en interne au service : visiotest, audiotest, spirographie, analyse d'urines, électrocardiographe ;
- de prescriptions d'examens complémentaires, ainsi que de bilans de prévention et de protection proposés aux agents qui sont exposés à des risques professionnels identifiés; examens à réaliser:
 - auprès de laboratoire d'analyses médicales lorsqu'il y a des risques de contamination infectieuse pour les personnels travaillant en cuisine/restauration, pour certains agents de laboratoire, etc...
 - auprès de cabinet de radiologie dans le cadre de réalisation de radiographies pulmonaires,
 - auprès d'un médecin spécialiste, (ophtalmologue, pneumologue, cardiologue...) lorsque les conditions de travail le justifient,
- **de prévoir des sérologies spécifiques,** notamment à tous les agents exposés à titre professionnel à des risques de contamination par l'hépatite B, par la rage, par la leptospirose, par l'hépatite A etc...
- de fournir des trousses de secours, selon les dispositions en vigueur ;
- de donner les consignes d'urgences et de prodiguer des premiers soins dans le service ;
- de proposer des vaccinations, dans le cadre des actions de santé publique auprès de tout le personnel (DTP-Revaxis et Grippe), en plus des vaccinations obligatoires de par la profession des agents;
- de prévoir l'acquisition des équipements spécialisés, de petit matériel médical et paramédical nécessaires à ses missions, dans le cadre d'équipement complémentaire destiné au cabinet médical et aux infirmeries, selon la règlementation en vigueur,
- de prévoir l'achat de matériel/outils de travail (matériel de base, tests psychotechniques...) liés à l'activité du psychologue du travail,
- de prévoir les réparations des pannes sur le matériel de diagnostic médical,
- de prévoir la prévention des risques professionnels,

a évalué le budget prévisionnel 2021 à **46 500,00** €, cette demande tenant compte de l'effectif actuel, 3 630 agents, et des recommandations de la collectivité.

Cet effectif global compte:

- 2 887 titulaires, stagiaires sur emploi permanent,
- 154 contractuels sur emploi permanent,
- 110 contractuels sur emploi non permanent,
- 479 assistants familiaux,

qui seront suivis en médecine professionnelle et préventive de façon systématique. Seuls quelques-uns avaient été reçus jusqu'à présent en médecine de prévention alors qu'ils se trouvaient dans une situation particulière et signalée (AT, MP, ou aptitude).

Les dépenses de fonctionnement pour la médecine préventive s'articulent autour de 7 axes :

Les examens médicaux et paramédicaux :

30 000,00 € imputés au chapitre 012, fonction 0201, nature 6475

> Produits pharmaceutiques et de soins :

8 000,00 € imputés au chapitre 011, fonction 0201, nature 60661

- Produits de vaccination à usage humain :
- **3 500,00** € imputés au chapitre 011, fonction 0201, nature 60662
 - > Petit matériel médical et para médical :

500,00 € imputés au chapitre 011, fonction 0201, nature 60632

- Achat de matériels <u>d'animation et de prévention médicale</u>:
- 2 000,00 € imputés au chapitre 011, fonction 0201, nature 6068
 - Réparation du matériel médical utilisé par le service :
- 1 000,00 € imputés au chapitre 011, fonction 41, nature 61558
 - > Prévention des risques professionnels :
- 1 500,00 € imputés au chapitre 021, fonction 41, nature 2188

Toutes ces actions de santé préventives visent à dépister et à réduire les facteurs de risques de maladies susceptibles de perturber l'état de santé des agents sur leur lieu de travail.

Le tableau récapitulatif par prestation comprenant la répartition par imputation du budget du service de médecine professionnelle et préventive est annexé à la présente délibération.

DGARI - MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

D 4.4		.	.	AP/	AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
	011	0201	60632			500,00	
	011	0201	6068			2 000,00	
Examen médical	011	41	61558			1 000,00	
	012	0201	6475			30 000,00	
	21	41	2188				1 500,00
				I	Prestation	33 500,00	1 500,00
\$7	011	0201	60661			8 000,00	
Vaccinations et petits soins	011	0201	60662			3 500,00	
				I	Prestation	11 500,00	
					Totaux	45 000,00	1 500,00

SERVICE D'APPUI DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES INTERNES

Le service d'Appui de la DGARI vient en soutien des directions en matière comptable et budgétaire, d'achat public, de RH, de subventions. Des lignes de crédit sont affectés au service pour le fonctionnement de la cellule documentation du service d'Appui de la direction générale des services ainsi que la mission conformité et risques numériques.

1. Gestion des commandes de documentation pour les services et les élues

La cellule Doc' du service d'Appui a pour missions de documenter et d'informer les services et les élus du Département par la commande d'ouvrages et de périodiques. Ces derniers sont acquis pour les services et les élus mais également pour la cellule documentation pour consultation, prêt, recherche à la demande ou la conception de produits documentaires.

Les crédits nécessaires en fonctionnement de cette cellule s'élèvent à 129 000,00 € et sont répartis de la manière suivante :

- Chapitre 011 fonction 0202 nature 6182: 108 000,00 €
- Chapitre 011 fonction 0202 nature 6281: 1 000,00 €
- Chapitre 6586 fonction 01 nature 65862: 20 000,00 €

2. Organisation de réunions de travail, séminaires et réceptions pour la direction générale des services

Pour l'organisation de réunions, séminaires, réceptions les crédits nécessaires en fonctionnement sont de 10 000,00 € et sont répartis de la manière suivante :

- Chapitre 011 fonction 201 nature 6228 : 3 000,00 €
- Chapitre 011 fonction 0201 nature 6234 : 2 000,00 €
- Chapitre 011 fonction 0201 nature 6238 : 5 000,00 €

3. Organiser en interne la conformité

Le Département a créé une mission « conformité et risques numériques » dont les missions sont :

- > Organiser en interne la conformité :
- Tenir un registre des traitements
- Informer et accompagner les agents, réaliser des codes de conduites (charte)
- Pouvoir démontrer à la CNIL la conformité de la collectivité
- Déterminer les mesures techniques et organisationnelles de sécurité des données personnelles

- S'assurer de la capacité de la collectivité à transférer les données personnelles sous réserve des garanties appropriées
- En cas de violation, notifier la CNIL dans les 72 heures
- Contrôler la sous-traitance, notamment par des mesures contractuelles
- Diligenter des audits de sécurité et des études d'impacts des traitements en cours ou à venir
 - > Assurer, avec les personnes concernées par des traitements de leurs données personnelles :
- La communication en transparence de la nature des traitements effectués
- La collecte et la traçabilité des consentements libres et éclairés
- La garantie du respect des droits en matière d'accès, de limitation dans le temps, d'oubli, d'opposition et de portabilité

Les crédits nécessaires en fonctionnement s'élèvent à 11 000,00 € et sont répartis de la manière suivante :

- Chapitre 011 fonction 0202 nature 617 : 8 000,00 €

- Chapitre 011 fonction 0202 nature 6228 : 3 000,00 €

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par le service d'appui de la Direction générale adjointe des ressources internes.

DGARI - SERVICE D'APPUI

D 4.0	CI	E 4	3 .7	AP/	AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
	011	0202	6182			108 000,00
Gestion des commandes de documentation pour les services et						
les élus	011	0202	6281			1 000,00
	6586	01	65862			20 000,00
				Pr	estation	129 000,00
	011	0201	6228			3 000,00
Organisation réunions de travail et	011	0201	0228			3 000,00
séminaires	011	0201	6234			2 000,00
	011	0201	6238			5 000,00
	1			Pr	estation	10 000,00
Organiser en interne la conformité	011	0202	617			8 000,00
	011	0202	6228			3 000,00
				Pr	estation	11 000,00
				,	Totaux	150 000,00

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE : Pour la gestion des Bâtiments

et la Logistique

La Direction de la Logistique consacre ses activités à la construction, l'achat, la gestion et l'entretien de l'ensemble des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité départementale. Elle conduit à ce titre la stratégie patrimoniale pour l'immobilier, le mobilier et la mobilité. Cette stratégie se traduit par un plan de gestion durable et rationnel des moyens afin d'optimiser et d'améliorer les conditions de travail des agents et d'améliorer les services rendus aux usagers.

Malgré la crise sanitaire de la COVID 19 qui impacte fortement les finances du Département, le budget d'investissement 2021 de la Logistique s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Plan pluriannuel en investissements engagé depuis 2017. Ce plan programme sur 5 ans les investissements nécessaires à l'optimisation du parc immobilier, la prise en compte du développement durable dans nos modes de déplacement et nos environnements de travail, il identifie les grands projets et réserve les moyens nécessaires à la maintenance et l'adaptation des bâtiments aux enjeux du territoire gardois en matière d'accès aux services publics, et de lieux d'éducation.

2021 verra notamment l'ouverture de la maison des associations sur l'espace Diderot à Nîmes, les travaux de réhabilitation et de construction de plusieurs CMS pour répondre aux attentes des usagers, la poursuite des travaux de construction du collège de Remoulins, le lancement du projet de construction du collège de St Gilles, les travaux pour l'ouverture de classes SEGPA à Vergèze et St Génies de Malgoires.

Le Budget Primitif 2021 de la Direction de la Logistique pour la gestion des Bâtiments et la logistique s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- 1 Optimiser le parc immobilier départemental
- 2 Prendre en compte le développement durable dans la stratégie patrimoniale
- 3 Maintenir la valeur et la qualité des bâtiments départementaux
- 4 Assurer la solidarité territoriale par la présence équilibrée des services départementaux

L'ensemble des mouvements détaillés ci-dessous permettent de poursuivre la réalisation du programme d'opérations en fonction de leur état d'avancement, tout en préservant l'équilibre budgétaire.

I) OPTIMISER LE PARC IMMOBILIER DEPARTEMENTAL : 11 657 597,22 €

1 Acquisition et vente des terrains en vue d'une urbanisation : 200 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé de créer une nouvelle enveloppe 2021 ACQUITERRAIN d'un montant de 5 000 000,00 € et d'une durée de 5 ans pour assurer le financement des acquisitions foncières pour les nouveaux projets.

	1	21	0202	2111	0	S0013	200 000,00	610 000,00	290 000,00	1 250 000,00	650 000,00	3 000 000,00
2021 - ACQTERRAIN	2	21	50	2111	0	S0013				500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
	5	21	221	2111	0	S0013			400 000,00		600 000,00	1 000 000,00
202	5 21 221 2111 2021 - ACQTERRAIN						200 000,00	610 000,00	690 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00	5 000 000,00

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire en AP 2021 ACQUITERRAIN 200 000,00 € sur le chapitre 21, fonction 0202, nature 2111.

2 Acquisitions et ventes d'immeubles : 151 200,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 36 200,00 € pour les frais de gestion administrative, frais d'honoraires, des frais de publicité, et des charges locatives de copropriété.

011-0202-614: 1 200,00 ∈ 011-0202-6228: 30 000,00 ∈ 011-0202-6231: 5 000,00 ∈ 011-0202-6231:

Section d'investissement

En recettes d'investissement :

Il est prévu de percevoir **4 383 876,00** € pour les opérations de cessions immobilières du Département. 024-01-024 : 4 383 876,00 €

En Autorisation de programme :

Il est décidé de créer une nouvelle enveloppe 2021 ACQIMMEUBL d'un montant de 15 000 000,00 € destinée à financer les nouveaux projets d'acquisition immobilière. Aucun crédit ne sera inscrit sur l'exercice 2021.

Il est également décidé de rephaser l'AP 2014 ACQIMMEUBL au regard de l'avancement des projets d'acquisition.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décide d'inscrire 115 000,00 € pour l'aménagement des bâtiments administratifs du Département.

2014 ACQIMMEUBL 23-0202-238 : 115 000,00 €

3 Bail emphytéotique administratif gendarmerie : 940 000,00 €

En dépenses d'investissement hors AP :

Dans le cadre de la résiliation anticipée par l'Etat du bail emphytéotique des casernes de gendarmerie, il convient d'inscrire une dépense :

16-01-16878 : **940 000,00 €**

4 Gestion des biens immobiliers pris en location : 1 539 377,72 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 1 539 377,72 € pour les frais de gestion immobiliers pris en location :

153 677,00 € 011-0202-6132: 011-0202-614 : 30 200,00 € 011-0202-62268 : 5 000,00 € 2 000,00 € 011-0202-6227 : 53 000,00 € 011-313-62878 : 011-32-6132 : 38 600,00 € 011-32-614 : 4 500,00 € 906 097,00 € 011-50-6132 : 011-50-614 : 63 005.00 € 011-50-62878 : 35 000,00 € 011-60-6132 : 32 393,72 € 011-60-614 : 2 835,00 € 011-64-6132 : 2 650,00 € 011-64-614 : 420,00 € 200 000,00 € 67-01-678 : 67-0202-673 : 10 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Il convient d'inscrire 7 000,00 € de recettes sur le chapitre 75, fonction 0202, nature 7588.

5 Gestion des impôts, taxes et redevances : 225 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 225 000,00 € répartis comme suit :

011-0202-63512 : 220 000,00 € 011-0202-63513 : 5 000,00 €

6 Gestion des lieux de stationnement des véhicules de service et du personnel : 165 139,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin de maintenir la capacité de stationnement des véhicules des agents départementaux dans les parkings sécurisés, il est décidé d'inscrire 165 139,00 € répartis comme suit :

011-0202-6132 : 160 100,00 € 011-314-6132 : 1 656,00 €

011-50-6132 : 3 383,00 €

7 Gestion des marchés d'assurance : 454 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 454 000,00 € répartis comme suit :

011-0202-6161 : 445 000,00 € 011-0202-6228 : 5 000,00 € 011-52-6161 : 4 000,00 €

8 Gestion des propriétés : 467 930,50 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 417 930,50 € pour les frais de gestion administrative des différentes propriétés du Département.

011-0202-614 : 28 000,00 € 50 000,00 € 011-0202-617: 011-0202-6227: 3 000,00 € 011-0202-62878: 280 000,00 € 500,00€ 011-0202-6354 : 011-28-614 : 24 000,00 € 011-50-614 : 27 430,50 € 011-51-614 : 4 000,00 € 67-60-673 : 1 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 476 600,00 € pour les redevances perçues sur les bâtiments départementaux.

70-0202-70878: $202\ 200,00 \in$ 75-01-752: $198\ 400,00 \in$ 75-01-7588: $71\ 000,00 \in$ 75-0202-7588: $5\ 000,00 \in$

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP :

Il est décidé d'inscrire 50 000,00 € répartis de façon suivante :

23-0202-231311. : 15 000,00 € 23-50-231313. : 35 000,00 €

9 Suivi des sinistres : 25 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 25 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 62878.

En recettes de fonctionnement :

Il est prévu de percevoir 15 000,00 € sur le chapitre 77, fonction 0202, nature 7788.

$\frac{10 \quad Etudes \quad et \quad travaux \quad de \quad restructuration, \quad r\'ehabilitation, \quad r\'eam\'enagement}{B\^atiments: 3 940 000,00 €}$

Section d'investissement

En Autorisation de Programme:

Au regard de l'état d'avancement des différents programmes d'opération. Il est décidé de rephaser les enveloppes AP 2017 BNIDIDEROT, AP2020 DIDASSO, 2018 BATSOCIAUX, 2018 BJEANEDARC, 2005 BPSEMUSRES.

En dépenses d'investissement en AP:

Dans le cadre du projet de restructuration du Musée de Pont St Esprit, il est décidé d'inscrire **240 000,00 €** sur l'AP 2005 BPSEMUSRES 23-314-231314

Dans le cadre du projet d'ouverture de la maison des services publics sur le site de l'ancien collège Diderot à Nîmes, il est décidé d'inscrire 3 210 000,00 € répartis comme suit :

AP 2017 BNIDIDEROT 20-0202-2031 : 210 000,00 € AP 2017 BNIDIDEROT 23-0202-238 : 2 300 000,00 € AP 2017 BNIDIDEROT 23-0202-231351 : 700 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 100 000,00 € sur l'AP 2020 DIDASSO répartit comme suit :

2020 DIDASSO 20-50-2031 : 50 000,00 € 2020 DIDASSO 23-0202-231318 : 50 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 250 000,00 € sur l'AP 2018 BATSOCIAUX répartit comme suit :

2018 BATSOCIAUX 20-0202-2031 : 100 000,00 € 2018 BATSOCIAUX 23-50-231313 : 150 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 140 000,00 € sur l'AP 2018 BJEANEDARC répartit comme suit :

2018 BJEANEDARC 20-0202-2031 : 30 000,00 € 2018 BJEANEDARC 23-0202-231351 : 110 000,00 €

En recettes d'investissement en AP:

Dans le cadre du financement de la maison des services publics sur le site de l'ancien collège Diderot à Nîmes, il est décidé d'inscrire sur l'AP 2017 BNIDIDEROT :

502 000,00 € répartis comme suit :

AP 2017 BNIDIDEROT 13-0202-1312 : 300 000,00 € AP 2017 BNIDIDEROT 13-0202-13172 : 202 000,00 €

11 Véhicules, achats, locations, et entretien : 200 000,00 €

En autorisation de programme :

Pour remplacer la flotte de véhicules usagers de la collectivité, il est décidé de créer une enveloppe spécifique 2021 PARCVL-VAE de 1 000 000,00 € d'une durée de 5 ans

2021 - PARCVL-VAE	1	21	0202	2157	0	S0013	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 000 000,00
20)21 - P/	ARCVL	-VAE		-		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 000 000,00

12 Entretien, matériel, garage : 132 500,00 €

Dans le cadre de la mutualisation des activités liées à la gestion, de l'entretien des véhicules et du matériel, il a été décidé fin 2020 de fusionner les deux garages entre Direction de la Logistique et Direction des Territoires.

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer le fonctionnement de ce nouveau service, il est décidé d'inscrire 82 500,00 € répartis comme suit :

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}0202\text{-}615221: & 10\ 000,00\ \in\\ 011\text{-}0202\text{-}61558: & 43\ 000,00\ \in\\ 011\text{-}0202\text{-}6158: & 2\ 500,00\ \in\\ 011\text{-}0202\text{-}6228: & 27\ 000,00\ \end{array}$

En dépenses d'investissement hors AP:

Afin d'assurer les achats et prestations nécessaires aux activités du service garage, il est décidé d'inscrire 50 000,00 € répartis comme suit :

 $\begin{array}{lll} 21\text{-}0202\text{-}2157: & 15\ 000,00\ \in \\ 23\text{-}0202\text{-}231351: & 15\ 000,00\ \in \\ 23\text{-}0202\text{-}23157: & 20\ 000,00\ \in \end{array}$

13 Entretien véhicules : 1 609 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer l'achat des pièces détachées, et de fournitures nécessaires à la réparation des véhicules du parc automobiles VL et PL, il est décidé d'inscrire 1 609 000,00 € répartis comme suit :

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}0202\text{-}60631: & 55\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}60632: & 960\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}611: & 130\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}61551: & 20\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}6156: & 6\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}6188: & 3\ 000,00\ \in \\ \end{array}$

14 Frais administratif véhicules : 28 450,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer les frais de gestion administratives des véhicules (passage aux mines, contrôle techniques, cartes grises), il est décidé d'inscrire 28 450,00 € répartis comme suit :

 $\begin{array}{lll} 011-0202-6042: & 3\ 000,00 \in \\ 011-0202-628678: & 100,00 \in \\ 011-0202-6355: & 24\ 150,00 \in \\ 65-0202-65888: & 200,00 \in \\ 61-01-6712: & 1\ 000,00 \in \end{array}$

15 Garage: 1 383 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer les déplacements quotidiens professionnels des agents avec les véhicules de service, il est décidé d'inscrire 1 383 000,00 € pour les frais de carburant répartis comme suit :

011-0202-60622 : 1 383 000,00 €

16 Sinistres véhicules : 3 000,00 €

Section de fonctionnement

Afin d'assurer les frais de sinistralité des VL, il est décidé d'inscrire 3 000,00 € répartis comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

011-0202-61551.: 3 000,00 €

17 Vente de « biens » garage :

En recettes de fonctionnement :

Dans le cadre des cessions de matériel et véhicules opérées par « les domaines », il est décidé d'inscrire 35 000,00 € de recettes :

77-0202-7788 : 35 000,00 €

18 Mobilier : 194 000,00 €

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP :

Afin d'assurer le renouvellement en mobilier usager des locaux administratifs, il est décidé d'inscrire 194 000,00 € répartis comme suit :

II) PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRATEGIE PATRIMONIALE : 2 598 400,00 €

1 Gestion des contrats fluides : 1 668 400,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin de pouvoir payer les charges d'énergie de la collectivité, il est décidé d'inscrire 1 668 400,00 € répartis comme suit :

011-0202-60611 : 60 000,00 € 011-0202-60612 : 600 000,00 €

011-0202-60613: 40 000,00 € 011-0202-60621: 8 000,00 € 011-28-60612. : 12 000,00 € 011-30-60612.: 500,00 € 011-313-60611: 2 500,00 € 011-313-60612.: 50 000,00 € 011-314-60611 : 2 000,00 € 011-314-60612. : 33 000,00 € 011-315-60611: 5 000,00 € 011-315-60612.: 180 000,00 € 011-32-60612. : 3 000,00 € 011-50-60611: 20 000,00 € 011-50-60621 : 6 000,00 € 011-50-60612.: 270 000,00 € 011-52-60612. : 14 000,00 € 011-60-60611: 25 000,00 € 011-60-60612.: 220 000,00 € 011-60-60621 : 34 000,00 € 600,00€ 011-61-60611 : 011-61-60612. : 7 000,00 € 011-64-60611 : 2 000,00 € 011-64-60612 : 15 000,00 € 30 000,00 € 011-68-60612. : 1 800,00 € 011-70-6281 : 500,00€ 011-738-60611: 011-738-60612. : 15 000,00 € 011-94-60611 : 1 500,00 € 4 000,00 € 011-94-60612. : 65-0202-6561 : 6 000,00 €

2 Gestion du programme de Transition Energétique : 902 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin de pouvoir assurer les dépenses relatives à la mise en place du programme de transition énergétique, il est décidé d'inscrire 50 000,00 €:

011-0202-617: 50 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Il est prévu de percevoir 50 000,00 € répartis de la façon suivante :

75-0202-7588 : 50 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Il est nécessaire de revaloriser l'AP 2017 Transition de 1 640 000,00 € et de la rephaser.

En dépenses d'investissement hors AP :

Il est décidé d'inscrire 1 000,00 € pour initier le programme de transition énergétique 2021.

26-0202-261 : 1 000,00 €

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 850 000,00 € pour des dépenses de travaux de rénovation énergétique en 2021.

AP 2017 TRANSITION 20-0202-2031 : 200 000,00 € AP 2017 TRANSITION 23-0202-231351 : 650 000,00 €

En recettes d'investissement en AP:

Il est prévu de **percevoir 1 030 000,00 €** sur l'AP 2017 TRANSITION comme suit et de la rephaser :

13-0202-1311 : 30 000,00 € 13-0202-1312 : 1 000 000,00 €

3 Aménagement de postes FIPH : 28 000,00 €

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP :

Il est décidé d'inscrire 28 000,00 € pour améliorer les conditions de travail du personnel en situation de handicap.

 $\begin{array}{lll} 21\text{-}0202\text{-}2157: & 12\ 000,00\ \in\\ 21\text{-}0202\text{-}21848: & 12\ 000,00\ \in\\ 21\text{-}0202\text{-}2188: & 4\ 000,00\ \in\\ \end{array}$

III)MAINTENIR LA VALEUR ET LA QUALITE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : 5 951 191,55 €

1 Achat de fournitures et matière d'œuvre : 271 800,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 246 800,00 € pour l'achat de petits équipements.

011-0202-60632: 200 000,00 € 011-312-60632 : 3 000,00 € 2 000,00 € 011-313-60632 : 011-314-60632 : 5 000,00 € 4 000,00 € 011-315-60632 : 011-50-60632 : 30 000,00 € 500,00 € 011-51-60632 : 011-52-60632 : 300,00€ 2 000,00 € 011-71-60632 :

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire 25 000,00 € pour l'achat de matériel et d'outillage techniques :

21-0202-2157 : 25 000,00 €

2 Appui logistique : 202 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 202 000,00 € pour le paiement des frais de gardiennage des différents sites distants du département.

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}0202\text{-}6228: & 2 500,00 \in \\ 011\text{-}0202\text{-}6282: & 105 000,00 \in \\ 011\text{-}312\text{-}6282: & 500,00 \in \\ 011\text{-}313\text{-}6282: & 1 000,00 \in \\ 011\text{-}314\text{-}6282: & 3 000,00 \in \\ 011\text{-}50\text{-}6282: & 90 000,00 \in \\ \end{array}$

3 Gestion des marchés de maintenance, de sécurité et de vérification des installations techniques : 607 780,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 427 780,00 € pour la maintenance et le contrôle des installations de sécurité :

011-0202-6156: 168 000,00 € 011-0202-6228: 27 500,00 € 011-20-6156: 1 400,00 € 011-20-6228: 150,00 € 011-312-6156: 6 200,00 € 500,00€ 011-312-6228 : 011-313-6156: 8 000,00 € 1 800,00 € 011-313-6228: 011-314-6156 : 10 000,00 € 1 080,00 € 011-314-6228: 011-315-6156: 110 000,00 € 011-315-6228: 4 000,00 € 011-50-6156: 75 000,00 € 10 000,00 € 011-50-6228: 011-51-6228: 600,00 € 011-52-6156: 300,00 € 011-52-6156-52 : 2 000,00 € 011-52-6228-52 : 300,00 € 011-94-6156 : 950,00€

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire 180 000,00 € pour études, travaux et agencements des bâtiments :

4 Réalisation des travaux par les entreprises : 195 320,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 195 320,00 € pour payer les travaux réalisés par des entreprises :

011-0202-615221 : 90 000,00 € 011-0202-615228 : 1 500,00 € 011-20-615221 : 220,00 € 011-312-615221 : 5 100,00 € 5 000,00 € 011-313-615221 : 011-314-615221 : 10 000,00 € 011-315-615221 : 40 000,00 € 011-50-615221 : 35 000,00 € 011-50-615228 : 7 000,00 € 011-52-615228 : 1 500,00 €

5 Réalisation des travaux par les ateliers : 400,00 €

Section de fonctionnement

Il est décidé d'inscrire 400,00 € sur le chapitre 011, fonction 50, nature 6135.

6 Mise en œuvre des dispositifs de protection dans le cadre de la crise sanitaire : 50 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 50 000,00 € pour répondre aux besoins d'aménagement des locaux nécessaire pour la protection des agents et des usagers.

011-50-6282: 50 000,00 €

7 Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments : 2 670 691,55 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 150 300,00 € pour la maintenance et la sécurité des bâtiments départementaux.

011-0202-615221: 70 000,00 € 011-0202-615228 : 900,00€ 8 000,00 € 011-0202-617 : 011-0202-6228. : 10 000,00 € 011-11-615228 : 20 000,00 € 011-312-615221: 2 000,00 € 011-313-615221 : 6 000,00 € 011-314-615221 : 3 000,00 € 011-315-615221 : 1 000,00 € 011-32-615221 : 5 000,00 € 011-50-615221 : 20 000,00 € 011-50-615228 : 1 300,00 € 011-51-615221 : 2 000,00 € 011-94-615228 : 1 100,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme:

La programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments départementaux, des travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments départementaux, nécessite un rephasage de l'AP 2016 ACCESSBAT et 2018 BATIMENTS.

La réévaluation du programme de maintenance et de mise en sécurité des bâtiments sociaux (CMS) nécessite une revalorisation de l'AP 2018 BATSOCIAUX de 1 300 000,00 €.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 200 000,00 € pour études et travaux et mise en accessibilité des bâtiments départementaux.

2016 ACCESSBAT 23-0202-231351 : 100 000,00 € 2016 ACCESSBAT 23-314-231351 : 100 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 2 321 391,55 € pour études et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments départementaux.

2018 BATIMENTS 20-0202-2031: 206 000,00 € 2018 BATIMENTS 20-313-2031: 5 000,00€ 2018 BATIMENTS 20-315-2031: 8 000,00 € 2018 BATIMENTS 20-50-2031: 16 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-0202-231328: 31 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-0202-231351: 1 000 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-0202-231352: 24 000,00 € 14 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-0202-2313735: 2018 BATIMENTS 23-0202-23181: 50 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-0202-238: 50 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-20-231312: 20 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-312-231351: 12 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-313-231351: 25 000,00 € 20 000,00 € 2018BATIMENTS 23-313-231735: 2018 BATIMENTS 23-314-231351: 14 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-32-231351: 130 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-50-231351: 400 000,00€ 2018 BATIMENTS 20 51 2031: 1 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-51-231351: 72 391,55 € 2018 BATIMENTS 23-621-231351: 10 000,00 € 2018 BATIMENTS 20-94-2031: 8 000,00 € 2018 BATIMENTS 23-50-23181: 5 000,00 € 2018 BATSOCIAUX 23-50-231351: 200 000,00 €

En recettes d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire une recette de 935 000,00 € pour les projets financés par l'Etat au titre des dotations de soutien aux investissements départementaux.

13-01-1336 : 935 000,00 €

8 Frais généraux bâtiments : 104 300,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 104 300,00 € afin d'honorer des charges pour les bâtiments :

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}01\text{-}637: & 800,00 \in \\ 011\text{-}0202\text{-}62268: & 500,00 \in \\ 67\text{-}01\text{-}6711: & 2 000,00 \in \\ 67\text{-}01\text{-}6718: & 1 000,00 \in \\ 67\text{-}01\text{-}673: & 50 000,00 \in \\ 67\text{-}01\text{-}678: & 50 000,00 \in \\ \end{array}$

9 Assainissement des locaux et des bâtiments : 52 800,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'entretenir et d'améliorer les conditions sanitaires des locaux entretenus par le Département, il

est décidé d'inscrire **52 800,00 €** : 011-0202-615221 : 50 000,00 €

011-0202-6283 : 800,00 € 011-50-6283 : 2 000,00 €

10 Fournitures administratives : 222 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin de pouvoir assurer le fonctionnement des services, il est décidé d'inscrire 222 000,00 €:

011-0202-6064 : 220 000,00 € 011-0202-6068 : 2 000,00 €

11 Gestion des déchets : 82 600,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer la gestion et le recyclage des déchets, il est décidé d'inscrire 82 600,00 €:

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}0202\text{-}6288: & 35\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}52\text{-}6288: & 5\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}60\text{-}6228: & 1\ 600,00\ \in \\ 011\text{-}60\text{-}6288: & 30\ 000,00\ \in \\ 67\text{-}01\text{-}6712: & 1\ 000,00\ \in \\ 67\text{-}01\text{-}678: & 10\ 000,00\ \in \end{array}$

En recettes de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 5 000,00 € sur le chapitre 70, fonction 0202, nature 70388.

12 Inventaire physique et suivi de l'état des biens meubles départementaux

Section de fonctionnement

En recette de fonctionnement :

Il est prévu de percevoir 2 000,00 € sur le chapitre 77, fonction 0202, nature 7788.

13 Manutention des équipements matériels et mobiliers départementaux : 21 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer le déplacement et le transport des matériels et mobiliers départementaux, il est décidé d'inscrire 21 000,00 € :

011-0202-6228 : 1 000,00 € 011-0202-6241 : 20 000,00 €

14 Matériel technique et outillage : 75 200,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer le fonctionnement des ateliers, il est décidé d'inscrire 44 200,00 € pour l'achat d'outillage et de petit matériel technique :

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}0202\text{-}60621: & 18\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}60632: & 20\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}6135: & 2\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}0202\text{-}6188: & 700,00\ \in \\ 011\text{-}20\text{-}60621: & 1\ 500,00\ \in \\ 011\text{-}20\text{-}60632: & 2\ 000,00\ \in \\ \end{array}$

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire **31 000,00 €**.

21-0202-2157: 7000,00 ∈ 21-0202-2188: 23000,00 ∈ 21-20-2157: 1000,00 ∈ 21-20-2157:

15 Photocopieurs (acquisition, location, maintenance et suivi externalisé) : 100 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer la maintenance et le fonctionnement des photocopieurs, il est décidé d'inscrire 60 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 6156.

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP :

Afin de financer le renouvellement des photocopieurs et l'intervention de prestataire externe, il est décidé d'inscrire 40 000,00 € sur l'imputation budgétaire 21-0202-21848.

16 Produits d'entretien : 73 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement

Afin d'assurer l'achat des produits de nettoyage et d'entretien des locaux, il est décidé d'inscrire 73 000.00 €:

011-0202-60631: 70 000,00 € 011-20-60631: 3 000,00 €

17 Signalétique des bâtiments : 20 000,00 €

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP:

Afin de financer le renouvellement de la signalétique obsolète pour les bâtiments départementaux, il est décidé d'inscrire 20 000.00 € :

21-0202-2188: $10\ 000,00 \in$ 21-50-2188: $5\ 000,00 \in$ 21-60-2188: $5\ 000,00 \in$

18 Vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé) : 252 600,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer l'achat des vêtements de travail pour les agents départementaux, il est décidé d'inscrire 252 600,00 € :

011-0202-60636 : 240 000,00 € 011-0202-6188 : 9 100,00 € 011-20-60636 : 3 500,00 €

19 Mise en œuvre des dispositifs de protection dans le cadre de la crise sanitaire : 950 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin d'assurer l'achat de masques de protection individuels pour les agents, ainsi que du gel hydroalcoolique pour faire face à la crise sanitaire de la COVID 19, il est décidé d'inscrire 950 000,00 €:

011-0202-60631 : 150 000,00 € 011-0202-60636 : 800 000,00 €

IV) ASSURER LA SOLIDARITE TERRITORIALE PAR LA PRESENCE EQUILIBREE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX : 805 000,00 €

Section d'investissement

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 805 000,00 € pour les études et travaux des CMS de Pont St Esprit, Nîmes et Quissac.

2010 BALZCEXT 23-0202-231318 : 30 000,00 € 2018 BATSOCIAUX 23-50-237 : 700 000,00 € 2020 MAIDEPEX 20-0202-2031 : 75 000,00 €

En conclusion:

En crédits de paiement, le tableau ci-dessous résume le Budget Primitif 2021 de la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour la Gestion des Bâtiments et Logistique.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	10 190 391,55	6 850 876,00
FONCTIONNEMENT	10 822 097,22	590 600,00
TOTAL	21 012 488,77	7 441 476,00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la logistique gestion des bâtiments.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2005	BNARCCO	NIMES ARCHIVES DEPART CONSTRUCTION	25 196 250,57	0,00	25 196 250,57	0,00	31 340,63
2005	BPSEMUSRES	PONT ST ESPRIT MUSEE RESTRUCTURAT.	3 685 421,48	0,00	3 685 421,48	240 000,00	2 497,30
2006	BNIUFMRES	RESTRUCTURATION DE L'IUFM - NIMES	376 475,96	0,00	376 475,96	0,00	81 454,93
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	4 834 099,50	0,00	4 834 099,50		0,00
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'U.T.R D'ALES	3 391 442,74	0,00	3 391 442,74	0,00	3 197 981,42
2007	BESPCERES	RESTRUCTURATION DU C.E DE L'ESPEROU	3 964 000,00	0,00	3 964 000,00	0,00	3 918 623,68
2007	BLANCERES	RESTRUCTURATION DU C.E DE LANUEJOLS	671 232,23	0,00	671 232,23	0,00	642 000,00
2007	BNIECMSCO	CONSTRUCTION D'UN C.M.S A NIMES EST	2 282 028,77	0,00	2 282 028,77		
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU R.I.A	6 642 502,11	0,00	6 642 502,11	0,00	26 713,81
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CE ST ANDRE DE VALBORGNE	3 634 117,03	0,00	3 634 117,03	0,00	3 407 395,66
2007	BVIGCERES	RESTRUCTURATION DU C.E DU VIGAN	60 960,50	0,00	60 960,50	0,00	5 000,00
2009	BVIGCMSRES	AMENAGEMENT DU CMS DU VIGAN	1 523 000,00	0,00	1 523 000,00	0,00	677 354,56
2010	BALZCEXT	ALZON EXTENSION DU CE	1 046 568,92	0,00	1 046 568,92	30 000,00	131 050,28
2010	BLGCCECO	LA GRAND COMBE CONST. CE	3 186 682,08	0,00	3 186 682,08	0,00	2 880 681,95
2012	DTCOVOITUR	COVOITURAGE	137 605,38	0,00	137 605,38	0,00	134 057,22
2013	BABSELCO	CONSTRUCTION D'ABRIS A SEL POUR LA DGADIF	330 000,00	0,00	330 000,00	0,00	44 650,99
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	45 900 000,00	0,00	45 900 000,00	115 000,00	4 866 470,30
2014	ACQTERRAIN	ACQUISITION TERRAIN IMPLANTATION IMMOBILIER	3 946 000,00	0,00	3 946 000,00	0,00	2 468 099,37
2014	BQUICMSRES	REST DU CMS DE QUISSAC	2 484 000,00	0,00	2 484 000,00		2 484 000,00
2016	ACCESSBAT	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	984 000,00	0,00	984 000,00	200 000,00	669 008,00
2017	BGAABSELCO	CONSTRUCTION ABRI A SEL A GARONS	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
2017	BNIDIDEROT	RESTRUCTURATION N°2 COLLEGE DIDEROT A NIMES	10 345 600,74	0,00	10 345 600,74	3 210 000,00	587 835,25
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 000 000,00	1 640 000,00	3 640 000,00	1 532 000,00	1 687 040,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2018	BATIMENTS	GROSSES REPARATIONS DE BATIMENTS - HORS COLLEGES	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	2 121 391,55	5 811 435,09
2018	BATSOCIAUX	MODERNISATION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE - CONSTRUCTIONRESTRUCTURATION - REHABILITATION - AGENCEMENT BAT SOCIAUX	5 000 000,00	1 300 000,00	6 300 000,00	1 150 000,00	4 899 448,22
2018	BCESTGILCO	CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'EXPLOITATION A SAINT GILLES	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
2018	BJEANEDARC	RESTRUCTURATION BATIMENTS RUE JEANNE D'ARC NIMES	430 000,00	0,00	430 000,00	140 000,00	1 899,97
2018	BMAISDEPAR	RESTRUCTUTAION MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	34 728,38
2018	CGENSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE ST GENIES MALGOIRES	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	1 170 000,00	489 018,55
2019	BMOULINRES	REHABILITATION VIEUX MOULIN PONT DU GARD	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	0,00	1 296 147,00
2020	DIDASSO	CREATION MAISON DES ASSOCIATIONS DIDEROT NIMES	300 000,00	0,00	300 000,00	100 000,00	200 000,00
2020	MAIDEPEX	EXTENSION DE LA MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	75 000,00	10 595 000,00
2021	ACQIMMEUBL	ACQUISITION D'IMMEUBLES		15 000 000,00	15 000 000,00		15 000 000,00
2021	ACQTERRAIN	ACQUISITIONS DE TERRAIN		5 000 000,00	5 000 000,00	200 000,00	4 800 000,00
2021	PARCVL-VAE	ACQUISITION VENTE MATERIEL		1 000 000,00	1 000 000,00	200 000,00	800 000,00

Recettes

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2005	BNARCCO	NIMES ARCHIVES DEPART CONSTRUCTION	6 847 699,42	0,00	6 847 699,42		
2005	BPSEMUSRES	PONT ST ESPRIT MUSEE RESTRUCTURAT.	287 278,98	0,00	287 278,98		
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	47 747,21	0,00	47 747,21		
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'U.T.R D'ALES	1 049,92	0,00	1 049,92		
2007	BNIECMSCO	CONSTRUCTION D'UN C.M.S A NIMES EST	12 214,28	0,00	12 214,28		
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU R.I.A	2 697 465,29	0,00	2 697 465,29		
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CE ST ANDRE DE VALBORGNE	840,00	0,00	840,00		
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	1 071 120,00	0,00	1 071 120,00		
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 594 900,00	3 730 000,00	6 324 900,00	2 630 000,00	2 236 000,00

S0012 DLOG - SERVICE ATELIER ET MAINTENANCE

	I			AP/	A F	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
	011	0202	60632	Timee	Couc	200 000,00	Bepenses
	011	312	60632			3 000,00	
	011	313	60632			2 000,00	
Achat de	011	314	60632			5 000,00	
fournitures et	011	315	60632			4 000,00	
matière d'oeuvre	011	50	60632			30 000,00	
	011	51	60632			500,00	
	011	52 71	60632			300,00 2 000,00	
	21	0202	2157			2 000,00	25 000,00
	21	0202	2137	Pro	estation	246 800,00	25 000,00
	011	0202	6228			2 500,00	
	011	0202	6282			105 000,00	
Appui logistique	011	312	6282			500,00	
Appui iogistique	011	313	6282			1 000,00	
	011	314	6282			3 000,00	
	011	50	6282			90 000,00	
	011	0202	61.5 6	Pro	estation	202 000,00	
	011	0202	6156			168 000,00	
	011	0202	6228			27 500,00	
	011	20	6156			1 400,00	
	011	20	6228			150,00	
	011	312	6156			6 200,00	
	011	312	6228			500,00	
	011	313	6156			8 000,00	
	011	313	6228			1 800,00	
	011	314	6156			10 000,00	
						/	
Gestion des	011	314	6228			1 080,00	
marchés de	011	315	6156			110 000,00	
maintenance de	011	315	6228			4 000,00	
sécurité et de	011	50	6156			75 000,00	
vérification des installations	011	50	6228			10 000,00	
techniques	011	51	6228			600,00	
cceninques	011	52	6156			2 300,00	
	011	52	6228			300,00	
	011	94	6156			950,00	
	20	0202	2031			,	20 000,00
	23	0202	231351				85 500,00
	23	313	231735				10 000,00
							,
	23	314	231351				3 000,00
	23	315	231351				10 000,00
	23	50	231351				50 000,00
	23	71	231351				1 500,00
	T		1	Pro	estation	427 780,00	180 000,00
Mise en oeuvre des dispositifs de protection dans le cadre de la crise							
sanitaire	011	50	6282			50 000,00	
	1	1	,	Pro	estation	50 000,00	
Réalisation des	011	0202	615221			90 000,00	
travaux par des	011	0202	615228			1 500,00	
entreprises	011	20	615221			220,00	
· -1·	011	312	615221			5 100,00	

	011	313	615221		5 000,00	
	011	314	615221		10 000,00	
	011	315	615221		40 000,00	
	011	50	615221		35 000,00	
	011	50	615228		7 000,00	
	011	52	615228		1 500,00	
				Prestation	195 320,00	
Réalisation des				Prestation	195 320,00	
Réalisation des travaux par les				Prestation	195 320,00	
	011	50	6135	Prestation	195 320,00 400,00	
travaux par les	011	50	6135	Prestation Prestation		

S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

					AP/AE	Fonction	nement	Investis	sement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Acquisition et vente des terrains en vu d'une									
urbanisation	21	0202	2111	2021	ACQTERRAIN			200 000,00	
					Prestation			200 000,00	
	011	0202	614			1 200,00			
Acquisitions	011	0202	6228			30 000,00			
et ventes d'immeubles	011	0202	6231			5 000,00			
d'immeubles	024	01	024						4 383 876,00
	23	0202	238	2014	ACQIMMEUBL			115 000,00	
	•				Prestation	36 200,00		115 000,00	4 383 876,00
BEA Gendarmerie	16	01	16878					940 000,00	
					Prestation			940 000,00	
	011	0202	6132			153 677,00			
	011	0202	614			30 200,00			
	011	0202	62268			5 000,00			
	011	0202	6227			2 000,00			
Gestion des biens	011	313	62878			53 000,00			
immobiliers pris en	011	32	6132			38 600,00			
location	011	32	614			4 500,00			
	011	50	6132			906 097,00			
	011	50	614			63 005,00			
	011	50	62878			35 000,00			
	011	60	6132			32 393,72			

			<u> </u>						
	011	60	614			2 835,00			
	011	64	6132			2 650,00			
	011	64	614			420,00			
	67	01	678			200 000,00			
	67	0202	673			10 000,00			
	75	0202	7588			10 000,00	7 000,00		
	13	0202	7366		Prestation	1 539 377,72	7 000,00		
Gestion des	011	0202	63512			220 000,00			
impôts, taxes et redevances	011	0202	63513			5 000,00			
	011	0202	03313	l	Prestation	225 000,00			
Gestion des	011	0202	6132			160 100,00			
lieux de stationnement	V11	0202	0132			100 100,00			
des véhicules	011	214	(122			1.656.00			
de service et	011	314	6132			1 656,00			
du personnel									
	011	50	6132			3 383,00			
					Prestation	165 139,00			
Gestion des	011	0202	6161			445 000,00			
marchés	011	0202	6228			5 000,00			
d'assurance	011	0202	0220			3 000,00			
	011	52	6161			4 000,00			
					Prestation	454 000,00			
	011	0202	614			28 000,00			
	011	0202	617			50 000,00			
	011	0202	6227			3 000,00			
	011	0202	62878			280 000,00			
	011	0202	6354			500,00			
	011	28	614			24 000,00			
Gestion des	011	50	614			27 430,50			
propriétés	011	51 0202	614 231311	 		4 000,00		15 000,00	
	23	50	231311					35 000,00	
	67	60	673			1 000,00		33 000,00	
	70	0202	70878			1 300,00	202 200,00		
	75	01	752				198 400,00		
	75	01	7588				71 000,00		
	75	0202	7588				5 000,00		
					Prestation	417 930,50	476 600,00	50 000,00	
Suivi des	011	0202	62878			25 000,00			
sinistres	77	0202	7788				15 000,00		
					Prestation	25 000,00	15 000,00		
Véhicules									
achat location									
et entretien	21	0202	2157	2021	PARCVL-VAE			200 000,00	
					Prestation			200 000,00	
					Totaux	2 862 647,22	498 600,00	1 505 000,00	4 383 876,0

DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature		AP/AE	Fonctionnement	Investisse	
Dotation soutien à	спар.	ronct.	rature	Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
l'investissement départemental pour la logistique	13	01	1336					935 000,00
			ı		Prestation			935 000,00
Etudes et travaux	20	0202	2031	2020	MAIDEPEX		75 000,00	
de construction et d'extension Bâtiments	23	0202	231318	2010	BALZCEXT		30 000,00	
Datiments	23	50	237	2018	BATSOCIAUX		700 000,00	
	1				Prestation		805 000,00	
	011	0202	615221			70 000,00		
	011	0202	615228			900,00		
	011	0202	617			8 000,00		
	011	0202	6228			10 000,00		
	011	11	615228			20 000,00		
	011	312	615221			2 000,00		
	011	313	615221			6 000,00		
	011	314	615221			3 000,00		
	011	315	615221			1 000,00		
	011	32	615221			5 000,00		
E4 Land 4	011	50	615221			20 000,00		
Etudes et travaux de maintenance et	011	50	615228			1 300,00		
de sécurité des bâtiments	011	51	615221			2 000,00		
	011	94	615228			1 100,00		
	20	0202	2031	2018	BATIMENTS		206 000,00	
	20	313	2031	2018	BATIMENTS		5 000,00	
	20	315	2031	2018	BATIMENTS		8 000,00	
	20	50	2031	2018	BATIMENTS		16 000,00	
	20	94	2031	2018	BATIMENTS		8 000,00	
	23	0202	231328	2018	BATIMENTS		31 000,00	
	23	0202	231351	2016	ACCESSBAT		100 000,00	
	23	0202	231351	2018	BATIMENTS		1 000 000,00	
	23	0202	231352	2018	BATIMENTS		24 000,00	
	23	0202	231735	2018	BATIMENTS		14 000,00	

	23	0202	23181	2018	BATIMENTS BATIMENTS		50 000,00	
	23	20	231312	2018	BATIMENTS		20 000,00	
	23	312		2018				
			231351		BATIMENTS		12 000,00	
	23	313	2314	2018	BATIMENTS		25 000,00	
	23	313	231735	2018	BATIMENTS		20 000,00	
	23	314	231351	2 016	ACCESSBAT		100 000,00	
	23	314	231351	2018	BATIMENTS		14 000,00	
	23	32	231351	2018	BATIMENTS		130 000,00	
	23	50	231351	2018	BATIMENTS		400 000,00	
	23	50	231351	2018	BATSOCIAUX		200 000,00	
	23	50	2031	2018	BATIMENTS		1 000	
	23	50	23181	2018	BATIMENTS		5 000,00	
	23	51	231351	2018	BATIMENTS		72 391,55	
	23	621	23151	2 018	BATIMENTS		10 000,00	
					Prestation	150 300,00	2 521 391,55	
	13	0202	1312	2 017	BNIDIDEROT			300 000,00
	13	0202	13172	2 017	BNIDIDEROT			202 000,00
	20	0202	2031	2 017	BNIDIDEROT		210 000,00	
	20	0202	2031	2 018	BJEANEDARC		30 000,00	
Etudes et travaux	20	0202	2031	2 020	DIDASSO		50 000,00	
de restructuration, réhabilitation,	20	50	2031	2 018	BATSOCIAUX		100 000,00	
réaménagement Bâtiments	23	0202	231318	2 020	DIDASSO		50 000,00	
Datiments	23	0202	231351	2 017	BNIDIDEROT		700 000,00	
	23	0202	231351	2 018	BJEANEDARC		110 000,00	
	23	0202	238	2 017	BNIDIDEROT		2 300 000,00	
	23	314	231314	2 005	BPSEMUSRES		240 000,00	
	23	50	231313	2 018	BATSOCIAUX		150 000,00	
	011	0.1	(27		Prestation	000.00	3 940 000,00	502 000,00
	011	01 0202	637 62268			800,00 500,00		
Frais généraux	67	0202	6711			2 000,00		
Bâtiments	67	01	6718			1 000,00		
	67	01	673			50 000,00		
	67	01	678			50 000,00		
Costion du	1				Prestation	104 300,00		
Gestion du programme deTransition								
Energétique	23	0202	231351	2017	TRANSITION		650 000,00	
Lacigenque	123	0202	<u> 201001</u>	_ _ /	Prestation		650 000,00	

S0044 DLOG - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE

D	Chara	E	Nat		AP/AE	Fonctionne	ement	Investi	ssement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	011	0202	60611			60 000,00			
	011	0202	60612			600 000,00			
	011	0202	60613			40 000,00			
	011	0202	60621			8 000,00			
	011	28	60612			12 000,00			
	011	30	60612			500,00			
	011	313	60611			2 500,00			
	011	313	60612			50 000,00			
	011	314	60611			2 000,00			
	011	314	60612			33 000,00			
	011	315	60611			5 000,00			
	011	315	60612			180 000,00			
	011	32	60612			3 000,00			
	011	50	60611			20 000,00			
Gestion des	011	50	60612			270 000,00			
contrats	011	50	60621			6 000,00			
fluides	011	52	60612			14 000,00			
	011	60	60611			25 000,00			
	011	60	60612			220 000,00			
	011	60	60621			34 000,00			
•	011	61	60611			600,00			
	011	61	60612			7 000,00			
	011	64	60611			2 000,00			
•	011	64	60612			15 000,00			
	011	68	60612			30 000,00			
	011	70	6281			1 800,00			
	011	738	60611			500,00			
	011	738	60612			15 000,00			
	011	94	60611			1 500,00			
	011	94	60612			4 000,00			
	65	0202	6561			6 000,00			
	100	0202	0001	I	Prestation	1 668 400,00			
	011	0202	617			50 000,00			
	13	0202	1311	2 017	TRANSITION				30 000,00
Gestion du									
programme	13	0202	1312	2 017	TRANSITION				1 000 000,00
deTransition Energétique	20	0202	2031	2 017	TRANSITION			200 000,00	
			261						
	26	0202						1 000,00	
	75	0202	7588				50 000,00		
					Prestation	50 000,00	50 000,00	201 000,00	1 030 000,00
					Totaux	1 718 400,00	50 000,00	201 000,00	1 030 000,00

S0060

DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

D	CI.			AP/	AE	Fonctionn	ement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Aménagement de	21	0202	2157					12 000,00
postes FIPH	21	0202	21848					12 000,00
postes I II II	21	0202	2188					4 000,00
	T			Pr	estation			28 000,00
	011	0202	615221			50 000,00		
Assainissement des	011	0202	013221			30 000,00		
locaux et des	011	0202	6283			800,00		
bâtiments								
	011	50	6283			2 000,00		
	1	1	1	Pr	estation	52 800,00		
Fournitures	011	0202	6064			220 000,00		
administratives	011	0202	6068			2 000,00		
				Pr	estation	222 000,00		
	011	0202	6288			35 000,00		
	011	52	6288			5 000,00		
	011	60	6228			1 600,00		
Gestion des déchets	011	60	6288			30 000,00		
	67	01	6712			1 000,00		
	67	01	678			10 000,00		
	70	0202	70388				5 000,00	
				Pr	estation	82 600,00	5 000,00	
Inventaire physique								
et suivi de l'état des								
biens meubles départementaux	77	0202	7788				2 000,00	
иераг сененсаих	7 7	10202	7700	Pr	estation		2 000,00	
							,	
Manutention des								
équipements	011	0202	6228			1 000,00		
matériels et mobiliers départementaux								
departementaux	011	0202	6241			20 000,00		
				Pr	estation	21 000,00		
	011	0202	60621			18 000,00		
	011	0202	60632			20 000,00		
	011	0202	6135			2 000,00		
Matériel technique et	011	0202	6188			700,00		
outillage	011	20	60621			1 500,00		
-	011	20	60632			2 000,00		
	21	0202	2157					7 000,00
	21	0202	2188					23 000,00
	21	20	2157					1 000,00
				Pr	estation	44 200,00		31 000,00
Mise en oeuvre des								
dispositifs de protection dans le	011	0202	60631			150 000,00		
r	011	0202	00031		1	150 000,00	L	

cadre de la crise	Τ						
sanitaire							
	011	0202	60636		800 000,00		
				Prestation	950 000,00		
	21	0202	21848				188 000,00
Mobilier	21	28	21848				2 000,00
Modifici	21	315	21848				2 000,00
	21	52	21848				2 000,00
		1		Prestation			194 000,00
Photocopieurs							
(acquisition, location,	011	0202	6156		60 000,00		
maintenance et suivi							
externalisé)	21	0202	21040				40,000,00
	21	0202	21848	B	(0.000.00		40 000,00
	_			Prestation	60 000,00		40 000,00
Produits d'entretien	011	0202	60631		70 000,00		
	011	20	60631		3 000,00		
				Prestation	73 000,00		
Cianalitiana dan	21	0202	2188				10 000,00
Signalétique des bâtiments	21	50	2188				5 000,00
	21	60	2188				5 000,00
				Prestation			20 000,00
	011	0202	60636		240 000,00		
Vêtements de travail							
(acquisitions et suivi externalisé)	011	0202	6188		9 100,00		
CALCI HAIISE)	011	0202	0100		9 100,00		
	011	20	60636		3 500,00		
				Prestation	252 600,00		
				Totaux	1 758 200,00	7 000,00	313 000,00

DTER - SERVICE RESSOURCES
MATERIEL

S0162 MATERIEL :

				AP/	AE	Fonction	nement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
	011	0202	615221			10 000,00		
	011	0202	61558			43 000,00		
	011	0202	6156			2 500,00		
Entretien matériel garage	011	0202	6228			27 000,00		
garage	21	0202	2157					15 000,00
	23	0202	231351					15 000,00
	23	0202	23157					20 000,00
				Pre	station	82 500,00		50 000,00
	011	0202	60631			55 000,00		
	011	0202	60632			960 000,00		
	011	0202	611			130 000,00		
Entretien véhicule	011	0202	6135			20 000,00		
	011	0202	61551			435 000,00		
	011	0202	6156			6 000,00		
	011	0202	6188			3 000,00		
				Pre	station	1 609 000,00		
	011	0202	6042			3 000,00		
. 15	011	0202	62878			100,00		
Frais administratif véhicule	011	0202	6355			24 150,00		
venicuie	65	0202	65888			200,00		
	67	01	6712			1 000,00		
				Pre	estation	28 450,00		
Garage	011	0202	60622			1 383 000,00		
				Pre	station	1 383 000,00		
Sinistre véhicule	011	0202	61551			3 000,00		
	•			Pre	station	3 000,00		
Vente biens garage	77	0202	7788				35 000,00	
				Pre	estation		35 000,00	
					Totaux	3 105 950,00	35 000,00	50 000,00

COMMISSION INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES

Le Gard recouvre un vaste territoire où les déplacements du quotidien, les dessertes économiques et touristiques s'appuient en très grande majorité sur les routes départementales. L'entretien du patrimoine, la modernisation du réseau et le développement d'alternatives aux voitures individuelles - comme la création d'un réseau structurant de voies cyclables - sont les 3 marqueurs de la politique départementale de mobilité.

Malgré la crise sanitaire de la COVID 19 et l'impact manifeste sur les perspectives économiques pour ce nouvel exercice; les déplacements du quotidien restent au cœur des priorités 2021 avec des niveaux d'investissements maintenus pour la sécurisation des routes départementales et l'aménagement des traversées d'agglomération des communes du Département.

Pour entretenir, gérer et exploiter son réseau de 4 500 km de routes et de voies vertes, Le Département a choisi de maintenir et de développer sa régie routière départementale avec un plan quinquennal de modernisation. Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et de s'adapter aux enjeux techniques et sociétaux, le département poursuivra en 2021 le plan pluriannuel de modernisation de l'outil de travail des agents des routes. Ce plan qui couvre la période 2019-2023 permettra une refonte de l'organisation territoriale en s'appuyant sur le développement des technologies modernes (outils numériques, engins de travaux) afin de mieux connaître le patrimoine (les chaussées, les ponts, les murs,...) et d'optimiser ainsi les réparations à opérer. Le projet de relocation des centres routiers engagé en 2020 se poursuivra en 2021.

Est approuvé le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction de la Mobilité et des Routes pour les Déplacements et les Infrastructures, qui s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- 1- Aménager, sécuriser et développer les infrastructures : vecteur de solidarité des territoires
- 2- Exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier
- 3- Soutenir et assurer la cohésion des territoires par l'aménagement des espaces publics
- 4- Participer aux grands projets d'infrastructures et développements intermodaux

I) AMENAGER SECURISER ET DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES : VECTEUR DE SOLIDARITE DES TERRITOIRES :

1. Acquisitions et cessions foncières : 13 000,00 €

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 13 000,00 € pour les frais d'arpentage et la rémunération des conservateurs des hypothèques, les frais d'occupation temporaire et des participations versées aux associations syndicales répartis de la façon suivante :

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}621\text{-}6132: & 2\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}6228: & 6\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}70\text{-}6132: & 2\ 000,00\ \in \\ 65\text{-}628\text{-}6568: & 3\ 000,00\ \in \end{array}$

2 Instruction et suivi du contentieux : 12 000,00 €

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 12 000,00 € pour les frais d'actes et de contentieux ainsi que les frais d'enregistrement répartis de la façon suivante :

011-621-6227: 2 000,00 ∈ 011-621-6354: 3 000,00 ∈ 01-01-6718: 7 000,00 ∈ 01-01-6718:

3 Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier : 125 000,00 €

En dépenses de fonctionnement en AE:

Il est décidé d'inscrire 125 000,00 € pour la dotation de compensation à verser à la ville de Nîmes suite au transfert du boulevard périphérique Salvador Allende.

AE 2010 DIPERIPH 65-628-6568.

4 Etudes générales et préliminaires de projets routiers et cyclables : 22 880,00 €

Section de fonctionnement

En Autorisation d'engagement :

Il est décidé de rephaser l'AE 2012 DIETUDES.

En dépenses de fonctionnement en AE:

Il est décidé d'inscrire 2 880,00 € de crédits pour la poursuite des études liées à l'élaboration du schéma départemental de mobilité.

2012 DIETUDES 011-621-617 : 2 880,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé de rephaser l'AP 2017 DIAMONT.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 20 000,00 € de crédits afin de poursuivre les études préalables confiées à des prestataires privés : études techniques, topographiques, environnementales, hydrauliques mais aussi des études de faisabilité.

2017 DIAMONT 20-621-2031 : 20 000,00 €

5 Programmation pluriannuelle/annuelle des opérations (travaux) : 8 765 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé **la création d'une autorisation de programme «DIMODERN» d'un montant de 10 000 000,00** € et d'une durée de 5 ans permettant d'engager les nouveaux projets routiers dans le cadre de la modernisation du réseau routier départemental.

							2021	2022	2023	Somme :
	1	20	621	2031	0	S0050	280 000,00	120 000,00	100 000,00	500 000,00
	2	23	621	237	0	S0050		25 000,00	25 000,00	50 000,00
2021 - DIMODERN	3	23	621	23153	0	S0050		100 000,00	50 000,00	150 000,00
2021 - DIWODLKIN	4	23	621	23151	0	S0050	5 776 000,00	800 000,00	674 000,00	7 250 000,00
	5	23	621	238	0	S0050	1 220 000,00	200 000,00	130 000,00	1 550 000,00
	6	21	621	2111	0	S0050		250 000,00	250 000,00	500 000,00
	2021 - DIMODERN							1 495 000,00	1 229 000,00	10 000 000,00

Il est par ailleurs décidé de rephaser les enveloppes suivantes; AP 2008 DITRAVNEUF, 2011 DITRAVNEUF 2013 DITRAVNEUF, DIMODERN 2019, et DIMODERN 2020.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire **8 765 000,00** € de crédits de paiements pour financer les projets routiers en cours de réalisation : RD 999-aménagement traversée du Rey, RD999 - déviation de Redessan, RD 16 – aménagement carrefour giratoire St Privat des Vieux, RD 22/RD225 aménagement carrefour à Dions.

2008 DITRAVNEUF 23-621-23151: 20 000,00 € 2013 DITRAVNEUF 23-621-23151: 20 000,00 € 2019 DIMODERN 20-621-2031 : 100 000,00 € 340 000,00 € 2020 DIMODERN 20-621-2031: 2020 DIMODERN 21-621-2111: 160 000,00 € 2020 DIMODERN 23-621-23151: 810 000,00 € 2020 DIMODERN 23-621-23153: 39 000,00 € 2021 DIMODERN 21-621-2031: 280 000,00 € 2021 DIMODERN 23-621-23151: 5 776 000,00 € 2021 DIMODERN 23-621-238: 1 220 000,00 €

En recettes d'investissement en AP:

Dans le cadre de la convention établie entre la Commune de Gallargues le Montueux et le Département, il est nécessaire d'inscrire une recette d'un montant de 30 000,00 € pour les travaux d'aménagements des voies de desserte du Collège de Gallargues.

2011 DITRAVNEUF 27-01-27634 : 30 000,00 €

En recettes d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire 3 160 000,00 € de subventions régionales et départementales, de dotations de l'Etat (DSID) accordées pour divers aménagements routiers et cyclables dans le cadre des conventions de partenariat établies avec le Département.

13-01-1336: $200\ 000,00\ \in$ 13-621-1321: $130\ 000,00\ \in$ 13-621-1322: $2\ 200\ 000,00\ \in$ 13-621-1323: $630\ 000,00\ \in$

<u>6 Opération de sécurité – affectation du produit des amendes radars : 1 600 000,00 €</u>

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il convient de rephaser les AP 2009 et 2020 DIRADARS.

En dépenses d'investissement en AP

Il est décidé d'inscrire 1 600 000,00 € pour financer des opérations d'investissement destinées à améliorer la sécurité du réseau routier départemental : RD907 sécurisation carrefour « Recoulin » Anduze, RD 135 sécurisation carrefour Mas Sagnier Caissargues, RD 38/RD6113 sécurisation carrefour Bellegarde.

AP 2020 DIRADARS 23-621-238 : 160 000,00 € AP 2020 DIRADARS 23-621-23151 : 1 440 000,00 €

En recettes d'investissement en AP:

Il est estimé **700 000,00** € de reversement au profit des départements du produit partiel des amendes de police relevées par voie de radars automatiques.

AP 2009 DIRADARS 13-621-1345 : 700 000,00 €

7 Programmation pluriannuelle/annuelle des opérations (pistes cyclables) : 4 070 374,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 5 000,00 € pour la cotisation due à l'association des départements et régions cyclables de France

011-621-6281 : 5 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé la **création d'une autorisation de programme** «DIDOUX» d'un montant de **3 210 000,00** € et d'une durée de 5 ans permettant d'engager les dépenses réalisées dans le cadre de projets de travaux neufs cyclables du réseau.

							2021	2022	2023	Somme :
2021 - DIDOUX	1	20	621	2031	0	S0050	120 000,00	50 000,00	30 000,00	200 000,00
	2	23	621	237	0	S0050		25 000,00	25 000,00	50 000,00
	3	23	621	23153	0	S0050		50 000,00	50 000,00	100 000,00
ZUZ I - DIDOUX	4	23	621	23151	0	S0050	400 000,00	1 500 000,00	600 000,00	2 500 000,00
	5	23	621	238	0	S0050	50 000,00	150 000,00	60 000,00	260 000,00
	6	21	621	2111	0	S0050		60 000,00	40 000,00	100 000,00
	2021 - DIDOUX							1 835 000,00	805 000,00	3 210 000,00

Il est, par ailleurs, procédé à une dévalorisation de 2 913 459,73 € de l'AP 2013 DIPISTES afin de la clôturer et à la dévalorisation 2008 DIPISTES de 414 629,21 €.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 4 065 374,00 € de crédits de paiement pour finir les travaux et initier les futures opérations cyclables : Voie verte Sommières Fontanès, Quissac Lézan, Cardet Anduze.

8 Charges et produits divers : 7 320,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 7 320,00 € de crédits pour financer les dépenses relatives à des frais d'actes et de contentieux et à des charges exceptionnelles (pénalités marchés...).

011-621-6227 : 2 120,00 € 67-01-6718 : 5 200,00 €

II) EXPLOITER ENTRETENIR ET GERER LE PATRIMOINE ROUTIER :

1) <u>Pilotage du programme pluriannuel de grosses réparations (+travaux de grosses réparations du réseau routier) : 22 260 000,00 €</u>

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé la création d'une autorisation de programme 2021 «DIGROSSREP» d'un montant de 35 000 000,00 € et d'une durée de 5 ans permettant d'engager les dépenses de travaux de grosses réparations sur les chaussées en 2021.

							2021	2022	2023	Somme :
	1	20	621	2031	0	S0050	230 000,00	235 000,00	235 000,00	700 000,00
	2	23	621	237	0	S0050		50 000,00	50 000,00	100 000,00
2021 - DIGROSSREP	3	23	621	23153	0	S0050		25 000,00	25 000,00	50 000,00
ZUZT - DIGITOGOTILI	4	23	621	23151	0	S0050	5 612 000,00	20 500 000,00	7 033 000,00	33 145 000,00
	5	23	621	238	0	S0050	860 000,00	140 000,00		1 000 000,00
	6	21	621	2111	0	S0050		2 000,00	3 000,00	5 000,00
2	l - DIGROS	SSREP				6 702 000,00	20 952 000,00	7 346 000,00	35 000 000,00	

Il est, par ailleurs, procédé à un rephasage des enveloppes AP 2019 et 2020 DIGROSSREP.

En dépenses d'investissement en AP: Suite aux intempéries de septembre 2020, il est décidé de réserver 6 Millions d'Euros sur les crédits DIGROSSREP. En complément, les principales opérations suivantes sont programmées : RD999 Nîmes Parignargues, RD40 Congénies Villevieille, RD6 Lussan St Laurent la Vernède, RD2 Villeneuve les Avignon Aramon.

Afin de financer ces travaux de grosses réparations des chaussées et ouvrages d'art, il est décidé d'inscrire 22 260 000,00 € de crédits de paiement sur les AP 2019, 2020, 2021 DIGROSSREP répartis comme suit :

2019 DIGROSSREP 20-621-2031 :	23 000,00€
2019 DIGROSSREP 23-621-23151:	290 000,00€
2019 DIGROSSREP 45819-01-458119:	120 000,00 €
2020 DIGROSSREP 20-621-2031:	230 000,00 €
2020 DIGROSSREP 23-621-23151:	14 525 000,00 €
2020 DIGROSSREP 23-621-238:	370 000,00 €
2021 DIGROSSREP 20-621-2031 :	230 000,00 €
2021 DIGROSSREP 23-621-23151 :	5 612 000,00 €
2021 DIGROSSREP 23-621-238 :	860 000,00€

2 Acquisition / vente de matériel : 1 640 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé de dévaloriser les autorisations de programme 2015 et 2017 «DIMATPARC» respectivement de -109 403,09 € et de - 82 870,31 € afin de les clôturer.

Il est également décidé de **revaloriser l'AP 2020 DIMATPARC** de 500 000,00 € afin d'engager le renouvellement des véhicules nécessaires pour les activités de la régie routière départementale. Il est, par ailleurs, procédé au rephasage des AP 2019 et 2020 DIMATPARC.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 1 640 000,00 € de crédits de paiement sur les AP 2019 et 2020 DIMATPARC afin d'honorer les dépenses engagées pour l'achat de véhicules et de matériel :

AP 2019 DIMATPARC 21-621-2157 : 680 000,00 € AP 2020 DIMATPARC 20-621-2051 : 12 000,00 € AP 2020 DIMATPARC 21-621-2157 : 933 000,00 € AP 2020 DIMATPARC 21-621-21838 : 15 000,00 €

3 Pilotage de la politique d'exploitation du réseau (+travaux et prestations d'exploitation du réseau routier) : 85 500,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 84 700,00 € pour l'achat de petits équipements et l'entretien et réparations de divers matériels ainsi que des prestations extérieures.

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}621\text{-}60632: & 7\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}60633: & 1\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}611: & 65\ 700,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}6156: & 1\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}6262: & 10\ 000,00\ \in \\ \end{array}$

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 800,00 € pour l'adhésion au réseau partagé IDRRIM (l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité).

011-621-6281: 800.00 €

4 Pilotage de la mise en œuvre des programmes annuels d'entretien du réseau routier : 3 483 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 3 475 000,00 € pour les dépenses d'entretien du réseau routier par les unités territoriales.

011-621-60611 : 1 000,00 € 011-621-60633 : 1 186 500,00 €

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}621\text{-}6135: & 88\ 700,00\ \in\\ 011\text{-}621\text{-}615231: 2\ 080\ 800,00\ \in\\ 011\text{-}621\text{-}6156: & 58\ 000,00\ \in\\ 011\text{-}621\text{-}617: & 60\ 000,00\ \end{array}$

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 8 000,00 € pour la maintenance des outils de pilotage d'activités de la régie routière.

011-621-6156: 8 000,00 €

5 Pilotage des autorisations d'occupation du domaine public

Section de fonctionnement

En recettes de fonctionnement :

Il est prévu de percevoir 350 000,00 € de redevances d'occupation du domaine public par des tiers.

70-621-70323 : 350 000,00 €

6 Suivi des dommages au domaine public :

Section de fonctionnement

En recettes de fonctionnement :

Il est estimé 150 000,00 € le remboursement par les tiers responsables ou par des sociétés d'assurance des dommages occasionnés au domaine public.

77-621-7788 : 150 000,00 €

7 Essais laboratoire routier : 25 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire **25 000,00** € afin d'honorer les dépenses propres du Laboratoire routier du Parc pour la réalisation d'analyses et essais (essais de matériaux, d'enrobés, de bétons, de liants, de sols et d'assises de chaussées…) sur les chantiers.

 $\begin{array}{lll} 011\text{-}621\text{-}60628: & 5\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}61558: & 15\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}617: & 1\ 000,00\ \in \\ 011\text{-}621\text{-}6182: & 4\ 000,00\ \in \\ \end{array}$

En recettes de fonctionnement :

Il convient d'inscrire 12 000,00 € de recettes liées aux prestations réalisées par le Laboratoire routier pour le compte de tiers sur le chapitre 70, fonction 628, nature 7061.

8 Etudes et travaux de construction de bâtiments Régie Routière : 569 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Afin de tenir compte du programme de mise en œuvre du nouveau maillage territorial, il est décidé de rephaser l'AP 2018 BREGIROUTE.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire **569 000,00** € de crédits afin d'honorer des dépenses de modernisation de la régie routière départementale prévues dans le cadre du nouveau Schéma territorial de maillage des centres d'exploitation.

AP 2018 BREGIROUTE 20-0202-2031 : 75 000,00 € AP 2018 BREGIROUTE 23-0202 231351 : 194 000,00 € AP 2018 BREGIROUTE 23-0202-237 : 300 000,00 €

<u>9 Etudes et travaux de restructuration réhabilitation de bâtiments Régie</u> Routière : 1 171 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Afin de tenir compte du programme de mise en œuvre du nouveau maillage territorial, il est décidé de rephaser l'AP 2018 BREGIROUTE.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire 1 171 000,00 € de crédits afin de réaliser les travaux de réhabilitation des centres d'exploitation de la régie routière départementale prévues dans le cadre du nouveau Schéma territorial de maillage des centres d'exploitation.

AP 2018 BREGIROUTE 20-0202-2031 : 168 000,00 € AP 2018 BREGIROUTE 23-0202 231318 : 1 003 000,00 €

10 Travaux de réparation du réseau routier et cyclable : 295 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 295 000,00 € afin de réparer les chaussées :

011-621-60633 : 295 000,00 €

III) SOUTENIR ET ASSURER LA COHESION DES TERRITOIRES PAR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :

<u>1 Contributions aux travaux sur RD en traversées d'agglomération (co-maîtrise d'ouvrage):</u> 4 000 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé la **création d'une autorisation de programme 2021 «DITRAVAGLO »** d'un montant **de 4 000 000,00 €** et d'une durée de 5 ans permettant d'engager le programme 2021 de financement d'aménagements sur RD en traversée d'agglomération.

							2021	2022	2023	2024	2025	Somme :
2021 - DITRAVAGLO	1	20	621	2031	0	S0050	20 000,00	80 000,00	60 000,00	40 000,00		200 000,00
	2	23	621	23151	0	S0050	675 000,00	1 500 000,00	1 400 000,00	225 000,00		3 800 000,00
2	2021 - DITRAVAGLO						695 000,00	1 580 000,00	1 460 000,00	265 000,00		4 000 000,00

Il est, par ailleurs, procédé à une prolongation d'un an des AP antérieures DICOM et DITRAVAGLO.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire **4 000 000,00** € de crédits de paiement sur les AP 2014 - 2017 DICOM, 2018 – 2019 – 2020 - 2021 DITRAVAGLO.

2014 DICOM 20-621-23151 :	260 000,00 €
2017 DICOM 23-621-23151 :	80 000,00 €
2018 DITRAVAGLO 23-621-23151 :	50 000,00 €
2018 DITRAVAGLO 20-621-2031 :	20 000,00 €
2019 DITRAVAGLO 20-621-2031 :	10 000,00 €
2019 DITRAVAGLO 23-621-23151 :	880 000,00 €
2020 DITRAVAGLO 20-621-2031 :	5 000,00 €
2020 DITRAVAGLO 23-621-23151 :	2 000 000,00 €
2021 DITRAVAGLO 20-621-2031 :	20 000,00 €
2021 DITRAVAGLO 23-621-23151 :	675 000,00 €

2 Subventions pour projets de pistes cyclables : 54 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé de **dévaloriser l'AP 2013 DISUB de 109 532,30** € et de la clôturer. Il est également décidé de rephaser les enveloppes en AP 2019 et 2020 DISUBV.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 54 000,00 € de crédits au titre des subventions aux communes pour projets evelables.

AP 2019 DISUBV 204-628-204141 : 50 000,00 € AP 2020 DISUBV 204-628-204141 : 4 000,00 €

3 Subventions exceptionnelles aux projets structurants routiers : 741 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Afin d'honorer les engagement pris dans le cadre du contrat de plan Etat Région, il convient de **revaloriser l'AP 2014 DICPER de 85 000,00 € et** de la rephaser pour les projets suivants : RN580 déviation de Laudun, RN580-A9 RD 6580 carrefour giratoire Roquemaure.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 741 000,00 € de crédits répartis comme suit :

AP 2014 DICPER 204-628-204113 : 615 000,00 € AP 2014 DICPER 23-621-23151 : 126 000,00 €

4 Suivi de la concession du port du Grau du Roi : 25 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire **25 000,00** € pour honorer les dépenses de fonctionnement du Pont Mobile du Port du Grau du Roi :

011-621-62878 : 25 000,00 €

5 Subventions associations de défense des usagers de la SNCF : 1 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 1 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 18, nature 6574.

IV) PARTICIPER AUX GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENTS INTERMODAUX :

1 Participation aux projets structurants routiers : 2 565 208,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé une dévalorisation d'un montant de 177 284,82 € de l'AP 2011 DICOM afin de la clôturer.

Il est également décidé de rephaser les AP 2018 – 2019 – 2020 DICOM afin de participer aux financements de grands projets d'infrastructures : Déviation RD22 Sommières accès futur Lycée, voie verte St Hippolyte du Fort Ganges (34), RD90 réparation du Pont de Tarascon.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 2 565 208,00 € répartis comme suit :

673 000,00 €
116 170,00 €
1 450 000,00 €
39 188,00 €
286 850,00 €

2 Participation aux projets d'infrastructures ferroviaires :

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Il est décidé une dévalorisation d'un montant de 375 000,00 € de l'AP 2011 DIGAROUTNI afin de la clôturer.

V) CLOTURE D'ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE

Certaines missions sont désormais terminées, il est donc décidé de dévaloriser à hauteur des mandatements et de clôturer les enveloppes suivantes

En conclusion:

En crédits de paiement, le tableau ci-dessous résume le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour le domaine Déplacements et Infrastructures :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	47 450 582,00	6 850 876,00
FONCTIONNEMENT	4 079 700,00	512 000,00
TOTAL	51 530 282,00	4 402 000,00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la Mobilité et des Routes.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2005	DITRAVNEUF	ROUTES TRAVAUX NEUF	17 066 299,28	0,00	17 066 299,28	0,00	2 942 696,38
2006	DITRAVNEUF	ROUTES - TRAVAUX NEUF	14 998 674,09	0,00	14 998 674,09	0,00	3 674 782,93
2008	DICOM	TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGES	5 317 313,63	0,00	5 317 313,63		
2008	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLESPROGRAMME 2008	2 500 000,00	-414 629,21	2 085 370,79	1 374,00	0,00
2008	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFSPROGRAMME 2008	18 200 000,00	0,00	18 200 000,00	20 000,00	7 158 594,47
2009	DICOM	ROUTES TRAVAUX EN CO-MAITRISED'OUVRAGE	5 629 935,38	0,00	5 629 935,38	0,00	89 917,52
2009	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLESPROGRAMME 2009	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00	343 375,60
2009	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITEPRODUITS AMENDES / RADARS	3 928 671,00	0,00	3 928 671,00	0,00	1 235 075,29
2009	DIRHODAN	VOIE DE COUTOURNEMENT RN 86 ET 580LA RHODANIENNE	8 030 000,00	0,00	8 030 000,00	0,00	1 700 000,00
2009	DISUBV	ROUTES SUBVENTIONS PROGRAMME 2009	1 265 334,14	0,00	1 265 334,14	0,00	532 905,26
2009	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFSPROGRAMME 2009	19 229 698,84	0,00	19 229 698,84	0,00	5 221 245,35
2009	DTBILLETIQ	MISE EN PLACE D'UNE BILLETIQUE	3 931 299,62	0,00	3 931 299,62	0,00	
2010	DICOM	ROUTES TRAVAUX CO-MAITRISE D'OUVRAGE	5 528 909,67	0,00	5 528 909,67	0,00	224 034,42
2010	DIPERIPH	COMPENSATION TRANSFERT BD PERIPH SUDVILLE DE NIMES	2 001 000,00	0,00	2 001 000,00	125 000,00	671 088,94
2010	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLESPROGRAMME 2010	2 850 000,00	0,00	2 850 000,00	0,00	336 554,96
2010	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFSPROGRAMME 2010	17 002 699,36	0,00	17 002 699,36	0,00	7 076 347,04
2010	DTGAROUTAV	PART TRAVAUX RENOV GARE ROUT AVIGNON	367 214,00	-0,21	367 213,79	0,00	
2011	DIAMONT	ETUDES EN AMONT TRAV ROUTIERS 2011	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00	0,00	490 040,47
2011	DICNM	OPERATION DE CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	40 000 000,00	0,00	40 000 000,00	0,00	202 614,40

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2011	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS RESEAU ROUTIERPROGRAMME 2011	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00	0,00	390 219,33
2011	DIMESCOMP	MESURES COMPENSATOIRES AUX TRAVAUXROUTIERS	145 177,98	-70 886,67	74 291,31	0,00	0,00
2011	DIPARTFERR	PART. FINANCEMENT OPERAT FERROVIAIRESPROGRAMME 2011	500 000,00	-500 000,00	0,00	0,00	
2011	DISIGN	OPERATION SIGNALISATION TOURISTIQUE	430 000,00	-8 465,93	421 534,07	0,00	0,00
2011	DISUBV	ROUTES SUBVENTIONS PROGRAMME 2011	185 000,00	0,00	185 000,00	0,00	123 254,37
2011	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFSPROGRAMME 2011	17 163 576,18	0,00	17 163 576,18	0,00	5 613 553,48
2011	DTGAROUTNI	PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RENOVATDE LA GARE ROUTIERE DE NIMES	375 000,00	-375 000,00	0,00	0,00	
2012	DIAMONT	ETUDE EN AMONT DES TRAVAUX ROUTIERSPROGRAMME 2012	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00	0,00	262 609,58
2012	DICOM	ROUTE TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	3 869 776,32	0,00	3 869 776,32	0,00	143 632,76
2012	DICONNEX	DEPLACEMENT DE RESEAUX POUR TRAVAUX ROUTIERSPROGRAMME 2012	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	245 144,32
2012	DIETUDES	ETUDES PLURIANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	250 000,00	0,00	250 000,00	2 880,00	109 203,14
2012	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIER	17 600 000,00	0,00	17 600 000,00	0,00	827 923,97
2012	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2012	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	916 784,53
2012	DTCOVOITUR	COVOITURAGE	62 394,62	0,00	62 394,62		
2013	DIAMONT	ETUDE EN AMONT DES TRAVAUX ROUTIERSPROGRAMME 2013	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	331 765,60
2013	DICADEREAU	PROGRAMME CADEREAU PREVENTION INONDATIONS	3 265 000,00	0,00	3 265 000,00	0,00	690 437,28
2013	DICOM	ROUTE TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	7 951 218,20	0,00	7 951 218,20	0,00	660 002,95
2013	DICONNEX	DEPLACEMENTS DE RESEAUX POUR TRAVAUXROUTIERS PROGRAMME 2013	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	569 079,99
2013	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIERPROGRAMME 2013	18 500 000,00	0,00	18 500 000,00	0,00	1 028 624,55
2013	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLESPROGRAMME 2013	6 000 000,00	-2 913 459,73	3 086 540,27	0,00	0,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2013	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFSPROGRAMME 2013	8 823 469,11	0,00	8 823 469,11	20 000,00	2 606 140,84
2014	DIAMONT	ETUDES EN AMONT DU RESEAUX ROUTIERS PROGRAMME 2014	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	392 269,24
2014	DICOM	ROUTE TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	6 054 784,25	0,00	6 054 784,25	260 000,00	334 923,75
2014	DICONNEX	DPLACEMENT DE RESEAUX ROUTIER PROGRAMME 2014	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	235 536,19
2014	DICPER	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2014-2020	15 000 000,00	85 000,00	15 085 000,00	741 000,00	14 177 592,54
2014	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIERPROGRAMME 2014	22 284 000,00	0,00	22 284 000,00	0,00	1 293 147,81
2014	DIINTEMPER	TRAVAUX SUITE AUX DEGATS D'INTEMPERIES	8 270 564,00	0,00	8 270 564,00	0,00	937 837,65
2014	DIMATCG	ACHAT ENGINS HORS DGADIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLES PROGRAMME 2014	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00	2 654 832,35
2014	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2014	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	3 527 742,34
2015	DIAMONT	ETUDES GENERALES ET PRELIMINAIRES DES PROJETS ROUTIERSET CYCLABLES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	596 678,25
2015	DICOM	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSÉES AGGLO	5 875 932,00	0,00	5 875 932,00	0,00	653 853,32
2015	DICONNEX	AMENAGEMENTS CONNEXES DEPLACEMENT DE RESEAUX	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	416 715,84
2015	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	20 340 000,00	0,00	20 340 000,00	0,00	1 513 851,28
2015	DIINTEMPER	TRAVAUX SUITE AUX DEGATS INTEMPERIES 2015- 2017	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	34 649,83
2015	DIMATCG	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	627 838,04	0,00	627 838,04	0,00	461 516,45
2015	DIMATPARC	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	1 600 000,00	-109 403,09	1 490 596,91	0,00	0,00
2015	DIPISTES	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE /ANNUELLE DES TRAVAUXPISTES CYCLABLES	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	4 288 671,37
2015	DITRAVNEUF	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONSTRAVAUX NEUFS	9 950 000,00	0,00	9 950 000,00	0,00	2 300 886,29
2016	DIAMONT	ETUDES GENERALES ET PRELIMINAIRES DES PRODUITS ROUTIERSET CYCLABLES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	887 742,54

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2016	DICONNEX	AMENAGEMENTS CONNEXES DEPLACEMENT DE RESEAUX	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	209 048,79
2016	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	19 800 000,00	0,00	19 800 000,00	0,00	1 098 515,76
2016	DIMATPARC	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	1 200 000,60	0,00	1 200 000,60	0,00	69 045,56
2016	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	34 788,97
2017	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	700 000,00	0,00	700 000,00	20 000,00	159 831,34
2017	DICOM	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	5 368 407,07	0,00	5 368 407,07	80 000,00	3 022 415,49
2017	DICONNEX	TRAVAUX CONNEXES	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	347 453,24
2017	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00	0,00	1 259 042,92
2017	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	1 200 000,00	-82 870,31	1 117 129,69	0,00	0,00
2017	DIPISTES	PISTES CYCLABLES	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	285 544,86
2017	DISUBV	SUBVENTIONS	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	23 336,80
2017	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	14 600 000,00	0,00	14 600 000,00	0,00	1 778 521,55
2018	BREGIROUTE	MODERNISATION ET PERENNISATION DE LA REGIE ROUTIERECONCERNANT LA CONSTRUCTION RESTRUCTURATION REHABILITATION	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	1 740 000,00	8 824 746,66
2018	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	122 977,20
2018	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	673 000,00	488 528,11
2018	DICONNEX	TRAVAUX CONNEXES	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	25 003,06
2018	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00	0,00	680 305,46
2018	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	252 732,47
2018	DIPISTES	PISTES CYCLABLES	6 600 000,00	0,00	6 600 000,00	0,00	4 847 970,06
2018	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUXTRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	70 000,00	128 898,20
2018	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	5 187 951,25
2019	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 566 170,00	1 674 830,00
2019	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	550 000,00	1 143 026,13
2019	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	32 720 000,00	0,00	32 720 000,00	433 000,00	1 699 888,55

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2019	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	100 000,00	3 578 052,52
2019	DISUBV	SUBVENTIONS	330 000,00	0,00	330 000,00	50 000,00	44 023,70
2019	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	890 000,00	1 371 826,00
2020	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	326 038,00	3 630 210,00
2020	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	2 944 000,00	2 119 300,00
2020	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	35 000 000,00	10 000 000,00	45 000 000,00	15 125 000,00	13 242 300,51
2020	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	4 000 000,00	500 000,00	4 500 000,00	960 000,00	2 894 452,00
2020	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	1 349 000,00	7 879 594,34
2020	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITE	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	1 600 000,00	1 489 000,00
2020	DISIGN	SIGNALISATION ET PANNEAUX D'INFORMATION	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	161 634,74
2020	DISUBV	SUBVENTIONS	50 000,00	0,00	50 000,00	4 000,00	29 333,00
2020	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	2 005 000,00	1 279 472,27
2021	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES		3 210 000,00	3 210 000,00	570 000,00	2 640 000,00
2021	DIGROSSREP	PILOTAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GROSSES REPARATION		35 000 000,00	35 000 000,00	6 702 000,00	28 298 000,00
2021	DIMODERN	TRAUVAUX NEUFS ROUTIERS		10 000 000,00	10 000 000,00	7 276 000,00	2 724 000,00
2021	DITRAVAGLO	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE / ANNUELLE DES OPERATIONS		4 000 000,00	4 000 000,00	695 000,00	3 305 000,00

DMR - MISSION INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

S0050

.					AP/AE	Fonctio	nnement	Investisse	ement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
A	20	621	2051	2 020	DIMATPARC			12 000,00	
Acquisition vente de	21	621	2157	2 019	DIMATPARC			680 000,00	
matériel	21	621	2157	2 020	DIMATPARC			933 000,00	
	21	621	21838	2 020	DIMATPARC			15 000,00	
		1			Prestation			1 640 000,00	
Adhésion réseau	011	621	6281			900.00			
partage	011	021	0281		Prestation	800,00 800,00			
	011	(21	(227		Prestation	· ·			
Charges et	011 67	621 01	6227 6718			2 120,00 5 200,00			
produits divers	70	621	70323			3 200,00	350 000,00		
	7.0	1021	1 70323	l	Prestation	7 320,00	350 000,00		
		1			Trestation	7 020,00	220 000,00		
	20	621	2031	2018	DITRAVAGLO			20 000,00	
	20	021	2031	2016	DITRAVAGLO			20 000,00	
	20	621	2031	2019	DITRAVAGLO			10 000,00	
	20	021	2031	2017	DITRAVAGEO			10 000,00	
	20	621	2031	2020	DITRAVAGLO			5 000,00	
	20	021	2031	2020	DITICITATIOES			2 000,00	
	20	621	2031	2021	DITRAVAGLO			20 000,00	
Contributions		021	2001	2021	BIIIuIYIIGES			20 000,00	
aux travaux sur									
RD en	23	621	23151	2014	DICOM			260 000,00	
traversées d'agglomération									
(co-maitrise									
d'ouvrage)	23	621	23151	2017	DICOM			80 000,00	
	23	621	23151	2018	DITRAVAGLO			50 000,00	
	23	621	23151	2019	DITRAVAGLO			880 000,00	
	23	621	23151	2020	DITRAVAGLO			2 000 000,00	
	23	621	23151	2021	DITRAVAGLO			675 000,00	
				1	Prestation			4 000 000,00	
Etudes et									
travaux de	20	0202	2031	2018	BREGIROUTE			75 000,00	
	20	0202	2031	2018	BREGIROUTE			75 000,00	

4 4 3 .			1					
construction de bâtiment - Régie								
route	23	0202	231351	2018	BREGIROUTE		194 000,00	
louic							-27.000,00	
	23	0202	237	2018	BREGIROUTE		300 000,00	
					Prestation		569 000,00	
Etudes et								
travaux de	20	0202	2031	2018	BREGIROUTE		168 000,00	
restructuration réhabilitation de	20	0202	2031	2018	BREGIROUTE		108 000,00	
bâtiments régie								
route	23	0202	231318	2018	BREGIROUTE		1 003 000,00	
					Prestation		1 171 000,00	
Etudes								
générales et								
préliminaires de	011	621	617	2012	DIETUDES	2 880,00		
projets routiers	011	021	017	2012	BIETOBES	2 000,00		
et cyclables (maîtrise								
d'ouvrage)	20	621	2031	2017	DIAMONT		20 000,00	
	20	021	2031	2017	Prestation	2 990 00		
	1.0		1015	2000		2 880,00	20 000,00	- 0000000
Opérations de	13 23	621	1345	2009	DIRADARS		1 440 000 00	700 000,00
sécurité	23	621 621	23151	2020	DIRADARS DIRADARS		1 440 000,00 160 000,00	
	23	021	236	2020				700 000 00
		1	1	1	Prestation		1 600 000,00	700 000,00
	20	621	2031	2019	DICOM		116 170,00	
	20	021	2031	2017	DICOM		110 170,00	
Participations	20	621	2031	2020	DICOM		39 188,00	
aux projets								
structurants	23	621	23151	2018	DICOM		673 000,00	
routiers	23	621	23151	2019	DICOM		1 450 000,00	
	23	021	23131	2017	DICOM		1 430 000,00	
	23	621	23151	2020	DICOM		286 850,00	
					Prestation		2 565 208,00	
Pilotage de la								
mise en oeuvre								
des programmes								
annuels d'entretien du								
réseau routier	011	621	6156			8 000,00		
					Prestation	8 000,00		
						7**		
	20	621	2031	2019	DIGROSSREP		23 000,00	
	20	621	2031	2020	DIGROSSREP		230 000,00	
Pilotage du				<u> </u>				
programme	20	(21	2021	2021	DICEOGGEE		220 000 00	
pluriannuel de	20	621	2031	2021	DIGROSSREP		230 000,00	
grosses								
réparations	23	621	23151	2019	DIGROSSREP		290 000,00	
	23	621	23151	2020	DIGROSSREP		14 525 000,00	
	23	021	23131	2020	DIGROSSICE		17 323 000,00	
	23	621	23151	2021	DIGROSSREP		5 612 000,00	

		1	1	Ι			T	
	23	621	238	2020	DIGROSSREP		370 000,00	
	23	621	238	2021	DIGROSSREP		860 000,00	
	45819	01	458119	2019	DIGROSSREP		120 000,00	
	13017	101	130117	2017	Prestation		22 260 000,00	
					Trestation		22 200 000,00	
	011	621	6281			5 000,00		
	20	621	2031	2021	DIDOUX		120 000,00	
Programmation	23	621	23151	2008	DIPISTES		1 374,00	
pluriannuelle								
/annuelle des opérations	23	621	23151	2019	DIDOUX		550 000,00	
(pistes cyclables)		021	25101	2017	DID 0 011		220 000,00	
	22	(21	22151	2020	DIDOLIV		2 044 000 00	
	23	621	23151	2020	DIDOUX		2 944 000,00	
	23	621	23151	2021	DIDOUX		400 000,00	
	23	621	238	2021	DIDOUX		50 000,00	
					Prestation	5 000,00	4 065 374,00	
	13	01	1336					200 000,00
			1000					
	12	(21	1221					120,000,00
	13	621	1321					130 000,00
	13	621	1322					2 200 000,00
	13	621	1323					630 000,00
	20	621	2031	2019	DIMODERN		100 000,00	
Programmation								
pluriannuelle	20	621	2031	2020	DIMODERN		340 000,00	
/annuelle des opérations								
(travaux)	20	621	2031	2021	DIMODERN		280 000,00	
	20	021	2031	2021	DIWODERN		280 000,00	
	21	(21	2111	2.020	DIMODERNI		1/0 000 00	
	21	621	2111	2 020	DIMODERN		160 000,00	
	23	621	23151	2 008	DITRAVNEUF		20 000,00	
	23	621	23151	2 013	DITRAVNEUF		20 000,00	
	23	621	23151	2 020	DIMODERN		810 000,00	
	23	621	23151	2 021	DIMODERN		5 776 000,00	

	23	621	23153	2 020	DIMODERN			39 000,00	
	23	621	238	2 021	DIMODERN			1 220 000,00	
	27	01	27634	2 011	DITRAVNEUF				30 000,00
		1 * -	1=100	1	Prestation			8 765 000,00	3 190 000,00
Subvention associations de défense des usagers de la SNCF	65	18	6574			1 000,00			
SINCE	03	10	03/4		Prestation	1 000,00			
Subventions		Τ	T		1 Tostución	1 000,00			
exceptionnelles aux projets	204	628	204113	2 014	DICPER			615 000,00	
structurants routiers	23	621	23151	2 014	DICPER			126 000,00	
					Prestation			741 000,00	
Subventions pour projets de	204	628	204141	2 019	DISUBV			50 000,00	
pistes cyclables	204	628	204141	2 020	DISUBV			4 000,00	
					Prestation			54 000,00	
Suivi de la concession du									
Port du Grau de Roi	011	621	62878			25 000,00			
	•	•	•	•	Prestation	25 000,00			
Suivi des dommages au									
domaine public	77	621	7788		<u> </u>		150 000,00		
					Prestation		150 000,00	4= 4=0 ==== ==	
					Totaux	50 000,00	500 000,00	47 450 582,00	3 890 000,00

S0152

DTER - SERVICE EXPLOITATION ROUTIERE ET USAGERS

Prestation	Chan	Eanat	Nature	AP/	AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
	011	621	60632			7 000,00
	011	621	60633			1 000,00
Pilotage de la politique d'exploitation du réseau	011	621	611			65 700,00
	011	621	6156			1 000,00
	011	621	6262			10 000,00
	84 700,00					
	84 700,00					

S0154

DTER- SERVICE SOUTIEN OPERATIONNEL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/A	AE	Fonctionnement
Frestation	Спар.	ronct.	Nature	Année	Code	Dépenses
	011	621	60611			1 000,00
	011	621	60633			1 186 500,00
Pilotage de la mise en oeuvre des programmes annuels d'entretien du	011	621	6135			88 700,00
réseau routier	011	621	615231			2 080 800,00
	011	621	6156			58 000,00
	011	621	617			60 000,00
				F	Prestation	3 475 000,00
			<u> </u>		Totaux	3 475 000,00

S0155

DMR - SERVICE LABORATOIRE ROUTIER

D (()	CI	- T- 4	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
Prestation	Chap.	Fonct.		Année	Code	Dépenses	Recettes
	011	621	60628			5 000,00	
	011	621	61558			15 000,00	
Essais laboratoire routier	011	621	617			1 000,00	
	011	621	6182			4 000,00	
	70	628	7061				12 000,00
				P	restation	25 000,00	12 000,00
					Totaux	25 000,00	12 000,00

S0163

DMR - SERVICE INGENIERIE FONCIERE ET PROCEDURE

Ducatation	Chan	Fonct.	Nature	A	P/AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
	011	621	6132			2 000,00
Acquisitions et cessions	011	621	6228			6 000,00
foncières (routes)	011	70	6132			2 000,00
	65	628	6568			3 000,00
					Prestation	13 000,00
	011	621	6227			2 000,00
Instruction et suivi du contentieux	011	621	6354			3 000,00
	67	01	6718			7 000,00
		•	•		Prestation	12 000,00
Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau						
routier	65	628	6568	2 010	DIPERIPH	125 000,00
					Prestation	125 000,00
					Totaux	150 000,00

S0217

DTER - SERVICE RESSOURCES TRAVAUX

Prestation	Chap. Fonct.		Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Travaux de réparation du réseau routier et cyclable	011	(21	(0(33			205 000 00
Toutier et cyclabie	011	621	60633			295 000,00
				Pı	restation	295 000,00
	•				Totaux	295 000,00

COMMISSION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES

DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES

L'autonomie des personnes est un sujet stratégique pour notre collectivité. Sur le plan démographique et comme au niveau national, le département est touché par le vieillissement de sa population et ce phénomène va s'accélérer dans les décennies à venir. D'ici 20 ans, la population gardoise de plus de 60 ans passera de 21% à 27%. Nous savons aussi qu'avant 2050, un gardois sur cinq aura 75 ans ou plus. Notre volonté est bien de mieux répondre aux besoins en étant au plus près des réalités territoriales.

Le nombre de personnes handicapées se stabilise à l'instar des bénéficiaires de la PCH (même si cette prestation a fortement augmenté ces dernières années).

Par ailleurs, une nouvelle loi sur la dépendance des personnes âgées et un élargissement des conditions d'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap sont annoncés pour 2021, sans véritable visibilité dans l'immédiat sur leur impact.

En 2021, le Département du Gard consacrera **188 664 841,00** € au service des politiques de l'autonomie, en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap dont :

- 104,9 M€ en faveur des personnes âgées. Les dépenses en faveur des personnes âgées dépendantes représentent la plus grande partie du budget de l'autonomie (55%),
- 83,2 M€ en faveur des personnes handicapées. Il est à noter le rattrapage en cours et estimés des dossiers de demandes de la Prestation de Compensation du Handicap,
- 0,2 M€ de dépenses communes aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Le budget de l'autonomie des personnes se répartit entre des dépenses d'hébergement et des dépenses liées à la politique de maintien à domicile :

- 61% consacrés à l'hébergement soit une dépense de près de 114,1 M€ (aide sociale à l'hébergement, accueil familial et APA en établissement),
- 38% en faveur du maintien à domicile à hauteur de 71,723 M€.

Le reliquat étant consacré à des dépenses d'action sociale et aux subventions aux associations.

Les allocations individuelles de solidarité (Allocation Personnalisée d'Autonomie et Prestation de Compensation du Handicap) à hauteur de 88,40 M€ représentent 47,0 % des dépenses brutes de fonctionnement.

Globalement, le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction de l'Autonomie des Personnes se présente comme suit : les prévisions de **dépenses de fonctionnement** sur le champ de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'établissent pour 2021 à **188 664 841,00** € en augmentation de 0.7 %.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 52 586 912,00 €.

I) SERVICE APA ET POLITIQUE DE MAINTIEN A DOMICILE – S0047

Fonctionnement

- Dépenses : 67 311 740,00 €

- Recettes: 30 828 412,00 €

Les dépenses consacrées à l'aide aux personnes âgées connaissent une légère évolution de 0,7 % en raison de la progression du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) conjuguée à l'augmentation des plans moyens d'aide accordée. Cela peut s'expliquer notamment par la dégradation de la santé des personnes âgées et de leurs aidants suite à l'épidémie de la COVID.

Les recettes sont composées à 98% de produits versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'autre partie provenant des récupérations sur succession et obligés alimentaires.

1 - Prestation « Allocation d'aides individuelles - APAD »

Les prévisions de dépenses d'APA à domicile tiennent compte de l'activité réalisée en 2020 ainsi que de l'augmentation des tarifs des prestataires en anticipation de la future loi sur la dépendance.

- Dépenses : 38 233 500,00 €

- Recettes: 30 110 000,00 €

☒ Dépenses

Les crédits inscrits intègrent en année pleine l'augmentation des tarifs des services d'aide à domicile intervenue fin 2019.

➤ APAD versée aux services d'aide à domicile :
32 230 000,00 €

➤ APAD versée directement aux bénéficiaires : 6 000 000,00 €

> Annulation de mandats : 3 500,00 €

Recettes

➤ Versements de la Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie : 30 000 000,00 €

Les recettes prévisionnelles sont prévues en fonction des recettes réelles constatées en fin d'exercice.

Récupération ou annulations de mandats suite aux changements de situation des bénéficiaires
 100 000,00 €

Une baisse des recettes de 300 000,00 € est envisagée compte tenu de la difficulté à anticiper ce type de recettes qui dépendent largement des capacités financières des bénéficiaires.

> Mandats annulés sur exercices antérieurs :

10 000,00 €

Sans changement par rapport à 2020.

<u>2 - Prestation « Allocation Personnalisée à l'Autonomie en établissement - APAE » :</u> 28 230 000,00 €

Dépenses

> APAE versée à l'établissement :

- APAE payée par forfait dépendance : 21 900 000,00 €

- APAE payée par dotations globales : 1 980 000,00 €

- APAE payée pour des établissements hors Gard : 4 350 000,00 €

En 2021, comme en 2020, à la suite de la réforme de la tarification induite par l'application de la loi ASV, l'ensemble des EHPAD, habilités à l'aide sociale et non habilités perçoivent un forfait dépendance dont les modalités de calcul sont opposables au Département.

L'année 2017, date de la mise en œuvre du forfait dépendance, a déterminé des forfaits cibles auxquels les établissements peuvent prétendre à l'issue d'un terme fixé par les textes à 7 ans maximum. Toutes les années, l'écart constaté est donc repris à la hausse dans le cas d'une convergence positive, ou à la baisse dans le cas d'une convergence négative. En 2021, 1/3 de cet écart sera repris pour l'ensemble des établissements qui n'ont pas l'obligation de signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Pour les établissements qui vont signer ce contrat (CPOM), obligation est faite au Département de tenir compte des nouveaux GMP ou niveau moyen de perte d'autonomie d'une part, et d'autre part, comme le permet la règlementation la convergence positive sera opérée en une fois pour ne pas pénaliser les établissements.

La convergence négative sera elle appliquée sur les 3 ans restants.

Ce forfait concerne 89 EHPAD. Il est calculé sur la base des forfaits accordés en 2020, reconduits en 2021, auxquels se rajoutent l'intégration des mesures nouvelles. Ces dernières concernent uniquement :

- le fonctionnement de l'EHPAD d'Euzet les Bains en année pleine
- l'augmentation du point GIR départemental, dont la valeur est fixée à 7,51 € en 2021,
- la reprise de résultats déficitaires,
- la convergence comme expliquée ci-dessus, et notamment au travers des CPOM.

Les 5 Unités de Soins de Longue Durée, toutes situées dans les centres hospitaliers (CHU de Nîmes, CH Bagnols-sur-Cèze, Alès, Le Vigan, Uzès), bénéficient d'une dotation globale dépendance.

Recettes

Récupération ou annulations de mandats suite aux changements de situation des bénéficiaires : 100 000,00 €

3 – Prestation « Carte mobilité inclusion »

➤ Versement à l'imprimerie nationale :

20 000,00 €

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la carte mobilité inclusion (CMI) remplace les cartes de stationnement, d'invalidité ou de priorité.

L'Imprimerie Nationale est seule habilitée à éditer ces cartes afin d'en garantir une plus grande sécurisation. Le coût de fabrication et d'expédition des CMI est estimé à 20 000,00 € à la charge du Département (cartes délivrées aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA).

<u>4 - Prestation « Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à domicile »</u>

➣ Dépenses

> Subventions : 828 240,00 €

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la convention CNSA/Département signée en 2020 relative à la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Cette convention est un levier de déclinaison du schéma en faveur de l'autonomie adopté fin 2020 puisqu'elle intègre des actions concourant au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle permet également de financer des projets en faveur des proches aidants de personnes âgées dépendantes ou de personnes handicapées.

Sur le plan financier, cette convention permet au Département, pour la mise en œuvre de ses actions, de bénéficier sur une période de 4 ans (de juillet 2020 à 2024), d'un financement de la CNSA à hauteur de 50 % du montant global de la convention qui s'établit à environ 2,428 millions d'euros.

Recettes

> Recettes de la CNSA :

618 412,00 €

II) SERVICE AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ET RECOURS – S0187

En section de fonctionnement

- Dépenses : 35 840 500,00 €

- Recettes: 11 940 000,00 €

$\frac{1-Prestation \ «\ Allocations\ d'aides\ individuelles\ \grave{a}\ l'h\acute{e}bergement\ pour\ personnes\ \hat{a}g\acute{e}es-hors}{APAE\ »}$

Dépenses : 34 415 000,00 €
Recettes : 10 130 000,00 €

Dépenses

> Aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées :

34 355 000,00 €

Les crédits destinés aux frais d'hébergement des personnes âgées se décomposent de la manière suivante :

- 28 600 000,00 € pour les établissements gardois, dont les établissements lucratifs, non habilités,
- 4 280 000,00 € pour les établissements hors-Gard,
- 1 225 000,00 € pour les résidences autonomie,
- 250 000,00 € pour les frais de portage de repas à domicile et en foyer-restaurant,

28 600 000,00 € inscrits en faveur des établissements gardois, (hors lucratifs) tient compte en 2021 :

- pour les établissements ayant signé une convention d'aide sociale, l'évolution des tarifs sera assujettie à l'arrêté du ministère de l'Economie qui va fixer le taux d'évolution applicable auxdits tarifs. Ce Décret est à paraître en fin d'année 2020.
- de la mise en œuvre de la contraction PA à compter du 1^{er} janvier 2021
- de la prise en compte de mesures nouvelles et notamment :
- l'incidence des Plans Pluriannuels d'Investissement validés, et notamment ceux concernant des opérations de reconstruction ou réhabilitation: E.H.P.A.D. « Le Bosquet » de Bagnols, EHPAD de la Grand Combe, EHPAD « Maison de secours » à Bessèges, EHPAD de « Lumière et Paix » à Nîmes, EHPAD « Devillas » de Quissac

L'augmentation demandée pour les Hors Gard et les Résidences autonomie, tient compte des chiffres constatés au compte administratif anticipé 2020.

> Titres annulés sur exercices antérieurs 58 000,00 €

> Frais hypothécaires 500,00 €

> Divers 1 500,00 €

Recettes

> Reversement des ressources des personnes âgées :

10 100 000,00 €

> Mandats annulés sur exercices antérieurs) :

30 000,00 €

2 – Prestation « Prise en charge des aides ménagères pour personnes âgées »

> Aide ménagère publique et privée – Personnes âgées :

1 400 000,00 €

L'aide-ménagère est une prestation d'aide sociale. La participation des usagers reste inchangée par rapport à 2020 (10% du tarif horaire du service prestataire intervenant). Le montant voté correspond aux dépenses constatées fin 2020, en baisse de 4%.

3 - Prestation « Prise en charge des aides ménagères PA - ARSM2 »

> Allocation représentative des services ménagers (ARSM) – personnes âgées : 4 500,00 €

4 – Prestation « Récupération des créances d'aide sociale »

Recettes

➤ Récupération des créances d'aide sociale pour personnes handicapées :
10 000,00 €

> Récupération des créances d'aide sociale pour personnes âgées : 1 800 00,00 ϵ

Les recettes votées tiennent compte des recettes du CA 2020 estimé.

> Remises de dettes pour personnes âgées :

2 000,00 €

5- Prestation « Participation aux associations tutélaires »

➤ Chapitre 65 – Fonction 52 – Nature 6558

17 000.00 €

La participation du Département en faveur des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) découle d'un arrêté pris par les services de l'Etat, qui fixe la contribution de chacun des financeurs institutionnels.

La quote part forfaitaire des départements est fixée à 0,3%, stable par rapport à 2020.

III) SERVICE ANIMATION ET TERRITORIALISATION MAIA – S0254

Fonctionnement

- Dépenses : 95 000,00 €

- Recettes: 9 50 000,00 €

Prestation « Gestion du dispositif MAIA »

Dépenses remboursement autres départements : 95 000,00 €
 Recettes Agence Régionale de Santé : 950 000,00 €

Le Département compte 5 MAIA (Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie) : 4 portées par le Département et une par le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes. Deux des MAIA gérées par le Département intègrent dans leur aire d'intervention, des communes de l'Hérault.

Les MAIA sont financées par l'Agence Régionale de Santé sous forme d'une subvention forfaitaire de fonctionnement calculée en fonction notamment du nombre de gestionnaires de cas. Le département du Gard perçoit la totalité de ces subventions. Le Département de l'Hérault met, deux postes de gestionnaires de cas, à disposition des deux MAIA interdépartementales.

Les dépenses votées correspondent au remboursement de ces deux postes.

IV) DIRECTION ADJOINTE AUTONOMIE DES PERSONNES - S0146

Fonctionnement

- Dépenses : 2 192 000,00 €

- Recettes: 2 030 000,00 €

1) Prestation « Subventions à divers organismes partenaires »: 162 000,00 €

Le montant prévu en faveur des associations de personnes handicapées est plus élevé que celui envisagé pour les personnes âgées dans la mesure où la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pourrait intégrer le financement d'associations œuvrant dans le champ des personnes âgées.

> Subventions aux associations pour personnes handicapées : 108 000,00 €

> Subventions aux associations pour personnes âgées : 54 000,00 €

2) <u>Prestation « financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte</u> d'autonomie » :

2 030 000,00 €en dépenses et en recettes

La loi du 28 décembre 2015 a réaffirmé le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et plus particulièrement de l'action gérontologique en lui confiant la responsabilité de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Un concours financier est versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à hauteur des dépenses. L'objectif est de permettre le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire retenues à l'issue d'un appel à initiatives ouvert chaque année.

Ces actions se répartissent en actions collectives et en actions de prévention proposées par les résidences – autonomie (forfaits autonomie). Le périmètre d'intervention de la conférence des financeurs s'est élargi progressivement aux EHPAD dans un premier temps et à compter de 2020 à l'habitat inclusif.

V) MISSION GESTION DU GIP ET MODES D'ACCUEIL ALTERNATIFS – S0204

Fonctionnement

- Dépenses : 1 184 560,00 €

1 – Prestation « Participation au GIP »

☒ Dépenses

> Fonds de compensation du handicap :

28 500,00 €

Ces crédits correspondent à la participation du Département au financement du Fonds de Compensation, qui est également alimenté par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, et l'Etat.

> Participation volontaire au GIP:

300 000,00 €

2 - Prestation « Hébergement des personnes handicapées en familles d'accueil »

➤ Hébergement des personnes handicapées en famille d'accueil : 380 000,00 €
 Sans changement par rapport à 2020.

<u>3 - Prestation « Suivi médico-social des personnes accueillies en familles d'accueil (PA/PH) »</u>

> Chapitre 016 − Fonction 553 − Nature 611 :

272 560,00 €

Les crédits inscrits correspondent au suivi des personnes âgées et handicapées en famille d'accueil dont les modalités ont été revues dans le cadre d'un marché public qui vient d'être renouvelé.

4 – Prestation « Subventions pour des modes d'accueil alternatifs »

Il s'agit des maisons en partage portées par des CCAS ou communautés de communes.

Subventions aux communes et structures intercommunales :	10 500,00 €
Subventions aux établissements publics locaux/CCAS :	71 250,00 €
Subventions aux associations :	64 750,00 €

5 - Prestation « formation des accueillants PA-PH »

Marché de formation des accueillants PA-PH : 55 000,00 €
 Remboursements des frais de déplacements : 2 000,00 €

VI) SERVICE DE LA COMPENSATION DU HANDICAP - S0186

Fonctionnement

- Dépenses : 79 556 041,00 €

- Recettes: 6 882 500,00 €

Les recettes proviennent de la CNSA en compensation des dépenses de PCH.

1 - Prestation « Allocation Compensatrice (ACTP/ACFP) »

Dépenses

> Allocation 3 500 000,00 €

L'Allocation Compensatrice, créée par la loi du 30 juin 1975, ne donne plus lieu à l'instruction de nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2006. En effet, la Prestation de Compensation instaurée par la loi du 11 février 2005 remplace cette prestation. Pour autant, un droit d'option entre ces deux prestations reste ouvert aux personnes qui bénéficiaient de l'Allocation Compensatrice avant le 1^{er} janvier 2006.

Il est décidé de diminuer le montant des dépenses de 200 000,00 € au regard du nombre de bénéficiaires estimé fin 2020.

Recettes

> Indus 50 000,00 €

2- Prestation « Prestation de compensation du handicap »

- Dépenses : 22 000 000,00 €

- Recettes: 6 530 000,00 €

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, est une aide personnalisée visant à financer les besoins de compensation des personnes handicapées au regard de leur projet de vie. Depuis sa mise en place, cette prestation a connu une évolution dynamique du nombre de ses bénéficiaires (+200 nouveaux bénéficiaires en moyenne chaque année). En 2020, le nombre de personnes émargeant à la PCH se stabilise.

De plus, des mesures plus favorables en termes de montants attribuables et de population concernée devraient être prochainement annoncées.

Dépenses

> PCH + de 20 ans : 20 500 000,00 €

> PCH – de 20 ans : 1 500 000,00 €

☒ Recettes

> PCH: 6 500 000,00 €

Ce montant correspond à l'anticipation de la compensation des dépenses PCH par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Il sera ajusté en fonction de la réalité de la recette, dont le montant définitif ne sera connu qu'en fin d'année 2020.

> Indus PCH : 30 000,00 €

Il est décidé d'inscrire le montant moyen des indus constaté au cours des exercices précédents.

<u>3 – Prestation « Allocations d'aides individuelles à l'hébergement pour personnes handicapées »</u>

54 041 041,00 €

Dépenses

Aide Sociale à l'hébergement pour personne handicapées

53 960 041,00 €

Les crédits 2021 consacrés aux dépenses d'hébergement dans les Etablissements et services médicosociaux pour adultes handicapés ressortissants gardois sont reconduits par rapport aux crédits votés sur l'exercice précédent. Il convient de souligner que les dispositions conventionnelles et augmentation de la valeur du point ou taux horaire SMIC (pour les LVA Adultes Handicapés) restent opposables au financeur. De plus, l'incidence des Plans pluri annuels validés et notamment ceux de l'Association ARTES/Olivettes, de l'APSH 30, de Clart'es (incidence en année pleine de la reconstruction et réhabilitation des 2 foyers d'hébergement sur le Viganais) n'est pas intégrée dans la base de reconduction.

L'année 2021 verra le démarrage de la mise en œuvre du projet « Galaxie Village » porté par l'Association Cigalières visant à l'accompagnement des jeunes de plus de 20 ans relevant de l'amendement Creton par l'intégration dans un dispositif adulte pour 3 ans en attente d'une réorientation définitive. Ce dispositif innovant sera financé par le transfert pour partie de l'enveloppe budgétaire consacrée au financement des amendements creton, pour lesquels la collectivité acquitte les frais de séjour aux IME/IMPRO par défaut de places adultes, sur la ligne budgétaire « Etablissements Hébergement Personnes Handicapées ».

L'année 2021 verra également la poursuite et la finalisation du développement des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à moyens constants, avec cette année, et selon l'arrêté de programmation, la signature de 9 CPOM dont 5 conjoints avec l'ARS. Les associations gestionnaires concernées par la signature de CPOM prenant effet en 2021 sont : ARTES/Olivettes, Clart'es, Hubert Pascal, Cigalières, APF, les Cigales, le Mas Careiron, l' ADRH et le CABA. Ces CPOM intégreront notamment le dispositif « une Réponse Accompagnée Pour Tous » .

* Globalement, les crédits destinés à l'hébergement des personnes handicapées au titre de l'aide sociale, se répartissent de la manière suivante :

-	Etablissements Gardois (dotation globale/ facturation/frais transport):	36 138 141,00 €
-	Hébergement hors-Gard :	12 700 000,00 €
-	Hébergement -60 ans en EHPAD/Résidence-autonomie :	1 480 000,00 €
-	IMPRO « Amendement Creton » :	500 000,00 €
-	Services accompagnement à la Vie Sociale (SAVS/SAMSAH) : services intégrés dans les CPOM	3 141 900,00 €

➤ Titres annulés sur exercices antérieurs :	1 000,00 €
➤ Remboursements à des tiers pour la constitution des dossiers	
d'aide sociale – CCAS :	55 000,00 €
➤ Remboursement à d'autres départements :	25 000,00 €

☒ Recettes

> Recouvrement sur bénéficiaires :	300 000,00 €
> Annulation mandats exercices antérieurs :	2 000,00 €
> remboursement autres départements :	500,00 €

4 – Prestation « Prise en charge des aides ménagères »

☒ Dépenses

> Aides ménagers :

15 000,00 €

VII) SERVICE ACCUEIL ADMINISTRATIF, INFORMATION – S0144

Fonctionnement

- Dépenses : 2 485 000,00 €

- Recettes : 1 000,00 €

Le budget de la Direction de l'Autonomie comprend le financement du transport des élèves et étudiants handicapés, compétence obligatoire du Département.

Prestation « Allocation aux familles pour le transport des élèves handicapés »

Dépenses

> Allocation aux familles pour le transport des élèves handicapés versée directement aux prestataires 1 900 000,00 €

Il s'agit de la prise en charge du transport des élèves handicapés en taxi individuel ou collectif, proposition en diminution (-100 000,00 €) par rapport à 2020.

➤ Allocation aux familles pour le transport des élèves handicapés versée directement aux bénéficiaires 585 000,00 €

Il s'agit de la participation au coût du transport des élèves assuré par les familles sous forme de défraiements dont le montant est en diminution de 100 000,00 €.

Globalement ces dépenses n'évoluent pas.

Recettes

➤ Indus d'allocations aux familles pour le transport des élèves handicapés
1 000,00 €

VIII) SERVICE GESTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES (S0145)

Investissement

- Dépenses : 4 840 324,85 €

<u>Prestation « Subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des</u> établissements » : 4 840 324,35 €

4 840 324,35 € de crédits de paiement sont prévus au Budget Primitif 2021 en vue de poursuivre ou de solder les engagements déjà pris (subventions accordées les années précédentes), et permettre le démarrage de nouveaux projets en attente du financement départemental.

→ Engagements antérieurs

4 450 082,85 € de crédits de paiement sur les Autorisations de Programme (AP) de 2014 à 2019, pour le paiement des subventions accordées les années antérieures

→ Opérations nouvelles non engagées

Il est décidé de créer une autorisation de programme « 2021-SOLIDARITE » d'un montant de **3 000 000,00** € avec un phasage de crédits de paiement de 390 242,00 € en 2021. Cette autorisation de programme permettra de financer notamment diverses opérations de mises aux normes (modernisation des systèmes de sécurité incendie, des services alimentaires, travaux de sécurisation, d'adaptation des ascenseurs ou d'accessibilité, etc.) ou d'acquisition d'équipement (mobilier, etc.).

→ Gestion des Autorisations de programme

Il est décidé de clôturer les AP 2013 SOLIDARITE et 2014 CONTROLE.

Par ailleurs, l'AP SOLIDARITE 2020 est augmenté de 500 000,00 €.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Autonomie des personnes.

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2014	CONTROLE	CONTROLE REGUL.INTERNE PREST.DGADS	0,00	0,00	0,00		
2014	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	9 436 684,00	0,00	9 436 684,00	14 638,26	
2015	SOLIDARITE	MAINTIEN À DOMICILE ET HÉBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES	4 486 254,00	0,00	4 486 254,00	0,00	0,00
2016	SOLIDARITE	MAINTIEN À DOMICILE ET HÉBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES	439 098,50	0,00	439 098,50		0,00
2017	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	4 400 883,60	0,08	4 400 883,68	510 557,09	100 000,00
2018	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	6 684 416,80	0,00	6 684 416,80	1 353 049,50	3 056 277,87
2019	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	5 038 731,00	0,00	5 038 731,00	1 371 838,00	1 997 823,33
2020	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2 500 000,00	500 000,00	3 000 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00
2021	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES		3 000 000,00	3 000 000,00	390 242,00	2 609 758,00

Service S0047 DAUT - SERVICE APA ET POLITIQUE MAINTIEN A DOMICILE

Duagtation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/A	AE	Fonction	nement
Prestation	Спар. Топо	ronct.	ronct. Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
	016	550	673			3 500,00	
	016	550	747811				30 000 000,00
Allocation d'aides individuelles	016	551	651141			32 230 000,00	
(APAD)	016	551	651142			6 000 000,00	
	016	551	7533				100 000,00
	016	553	773				10 000,00
				Pr	estation	38 233 500,00	30 110 000,00
Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement	016	553	651144			28 230 000,00	
(APAE)	016	553	7533				100 000,00
		•	•	Pr	estation	28 230 000,00	100 000,00
Carte mobilité inclusion	011	538	611			20 000,00	
				Pr	estation	20 000,00	
Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à	65	538	6574			828 240,00	
domicile	74	538	74788				618 412,00
	•	•	•	Pr	estation	828 240,00	618 412,00
					Totaux	67 311 740,00	30 828 412,00

Service S0187 DAUT - SERVICE AIDE SOCIALE AUX PA ET RECOURS

D	Classic	E 4	N. d	AP/A	E	Fonctionne	ement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
	011	538	6227			500,00	
	65	538	65243			34 355 000,00	
Allocation d'aides individuelles à	65	538	6525			1 500,00	
l'hébergement PA (HORS APAE)	67	538	673			58 000,00	
	75	538	7513				10 100 000,00
	77	538	773				30 000,00
			_	Pre	estation	34 415 000,00	10 130 000,00
Participation aux associations tutélaires	65	52	6568			17 000,00	
				Pre	estation	17 000,00	
Prise en charge des aides ménagères PA	65	538	6514			1 400 000,00	
				Pre	estation	1 400 000,00	
Prise en charge des aides ménagères PA (ARSM2)	65	538	65113			4 500,00	
				Pre	estation	4 500,00	
Déannéastica des automos diside	67	52	673			2 000,00	
Récupération des créances d'aide sociale	75	52	7513				10 000,00
	75	538	7513				1 800 000,00
				Pre	estation	2 000,00	1 810 000,00
Remise de dettes	67	538	6747			2 000,00	
					estation	2 000,00	
					Totaux	35 840 500,00	11 940 000,00

Service S0254 DAUT - ANIMATION ET TERRITORIALISATION MAIA

D	G	T	AP/AE		Fonction	nement			
Prestation	Chap. Fonct.	Nature -	Année	Code	Dépenses	Recettes			
Gestion du dispositif MAIA	011	538	62878			95 000,00			
Gestion du dispositii MAIA	74	538	74788				905 000,00		
	Prestation								
					Totaux	95 000,00	905 000,00		

Service S0146 DAUT - DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES

Prostation	Chan	Fonct.	Nature	A	P/AE	Fonctionnement	
Prestation	Chap.	Polici. Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	
	65	531	6568			230 000,00	
Financement des actions individuelles et collectives	65	532	6574			1 800 000,00	
de prévention de la perte d'autonomie	74	531	7478141				230 000,00
	74	531	7478142				1 800 000,00
					Prestation	2 030 000,00	2 030 000,00
Subventions à divers	65	52	6574			108 000,00	
organismes partenaires	65	538	65734			54 000,00	
	•		•		Prestation	162 000,00	
					Totaux	2 192 000,00	2 030 000,00

Service S0204 DAUT - MISSION SOUTIEN AU GIP ET MODE D'ACCUEILS ALTERNATIFS

				AP/	AE	Fonctionnement
Prestation	Chap. Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	
Formation des accueillants PA-PH	011	50	6183			55 000,00
		100	1000	Pr	estation	55 000,00
Formation des familles d'accueil	011	50	62878			2 000,00
	•	•		Pr	estation	2 000,00
Hébergement personnes handicapées en familles d'accueil	65	52	6522			380 000,00
				Pr	estation	380 000,00
Participation au GIP	65	52	651123			28 500,00
F	65	52	6568	_		300 000,00
		T	T	Pr 	estation	328 500,00
	65	538	65734			10 500,00
Subvention pour les modes d'accueil alternatif	65	538	65737			71 250,00
	65	538	6574			64 750,00
				Pr	estation	146 500,00
Suivi médico social des personnes accueillies en famille d'accueil						
(PA et PH)	016	553	611			272 560,00
				Pr	estation	272 560,00
					Totaux	1 184 560,00

Service S0186 DAUT - COMPENSATION DU HANDICAP

D	Classic	Fonct.	NT.4	AP/	AE	Fonction	nement
Prestation	Chap. Fonc		Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Allocation compensatrice	65	52	651122			3 500 000,00	
Anocation compensatifice	75	52	7538				50 000,00
				Pr	estation	3 500 000,00	50 000,00
	011	50	62878			55 000,00	
	011	52	62878			25 000,00	
	65	52	65242			53 960 041,00	
Allocations d'aides individuelles à l'hébergement PH et Services	67	52	673			1 000,00	
	75	52	7511				500,00
	75	52	7513				300 000,00
	77	52	773				2 000,00
				Pr	estation	54 041 041,00	302 500,00
	65	52	6511211			20 500 000,00	
Prestation de Compensation du	65	52	6511212			1 500 000,00	
Handicap	74	52	747812				6 500 000,00
	75	52	7535				30 000,00
				Pr	estation	22 000 000,00	6 530 000,00
Prise en charge des aides ménagères PH	65	52	6514			15 000,00	
	1		1-5	Pr	estation	15 000,00	
					Totaux	79 556 041,00	6 882 500,00

Service S0144 $\,$ DAUT - ACCUEIL INFORMATION ET AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Prestation	- CI	Chap. Fonct. Nature	3 7 4	AP/AE		Fonctionnement	
	Chap.		Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
	65	81	6514			1 900 000,00	
Allocations aux familles pour le transport des élèves handicapés	65	81	6518			585 000,00	
	77	81	773			,	1 000,00
	2 485 000,00	1 000,00					
	2 485 000,00	1 000,00					

Service S0145 DAP - SERVICE ETABLISSEMENTS ET PERSONNES AGEES

Prestation	Chan	Fonct.	Nature	1	AP/AE	Investissement	
rrestation	Chap.	ronct.	Nature	Année	Code	Dépenses	
Subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des établissements PA	204	538	204142	2018	SOLIDARITE	600 000,00	
	204	538	2041722	2017	SOLIDARITE	510 557,09	
	204	538	2041722	2019	SOLIDARITE	20 000,00	
	204	538	2041722	2021	SOLIDARITE	9 975,00	
	204	538	2041781	2018	SOLIDARITE	140 000,00	
	204	538	2041781	2019	SOLIDARITE	96 000,00	
	204	538	2041781	2 021	SOLIDARITE	80 267,00	
	204	538	2041782	2014	SOLIDARITE	14 638,26	
	204	538	2041782	2018	SOLIDARITE	110 903,50	
	204	538	2041782	2019	SOLIDARITE	655 838,00	
	204	538	2041782	2020	SOLIDARITE	500 000,00	
	204	538	2041782	2021	SOLIDARITE	300 000,00	
	204	538	20421	2020	SOLIDARITE	500 000,00	
	204	538	20422	2018	SOLIDARITE	502 146,00	
	204	538	20422	2019	SOLIDARITE	600 000,00	
	204	538	20422	2020	SOLIDARITE	200 000,00	
					Prestation Totaux	4 840 324,85 4 840 324,85	
Totaux							

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – volet santé -

SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE - S0260

Section de fonctionnement

Prestation « Subventions dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins »

> Subventions aux associations prévention et éducation à la santé :

131 600,00 €

Cette ligne d'imputation permet de financer le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des conduites à risques. Ce soutien s'inscrit dans une dynamique transversale à toutes les directions de l'Action Sociale.

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires- volet santé.

Service S0260 DADST - COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Subventions à des structures								
oeuvrant dans le domaine de la								
santé et de l'accès aux soins	65	42	6574			131 600,00		
Prestation					131 600,00			

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE – volet sante

DIRECTION ADJOINTE PMI - S0180

Fonctionnement

<u>Prestation « Subventions à des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins »</u>

> Subventions aux associations prévention et éducation à la santé :

33 500,00 €

Cette ligne d'imputation permet de financer le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des conduites à risques.

La plupart des associations financées dans ce domaine contribuent à soutenir la mise en œuvre de la politique départementale en matière :

- d'actions de prévention auprès des jeunes les plus vulnérables (prévention des conduites à risques) ou les plus exclus (réduction des risques)
- d'équité d'accès à la prévention pour les publics vulnérables, notamment en situation de handicap.

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la Direction de la petite enfance - volet santé.

Service S0180 $\,$ DEPE - DIRECTION ADJOINTE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Subventions à des structures oeuvrant							
dans le domaine de la santé et de							
l'accès aux soins	65	42	6574			33 500,00	
Prestation						33 500,00	

COMMISSION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PROTECTION DE L'ENFANCE, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

Le Schéma départemental de l'Enfance et de la Petite Enfance a été voté le 05 avril 2018. Ce dernier est prorogé jusqu'au 31/12/2021 et est défini par 4 axes stratégiques :

- la gouvernance,
- la prévention,
- l'amélioration de la prise en charge des enfants bénéficiant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.
- l'accompagnement des jeunes.

En 2021, des préconisations de l'audit « des politiques de prévention et de protection de l'Enfance » mené en 2019 verront leur aboutissement :

- Etudier la faisabilité de « spécialiser » des équipes chargées des Informations Préoccupantes
- Le renforcement des actions de prévention
- Le transfert en début d'année de l'équipe chargée des établissements et services de la Protection de l'Enfance au sein de la DEPE afin d'améliorer le dialogue de gestion avec les établissements et services.
- Le renforcement de la structuration du SOA

Les objectifs précédemment cités sont intégrés et soutenus dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, qui va permettre grâce à une contractualisation de trois ans entre le département et les services de l'Etat, de réduire les inégalités sociales et de santé et de mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger.

Il s'agit de travailler sur 4 axes essentiels :

- le développement des actions de prévention,
- la sécurisation des parcours des enfants confiés à l'ASE
- la place donnée aux enfants et jeunes suivis dans les décisions qui les concernent
- la préparation de leur majorité.

Globalement, le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction de l'Enfance et de la Petite Enfance se présente comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 74 575 830,00 €

- Recettes: 4 746 997,00 €

I) DIRECTION ADJOINTE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE – S0261

Fonctionnement

- Dépenses : 10 776 115,00 €

- Recettes: 2 757 747,00 €

<u>1 - Prestation « Prise en charge des interventions des équipes sociales associatives :</u> AEMO/AEMO renforcée, AED/ AED renforcée»

> AEMO/AEMO renforcé, AED/AED renforcé:

6 348 645,00 €

Ces crédits concernent les aides éducatives et aides éducatives renforcées mises en place dans le cadre de mesures de prévention. Les Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO/AEMO R) sont décidées par les Juges des Enfants ; les Aides Educatives à Domicile (AED/AED R) sont décidées dans un cadre contractuel par délégation de la Présidente du Conseil départemental et exercées soit par les équipes ASE des territoires pour une partie des mesures administratives, soit par les équipes associatives des opérateurs œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance (MECS, CPEAG L, Association Pluriels).

Les crédits inscrits sont reconduits par rapport aux crédits alloués en 2020 (soit 6 213 645,00 €) auxquels se rajoutent 135 000,00 € réservés aux mesures éducatives exercées hors du département du Gard pour des enfants domiciliés sur le département.

<u>2 – Prestation « Interventions des aides ménagères et des techniciennes de l'intervention</u> sociale et familiale »

> TISF : 850 000,00 €

Ces crédits correspondent à la part du Département dans la prise en charge financière des interventions à domicile des techniciennes de l'intervention sociale et familiale, aides ménagères et auxiliaires de vie sociale dans le cadre des mesures visant le maintien de l'enfant mineur au domicile familial, et de visites parentales en présence d'un tiers, ordonnées par l'autorité judiciaire.

L'ensemble des interventions s'effectue désormais au titre d'une aide à la personne permettant de financer les intervenants. Les crédits sont maintenus au niveau de la consommation 2020.

3 – Prestation « Prise en charge des tutelles aux biens et administration ad hoc »

> Marché de tutelles aux biens et administration ad'hoc :

50 000,00 €

Le Département se voit attribuer, sur décision de justice, la responsabilité de la gestion des biens de certains enfants confiés, en qualité de tuteur aux biens; par ailleurs, et ce depuis la loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, le Département se voit désigner en qualité d'administrateur *ad hoc* afin de garantir la représentation, dans l'ensemble des actes de la vie courante de certains enfants confiés. Ces dispositions nécessitent que soient pris en compte leur impact qui pour partie, et au-delà des ressources internes qui y sont consacrés, nécessitent l'intervention ponctuelle de prestataires de service.

Depuis 2018, de nouvelles situations ont dû être prises en compte, impactant l'année 2021 et les suivantes jusqu'à la majorité des enfants.

4 - Prestation « Suivi financier des dessaisissements »

Dépenses

> Remboursement des frais pris en charge par d'autres départements :

200 000,00 €

Ces crédits concernent les remboursements par le département du Gard des frais d'accueil avancés par les autres départements suite aux dessaisissements des juges des enfants du Gard.

Les décisions des juges, le nombre d'enfants placés et le coût réel de ces placements sont très variables, d'autant que les décisions des juges et les demandes de remboursements sont transmises tardivement.

☒ Recettes

Remboursement des frais d'accueil d'enfants qui, à la suite
 d'un dessaisissement du juge des enfants, incombent à un autre département :
 330 000,00 €

5 – Prestation « Subventions à des structures œuvrant dans le champ de la prévention »

> Subventions pour des associations :

305 000,00 €

Il s'agit d'actions associatives qui contribuent, à travers notamment le soutien à la parentalité et dans les lieux les plus défavorisés, à la restauration du lien social pour les familles. Ces associations participent ainsi à la prévention dans le cadre de la protection de l'enfance.

De plus, cette ligne permet de verser les subventions liées au cofinancement des postes de travailleurs sociaux intervenant dans les commissariats et les gendarmeries au titre de la prévention de la violence conjugale.

6 - Prestation « Contribution à des actions de prévention spécialisée »

> Chapitre 65, fonction 51, nature 6568:

1 539 405,00 €

Dans le cadre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, le Département se doit de mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée. Cette ligne consiste à financer, par le biais d'une dotation de fonctionnement, quatre associations habilitées mobilisant des personnels éducatifs intervenant auprès de jeunes en grande difficulté et notamment en décrochage scolaire aux fins de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle.

Les crédits consacrés aux actions de prévention sont reconduits par rapport à ceux fixés en 2020 soit 1 539 405,00 €, ils intègrent l'incidence d'une partie de reprise de déficit en instance d'affectation depuis de nombreuses années qui fragilise le bilan financier d'une association gestionnaire.

<u>7 - Prestation « Participation à des structures ou des associations intervenant en prévention »</u>

> Participations : 34 400,00 €

Ces crédits concernent la participation au financement de l'unité médico-judiciaire des mineurs victimes de violence portée par le CHU de Nîmes.

8 – Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (Plan Taquet)

> dépenses : 1 448 665,00 €

> recettes: 2 427 747,00 €

Ces crédits concernent la création d'actions nouvelles ou le renforcement d'actions existantes visant à atteindre les objectifs fixés par l'Etat autour de 4 engagements :

- agir le plus précocement possible
- sécuriser les parcours et prévenir les ruptures pour les enfants confiés ou suivis par l'ASE
- garantir les droits des enfants de l'ASE et leur donner les moyens d'agir
- préparer leur vie d'adulte

Ces quatre engagements visent l'objectif national fixé par l'Etat, de réduire les inégalités sociales et de santé et de mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger.

II) SERVICE DE L'OFFRE D'ACCUEIL - S0169

Fonctionnement

- Dépenses : 52 641 400,00 €

- Recettes : 533 000,00 €

1 – Prestation « Prise en charge de l'accueil des mères avec enfants » 332 000,00 €

> Accueil à l'hôtel ou dans des associations :

282 000,00 €

> Protocole Département/Préfet relatif à l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile :

50 000,00 €

Cette ligne concerne spécifiquement les situations qui relèvent de la compétence du département encadré par le Code de l'action sociale et des familles et exclue donc de fait les situations qui relèvent de la compétence de l'Etat au titre de l'accueil d'urgence des familles (mères, pères et enfants par exemple).

2 – Prestation « Prise en charge de l'accueil dans les lieux de vie »

> Lieux de vie : 4 110 263,00 €

Ces crédits concernent l'accueil dans les 22 structures autorisées « lieux de vie et d'accueil », d'enfants qui relèvent de prises en charge spécifiques et ne permettent ni l'accueil dans les établissements médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance, ni l'accueil en famille.

Ces prises en charge relèvent de savoir-faire et d'activités supports qui correspondent tout particulièrement aux besoins de certains enfants confiés, notamment pour les adolescents avec des problématiques psychiatriques. Lorsque la situation le requiert, ces crédits peuvent également être mobilisés afin de financer des prises en charge dans des lieux de vie hors Gard.

L'activité de ces structures est en constante augmentation et correspond à une prise en charge souvent complexe d'enfants et d'adolescents développant des troubles psychiques et détenant une orientation MDPH.

5 lieux de vie et d'accueil bénéficient d'un financement par dotation globale et sont conventionnés avec le Département du Gard avec pour objectif de garantir un taux d'occupation à ces structures correspondant aux besoins repérés et prenant en charge prioritairement des enfants gardois.

$\underline{3-Prestation}$ « Prise en charge de l'accueil au Centre Départemental d'Accueil des Familles »

> Centre départemental d'accueil des familles (CDAF) :

4 310 205,00 €

Ces crédits concernent la dotation annuelle allouée au Centre Départemental d'Accueil des Familles, Etablissement public autonome. Le Centre Départemental d'Accueil des Familles exerce, en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, des missions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'orientation des femmes enceintes et des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans à charge.

Les crédits inscrits pour 2021 sont reconduits à l'identique de ceux alloués en 2020. Le CDAF a bénéficié en 2020 au titre des visites médiatisées assurées par l'ERFM d'une participation financière importante par la CAF. Le niveau de participation de cet autre financeur pour 2021 n'est pas connu à ce jour. Les crédits prennent également en compte l'incidence des dépenses liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), GVT et gratifications pour 4 stagiaires.

> Foyer départemental de l'enfance (FDE) :

8 159 593.00 €

Ces crédits concernent la dotation annuelle allouée au Foyer Départemental de l'Enfance du Gard, Etablissement public autonome. Le Foyer Départemental de l'Enfance est chargé de l'accueil d'urgence de l'hébergement, de l'orientation des mineurs confiés au service par OPP (Ordonnance de Placement Provisoire) ou par décision administrative.

Les crédits inscrits pour 2021 à hauteur de 7 670 836,00 €, sur la base d'une reconduction de crédits 2020 intègrent la prise en compte des dépenses liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), du GVT, du renfort des crédits de personnel de remplacement.

Au crédit de fonctionnement du foyer se rajoutent :

- la reconduction de la prise en compte de 2 lots spécifiques SAPMN pour un montant de 130 000,00 €
- la prise en compte de la poursuite d'une troisième unité pouponnière jusqu'à fin avril 2021 pour 208 757,00 €
- un crédit de 150 000,00 € réservé pour les placements hors Gard d'enfants gardois.

<u>4 – Prestation « Prise en charge de l'accueil des jeunes en foyers de jeunes travailleurs et à hôtel »</u> 110 000,00 €

Afin de faire face aux contraintes en termes de places des dispositifs de protection de l'enfance, les jeunes mineurs et majeurs les moins en difficulté sont accueillis en nombre plus important au sein des foyers de jeunes travailleurs ou en hôtels avec un accompagnement socio-éducatif porté directement par les services du Département afin de finaliser leur autonomisation. Les crédits sont ajustés au niveau de la consommation 2020.

5 - Prestation « Prise en charge de l'accueil en Maisons d'Enfants (MECS) »

> Maisons d'enfants à caractère social :

32 735 839,00 €

Les crédits 2021 destinés à la prise en charge des enfants en MECS se répartissent comme suit :

- Etablissements gardois : 31 075 839,00 €
- Reconduction des 11 Lots spécifiques SAPMN (dont celui du foyer de l'enfance à hauteur de 80 000,00 € affectés en mars 2020 à la MECS P. Rabaut) : 610 000,00 €

Ces crédits concernent les accueils dans les 11 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Gard et les accueils des enfants gardois dans les MECS hors-Gard.

Concernant l'exercice 2021, le Département assumera le respect des engagements contractés envers les établissements dans la limite des enveloppes budgétaires limitatives accordées et notamment en matière de :

- Prise en compte des incidences des Plans Pluriannuels d'Investissement validés tels que ceux des MECS Coste, Paul Rabaut, Providence et St Joseph, ainsi que celles des mesures conventionnelles accordées au personnel (notamment les Indemnités départ en retraite), opposables aux financeurs.

Un crédit de 1 050 000,00 € est également inscrit pour le placement des enfants gardois dans les MECS hors Gard au regard des crédits consommés sur l'exercice antérieur.

<u>6 – Prestation « Prise en charge des frais de la vie quotidienne des enfants »</u>

- Dépenses : 950 000,00 €

- Recettes: 533 000,00 €

☒ Dépenses

> Primes d'assurances – frais non couverts par la responsabilité civile individuelle du Département :

1 000,00 €

> Frais divers – dont frais d'inhumation :

1 000,00 €

> Remboursement des familles d'accueil – assistants familiaux qui assurent l'avance de frais nécessaires à la vie quotidienne de l'enfant accueilli au titre de l'aide sociale à l'enfance :

130 000,00 €

> Prise en charge des besoins des enfants accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance, paiement direct au prestataire :

726 000,00 €

Le Département doit pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs qui lui sont confiés. Le règlement départemental de l'aide sociale à l'enfance fixe les catégories de dépense prises en compte et qui sont soit remboursé aux assistants familiaux qui en ont fait l'avance, soit payées directement aux prestataires.

Il s'agit notamment de frais de cantine scolaire et demi-pension, frais scolaires et extrascolaires, frais de camps et colonies de vacances, frais de participation à des activités culturelles et sportives ou d'inscription en centre de loisirs sans hébergement.

L'augmentation est due à la hausse du nombre de situations d'enfants.

> Frais éducatifs : 30 000,00 €

Il s'agit de prendre en charge les remboursements des frais d'accompagnement éducatifs avancés par les travailleurs sociaux et psychologues à l'occasion des temps de rencontre professionnelle avec enfants et familles autour d'une collation ou d'une activité ; la régie éducative est également sollicitée, notamment lorsque la dépense à engager est élevée.

> Habillement, argent de poche, dots, primes — allocations d'anniversaire versées aux enfants pupilles, sous tutelle ou en délégation d'autorité parentale, primes de réussite aux examens et primes d'installation versées aux jeunes majeurs ne pouvant prétendre à aucun secours de leur famille : 15 000,00 €

> Dommages et intérêts :

6 000,00 €

> Remise de dettes gracieuses consenties à des familles relatives à leur participation financière aux frais d'accueil de leur enfant dans le service ASE :

4 000,00 €

> Reversement d'indus à d'autres organismes prestataires :

2 000,00 €

> Annulations de titres sur exercices antérieurs :

35 000,00 €

Recettes

> Recouvrement sur sécurité sociale et organismes de mutuelle – recouvrements sur les caisses d'assurances maladie et les mutuelles des frais médicaux avancés par le Département :

5 000,00 €

> Recouvrements des participations financières aux frais d'accueil décidées par le Juge ou fixées dans le cadre contractuel, auprès des parents, des organismes de tutelle ou des allocations familiales par la CAF:

500 000,00 €

> Recouvrement sur autres redevables :

18 000,00 €

> Mandats annulés sur exercices antérieurs :

10 000,00 €

7 – Prestation « Frais d'hébergement en famille d'accueil »

> Chapitre 65, fonction 51, nature 6522:

1 107 000,00 €

Ces crédits concernent l'indemnisation des accueils des enfants placés dans certaines familles n'ayant pas le statut d'assistants familiaux. Il s'agit des accueils par des tiers dignes de confiance désignés par le Juge des Enfants conformément à l'article 375-3 2 du Code civil. Cette indemnisation concerne aussi les assistants familiaux ayant adopté un enfant pupille de l'Etat dont ils ont assuré la garde, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L225-2 et L225-9 relatifs à l'évaluation de leur situation familiale et financière).

8 – Prestation « Frais d'accueil chez les assistants familiaux »	825 000,00 €
> Chapitre 65, fonction 51, nature 6518:	760 000,00 €
> Chapitre 65, fonction 51, nature 65211:	65 000,00 €

Ces crédits concernent les allocations habillement, argent de poche, rentrée scolaire et cadeau de Noël versées en faveur des mineurs confiés au Département et accueillis par des assistants familiaux conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (art L228-3).

Ces crédits prennent en compte l'application du nouveau règlement départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance adopté par l'Assemblée départementale le 05 novembre 2018.

9 - Prestation « Activités du réseau ado »

> Chapitre 65, fonction 51, nature 6514:

1 500,00 €

Cette prestation incorpore les dépenses des sorties du « Réseau Ados », qui concernent des déplacements culturels et des loisirs à visée éducative (frais d'alimentation compris), notamment lors de vacances scolaires, pour de petits groupes d'adolescents accueillis en familles d'accueil. Une régie d'avances a été créée à cet effet.

III) SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES – S0268

Fonctionnement

- Dépenses : 10 000 000,00 €

- Recettes: 1 156 250,00 €

Au regard de ses compétences en matière de protection de l'enfance, et particulièrement au titre de l'article L222-5 du Code de l'action sociale et des familles, le Département est dans l'obligation de prendre en charge tout mineur déclaré comme étant isolé dès lors qu'un jugement d'assistance éducative lui en confie la mission.

C'est à ce titre, et dans le cadre d'un dispositif national de répartition que les mineurs dits non accompagnés sont pris en charge par nos services.

Pour l'année 2020, le Département était tenu de prendre en charge 1,15% du nombre total de mineurs concernés sur le territoire national. Ainsi, il s'est vu confié 95 mineurs cette année.

<u>Prestation « Prise en charge des frais de la vie quotidienne des mineurs non accompagnés »</u>

☒ Dépenses

> Mise à l'abri + évaluation minorité : 500 000,00 €

> Accueil en FJT : 6 500 000,00 €

> Accueil en MECS : 1 118 000,00 €

➤ Accueil au Foyer départemental de l'enfance :
822 000,00 €

Le groupe d'accueil de MNA est maintenu. Il est à noter que jusqu'à présent cette ligne budgétaire était incluse dans le chapitre relatif à la prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance.

> Accueil en hôtel : 1 000 000,00 €

> Prise en charge des besoins des mineurs accueillis, paiement direct au prestataire :

50 000,00 €

> Divers :

10 000,00 €

Recettes

> Recouvrement sur l'ASP pour les MNA:

656 250,00 €

Il s'agit d'une estimation des recettes attendues de l'Etat sur la prise en charge des MNA, dont les modalités de financement ont été modifiées en cours d'exercice.

> Remboursement autres départements :

500 000,00 €

IV) EQUIPE ADOPTION - S0174

Fonctionnement

- Dépenses : 3 500,00 €

Prestation « Achat de trousseaux de naissance »

 Achat de trousseaux pour les nouveaux nés confiés à l'ASE dont la mère a accouché dans le secret :
 3 500,00 €

Ces crédits concernent l'achat de trousseaux pour des nourrissons dont la mère a accouché dans le secret et pour des nourrissons remis au service de l'Aide Sociale à l'Enfance à la naissance.

V) DIRECTION ADJOINTE PMI – S0180

La Protection Maternelle Infantile (PMI) a pour mission de garantir la qualité de l'accueil de la petite enfance et de favoriser les actions de prévention en matière de santé. Les crédits prennent en compte la mise en œuvre des compétences obligatoires en matière de protection et promotion de la santé de la famille et de l'enfance, ainsi que les orientations départementales en matière d'accueil de la petite enfance.

Cela recouvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives à des actions de promotion de la santé de la mère et de l'enfant dans le domaine de la périnatalité, à des actions médico-sociales individuelles ou collectives en faveur des jeunes enfants, des jeunes et de leurs parents, et à l'accueil de la Petite Enfance.

Fonctionnement

- Dépenses : 1 127 715,00 €

- Recettes: 300 000,00 €

1 – Prestation « Prise en charge des frais liés à la grossesse »

Dépenses

> Frais liés à la grossesse :

145 152,00 €

Ces crédits permettront la prise en charge des frais détaillés ci-dessous :

- remboursement des frais d'analyses biologiques prescrites dans le cadre des consultations de planification familiale (contraception, tests de grossesse) et pour le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles),
- remboursement d'échographies aux cabinets privés conventionnés dans le cadre des consultations de planification familiale pour le diagnostic de la grossesse,
- remboursement des frais d'examens de laboratoires et échographies demandés à l'hôpital lors des consultations prénatales pour les femmes sans couverture sociale,
- remboursement aux cabinets d'échographie des examens prescrits dans le cadre des consultations prénatales départementales pour le diagnostic anténatal prédictif de malformation concernant les femmes enceintes sans couverture sociale ainsi que les bilans biologiques obligatoires de surveillance de la grossesse du 1^{er} trimestre, du 6^e mois de grossesse et du dépistage de la trisomie 21 ; ce remboursement s'effectue dans le cadre d'une convention de partenariat avec des cabinets privés élargie dans le cadre d'une procédure d'appel à candidature actualisé,
- financement d'heures d'aides ménagères, de techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF), d'auxiliaires de vie sociale dans un objectif de prévention auprès de femmes enceintes présentant une grossesse à risque médical et/ou psychosocial.

⋉Recettes

> Recettes SESAME-Vitale :

300 000,00 €

Ces recettes sont liées à la mise en place du dispositif SESAME-Vitale qui établit un remboursement sur la base des actes effectués par les professionnels de santé du Département en lieu et place d'un remboursement forfaitaire (en vigueur jusqu'en 2012) sur la base d'un bilan d'activité. La montée en charge de ce dispositif ne pourra être totalement effective qu'au terme de plusieurs exercices compte tenu de la complexité des mécanismes à l'œuvre.

<u>2 – Prestation « Contribution à des actions d'accompagnement</u> à la parentalité »

4 500,00 €

> Achat de matériel spécialisé pour les séances d'éducation à la santé, sexualité et accompagnement à la parentalité :

1 200,00 €

- Documentation générale documentation spécialisée pour l'éducation à la santé, à la sexualité et l'accompagnement à la parentalité :
 200,00 €
- \succ Financement d'actions collectives d'accompagnement à la parentalité auprès de parents de jeunes enfants-intervention en piscine : 3 000,00 €
- Cotisation annuelle du Département dans le cadre de son appartenance au réseau périnatal « Naître en Languedoc-Roussillon » :

3 – Prestation « Achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la PMI »

> Carnets de santé, dossiers obstétricaux :

30 000,00 €

Il s'agit de l'achat de tous les imprimés utilisés dans le cadre des actions de PMI, notamment les carnets de santé, carnets de maternité, imprimés CERFA servant à l'instruction de dossiers d'assistantes maternelles et d'assistantes familiales, carnets bucco-dentaires, dossiers médicaux petite enfance et CPEF, les carnets de liaison avec l'Education Nationale (bilans en école maternelle). Cela fait l'objet d'un marché public.

4 – Prestation « Achat de produits pharmaceutiques »

68 000,00 €

> Médicaments et contraceptifs :

36 000,00 €

Il s'agit d'achat de médicaments pour les consultations pré et postnatales et d'achat de médicaments contraceptifs, notamment ceux permettant l'accès à la contraception d'urgence, utilisés dans les centres de planification et d'éducation familiale.

> Vaccins : 30 000,00 €

Les vaccinations sont effectuées dans le cadre des consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans. Les crédits votés prennent en considération l'orientation prioritaire des familles par les médecins territoriaux vers les dispositifs de droit commun. Cette somme correspond aux vaccins fournis aux consultations de nourrissons dans un objectif d'accès de tous aux dispositifs de santé publique. Les dépenses engagées devraient être remboursées au Département dans le cadre de la convention qui le lie à la CPAM du Gard. Ces achats font l'objet d'un marché public.

> Achat de thermomètres, de réfrigérateurs et de préservatifs :

2 000,00 €

Il s'agit de l'achat de thermomètres de réfrigérateurs en vue d'en surveiller les évolutions de température et de limiter le nombre de perte de vaccins en cas de panne. Sur cet article est également imputé le coût des préservatifs mis à disposition dans les centres de planification et d'éducation familiale. Ces achats font l'objet de marchés publics.

5 - Prestation « Formation des assistantes maternelles »

190 000,00 €

La loi distingue les professions d'assistants maternels et d'assistants familiaux. Les demandes d'agrément sont traitées dans la globalité par la Direction adjointe. La formation des assistants maternels est obligatoire et incombe à cette dernière. Elle doit avoir lieu avant le premier accueil.

> Versement à des organismes de formation :

188 000,00 €

> Chapitre 012, fonction 41, nature 6218:

2 000,00 €

Il s'agit d'une ligne permettant de régler des frais supplémentaires occasionnés aux parents, pour l'accueil de leur enfant durant le parcours de formation de l'assistante maternelle.

6 - Prestation « Subventions aux LAEP »

- Dépenses : 127 220,00 €

Dépenses

> Subventions à des associations :

92 665,00 €

> Subventions à des communes et des structures intercommunales :

28 135,00 €

> Subventions à des CCAS :

6 420,00 €

La totalité des crédits correspond aux subventions au fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) à gestion associative ou collectivité territoriale. A ce jour, 22 LAEP bénéficient de la subvention départementale dont un inter départemental.

7 - Prestation « Participations à des structures œuvrant dans le domaine de la parentalité » 42 000,00 €

> Subventions à des associations :

21 000,00 €

> Participations à des structures hospitalières :

21 000,00 €

Ces lignes permettent de financer :

- des **associations intervenant dans le champ de la parentalité** au titre de la politique petite enfance.
- les remboursements aux organismes hospitaliers et associatifs gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale,
- les **frais d'inscription** permettant la participation des assistantes maternelles au colloque national de l'Association Départementale des Assistantes Maternelles et des Familles d'Accueil.

8 - Prestation « Participation au CAMSP de Nîmes »

Dépenses

> Participation au CAMPS de Nîmes :

198 302,00 €

Le budget du CAMSP de Nîmes est fixé par une dotation globale décidée en accord avec l'Agence Régionale de Santé. L'Agence Régionale de Santé octroie au Département 80% du budget global du CAMSP (dépenses de personnel comprises). Les 20 % restant sont à la charge du Département. La somme ci-dessus correspond au montant de la dotation globale prévisionnelle 2021 représentant 20% du budget en tant que financeur institutionnel.

9- « Participation au CAMSP d'Alès »

203 475,00 €

Les crédits inscrits pour l'exercice 2021 correspondent à la part du département soit 20 % du budget de fonctionnement alloué, crédits en reconduction par rapport au BP 2020.

10- « Participation au CAMSP de Bagnols-sur-Cèze »

119 066,00 €

Les crédits inscrits pour l'exercice 2021 correspondent à la part du département soit 20 % du budget de fonctionnement alloué, crédits en reconduction par rapport au BP 2020.

11- gestion des Autorisations d'engagements

Il est par ailleurs décidé de clôturer l'AE PREVMEDSOC 2012 ET 2013.

VI) CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES – S0225

Fonctionnement

- Dépenses : 27 100,00 €

<u>Prestation « Coordination départementale dans le traitement des informations préoccupantes »</u>

> Chapitre 65, fonction 51, nature 6568

27 100,00 €

Le Département contribue au financement des frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public gérant le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED) et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) sur la base d'une contribution annuelle fixée par décret et réajustée annuellement en fonction des données démographiques.

En 2019, les services ont traités 2 657 Informations Préoccupantes qualifiées. Le traitement de ces situations s'est réparti comme suit :

Avant évaluation :

- 6,8% d'entre elles ont été classées sans suite
- 61,8% ont donné lieu à une évaluation,
- 23% ont abouti à la mise en place de mesures contractuelles (immédiates ou suite à évaluation),
- 6,8% ont fait l'objet d'une saisine directe du Parquet des mineurs

Après évaluation :

- 3% d'entre elles ont été classées sans suite
- 18% ont abouti à la mise en place de mesures contractuelles
- 64% ont fait l'objet d'une saisine du Parquet des mineurs

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction l'Enfance et de la Petite Enfance.

Service S0261 DEPE - DIRECTION ADJOINTE DE L'ASE

B		F .	N .	AP/	AE	Fonction	nement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Contribution à des actions de							
prévention spécialisée	65	51	6568			1 539 405,00	
				Pr	estation	1 539 405,00	
Interventions des aides ménagères et							
des techniciennes de l'intervention							
sociale et familiale	65	51	6514			850 000,00	
				Pr	estation	850 000,00	
Participations à des structures ou des							
associations intervenant en							
prévention	65	51	6568			34 400,00	
		T	T	Pr	estation	34 400,00	
Prise en charge des interventions des							
équipes sociales associatives : AED,							
AED renforcée AEMO, AEMO renforcée							
	65	51	652416			6 348 645,00	
				Pr	estation	6 348 645,00	
Prise en charge des tutelles aux biens							
et administration ad hoc	011	51	611			50 000,00	
	011	31	1011	Pr	estation	50 000,00	
					Cotation	30 000,00	
	011	51	6183			350 000,00	
Stratégie nationale de prévention et							
protection de l'enfance(Plan Taquet)	65	51	6514			1 098 665,00	
	0.5	31	0314			1 070 003,00	
	75	51	7588				2 427 747,00
				Pr	estation	1 448 665,00	2 427 747,00
Subventions à des structures oeuvrant							
dans le champ de la prévention	65	51	6574			305 000,00	
	103	31	10374	Dr	estation	305 000,00	
				11	CSCACIOII	303 000,00	
	011	51	62878			200 000,00	
Suivi financier des dessaisissements	011		02070			200 000,00	
	75	51	7511				330 000,00
				Pr	estation	200 000,00	330 000,00
					Totaux	10 776 115,00	2 757 747,00

Service S0169 DEPE - SERVICE OFFRE D'ACCUEIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/A		Fonction	
Activités réseau ados	65	51	6514	Année	Code	Dépenses 1 500,00	Recettes
Activites reseau ados	103	31	0314	Pre	station	1 500,00	
Frais d'accueil chez les assistants	65	51	6518			760 000,00	
familiaux	65	51	65211			65 000,00	
	103	31	03211	Pre	station	825 000,00	
Frais d'hébergement en famille							
d'accueil	65	51	6522	<u> </u>		1 107 000,00	
Prise en charge de l'accueil au				rre	station	1 107 000,00	
Centre départemental d'accueil des							
familles	65	51	652411	<u> </u>		4 310 205,00	
Prise en charge de l'accueil au				Pre	station	4 310 205,00	
Foyer de l'Enfance	65	51	652411			8 159 593,00	
		T	1	Pre	station	8 159 593,00	
Prise en charge de l'accueil dans des lieux de vie	65	51	652413			4 110 263,00	
ues neux ue vie	103	J 1	032413	Pre	station	4 110 263,00	
Prise en charge de l'accueil des							
jeunes au Foyer des Jeunes	65	51	652414			15 000,00	
Travailleurs et à l'hôtel	65	51	652418			95 000,00	
				Pre	station	110 000,00	
Prise en charge de l'accueil des	011	51	62878			50 000,00	
mères avec enfants	65	51	652418			282 000,00	
		1	T	Pre	station	332 000,00	
Prise en charge de l'accueil en Maisons d'Enfants	65	51	652412			32 735 839,00	
Masons a Emants	103	31	032112	Pre	station	32 735 839,00	
	0.1.1		60.60			1 000 00	
	011	51	6068			1 000,00	
	011	51	6161			1 000,00	
	011	5.1	(2070			20,000,00	
	011	51	62878			30 000,00	
	65	51	6514			726 000,00	
	65	51	6510	[T		15 000 00	
	65	51	6518			15 000,00	
	65	51	6522			130 000,00	
Prise en charge des frais de la vie	67	51	6718			6 000,00	
quotidienne des enfants accueillis	07	31	0710			0 000,00	
	67	51	673			35 000,00	
	67	51	6747			4 000,00	
	67	51	678			2 000,00	
	75	51	7512				5 000,00
	75	51	7513				500 000,00
	75	51	7518				18 000,00
	77	51	773				10 000,00
					station	950 000,00	533 000,00
					Totaux	52 641 400,00	533 000,00

Service S0268 DEPE - SERVICE EQUIPE MINEURS NON ACCOMPAGNES

D	Classic	E	NI.4	AP/	AE	Fonction	nement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
	011	51	62878			10 000,00	
	65	51	6514			50 000,00	
	65	51	652411			822 000,00	
Prise en charge de l'hébergement et des frais de la vie quotidienne	65	51	652412			1 118 000,00	
des mineurs non accompagnés	65	51	652414			7 000 000,00	
	65	51	652418			1 000 000,00	
	74	51	74788				656 250,00
	75	51	7511	n	restation	10 000 000 00	500 000,00
				r	Totaux	10 000 000,00 10 000 000,00	1 156 250,00 1 156 250,00

Service S0174 DEPE - SERVICE EQUIPE ADOPTION

Dwagtation	Chap. Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
Prestation	Спар.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
Achat de trousseaux de naissance	65	51	6514			3 500,00
	Prestation					
	3 500,00					

Service S0180 DEPE - DIRECTION ADJOINTE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Prestation	Chan	Fonct.	Nature	AP/	AE	Fonction	nement
	Chap.	ronct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Achat de matériel nécessaire au	011	40	(226			20,000,00	
fonctionnement de la PMI	011	40	6236	Dra	estation	30 000,00 30 000,00	
				110	Station	30 000,00	
	011	41	60661			36 000,00	
Achat de produits pharmaceutiques	011	41	60662			30 000,00	
	011	41	60668			2 000,00	
	011	71	100000	Pre	estation	68 000,00	
	011	41	60632			1 200,00	
Contribution à des actions	011		00002			1 200,00	
d'accompagnement à la parentalité	011	41	6182			200,00	
	011	41	6281			100,00	
	65	41	6514			3 000,00	
	1 02	111	10011	Pre	estation	4 500,00	
Formation des Assistantes Maternelles	011	41	6183			188 000,00	
iviater nenes	012	41	6218			2 000,00	
				Pre	estation	190 000,00	
Participation au CAMSP d'Alès	65	41	6568		•	203 475,00	
Participation au CAMSP de Bagnols			1	Pre	estation	203 475,00	
sur Cèze	65	41	6568			119 066,00	
	•		•	Pre	estation	119 066,00	
Participation au CAMSP de Nîmes	65	41	65821			109 202 00	
<u>.</u>	03	41	03621	Pre	estation	198 302,00 198 302,00	
					Station	170 502,00	
Participation à des structures	65	41	6568			21 000,00	
oeuvrant dans le domaine de la parentalité	0.5	11	0300			21 000,00	
parentante	65	41	6574			21 000,00	
	•	•	•	Pre	estation	42 000,00	
Dries on charge des frais liés à la	65	41	6514			145 152 00	
Prise en charge des frais liés à la grossesse	65					145 152,00	
	74	41	7476			44	300 000,00
		I	1	Pre	estation	145 152,00	300 000,00
Calandar and Property 11	65	41	65734			28 135,00	
Subventions pour les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) et les relais							
assistants familiaux (RAM)							
	65	41	65737			6 420,00	
	65	41	6574			92 665,00	
				Pre	estation	127 220,00	
					Totaux	1 127 715,00	300 000,00

Service S0225 DEPE - CELLULE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Prestation	Chan	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
Frestation	Chap. Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	
Coordination départementale dans						
le traitement des informations						
préoccupantes	65	51	6568			27 100,00
				Pr	estation	27 100,00
	•				Totaux	27 100,00

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – volet action sociale

La politique d'action sociale, portée par l'ensemble des services sociaux territoriaux, contribue au soutien nécessaire à apporter aux familles et aux personnes fragilisées du fait même de leur situation personnelle, conséquence, le plus souvent de rupture dans leurs parcours de vie.

Ces politiques sont déclinées sur les UTASI regroupées au sein de la Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires (D.A.D.S.T.), au plus près des réalités des territoires, avec pour objectifs fondamentaux, de :

- conforter la place de l'usager au cœur de ses interventions, et ce particulièrement dans le cadre de l'accompagnement social lui permettant d'exercer ses droits, et ainsi de retrouver toute sa dignité et de développer toutes ses potentialités,
- apporter des réponses qui tendent à maintenir l'autonomie des personnes en favorisant l'articulation et la mise en synergie des politiques publiques,
- construire des réponses adaptées aux besoins des enfants, des jeunes et des familles dans la proximité et la diversité en s'appuyant sur un partenariat structuré au niveau départemental et territorial dans le cadre des politiques sociales départementales.

L'ensemble de ces objectifs et de ces projets s'inscrivent dans un contexte de crise économique et sanitaire et de précarité élevée dans la région et particulièrement dans le Département du Gard : au 30 juin 2020, taux de chômage de 9,8% dans le Gard, supérieur au taux national qui s'établit à 7,1%.

Dans cette situation, il relève de la responsabilité du Département en lien avec les autres collectivités et l'Etat de participer à la réponse aux besoins des Gardois en affirmant son engagement de solidarité envers les plus précaires.

Le Département stabilise désormais ses dispositifs en la matière en renforçant l'adaptabilité et l'évolution des modalités de prises en charge.

Ce Budget Primitif 2021 tient compte des contreparties départementales proposées dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, notamment concernant les centres sociaux.

SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE - S0260

Il s'agit de développer les politiques d'accompagnement social et d'accès aux droits afin d'aider les familles les plus fragiles.

Fonctionnement

- Dépenses : 2 858 580,00 €

- Recettes : 2 500,00 €

Investissement

- Dépenses : 25 000,00 €

1 – Prestation « Prise en charge des aides financières individuelles légales »

Dépenses

Aides financières d'aide sociale à l'enfance versée aux foyers ayant un enfant mineur à charge et aux femmes enceintes : 876 000,00 €

En 2019, 3 439 demandes d'aides ont fait l'objet d'un accord pour un total de 876 703,00 €. Fin août 2020, 1 251 aides ont été instruites, représentant 390 959,00 €.

Recettes

Recouvrement sur bénéficiaire :

2 000,00 €

2- Prestation « Fonds d'aide aux jeunes »

Aides financières Fonds d'Aide aux Jeunes - secours d'urgence :

180 000,00 €

Le Département est compétent pour attribuer des aides destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18-25 ans et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

3- Prestation « Prise en charge des aides financières individuelles extra-légales »

Dépenses

Secours financiers versés aux foyers sans enfant à charge et en situation de précarité :

408 000,00 €

Les aides financières extra légales sont attribuées aux personnes seules, aux couples sans enfant ou aux foyers n'ayant à leur charge que des enfants majeurs en situation de précarité et ne pouvant faire face aux besoins de première nécessité ou au financement de leur projet d'insertion.

> Recettes

Mandats annulés sur exercice antérieur :

500,00€

Il est à noter qu'une proposition d'adaptation technique et juridique du règlement départemental des aides financières sera présentée à l'assemblé départementale.

4 – Prestation « Subvention de fonctionnement aux centres sociaux »

888 140,00 €

Les 28 centres sociaux constituent à travers le maillage territorial un point d'appui important sur l'animation de la vie sociale. Ils participent de l'ensemble des politiques sociales du Département en accueillant toutes les générations d'âge sur les quartiers en difficulté.

Ils sont inclus dans notre partenariat avec la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la convention globale Conseil départemental-CAF.

Le Département maintient sa participation financière aux centres sociaux dans le cadre d'une politique de prévention concernant la jeunesse en difficulté au travers du soutien aux postes de référents famille. Cette participation est inscrite dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, notamment concernant la valorisation de la fonction d'accueil.

5 – Prestation « Subventions aux actions de soutien à la parentalité (REAAP) »

Subventions: 54 180,00 €

Ces crédits correspondent aux subventions attribuées par le Département, dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Gard (REAAP), en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, et la Direction départementale de la Cohésion Sociale. Plus de 45 structures bénéficient du soutien du Conseil départemental dans le cadre de cet appel à projet, pour des soutiens allant de 3 000,00 € et 15 000,00 € pour la participation aux financements de l'animation du réseau.

6 - Prestation « Subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale »

Subventions aux associations:

421 000,00 €

Ces crédits correspondent notamment, aux subventions accordées aux associations œuvrant dans le champ de l'aide de première nécessité pour les publics les plus démunis.

Adhésion à culture du cœur :

60.00€

Par cette convention, les Centres Médico-Sociaux du territoire de l'UTASI UGR sont agréés comme structure « relais » pour mettre à disposition des personnes et des familles bénéficiant d'un accompagnement social éducatif, l'offre culturelle de l'association, par une redistribution des places de spectacles offertes.

7 – Prestation « Subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale» (investissement)

Subventions d'investissement :

25 000,00 €

Cette ligne permet d'accompagner le tissu associatif dans l'achat d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des actions.

En 2019, 6 structures ont bénéficié du soutien du Conseil départemental dans le cadre d'investissement en véhicule, et travaux d'aménagement divers

8- Prestation « Participation aux Maisons de justice et du droit »

Participations: $31\ 200,00\ €$

Les Maisons de la Justice et du Droit visent à développer des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance. Elles assurent une présence judiciaire de proximité, exercent une mission judiciaire en lien avec la politique pénale déterminée par le Procureur de la République, ainsi qu'une mission d'accueil, d'information juridique des victimes d'infractions pénales.

L'accueil et le secrétariat de ces Maisons sont assurés par un fonctionnaire du greffe du Tribunal de Grande Instance et par un agent d'accueil et de conseil.

Le Département, dans le cadre d'une convention partenariale participe au financement des deux postes d'agents d'accueil à parité avec la commune de Bagnols-sur-Cèze et la Communauté de communes Petite Camargue.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires – volet actions sociales.

Service S0260 DADST - COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Deveted	Chara	E 4	NI.4	AP/	AE	Fonction	nement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonds d'Aide aux Jeunes	65	51	6512			180 000,00		
				Pre	station	180 000,00		
Participation à la maison de		50	6560			21 200 00		
justice et du droit	65	58	6568	Dava	station	31 200,00 31 200,00		
				Pre	station	31 200,00		
Prise en charge des aides	65	58	6512			408 000,00		
financières individuelles extra-								
légales	77	58	773				500,00	
	1			Pre	station	408 000,00	500,00	
Prise en charge des aides	65	51	65111			876 000,00		
financières individuelles légales	77	51	773				2 000,00	
	, ,	01	1,,,,	Pre	station	876 000,00	2 000,00	
	65	58	65734			213 710,00		
Subvention fonctionnement des centres sociaux	65	58	65737			67 570,00		
centres sociaux	65	58	6574			606 860,00		
	1 00		100	Pre	station	888 140,00		
Subventions aux actions de soutien à la parentalité								
(REAAP)	65	51	6574			54 180,00		
				Pre	station	54 180,00		
Subventions de fonctionnement dans le champs de l'action	011	58	6281			60,00		
sociale	65	58	6574			421 000,00		
		•	•	Pre	station	421 060,00		
Subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de								
l'action sociale	204	58	20421					25 000,00
				Pre	station			25 000,00
				T	otaux	2 858 580,00	2 500,00	25 000,00

DIRECTION D'APPUI

Globalement, le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction d'Appui, volet développement social, se présente comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 376 585,00 €

Investissement

- Dépenses : 25 000,00 €

Les crédits votés permettent notamment de prendre en compte les dépenses concernant les supervisions des équipes du secteur social, différents frais de structures, ainsi que les transports des mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En outre, ils permettent de financer des dispositifs de protection dans le cadre de la crise de la COVID-19 à savoir du gel hydroalcoolique et de la solution hydroalcoolique.

I) SERVICE Coordination expertise juridique et process – S0262

- Dépenses : 35 000,00 €

Cette dépense correspond à la participation départementale au Conseil d'Accès au Droit du Gard.

II) SERVICE Coordination achats publics et assemblées-S0118

Fonctionnement

- Dépenses : 341 585,00 €

Investissement

- Dépenses : 25 000,00 €

1 - Prestation « Fonctionnement de la structure »

12 435,00 €

Il est décidé d'inscrire 12 435,00 € pour divers frais engagés pour l'ensemble de la DGADS, sur ces prestations communes à chaque direction. Les crédits se répartissent comme suit :

Imputations budgétaires	Libellés	Montant
011 50 6227	Frais d'actes et de contentieux	5 400,00
011 52 6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers	3 135,00
011 51 6132	Location de salles	1 500,00 €
01 50 6234	Frais de réception	500,00€
67 01 6711	Intérêts moratoires	1 900,00
	Total	12 435,00

2 – Prestation « Supervisions pour les équipes du secteur social »

130 000,00 €

Les crédits inscrits, permettent de répondre aux besoins croissants des équipes du secteur social, liés notamment à l'analyse de pratiques par le biais de supervisions. Il s'agit d'apporter un soutien aux équipes de travail confrontées à des situations de plus en plus difficiles à gérer, en raison de la montée croissante de la précarité et de la violence.

Cet accompagnement se traduit par la mise en place de plusieurs outils distincts :

- <u>Analyse de pratique</u>: offrir aux équipes de professionnels, un espace d'échange autour des pratiques professionnelles.
- <u>Accompagnement méthodologique</u>: pour les équipes traversant une situation complexe pouvant être préjudiciable pour les agents et pour le fonctionnement des centres médicosociaux. Il peut également être mis en place lors de la réflexion ou de l'élaboration d'un projet spécifique.
- <u>Médiateur, accompagnement, écoute</u>: mesure mise en place sur les UTASI à la suite de violences faites aux agents des Centres médico-sociaux.

<u>3 – Prestation « Déplacement des mineurs et</u> des adultes désignés par le Conseil départemental (voyages) »

50 000,00 €

Les crédits inscrits sur cette prestation correspondent aux frais de voyage des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance gérés par la direction de l'enfance et la petite enfance (DEPE) via un marché public.

4 – Prestation « Prise en charge des frais liés aux actions et informations collectives »

10 200,00 €

Il s'agit, lors des actions collectives avec les usagers, de proposer des collations et supports de rencontres (petits déjeuners partenariaux, goûters avec les mères et les enfants, sorties culturelles...), mais également de rembourser les frais avancés par les travailleurs sociaux du département dans le cadre de ces actions collectives.

<u>5 – Prestation « Interprétariat »</u>

3 200,00 €

La diversité des langues parlées par les populations en situation de précarité accueillies dans les centres médico-sociaux oblige à disposer d'intervenants dans le plus de langues et dialectes possible. Pour répondre aux besoins spécifiques et permettre à chacun de se reconnaître dans le dispositif d'insertion sociale, il convient d'apporter un soutien en matière d'interprétariat, tant pour les usagers déjà fragilisés par des situations complexes et difficiles que pour les travailleurs sociaux.

<u>6 – Prestation « Achat de matériel pour les consultations pré et postnatales »</u> 19 000,00 €

> jeux, jouets et matériels de dépistage :

13 000,00 €

Afin d'assurer un accueil convivial des familles dans les services territoriaux, il convient de mettre à disposition des jeux et jouets à l'attention des enfants.

> réparation de petit matériel :

6 000,00 €

Ces dépenses visent à permettre l'entretien et la maintenance du matériel médical utilisé pour les activités de PMI, notamment les monitorings utilisés par les sages femmes pour la surveillance des femmes enceintes en situation de vulnérabilité, les pèses bébés, otoscopes, stéthoscopes utilisés en consultation de nourrissons...

> dépenses d'investissement :

25 000,00 €

Il s'agit d'achat de matériel médical en crédits d'investissement pour les activités de PMI, notamment les monitorings utilisés par les sages femmes pour la surveillance des femmes enceintes en situation de vulnérabilité, les pèses bébés, otoscopes, stéthoscopes utilisés en consultation de nourrissons.

7 – Prestation « Achat de produits pharmaceutiques »

11 650,00 €

Il s'agit des produits désinfectants, draps d'examens, coton, compresses, gels de monitoring, etc., nécessaires aux consultations médicales pré et post natales.

<u>8 – Prestation « Achat de matériel roulant pour sages femmes et</u> autres personnes de l'action sociale »

2 000,00 €

Il s'agit de l'achat de valises à roulettes et autres matériels roulants facilitant et sécurisant les déplacements des agents de la DGADS.

<u>9 – Prestation « Mise en œuvre de dispositifs de protection dans le cadre</u> de la crise sanitaire »

100 000,00 €

10 - Prestation « Gestion des conditions d'accueil des usagers»

3 100,00 €

Ces crédits permettent d'acheter des dispositifs de protection dans le cadre de la crise de la COVID-19 à savoir du gel hydroalcoolique et de la solution hydroalcoolique.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction d'Appui.

Service S0262 DGA1 - MISSION COORDINATION JURIDIQUE ET FSE

Prestation	Chap. Fonct. Nature	Nature	AP/A	A E	Fonctionnement	
		ip. Tollett		Année	Code	Dépenses
Participation pour le Conseil						
départemental d'Accès au Droit du						
Gard	65	58	6568			35 000,00
				Pr	estation	35 000,00
					Totaux	35 000,00

Service S0118 DAP - COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chan	Fanat	Noture	AP/	AE	Fonctionnement	Investissement
Frestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Achat de matériel pour les	011	41	61558			6 000,00	
consultations pré et post natales	011	50	60632			13 000,00	
consultations pre et post natales	21	41	2188				25 000,00
				Pr	estation	19 000,00	25 000,00
Achat de matériel roulant pour les							
sages-femmes et autres personnes de							
l'action sociale	011	41	60632			2 000,00	
				Pr	estation	2 000,00	
Achat de produits pharmaceutiques	011	41	60668			11 650,00	
				Pr	estation	11 650,00	
Déplacement des mineurs et des							
adultes désignés par le CG (voyages)	011	50	6245			50 000,00	
				Pr	estation	50 000,00	
	011	50	6227			5 400,00	
	011	50	6234			500,00	
Fonctionnement de la structure	011	51	6132			1 500,00	
	011	52	6228			3 135,00	
	67	01	6711			1 900,00	
				Pre	estation	12 435,00	
Gestion des conditions d'accueil des							
usagers	011	50	60632			3 100,00	
		T.		Pre	estation	3 100,00	
Interprétariat	011	58	6228			3 200,00	
				Pr	estation	3 200,00	
Mise en oeuvre des dispositifs de							
protection dans le cadre de la crise	011	50	(0)((0)			100 000 00	
sanitaire	011	50	60668		4 - 4*	100 000,00	
D. 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1			Pro	estation	100 000,00	
Prise en charge des frais liés aux	011	50	(0.622			10.200.00	
actions et informations collectives	011	50	60623		<u> </u>	10 200,00	
	1	1		Pro	estation	10 200,00	
Supervisions pour les équipes du secteur social	011	50	6228			130 000,00	
	1	1	-	Pre	estation	130 000,00	
					Totaux	341 585,00	25 000,00

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

I. RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE PAR LA CONDUITE DE POLITIQUES CONTRACTUELLES

Pour construire une politique d'aménagement et de développement durable du territoire pour le GARD il est décidé les inscriptions budgétaires suivantes :

A. Subventions dans le cadre des contrats avec les communes et leurs groupements

Afin d'assurer la solidarité territoriale et apporter une aide financière aux projets portés par les communes et leurs groupements, le Département a proposé le Pacte pour les gardois. Le contrat territorial formalise ainsi l'engagement de notre collectivité en s'appuyant notamment sur le Crédit Départemental d'équipement (CDE). Il constitue le levier pour dynamiser l'investissement sur notre territoire.

Aussi, il est décidé:

➤ d'inscrire :

- une AP « CDE 2021 » d'un montant de 6 500 000,00 €
- une AP « DID 2021 » d'un montant de 3 000 000,00 €
- une AP « PROJTERRI 2021 » d'un montant de 100 000,00 €

➤ d'augmenter :

1'AP « DID 2018 » de 160 000,00 € pour la porter à 1 960 000,00 €

> d'inscrire, en investissement :

- 714 291,00 € en crédit de paiement « CDE 2017 »
- 800 000,00 € en crédit de paiement « CDE 2018 »
- 2 000 000,00 € en crédit de paiement « CDE 2019 »
- 1 500 000,00 € en crédit de paiement « CDE 2020 »
- 50 000,00 € en crédit de paiement « CDE 2021 »
- 700 000,00 € en crédit de paiement « DID 2017 »
- 1 100 000,00 € en crédit de paiement « DID 2018 »
- 500 000,00 € en crédit de paiement « DID 2019 »
- 150 000,00 € en crédit de paiement « DID 2020 »
- 2 000 000,00 € en crédit de paiement « DID 2021 »
- 300 000,00 € en crédit de paiement « PROJTERRI 2020 »

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 9 814 291,00 € en investissement.

B. Prestation : Subvention pour le soutien aux services de proximité en milieu rural

Afin d'assurer la solidarité territoriale, le Département accompagne les communes, éligibles aux fonds européens Leader portés par les GAL, dans le maintien des services de proximité en milieu rural.

Aussi, il est décidé:

➤ d'inscrire une AP « CREARURALE 2021 » d'un montant de 20 000,00 €.

C. Prestation : Subventions pour le développement de l'enseignement supérieur

Le Département contribue, depuis plusieurs années, au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur Nîmes et le Gard, au travers de conventions de partenariat et de soutien financier.

L'engagement du Département s'est traduit notamment dans le cadre des CPER et de ses conventions d'application relatives aux divers projets d'investissement sur le territoire gardois.

Aussi, il est décidé:

- d'inscrire, en investissement :
- 200 000,00 € en crédit de paiement « IFMS 2016 », pour l'extension et la rénovation de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (ex école d'infirmières) de Nîmes.
- **250 000,00** € en crédit de paiement « UFRMED 2016 », pour l'extension et la rénovation de l'UFR médecine de Nîmes.
- 250 000,00 € en crédit de paiement « PINEDE 2018 », pour la création d'une halle de sports de l'Unîmes.

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 700 000,00 € en investissement.

D. <u>Prestation: Subventions pour la préservation du potentiel gardois</u>

En s'appuyant sur la convention-cadre 2016-2021 signée avec la SAFER Occitanie et la charte pour la préservation et la préservation et la compensation des espaces agricoles dans le Gard, signée le 9 mars 2018, le Département entend agir et fédérer un pôle de compétences pour accompagner les communes et leurs groupements et lutter contre la forte consommation du foncier agricole.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire, en fonctionnement 15 000,00 € en crédit de paiement « SAFER 2016 ».

E. Prestation: Participation au syndicat mixte du Bois de MINTEAU

Pour la participation statutaire du Département au syndicat mixte du bois de Minteau, il est décidé :

F. Prestation: Cotisations aux Agences d'urbanisme

Le Département est membre de l'Agence d'urbanisme et des régions nîmoise et alésienne (AURNA) et verse à ce titre une cotisation statutaire annuelle.

Ainsi, pour la cotisation à l'AURNA, il est décidé :

> d'inscrire un crédit de 8 600,00 € en fonctionnement.

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe : RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE PAR LA CONDUITE DE POLITIQUES CONTRACTUELLES, il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 71 600,00 € en fonctionnement
- > 10 514 291,00 € en investissement.

II. FAVORISER LA PROSPERITE ET L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES S0049

A) Développer une politique volontariste d'habitat pour tous

1) Cadre général

La politique de l'Habitat au carrefour de trois enjeux essentiels repris par ailleurs au titre de Gard 2030, du plan climat du Département et du schéma de l'autonomie :

- La lutte contre la précarité avec l'accès à un logement pour tous et la lutte contre le mal logement, notamment dans le cadre du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).
- Le Développement Durable avec la lutte contre la précarité énergétique.
- Le vieillissement de la population, avec la nécessité de disposer d'un parc de logement permettant le maintien à domicile le plus longtemps possible.

A ces trois enjeux s'ajoute l'intérêt que représente une politique volontariste de création et de réhabilitation des logements pour l'emploi et le développement économique ce qui apparait d'autant plus important dans ces temps incertains de nécessaire relance économique.

2) Contribuer à la production et à l'amélioration de logements sociaux

2.1. Subventions à la création et à la réhabilitation de logements hors renouvellement urbain

Globalement, pour la création ou la réhabilitation de logements par l'ensemble des bailleurs, il est décidé de créer une Autorisation de Programme « LOGEMENT 2021 », d'un montant de 3 000 000,00 € équivalente à celle votée au budget 2020. Cette AP sera d'une durée de vie de 5 ans.

Ces crédits devraient permettre de participer à la création de 600 logements, d'intervenir sur la réhabilitation de 50 logements, ainsi que concourir à l'amélioration du parc d'Habitat du Gard dans le cadre de son Plan d'Entretien de Patrimoine. Le dispositif « Maison en Partage » est financé au titre de l'investissement sur cette enveloppe, en création de logements.

Il est à noter que ces deux dernières années sous l'effet conjugué des réformes de l'Etat sur les APL et de la crise sanitaire la programmation n'a pas été à la hauteur des attentes et que les crédits prévus n'ont pas été engagés à la hauteur espérée.

En maintenant son engagement, le Département s'inscrit dans une démarche volontariste de relance de cette production si nécessaire sur notre territoire pour répondre aux besoins des gardois.

Pour le parc privé pourront être financés des logements conventionnés très sociaux (opération Réhabilitation Solidaire PST30) ainsi que les dossiers du dispositif « Habiter Mieux ». Concernant le dispositif « Habiter Mieux », le Département devrait être saisi en 2021 des premiers dossiers en copropriété. Pour ceux-ci, selon les mêmes conditions de recevabilité, les crédits seront versés à la copropriété qui réduira d'autant la participation des propriétaires éligibles.

Par ailleurs, sur l'année 2021, une attention particulière sera mise sur la question des plus précaires dans l'accès au dispositif, avec une convention permettant l'apport de prêts de la part de la FDI SACICAP et des propositions d'évolution de la règle d'intervention du Département tant pour le volet Propriétaire occupant que pour l'appui aux propriétaires bailleurs (PST).

Vous trouverez ci-dessous, le détail des engagements en AP votés pour 2021 :

AP Logement 2021

Bénéficiaire	Objet	Montant
Bailleurs sociaux	- Création de logement	2 865 000 00 6
	- Réhabilitation de logements (Habitat du Gard et SEMIGA)	2 865 000,00 €
	- Plan d'entretien du patrimoine (Habitat du Gard)	
Bailleurs privés / réhabilitation solidaire	- Création et réhabilitation de logements sociaux	30 000,00 €
Propriétaires occupants modestes (Habiter mieux)	- Amélioration de la performance énergétique des logements	105 000,00 €
Total		3 000 000,00 €

Par ailleurs, afin de pouvoir procéder aux paiements des opérations engagées, il est nécessaire d'inscrire les Crédits de Paiements pour l'année 2021. Au regard du rythme de paiement de ces opérations ceux-ci sont évalués à 2 586 596,60 €.

Aussi, il est décidé, conformément aux indications ci-dessus :

- d'inscrire sur le Budget Primitif 2021 des crédits de paiement à hauteur de **2 586 596,60** € sur les lignes budgétaires 204-72-20422, 204-72-2041782, 204-72-204142.

2.2. Subventions à la création et à la réhabilitation de logements sociaux hors renouvellement urbain Habitat du Gard

Dans le cadre de la fusion entre Habitat du Gard et l'Office Intercommunal du Pays Grand Combien, le Département s'est engagé, au titre d'une convention spécifique à soutenir les efforts d'investissement réalisés par Habitat du Gard à ce titre.

La période de programmation des projets compris dans cette convention est arrivée à terme.

Il est décidé d'inscrire, pour 2021, les crédits correspondant aux prévisions de paiement concernant les projets programmés pour un montant de 70 618,02 € sur la ligne budgétaire 204-72-2041782 2014 FUSION.

2.3. Appui technique au logement social

Cette prestation concerne l'ensemble des actions d'ingénierie et de conseil mobilisées par le Département.

Il s'agit de moyens d'ingénierie concernant les dispositifs « Habiter Mieux », d'aide aux particuliers pour l'amélioration thermique de leurs logements et le « PIG Insalubrité » pour accompagner locataires et propriétaires dans la résolution de situations d'insalubrité.

En complémentarité des communautés d'agglomération, délégataires des aides à la pierre, disposant de dispositifs similaires sur leur territoire, ces actions sont menées sur le territoire départemental excluant Nîmes Métropole et Alès Agglomération.

A ce jour deux marchés portés par le Département permettent d'accompagner ces dispositifs. Un Marché « PIG Habiter Mieux IV » doit être lancé en 2021 pour prendre la suite du marché actuel. Pour cela, est décidée la création d'une nouvelle Autorisation d'Engagement MARCHELOG 2021 d'un montant de 750 000,00 € pour une durée de 4 ans.

Les marchés en cours se décomposent comme suit :

Dispositif	Nature de la dépense	Propositions 2021	Imputation	A.E.
PIG Insalubrité III	Marché d'ingénierie	10 000,00 €	011-72-6228	MARCHELOG 2017
Habiter Mieux - Marché III	Marché d'ingénierie	220 000,00 €	011-72-6228	MARCHELOG 2018
PIG Insalubrité IV	Marché d'ingénierie	40 000,00 €	011-72-6228	MARCHELOG 2020
PIG Habiter Mieux - III	Marché d'ingénierie	20 000,00 €	011-72-6228	MARCHELOG 2021

- L'ensemble de ces actions nécessitent pour l'année 2021 l'inscription de crédits de paiement, d'un montant total **de 290 000,00 €** sur le chapitre 011, fonction 72, nature 6228.
- Les dépenses liées à ces prestations permettent de mobiliser par ailleurs des subventions de l'ANAH de 50 à 70 % selon les dispositifs et les années, elles sont évaluées pour l'année 2021, en recettes à 131 141,00 € sur le chapitre 74, fonction 72, nature 74718.

3) Favoriser l'information et l'accès au logement

Subvention pour l'ADIL

Est décidé de réserver pour cette prestation la somme de **150 000,00** € sur le chapitre 65, fonction 72, nature 6574.

B) Développer une politique volontariste d'habitat pour tous

1) Cadre général

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville prévoyait la signature de contrats de ville pour une période de 6 ans, 2014 – 2020. La loi de finances 2019 a prolongé la durée de ces contrats jusqu'en 2022.

Ainsi, les 435 contrats de ville en cours (8 contrats de ville pour le Gard, 18 quartiers prioritaires), feront l'objet d'un avenant dit « **Protocole d'engagements renforcés et réciproques** » qui se basera sur les engagements du **Pacte de Dijon** qui réaffirme, au niveau national, le partenariat qui lie l'État et les collectivités.

Le Département soutient les actions réalisées dans le cadre des contrats de ville au moyen d'un outil financier unique : le Fonds de Développement Social (FDS) qui regroupe des crédits en investissement (renouvellement urbain) et en fonctionnement, objet d'un rapport spécifique.

L'objet de la présente délibération est de rendre compte des propositions pour le volet Investissement de la Politique de la Ville essentiellement au titre des programmes soutenus par l'ANRU.

2) Accompagner la transformation des quartiers urbains dégradés dans le cadre des Programmes de Renouvellement Urbain et de la politique de la ville

Depuis 2003, le Département s'est mobilisé pour accompagner la transformation des quartiers urbains dégradés par un soutien aux programmes de rénovation urbaine au travers des programmes « ANRU 1 ».

L'ANRU s'est également engagée en signant le 26 novembre 2012, la convention relative au centre ancien de Saint-Gilles pour une opération du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) auquel le Département s'est associé.

En 2015, de nouveaux Contrats de Ville ont été signés dans le Département et certains quartiers ont été retenus pour bénéficier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (ANRU 2) :

- Au niveau « national » : 1 quartier à Alès et 3 quartiers à Nîmes.
- Au niveau « régional » : 1 quartier à Vauvert et 1 quartier à Bagnols/Cèze.

Les protocoles de préfiguration des sites NPRU ont été signés en 2017 et ont fait l'objet de financements (section investissements), au titre des études, par le Département.

L'ensemble de ces conventions ANRU 2, en cours de finalisation, devraient être signées d'ici la fin de l'année 2020 et le début de 2021.

Une programmation importante est de ce fait prévue pour ce budget sur la prestation « FDS ANRU 2 et PNRQAD de Saint Gilles ».

En effet, les nouveaux principes d'intervention du Département au titre de l'ANRU 2 ont été posés lors de la séance du 2 Juillet 2019 et permettront de mobiliser une individualisation des aides départementales une fois les conventions signées.

Par ailleurs, quelques opérations programmées pour le PNRQAD de Saint Gilles, en anticipation du conventionnement ou dans le cadre du protocole de préfiguration mobiliseront des Crédits de paiement du fait de leur avancement.

Concernant les opérations de l'ANRU 1, il reste quelques opérations à solder en paiement nécessitant les crédits correspondants.

2.1) Subventions dans le cadre du « FDS ANRU 2 et du PNRQAD de Saint Gilles »

Pour l'ensemble de ces programmes ANRU 2, l'intervention du Département, selon les principes posés le 2 juillet 2019, s'élèverait à un total d'environ 18 000 000,00 d'€ soit 3 000 000,00 € par an pour la période 2019 – 2024.

Les programmes ANRU 2 de niveau régional : Vauvert et Bagnols sur Cèze

- Le NPRU du « *Quartier des Costières* » à Vauvert, pour lequel le Département a délibéré et posé ses principes de co-financement, sera accompagné au titre de la réhabilitation des logements du bailleur SEMIGA. Ces opérations ont déjà fait l'objet d'une individualisation en anticipation de la convention en 2019.
- Le NPRU du « *Quartier des Escanaux* » sera accompagné par le Département pour la réhabilitation et la reconstitution de l'offre de logements, du bailleur Habitat du Gard.

Les programmes ANRU 2 de niveau national : Nîmes Métropole et Grand Alès

- Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole : sur les quartiers de « Chemin Bas d'Avignon » « Valdegour-Pissevin » « Mas de Mingue » à Nîmes avec une intervention du Département en soutien aux importants investissements d'Habitat du Gard pour la réhabilitation et la reconstitution de l'offre des logements.
- Alès Agglomération: sur le vaste quartier « Centre-ville Près Saint Jean Cévennes Tamaris Cauvel la Royale Rochebelle » à Alès. Est proposé dans le cadre de ce programme de compléter les principes d'intervention tels que définis lors de l'assemblée de juillet 2019, afin de pouvoir soutenir les opérations de reconstitution de l'Office Public de l'Habitat « Logis Cévenols ».

Cette intervention serait mobilisée selon les règles utilisées dans le droit commun, avec une limitation des PLAI financés à 30 % du programme, et représenterait un engagement global sur le programme d'environ 600 000,00 € (soit 100 000,00 € par an).

Le programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de Saint-Gilles

Le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) signé le 26 novembre 2012 a fait l'objet en 2019 d'un 3^{ème} et dernier avenant, dit « Avenant de clôture » pour lequel le Département s'est engagé pour les opérations de requalification d'ilots dégradés.

Il s'agit d'une opération longue et complexe pour laquelle les dernières individualisations pourraient avoir lieu en 2021.

Aussi, il est décidé, pour l'ensemble des subventions dans le cadre du « FDS ANRU 2 et du PNRQAD de Saint-Gilles », conformément aux indications ci-dessus :

- d'inscrire sur le Budget Primitif 2021 des **crédits de paiement** à hauteur de **1 343 248,00** € sur les lignes budgétaires 204-71-20422, 204-71-2041782, 204-71-204142 en investissement et **8 000,00** € sur la ligne 65 71 65734 en fonctionnement. A ce titre, la forte augmentation des crédits sollicités en investissement concerne essentiellement la réalisation des réhabilitations portées par la SEMIGA à Vauvert individualisées en 2019 en anticipation de la signature de la convention.
- de créer une Autorisation de Programme d'un montant de 3 000 000,00 € et d'une durée de 5 ans pour engager les opérations nouvelles proposées pour 2021, 2021 RU2INV.
- de compléter les principes d'intervention définis par le Département dans son engagement en faveur des programmes ANRU 2, pour les opérations de reconstitution de l'offre portées par l'Office Public de l'Habitat «Logis Cévenols» dans le cadre du programme d'Alès Agglomération.

2.2 Subventions FDS pour Opération de Rénovation Urbaine d'Alès Agglomération, ANRU 1

Toutes les opérations engagées dans le programme ANRU 1 sont à ce jour terminées, et plus particulièrement l'opération de démolition de la tour du 9 quai du Grabieux qui avait fait l'objet d'un contentieux devant le tribunal.

Aussi, il est décidé, pour solder cette subvention dans le cadre dans le cadre du FDS Opérations de Rénovation urbaine d'Alès Agglomération ANRU 1 :

- d'inscrire sur le Budget Primitif 2021 des crédits de paiement à hauteur de **26 000,00** € sur le chapitre 65, fonction 72, nature 65738 en fonctionnement.



Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il est décidé :

- d'inscrire des crédits de paiement 2021 de :

En dépenses :

- 474 000,00 € en fonctionnement
- 4 000 462,62 € en investissement

En recettes:

- 131 141,00 €
- <u>d'inscrire un crédit de paiement total 2021 de :</u>

En dépenses:

- ✓ 545 600,00 € en fonctionnement
- ✓ 14 514 753,62 € en investissement

En recettes:

✓ 131 141,00 € en fonctionnement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2012	RUALESFON	SUBVENTION FDS POUR ORU DU GRAND ALES EN CEVENNES	118 000,00	0,00	118 000,00	26 000,00	
2014	AIREGDV	SUBVENTIONS A LA CREATION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DUVOYAGE	24 000,00	0,00	24 000,00	0,00	12 000,00
2014	FUSION	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DELOGEMENTS	694 000,00	0,00	694 000,00	70 618,02	0,00
2014	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DELOGEMENTS	3 240 370,00	0,00	3 240 370,00	188 064,00	-70 417,00
2015	ETUDESECO	ETUDES PROJETS ECONOMIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2015	HABITAT	SUBVENTIONS POUR LES OPERATIONSTERRITORIALISEES DE L'HABITAT	47 530,00	0,00	47 530,00		
2015	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATIONDE LOGEMENTS	3 721 800,00	0,00	3 721 800,00	67 800,00	31 906,00
2015	RUNIMESINV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DE RENOUVELLEMENTURBAIN DE NIMES DANS LE CADRE DU FDS	614 577,00	0,00	614 577,00	0,00	
2016	IFMS	SUBVENTION A L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE	350 000,00	0,00	350 000,00	200 000,00	80 000,00
2016	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATIONDE LOGEMENTS	1 715 866,00	0,00	1 715 866,00	134 056,00	113 540,47
2016	RUALESINV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAINDU GRAND ALES EN CEVENNES DANS LE CADRE DU FDS	153 500,00	0,00	153 500,00	0,00	0,00
2016	SAFER	SUBVENTION POUR LA SAFER	250 000,00	0,00	250 000,00	15 000,00	35 000,00
2016	UFRMED	SUBVENTION UFR MEDECINE DE NIMES	750 000,00	0,00	750 000,00	250 000,00	500 000,00
2017	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 415 369,72	0,00	7 415 369,72	714 291,00	
2017	CREARURALE	SERVICE DE PROXIMITE CREATION ZONE RURALE	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	10 000,00
2017	DID	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	2 303 400,00	0,00	2 303 400,00	700 000,00	950 000,00
2017	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENT	3 668 685,00	0,00	3 668 685,00	420 000,00	414 233,53

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	233 881,50	0,00	233 881,50	10 000,00	91 626,57
2017	PONTDUGARD	ETUDES POUR LA CREATION D'UNE OFFRE HOTELIERE SUR LE SITE DUPONT DU GARD	119 192,00	0,00	119 192,00	0,00	119 192,00
2017	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDSANRU2 ET PNRQAD DE SAINT GILLES	105 169,00	0,00	105 169,00	8 142,00	
2018	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	5 540 174,00	0,00	5 540 174,00	800 000,00	397 659,25
2018	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	1 800 000,00	+160 000,00	1 960 000,00	1 100 000,00	0,00
2018	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	2 852 821,00	0,00	2 852 821,00	500 000,00	649 576,00
2018	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	724 881,00	0,00	724 881,00	220 000,00	22 621,38
2018	PINEDE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	500 000,00	0,00	500 000,00	250 000,00	250 000,00
2018	RU2FON	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDSRENOUVELLEMENT URBAIN ANRU 2	16 000,00	0,00	16 000,00	8 000,00	0,00
2018	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ETPNRQAD DE SAINT GILLES	389 528,00	0,00	389 528,00	74 361,00	68 007,00
2019	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	2 000 000,00	2 313 380,00
2019	CREARURALE	SUBVENTIONS POUR LES SERVICES DE PROXIMITE EN ZONE RURALE	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	36 357,00
2019	DID	DOSSIERS D¿INTÉRÊT DÉPARTEMENTAUX	3 050 000,00	0,00	3 050 000,00	500 000,00	98 445,86
2019	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION REHABILITAION DE LOGEMENT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	678 540,60	1 496 959,40
2019	PLUGD	SUBVENTIONS A L'ELABORATION DES PLU GARD DURABLE	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2019	PROJTERRI	SUBVENTIONS POUR DES PROJETS DE TERRITOIRES	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
2019	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DUPNRQAD DE SAINT-GILLES	3 082 000,00	0,00	3 082 000,00	1 040 745,00	1 148 635,00
2020	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ETLEURS GROUPEMENTS	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	1 500 000,00	5 109 887,00
2020	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE ENMILIEU RURAL	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2020	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	150 000,00	1 359 113,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2020	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILIATION DE LOGEMENT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	478 136,00	2 401 864,00
2020	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	225 000,00	0,00	225 000,00	40 000,00	168 000,00
2020	PROJTERRI	SUBVENTION DES PROJETS DE TERRITOIRES	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	300 000,00	200 000,00
2020	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DUPNRQAD DE SAINT GILLES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	100 000,00	2 700 000,00
2021	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ETLEURS GROUPEMENTS		6 500 000,00	6 500 000,00	50 000,00	6 450 000,00
2021	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX		3 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00
2021	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT		3 000 000,00	3 000 000,00	120 000,00	2 880 000,00
2021	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL		750 000,00	750 000,00	20 000,00	730 000,00
2021	PROJTERRI	SUBVENTION DES PROJETS TERRITOIRES		100 000,00	100 000,00		100 000,00
2021	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DUPNRQAD SAINT GILLES		3 000 000,00	3 000 000,00	120 000,00	2 880 000,00

Recettes

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2017	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	19 800,00	0,00	19 800,00		
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	398 940,00	0,00	398 940,00	131 141,00	-8 263,00
2017	PONTDUGARD	ETUDES POUR LA CREATION D'UNE OFFRE HOTELIERE SUR LE SITE DUPONT DU GARD	0,00	0,00	0,00		

DATH - SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITES

D	Char	Earnet	Natara	AP/AE	Fonction	nnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Cotisation aux agences							
d'urbanisme	011	71	6281			8 600,00	
	•			•	Prestation	8 600,00	
Participation au							
syndicat mixte du Bois de							
Minteau	65	70	6561			48 000,00	
	ı			1	Prestation	48 000,00	
Subvention pour la préservation du potentiel							
gardois	65	71	6574	2016	SAFER	15 000,00	
		1	<u> </u>	1	Prestation	15 000,00	
	204	70	204142	2017	CDE		714 201 00
	204	70	204142	2017	CDE		714 291,00
	204	70	204142	2017	DID		700 000,00
			-				
	204	70	204142	2018	CDE		800 000,00
	204	70	204142	2018	DID		1 100 000,00
Subventions	204	70	204142	2019	CDE		2 000 000,00
dans le cadre des contrats avec les	204	70	204142	2019	CDE		2 000 000,00
communes et	204	70	204142	2019	DID		500 000,00
leurs							
groupements	204	70	204142	2020	CDE		1 500 000,00
				2020			4.50.000.00
	204	70	204142	2020	DID		150 000,00
	204	70	204142	2020	PROJTERRI		300 000,00
	204	70	204142	2020	TROJIERRI		300 000,00
	204	70	204142	2021	CDE		50 000,00
	204	70	204142	2021	DID		2 000 000,00
			<u> </u>	T	Prestation		9 814 291,00
Subventions	204	22	2041792	2016	IEMS		200,000,00
pour le développement	204	23	2041782	2016	IFMS		200 000,00
de	204	23	2041782	2016	UFRMED		250 000,00
l'enseignement			, , , , _	1			
supérieur	204	23	2041782	2018	PINEDE		250 000,00
					Prestation		700 000,00
					Totaux	71 600,00	10 514 291,00

Service S0049 DATH - SERVICE HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN

D (()	CI	Б	N I 4		AP/AE	Fonctionne	ement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
	011	72	6228	2 017	MARCHELOG	10 000,00		
	011	72	6228	2 018	MARCHELOG	220 000,00		
Appui technique logement social	011	72	6228	2 020	MARCHELOG	40 000,00		
	011	72	6228	2 021	MARCHELOG	20 000,00		
	74	72	74718	2 017	MARCHELOG		131 141,00	
			T	1	Prestation	290 000,00	131 141,00	
	204	72	204142	2 019	LOGEMENT			1 500,60
	204	72	204142	2 020	LOGEMENT			4 000,00
	204	72	204142	2 021	LOGEMENT			6 000,00
	204	72	2041782	2 014	LOGEMENT			188 064,00
	204	72	2041782	2 016	LOGEMENT			63 085,00
	204	72	2041782	2 017	LOGEMENT			150 000,00
Subventions à la	204	72	2041782	2 018	LOGEMENT			300 000,00
création et à la réhabilitation de logements hors RU	204	72	2041782	2 019	LOGEMENT			517 040,00
	204	72	2041782	2 020	LOGEMENT			216 298,00
	204	72	2041782	2 021	LOGEMENT			60 000,00
	204	72	20422	2 015	LOGEMENT			67 800,00
	204	72	20422	2 016	LOGEMENT			70 971,00
	204	72	20422	2 017	LOGEMENT			270 000,00
	204	72	20422	2 018	LOGEMENT			200 000,00
	204	72	20422	2 019	LOGEMENT			160 000,00

	204	72	20422	2 020	LOCEMENT			257 929 00
	204	12	20422	2 020	LOGEMENT			257 838,00
	204	72	20422	2 021	LOGEMENT			54 000,00
	204	12	20422	2 021	Prestation			2 586 596,60
Subventions à la création et la réhabilitation de					Trestation			2 300 370,00
logements sociaux hors RU Habitat du								
Gard	204	72	2041782	2 014	FUSION			70 618,02
	T				Prestation			70 618,02
	204	71	204142	2 018	RU2INV			11 361,00
	204	71	204142	2 020	RU2INV			60 000,00
	204	71	204142	2 021	RU2INV			10 400,00
	204	71	2041782	2 018	RU2INV			18 000,00
	204	71	2041782	2 019	RU2INV			228 068,00
Subventions dans le cadre du FDS ANRU2 et	204	71	2041782	2 020	RU2INV			40 000,00
PNRQAD Saint Gilles	204	71	2041782	2 021	RU2INV			100 000,00
	204	71	20422	2 017	RU2INV			8 142,00
	204	71	20422	2 018	RU2INV			45 000,00
	204	71	20422	2 019	RU2INV			812 677,00
	204	71	20422	2 021	RU2INV			9 600,00
	65	71	65734	2 018	RU2FON	8 000,00		
Subventions FDS					Prestation	8 000,00		1 343 248,00
pour ORU du Grand Alès en Cévennes	65	72	65738	2 012	RUALESFON	26 000,00		
	1	ı · -	1 55 7 50		Prestation	26 000,00		
Subventions pour								
l'ADIL	65	72	6574		D	150 000,00		
					Prestation	150 000,00	101 1 1 1 1 1	1000 155
					Totaux	474 000,00	131 141,00	4 000 462,62

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

I) FAVORISER LA PROSPERITE ET L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de l'axe : « Renforcer la cohésion territoriale par la conduite de politiques contractuelles » pour mener à bien la mission de participation à la modernisation des équipements des infrastructures rurales, il est décidé les inscriptions détaillées ci-après

1. Subventions pour l'assainissement et l'eau potable (6 829 814,60 €)

Au titre de l'année 2021, il est décidé de créer :

- une autorisation de programme (2021 INVSTE), d'une durée de 5 ans, d'un montant de 6 330 000,00 €, en dépenses, pour les actions de solidarité territoriale et environnementale auprès des collectivités gardoises,
- une autorisation d'engagement (2021 FONCTSTE), d'une durée de 5 ans, d'un montant de 74 000,00 € pour les actions de sensibilisation pour la protection de la ressource en eau.

Les affectations sont détaillées ci-après.

a) Le contexte et les enjeux de la politique de l'eau

L'eau est un enjeu majeur dans notre département méditerranéen. En effet, la disponibilité de la ressource peut être source de tension dans les périodes de sécheresse prononcée, comme l'été 2017, ou au contraire des séquences orageuses violentes provoquent des inondations et marquent profondément nos populations. L'eau et les milieux aquatiques sont aussi des territoires d'exception, qui attirent chaque année un nombre important de touristes (rivières cévenoles, gorges de la Cèze, des Gardons, Camargue...).

La forte pression démographique, les effets du changement climatique réactivent les tensions entre les usagers et les ressources, alors même que des réponses avaient pu être apportées par le passé (politique partenariale, canal du Bas Rhône, soutien d'étiage...).

Un schéma départemental portant stratégie de gestion de la ressource en eau face au changement climatique (eau-climat 3.0) a été réalisé en 2020. Cette étude propose des mesures visant à adapter durablement les pratiques et des actions de luttes résilientes contre les origines des problèmes. La priorité devra notamment être donnée à une utilisation optimale de l'eau fournie et à une sanctuarisation du foncier des terres agricoles desservies en eau brute.

Aujourd'hui dans le Département du Gard, les politiques de l'eau bénéficient d'une gouvernance structurée autour du Préfet et d'une feuille de route validée en partenariat (Charte régionale, convention départementale du Comité Départemental de l'Eau et des Inondations).

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs, le Département et l'Agence de l'Eau ont conclu un partenariat d'une durée de 6 ans (2019-2024). Ce partenariat va permettre notamment d'apporter des aides aux collectivités, de façon concertée pour des opérations :

- contribuant à la reconquête de la qualité biologique des masses d'eau (4 secteurs ont été ciblés par le réseau départemental de suivi des cours d'eau : le Haut Hérault, le Gardon de St Jean du Gard et ses affluents, la basse Cèze, le moyen Vidourle),
- > présentant un enjeu environnemental fort (lutte contre les pollutions diffuses, économies d'eau, substitution de ressources déficitaires, amélioration des ouvrages d'assainissement avec enjeu sur les milieux),
- > permettant un rattrapage structurel des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des collectivités, situées en zones de revitalisation rurale (au total 156 communes éligibles pour le Gard).
- b) Les autorisations de programme et crédits de paiement pour le petit cycle de l'eau

Il est décidé d'allouer, pour le petit cycle de l'eau, des subventions en capital aux communes et à leurs groupements et prévoir pour 2021 :

- > une individualisation de l'autorisation de programme 2021 INVSTE, d'un montant de 5 900 000,00 €, dont 1 000 000,00 € pour le volet « eau » du contrat territorial.
- > un crédit de paiement, pour les engagements nouveaux, de 590 000,00 €,
- > un crédit de paiement, pour les engagements passés, de 5 805 439,43 €, en dépenses et 1 051 391,77 €, en recettes, pour les subventions de l'Agence de l'eau (SUBER 2014, 2015, 2016 et 2017 ainsi que INVSTE 2018, 2019 et 2020)
- c) La sensibilisation à la gestion durable de l'eau

Le Département soutient des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour une gestion durable de l'eau qui touchent différents acteurs concernés par cette gestion : collectivités territoriales, acteurs sociaux-professionnels... Les plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et la sensibilisation des usagers aux économies d'eau peuvent notamment être aidés à hauteur de 20%.

Pour le financement de ces actions, il est affecté une somme de 60 000,00 € sur l'autorisation d'engagement 2021 FONCTSTE.

Les crédits de paiement votés, pour l'année 2021, s'élèvent à :

- **6 000,00 €** pour les engagements nouveaux, (65 61 65734 2021 FONCTSTE)
- **> 49 376,04 €** pour les engagements anciens (65 61 65734 AE 2018, 2019, 2020 FONCTSTE)

d) Animation régionale pour la qualité des réseaux humides et l'efficience des services d'eau et d'assainissement (AQUARHESE)

La Charte régionale qualité des réseaux vise à promouvoir une évolution constante des méthodes et des pratiques pour les opérations d'eau potable et d'assainissement.

Depuis 2008, les Départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales sont les seuls à bénéficier d'une animation dédiée à cette charte en France. Cette animation, assurée par le groupe Aqua-Valley Pôle mondial de compétitivité eau, consiste à sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, techniciens et professionnels) aux bonnes pratiques prévues dans la charte afin d'obtenir des réseaux étanches, durables et répondant aux objectifs de dépollution. En 2020, cette animation a été étendue à la gestion des eaux pluviales et à l'efficience du pilotage des services de l'eau et de l'assainissement.

Pour le financement de cette animation, il est décidé de prévoir un crédit de paiement pour l'année 2021 d'un montant de **14 000,00** € (65 70 6534 2020 FONCTSTE).

e) La valorisation des boues de stations d'épuration

Le problème du devenir des boues de stations d'épuration se pose sur tout le département. La Chambre d'Agriculture propose la compétence de ses services pour continuer la mission d'animation et de sensibilisation sur la valorisation de ces produits, auprès des professionnels et des collectivités concernés. Sur cette base, il est décidé d'allouer une aide de fonctionnement à la Chambre d'Agriculture, complétée par un soutien financier de l'Agence de l'Eau.

Un projet de convention à intervenir entre le Département et la Chambre d'Agriculture sera proposé à l'assemblée départementale. Cette convention précisera les interventions financières de chacun et définira les missions d'accompagnement technique et administratif à développer durant l'année.

Il est décidé d'affecter une somme de 14 000,00 € sur l'autorisation d'engagement 2021 FONCTSTE. Les crédits de paiements votés, pour l'année 2021, s'élèvent à **14 000,00 €.** (65 70 65737 2021 FONCTSTE)

f) La reconstruction des réseaux suite aux intempéries

Les intempéries du 19 septembre 2020 ont causé des dégâts importants sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes situées dans la partie amont des bassins de l'Hérault et dans la vallée Borgne. La distribution en eau potable a été coupée dans certains hameaux cévenols.

Afin d'aider rapidement ces collectivités dans la remise en état des réseaux, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 0,5M€, lors de la décision modificative N°2 de 2020.

Un crédit de paiement de 125 000,00 € est nécessaire pour l'année 2021 sur l'IB 204 61 204142 2 020 FONDESECO.

g) L'hydraulique agricole

En cohérence avec le schéma départemental eau-climat 3.0 et dans le cadre réglementaire européen et national, le Département applique un dispositif d'aides en matière d'hydraulique agricole individuelle et collective

Il est décidé d'affecter un montant de 30 000,00 € sur l'autorisation de programme 2021 INVSTE pour les aides à l'hydraulique agricole.

Les crédits de paiement 2021 votés s'élèvent à :

- > 215 999,13 € pour les engagements anciens (BRL Costières, Terroir des 3 Châteaux),
- > 10 000,00 € pour les engagements nouveaux.

2. Subventions solidarité territoriale (761 125,50 €)

a) La reconstruction des infrastructures suite aux intempéries

Les intempéries des automnes 2014 (secteurs de St Laurent le Minier, Le Vigan, Nord d'Alès) et 2015 (secteurs de Bessèges, St Ambroix, La Grand Combe) et du 9 août 2018 (secteur limitrophe avec l'Ardèche) ont causé de gros dégâts sur les infrastructures communales.

La mise en place d'un dispositif d'aides, dans le cadre d'un guichet unique avec l'Etat et la Région, ont permis d'aider rapidement les communes sinistrées.

Les crédits de paiements 2021 votés s'élèvent à 34 090,72 € pour ces épisodes et sont ventilés de la manière suivante :

- 204 628 204142 2016 SUBER : **3 540,72** € - 204-628-204142 2 019 INOND : **30 550,00** €

Plus récemment, les intempéries du 19 septembre 2020 ont causé des dégâts importants sur les voiries des communes situées dans la partie amont des bassins de l'Hérault et dans la vallée Borgne. Afin d'aider rapidement ces collectivités dans la remise en état de leur voirie, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 1,5M€, lors de la décision modificative n°2 de 2020.

Un crédit de paiement de **375 000,00** € est voté pour l'année 2021. 204 628 204142 2020 FONDESECO.

b) Villages de caractère

L'opération « villages de caractère » a été actée par le Département dans le cadre du schéma directeur d'aménagement touristique. Le label « villages de caractère » peut être attribué, uniquement aux communes ayant une population inférieure à 2000 habitants, sur la base d'un plan de mise en valeur relatif à l'animation, l'aménagement, l'embellissement et la promotion touristique des villages. Les opérations réalisées dans le cadre de ce programme doivent répondre à une charte de qualité engageant les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre.

Les villages de Aumessas, Barjac, Dourbies, Lussan, Sauve, Vézénobres ont été labellisés. Une opération est encore en cours concernant la commune des Plantiers.

Pour cette opération, les crédits de paiement votés pour 2021 s'élèvent à **33 149,06** € IB 204 74 204142-2014 SUBER

c) Eaux pluviales

En 2020, un nouveau volet du contrat territorial a été créé pour les travaux concernant les eaux pluviales coordonnés avec les travaux sur les routes départementales dans les traversées d'agglomération. Ces opérations peuvent être aidées à hauteur de 25%, la subvention entrant en compte dans le calcul du plafond appliqué aux dossiers de traversées d'agglomération.

Il est décidé d'affecter un montant de 400 000,00 € sur l'autorisation de programme 2021 INVSTE pour les aides aux travaux concernant les eaux pluviales.

Les crédits de paiement 2021 votés s'élèvent à :

- ➤ 120 000,00 € pour les engagements anciens, 204 68 204142 2020 INVSTE
- **40 000,00** € pour les engagements nouveaux 204 68 204142 2021 INVSTE

d) Maîtrise des déchets

Jusqu'en 2015, le Département avait en charge le Programme Départemental de Maîtrise des Déchets (PDMD). A ce titre, il apportait des aides aux équipements et actions portés par les collectivités territoriales et leurs groupements dans le domaine de la gestion des déchets.

Les crédits de paiement 2021 votés, pour les engagements passés, s'élèvent à 158 885,72 €.

Ventilés de la manière suivante

204-731- 204141-2014 DECNRJ : 680,44 € 204-731-204141-2015 DECNRJ : 3 243,40 € 204-731-204142-2014DECNRJ : 6 628,18 € 204-731-204142 - 2 015 DECNRJ : 148 333,70 €

3. Assistance technique règlementaire à l'eau (87 900,00 €)

Dans le cadre de sa compétence d'assistance technique aux collectivités pour l'assainissement, la gestion des réseaux d'eau potable à travers les objectifs d'économie de la ressource, d'amélioration et de maintien de la qualité des milieux aquatiques, le Département est amené à renouveler le matériel nécessaire à la poursuite de ses missions et il recourt à diverses prestations pour assurer ce service. Ceci nécessite des crédits de **fonctionnement de charges générales à hauteur de 59 400,00** € et des crédits d'investissement à hauteur de **28 500,00** € (dont 20 000,00 € pour le renouvellement de véhicules).

Il est rappelé que les lignes de crédits affectées à ces activités sont proposées au vote sur un montant hors taxes.

Ainsi, il est décidé:

- d'inscrire un crédit de 59 400,00 € en dépenses de fonctionnement,
- d'inscrire un crédit de 28 500,00 € en dépenses d'investissement.
- d'inscrire un crédit de 375 000,00 € en recettes de fonctionnement (dont 268 000,00 € pour le financement par l'Agence de l'eau prévu par le conventionnement et 107 000,00 € pour les recettes liées aux conventions avec les collectivités).

4. Contribution à l'Agence Technique Départementale (110 000,00 €)

En 2017, le Département a initié la création d'une Agence technique départementale. Les activités de l'Agence ont débuté en 2018. Il est décidé d'inscrire **110 000,00** € de crédits de fonctionnement en 2021 sur le chapitre 65, fonction 01, nature 6568.

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe « Renforcer la cohésion territoriale par la conduite de politiques contractuelles », il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 252 776,04 € en fonctionnement
- > 7 536 064,06 € en investissement

En recettes:

- > 375 000 € en fonctionnement
- **> 1 051 391,77 €** en investissement

II) RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS DANS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

Les interventions autour de cette politique sectorielle se déclineront selon 11 missions :

- Protéger et valoriser les espaces naturels,
- Organiser et valoriser la randonnée et les activités en espace naturel,
- Préserver les grands sites et paysages,
- Structurer une action politique solidaire,
- Aider les associations,
- Contribuer à la lutte contre les pollutions et les nuisances
- Contribuer à assurer à la population la ressource en eau en qualité et en quantité

Pour l'axe Préserver et améliorer durablement notre environnement

- Développer la conscience du risque,
- Réduire l'impact des éléments naturels par des aménagements structurants et la surveillance,
- Structurer une action publique solidaire.

Pour l'axe Développer les politiques de prévention des risques

Au titre de l'année 2021, il est décidé de créer :

- une autorisation de programme (2021 INVAPN) d'une durée de 5 ans, d'un montant de 780 000,00 €, pour les subventions concernant l'attractivité et le patrimoine naturel.
- une autorisation de programme (2021 INVMA), d'une durée de 5 ans, d'un montant de 3 000 000 €, et une autorisation d'engagement (2021 FONCTMA), d'une durée de 5 ans, d'un montant de 50 000,00 €, pour les aides concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Les affectations sont détaillées ci-après.

A) Préserver et améliorer durablement notre environnement (6 456 261,84 €)

La politique de préservation du patrimoine naturel et d'attractivité du territoire du Département est définie par deux documents cadre : le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), approuvé en septembre 2017 et le Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature (SDCo APN), approuvé en décembre 2019.

Par ailleurs, le Département participe à la construction de la politique régionale en matière de biodiversité.

Cette politique est notamment financée pour partie par la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.), ex TDENS, (article L 142-1 et suivants du code de l'Urbanisme), perçue sur les autorisations de construire accordées sur le territoire gardois.

Ainsi pour 2021, la mise en œuvre de cette politique au titre de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (PDTA) nécessite un montant prévisionnel de crédits de près de 3 M€, comprenant la gestion, l'acquisition, les contributions, auxquels s'ajouteront les dépenses de personnel affecté figurant sur le budget de la Direction des Ressources Humaines du Département. La recette votée de cette taxe en 2021 figure à la prestation acquisitions foncières (cf infra I-A).

1 – Mission Protéger et valoriser les espaces naturels : 1 040 372,00 €

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles définit la stratégie en matière d'acquisition, préservation et attractivité du patrimoine sur la base des trois axes suivants :

- Axe 1 Conforter le réseau des espaces naturels du Gard et agir en faveur de la bio et géo diversité par un accompagnement différencié des politiques d'acquisition et de gestion d'ENS.
- Axe 2 Faire du patrimoine naturel un facteur d'attractivité des territoires par un accompagnement maîtrisé de la mise en place et la promotion du plan départemental des ESI conciliant les pratiques des sports de nature et les enjeux naturels et une sensibilisation et communication sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel.
- Axe 3 Consolider une politique partenariale et transversale de la préservation des espèces et leurs milieux par un accompagnement des partenaires et des acteurs à la préservation des espaces naturels.

Ces opérations sont intégralement financées par le produit de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.).

1.1. Acquisitions foncières (300 000,00 €)

Soixante six communes ont établi avec le Département des zones de préemption au titre de la politique des espaces naturels sensibles. Au même titre, le Département se réserve la possibilité d'acquérir des terrains avec comme support, l'autorisation de programme AP 2006 ACQUI TDENS.

Il est décidé d'inscrire 300 000,00 € de crédits de paiement pour l'année 2021 (chapitre 21, fonction 738, nature 2118 1 AP 2006 ACQUITDENS).

Les recettes attendues en 2021 de la part départementale de la taxe d'aménagement sont estimées à : 2 500 000,00 € (chapitre 73 fonction 01 nature 7327 1).

Le Département poursuivra la création de zones de préemption (6 en préparation) au titre des espaces naturels sensibles en relation avec les communes concernées, concrétisant ainsi la démarche initiée en 2007 dans la hiérarchisation des ENS.

1.2. Actions espaces naturels

1.2.1 Travaux d'aménagement et entretien

Les Espaces naturels départementaux, qui couvrent à ce jour environ 4 200 ha, sont gérés dans l'objectif de préservation des milieux naturels remarquables et de leur ouverture au public. Le programme d'actions est établi sur la base des notices et plans de gestion définis pour chaque Espace Naturel Sensible (ENS) Départemental et financé par le produit de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement.

Les travaux sont mis en œuvre en prestation ou en régie par les services du Département, ou par les structures associant localement le Département et les collectivités autour des sites les plus emblématiques : syndicat mixte de Camargue gardoise, syndicat mixte du massif et des gorges du Gardon, syndicat mixte du Vidourle et Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles.

Pour 2021, en complément des financements alloués aux gestionnaires, ce programme se décline sur le réseau des ENS départementaux comme suit :

Localisation	Description	Montant voté
Réseau départemental des ENS	Fournitures, location et	20 647 €
-	maintenance de matériel pour	(10 000 € ligne 011 738 60632
	équipes de terrain	1 / 10 000 € ligne 21 738 2157
		1 / 647 € ligne 011 738 6156 1)
	Travaux sur le réseau des ENS	239 000 €
	(dont gestion cynégétique et	(194 000 € ligne 011 738 61524
	travaux de démolition)	1 / 5 000 € ligne 011 738 61524
		1 2012 TRAVAUXENS /
		20 000 € ligne 23 738 2312 1
		2013 CD127 / 20 000 € ligne 20 738 2031 1 2013 CD127)
	Frais d'intérêts moratoires	300 €
	Trais d interets moratories	(ligne 67 01 6711 1)
	Insertion presse pour création	2 000 €
	zones de préemption	(ligne 011 738 6231 1)
	Cotisations aux associations de	725 €
	gestionnaires d'espace naturel	(ligne 011 738 6281 1)
	(Cotisation RNF, labellisation	
	PEFC, Cotisation Volontaire bois et forêts)	
ENS des Marais de la Tour	Contribution aux ASA	19 700 €
Carbonnière, les marais du	gestionnaires hydrauliques	(ligne 65 738 6568 1)
Scamandre, les marais du	(Canal de Capettes, de la	(8)
Cougourlier, les marais de	Souteyranne, Fosse, des	
Coutes et les marais des	roubines de Canavere, des	
Gargattes (Communes de St	marais du cougourlier)	
Gilles, Vauvert, St Laurent		
d'Aigouze et le Cailar)		
ENS des Gorges de la Cèze	Frais de garderie	6 000 €
(Communes de Méjannes-le -		(ligne 011 738 637 1)
Clap, Tharaux, St Jean de		
Maruéjols et St Privat de Champelos)		
Champeroo)	Gestion cynégétique –	17 095,78 €
	organisation (AE 2017 et 2021	(13 346,12 € ligne 011 738
	GEST CHASS)	62268 1 2017 GEST CHASS et
		3 749,66 € ligne 011 738 62268
		1 2021 GEST CHASS)
	Contribution à l'hectare forêt	6 000 €
	Méjannes au titre du régime	(ligne 65 738 6558 1)
	forestier	10,000.0
	Mise en sécurité (clôture)	10 000 € (ligne 21 738 2128 1)
	Mobilier sans pose	5 000 €
		(ligne 21 738 2188 1)
	Travaux sur ENSD dont PDESI,	95 000 €
	cynégétique et DFCI	(ligne 23 738 2312 1)

Soit un total de crédits de 421 467,78 € dont 160 000,00 € de crédits d'investissement.

Il est décidé de diminuer l'autorisation d'engagement 2020 GEST CHASS de 100 000,00 € et de la clôturer.

Il est décidé de créer l'autorisation d'engagement 2021 GEST CHASS, d'un montant total de 100 000,00 €.

Recettes d'exploitation : 51 100,00 €

La gestion des Espaces Naturels sensibles départementaux donne également lieu à des recettes d'exploitation :

- Location droits de chasse et pêche : 45 000,00 € (chapitre 70 fonction 738 nature 7035 1)
- Concessions de pâturage et exploitation de la grotte de la Salamandre : 6 100,00 € (chapitre 70 fonction 738 nature 70388 1)

1.2.2 Réalisation de plans de gestion ou de notices de gestion sur les ENS Départementaux (ENSD)

Dans le cadre des modalités de gestion des espaces naturels sensibles départementaux, il est décidé, en 2021, afin de finaliser la réalisation des plans de gestion sur les espaces naturels du lac des Pises et du méandre du Martinet, d'inscrire 30 000,00 € sur l'autorisation d'engagement 2019 PGESTION (011 738 617 1).

Par ailleurs, il est proposé d'évaluer la nécessité de mettre en place des documents de gestion sur les acquisitions 2020 sur le secteur Camargue, soit 100 hectares.

1.2.3) Etudes et Diagnostics sur les ENSD

Il est décidé d'inscrire des crédits de fonctionnement à hauteur de **75 000,00** € (chapitre 011 fonction 738 nature 617 1) pour la réalisation d'études, de diagnostics et d'inventaires sur les ENSD, dont la démolition des bâtiments du Cougourlier.

1.3. Etudes d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles (12 904,22 €)

Il est décidé d'inscrire des crédits de fonctionnement à hauteur de **12 904,22** € (chapitre 011 fonction 738 nature 617 1) pour la réalisation d'études d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles.

1.4. Subventions espaces naturels sensibles (201 000,00 €)

1.4.1 Les subventions aux collectivités pour l'acquisition

Dans la continuité du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles approuvé par l'Assemblée départementale en 2017, le Département poursuivra son soutien auprès des collectivités qui souhaitent acquérir des terrains par substitution au droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles (art.215-1 et suivants du Code de l'urbanisme).

A ce jour, dans le département, 66 communes sont concernées par le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles.

Les sites ainsi protégés grâce à l'outil juridique et financier du Département intègreront le réseau départemental des ENS gardois et pourront faire l'objet d'une information globale.

Il est décidé d'affecter un montant de **200 000,00** € sur l'autorisation de programme 2021 INVAPN, pour les subventions d'acquisitions des espaces naturels sensibles.

Les crédits de paiement 2021 votés s'élèvent à :

- > 30 000,00 € pour les aides octroyées en 2019 (204-738-204142 INVAPN 2019)
- **> 60 000,00 €** pour les aides octroyées en 2020 (204-738-204142 INVAPN 2020)
- **20 000,00** € pour les aides nouvelles (204-738-204142 INVAPN 2021)

1.4.2) Prix de la transition énergétique pour les collectivités

Le Département, a souhaité dans la gestion de son patrimoine, prendre part de façon opérationnelle à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, il a été créé, en 2019, un prix pour les communes et les EPCI engagés dans un projet d'investissement en faveur de la transition énergétique.

A ce titre, il est décidé d'inscrire un crédit de **50 000,00** € sur le chapitre 204, fonction 738, nature 204142, en investissement.

1.4.3) les subventions aux collectivités pour les actions en faveur de la biodiversité en espaces naturels sensibles

Afin de financer les actions en faveur de la biodiversité menées par les collectivités et établissements publics, en complément des contributions aux syndicats mixtes d'environnement, est décidé d'inscrire de 41 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 738, nature 65735 -1.

L'individualisation de ces crédits sera proposée à l'Assemblée départementale.

2) – Mission Organiser et valoriser la randonnée et les activités en espace naturel (752 933,84 €)

Dans le cadre de l'approbation du Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature (SDCo APN), sont définies les nouvelles orientations :

- Favoriser l'équilibre entre la préservation de l'environnement (dont ENS), la sécurisation des sites et des usagers et le développement économique des sports de nature sur les territoires.
- Confirmer l'existence d'une culture "Activités de Pleine Nature" à l'échelle du Département : l'assumer, la partager et la faire vivre.
- Favoriser l'accès aux APN pour tous et pour tous les gardois.

Les APN constituent ainsi de remarquables supports de développement touristique et représentent aussi une opportunité pour l'ensemble des gardois.

Dans le cadre de ce schéma, il est décidé de poursuivre la politique départementale en faveur de l'attractivité du territoire par une organisation des pratiques de pleine nature au travers du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Ce document cadre renforce ainsi le partenariat entre le Département et les acteurs impliqués dans ces activités, sur la base des objectifs approuvés par l'Assemblée départementale :

- prise en compte globale de l'ensemble des pratiques sportives de pleine nature,
- garantie de la préservation des espaces naturels gardois par une gestion adaptée des flux de fréquentation notamment dans le cadre des espaces naturels sensibles, des Grand Sites et des sites Natura 2000,
- proposition d'une offre touristique et de loisir, de réseaux multi-activités (sentiers, espaces et sites), facteur de développement des territoires gardois.

Ces domaines d'interventions seront organisés autour des 5 niveaux de sites de pratiques (poles nature Départementaux, grande itinérance, ESI d'intérêt départementaux, RLESI et ESI d'intérêt locaux).

Ces opérations sont financées par le produit de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.).

2.1. Actions espaces, sites et itinéraires (250 000,00 €)

2.1.1 Etudes, diagnostic sur le réseau et les sites

Conformément à ses compétences obligatoires et suite à sa forte implication, depuis plus 20 ans, le Département assure en maîtrise d'ouvrage l'entretien de plus de 2 500 km de sentiers et de trois sites majeurs d'activités de pleine nature. Par ailleurs, l'implication, dans le respect de l'appellation Gard pleine nature, de près d'une vingtaine d'intercommunalités gardoises, partenaires du Département complète cette offre de près de 6 000 km de sentiers.

Parallèlement, le département se caractérise par des pôles majeurs en termes d'attractivité touristique, d'enjeux de préservation et d'activité de pleine nature :

- Massif de l'Aigoual et Massif du Mont Lozère (partie gardoise) (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO Présence du Parc National des Cévennes)
- Massif et les gorges de la Cèze (présence du plus grand Espace Naturel Sensible du Gard) et Mont Bouquet (Zone Natura 2000 des Garrigues de Lussan)
- Massif et les gorges du Gardon (Grand Site de France)
- Camargue gardoise et le littoral gardois (Grand Site de France)
- Cirque de Navacelles et gorges de la Vis (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO Opération Grand Site)

Sur la base de cette situation et après 10 ans d'existence de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), instance de pilotage, mais aussi des nouvelles modalités du Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature (SDCo APN), il est proposé de poursuivre la mutation numérique de cette politique.

Ceci afin d'être en parfaite cohérence avec l'évolution des politiques dont la mutualisation des moyens aux différentes échelles territoriales mais aussi des modes de vie avec la place croissante du numérique dans le quotidien des usagers, il est aussi important de poursuivre le déploiement de l'outil numérique « GEOTREK » de partage, de gestion et de promotion, en lien avec les partenaires (Gard tourisme, intercommunalité,...).

Il est décidé d'inscrire 90 000,00 € de crédits de paiement sur le chapitre 20, fonction 738, nature 2031 1.

2.1.2 Travaux d'équipement et entretien du réseau départemental et des sites

En 2021, le Département poursuivra sa participation à la mise en place du Pôle Nature Quatre Saisons Mont Aigoual et du Pôle Nature Mont Lozère ainsi que l'accompagnement de la structuration des trois pôles nature identifiés dans le Schéma Départemental de Cohérence des Activités de Pleine Nature (SDCo APN), l'objectif étant de développer une offre de loisir adaptée et variée sur les massifs concernés. A ces pôles s'ajoute le déploiement de la grande itinérance (Grande Traversée du Massif Central en VTT, Regordane, GR7, Saint Guilhem). Cette opération a pour objectif de garantir une offre de qualité intégrant l'ensemble des activités de pleine nature.

Pour l'année 2021, les opérations de travaux nécessaires à la poursuite de l'aménagement des pôles nature, à la création de nouveaux sites, à l'adaptation et l'entretien du réseau d'Espaces Sites et Itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale, sont évaluées à **110 000,00** € (dont 60 000,00 € sur le chapitre 23, fonction 738, nature 23153 1 et 50 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 738, nature 615231.

Le Département est partenaire de l'opération « GR 700 – Le Chemin de Régordane » dans le cadre de l'appel à projet « Grandes itinérances – Massif central ». Au titre des travaux d'aménagement, de sécurisation et de valorisation sur l'itinéraire, sont prévus des travaux de sécurisation et restauration du pont roman dit pont de Jouany, support de l'itinéraire historique du Chemin de Régordane sur la commune de Génolhac.

Dans le cadre de cette opération, il est décidé de créer l'autorisation de programme 2021 REGORDANE d'un montant de **300 000,00 €**, dont 270 000,00 € pour les travaux et 30 000,00 € pour les études.

Il est décidé d'inscrire, en 2021, 50 000,00 € de crédits de paiement, dont 20 000,00 € pour les études (chapitre 20, fonction 738, nature 2031-1 2021 REGORDANE) et 30 000,00 € pour les travaux (chapitre 23, fonction 738, nature 23153-1 2021 REGORDANE).

Ces opérations s'inscrivent dans des projets partenariaux faisant l'objet de subventions (Europe, Etat, Région).

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire une recette de **4 500,00** € sur le chapitre 70, fonction 738, nature 70848 1, relative au partenariat entre la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et le Département autour des travaux mis en œuvre par l'équipe d'agents de valorisation.

2.2. Subventions espaces, sites et itinéraires (502 933,84 €)

Dans la continuité du schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature, il est décidé de soutenir les actions suivantes :

2.2.1 Accompagnement des comités départementaux et associations de la grande itinérance

Pour accompagner les associations de pratiquants, dans le cadre des travaux de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I) et de la mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.SI.), un crédit de **80 000,00** € est voté pour l'année 2021. Il fera l'objet d'une individualisation en séance plénière.

2.2.2 Subventions pour l'étude et l'équipement des espaces, sites ou itinéraires d'initiative locale

A l'échelle intercommunale et en complément du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée, de nombreux espaces, sites ou itinéraires restent à aménager et à promouvoir pour offrir une palette d'activité plus large et renforcer l'attractivité touristique au niveau des territoires gardois.

Au regard des projets émergents, il est décidé d'affecter un montant de 480 000,00 € sur l'autorisation de Programme 2021 INVAPN, pour soutenir techniquement et financièrement les projets locaux pour l'aménagement des sentiers et des sites liés aux pratiques de pleine nature.

Les crédits de paiement 2021 votés s'élèvent à :

```
    14 441,70 € pour les aides octroyées en 2016 (AP SUBV PDESI 2016)
    12 828,80 € pour les aides octroyées en 2017 (AP SUBV PDESI 2017)
    139 663,34 € pour les aides octroyées en 2019 (AP INVAPN 2019)
    145 000,00 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVAPN 2020)
    70 000,00 € pour les aides nouvelles en 2021 (AP INVAPN 2021)
```

2.2.3 Label Gard pleine nature

Cette politique est organisée en partenariat avec Gard Tourisme qui coédite, avec les acteurs locaux, les documents de promotion des espaces, sites et itinéraires ainsi que les carto-guides de la collection « Espaces Naturels Gardois » et ce, conformément aux termes de la convention liée au label départemental « Gard pleine nature » en vigueur depuis juillet 2011.

Est également proposée en 2021, aux partenaires du Département, la poursuite du déploiement du label « Gard pleine nature » par les conventionnements avec les opérateurs locaux et leur promotion en lien avec Gard Tourisme.

A ce titre, il est décidé d'inscrire des crédits à hauteur de 41 000,00 € pour les actions de Gard Tourisme en faveur de la promotion de l'offre d'activités de plein nature, éligibles à l'affectation de la PDTA, c'est-à-dire contribuant directement à la valorisation d'équipements légers de gestion de la fréquentation en espaces naturels : sentiers et sites équipés du P.D.E.S.I., sensibilisation du public au patrimoine et aux sites. Ces crédits feront l'objet d'un vote d'individualisation, ainsi que d'une convention liée au label « Gard Pleine Nature ».

3 – Mission Préserver les grands sites et paysages (990 000,00 €)

Au titre de la politique de l'attractivité et de l'amélioration du cadre de vie, le Département soutient les opérations Grand site et la préservation des paysages.

3.1 Opérations Grand Site

Le Département poursuivra en 2021 son engagement en tant que membre statutaire des structures chargées de la mise en œuvre des Opérations Grand Site (OGS) ancrées sur le territoire gardois (Camargue gardoise, Pont du Gard et gorges du Gardon, Cirque de Navacelles).

La définition et l'animation de ces programmes sont assurées par le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, le Syndicat mixte des gorges du Gardon, le Syndicat mixte pour la mise en œuvre de l'opération Grand Site de Navacelles, et l'EPCC Pont du Gard.

Les participations du Département prendront la forme des contributions techniques ou financières telles que mentionnées au titre de la prestation « Contribution au fonctionnement des syndicats mixtes / ententes — patrimoine naturel » ainsi que dans le cadre des dispositifs d'intervention pour l'accompagnement des aménagements sous maîtrise d'ouvrage locale.

3.2. Actions valorisation du patrimoine naturel (90 000,00 €)

Le Département conduit ses actions de valorisation du paysage et du cadre de vie dans le cadre de partenariats avec le CAUE du Gard, apportant conseil et appui technique auprès des communes et intercommunalités et Gard Tourisme. L'ensemble de ces actions, ainsi que l'appui ponctuel aux chartes paysagères des collectivités, contribuent directement à la valorisation du cadre de vie des Gardois.

Afin de valoriser le cadre de vie des communes gardoises, il est proposé de procéder à l'acquisition de végétaux auprès d'une entreprise adaptée ou d'un établissement et services d'aide par le travail conformément à l'article 15 du code des marchés publics. En 2021, il est décidé d'inscrire 90 000,00 € pour cette opération sur le chapitre 011, fonction 738, nature 6068.

3.3. Financement CAUE 900 000,00 €

Dans le cadre des dispositions règlementaires fixant les conditions du financement départemental et de reversement du produit de la taxe en faveur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement il est décidé d'inscrire un crédit de 900 000,00 € sur le chapitre 014, fonction 71, nature 7398-2, il a été également décidé, au cours de la même séance d'approuver le taux de répartition entre le CAUE et la politique départementale des espaces naturels sensibles et la convention financière nous liant.

4 - Mission Structurer une action politique solidaire (1 744 000,00 €)

Contribution au fonctionnement des syndicats mixtes / ententes – patrimoine naturel

Le Département confirme son implication aux côtés des structures et des collectivités locales engagées dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la préservation des sites et des paysages culturels les plus emblématiques du Gard.

Cette politique garantit un ancrage territorial fort de notre collectivité sur le plan technique et financier par sa contribution même contrainte au fonctionnement du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, du Syndicat Mixte des gorges du Gardon, du Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles, du Syndicat Mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche, du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault et de l'Entente pour la forêt méditerranéenne.

La collectivité contribue aussi à la mise en œuvre d'une politique partenariale spécifique dans le cadre de l'exercice de ses compétences : la gestion foncière des espaces naturels, la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, le développement des activités de pleine nature, l'ouverture au public et la découverte des sites et l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Elle participe ainsi aux grands programmes de valorisation des sites naturels majeurs bénéficiant de statuts de protection et de gestion : Grands Sites, sites Natura 2000, le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO des « Causses et Cévennes », le parc national des Cévennes.

Ainsi, il est décidé l'inscription de crédits de paiement à hauteur de **1 744 000,00** € dont 1 087 000,00 € prélevés sur l'affectation de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement, pour contribuer au fonctionnement des syndicats mixtes et ententes dont le Département est membre (657 000,00 € chapitre 65, fonction 738, nature 6561 et 1 087 000,00 € chapitre 65, fonction 738, nature 6561 1).

5 – Mission Contribuer à la lutte contre les pollutions et les nuisances (1 351 906,00 €)

La lutte contre les pollutions et les nuisances compte deux volets : la cotisation à l'Entente Interdépartementale pour la démoustication de confort et lutte anti-vectorielle et la cotisation à l'Association ATMO Occitanie, ex Air-Languedoc, pour la lutte contre la pollution de l'air.

5.1. Contribution au fonctionnement des syndicats mixtes / ententes – patrimoine naturel (1 350 000,00 €)

Entente Interdépartementale pour la Démoustication

La Loi du 16 décembre 1964 et son décret d'application du 1^{er} décembre 1965, relatifs à la lutte contre les moustiques, précisent les compétences des Départements en matière de traitement « de confort ».

Le Département est membre de l'Entente Interdépartementale de Démoustication qui effectue des opérations de démoustication de confort. Les traitements, mis en œuvre intégralement par la lutte biologique (Bti), nécessitent un contrôle renforcé notamment sur les sites Natura 2000 selon la législation en vigueur.

Des réflexions seront menées concernant les périmètres d'action et la lutte contre la nuisance.

La participation du Département du Gard à l'EID Méditerranée est estimée pour l'année 2021 à 1 350 000,00 € (chapitre 65, fonction 738, nature 6561).

Concernant la démoustication de confort du territoire des communes d'Aigues Mortes, Aimargues, Le Cailar, Le Grau du Roi, Saint Gilles, Saint Laurent d'Aigouze, Vauvert, Bellegarde et Beaucaire, cette dépense sera en partie compensée par une recette prévisionnelle des communes traitées, à hauteur de 50 %, sur les crédits soit 675 000,00 € (chapitre 74, fonction 738, nature 7474).

5.2. Actions valorisation du patrimoine naturel (1 906,00€)

ATMO Occitanie

Dans le cadre de la réforme des Régions, les associations régionales Air LR et ORAMIP chargées d'assurer, conformément à l'article L 221-3 du code de l'environnement, la surveillance de l'air et de l'atmosphère en Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées, ont fusionné au sein de l'association ORAMIP pour devenir « ATMO Occitanie ».

Par conséquent, en 2021, le Département du Gard propose d'étudier la possibilité d'adhérer à l'association « ATMO Occitanie » pour une cotisation d'un montant de **1 906,00** € (chapitre 011, fonction 738, nature 6281).

6 – Mission Aider les associations (155 000,00 €)

Subventions de valorisation du patrimoine naturel

• Subventions pour les associations environnementales

En cohérence avec le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles approuvé en 2017, l'inscription de 135 000,00 € de crédits de fonctionnement est décidée (chapitre 65, fonction 738, nature 6574 -1) pour l'accompagnement des actions de gestion du territoire et de valorisation du patrimoine naturel, menées par les associations dans le cadre de conventions de partenariats avec le Département, ainsi que pour l'appel à projets 2021 destiné à financer des projets associatifs d'intérêt départemental en faveur de l'environnement et de la prévention des risques naturels (subventions Escapade nature, conventions avec CEN LR et MNE RENE 30).

L'ensemble de ces attributions fera l'objet d'une individualisation par l'Assemblée départementale.

• Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire

Depuis 2018, le Département organise un « Prix de l'initiative pour une transition écologique » afin de récompenser les initiatives locales innovantes portées par les associations dont les actions s'inscrivent dans les domaines suivants :

- le développement d'un territoire socialement responsable,
- la préservation de l'environnement,
- l'innovation technologique, d'usage ou sociale.

A ce titre, il est décidé d'inscrire un crédit de 20 000,00 €, en fonctionnement.

7 – Mission Contribuer à assurer à la population la ressource en qualité et en quantité (422 050,00 €)

7.1. Actions eau et milieu aquatique (142 050,00 €)

Le Département a adhéré à l'A.S.T.E.E, Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement et à la F.N.C.C.R., Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Afin de prolonger ces adhésions, il est décidé d'inscrire au budget en crédits de paiement une dépense de 4 550,00 €, sur le chapitre 011, fonction 70, nature 6281 et ce, au titre des cotisations du Département pour ces études d'intérêt départemental sur l'eau.

Depuis son lancement effectif au cours de l'année 2000, le projet départemental d'amélioration des connaissances sur l'évolution de la qualité globale des milieux aquatiques répond de manière satisfaisante aux attentes d'origine. Ce travail permet de mieux cerner les problématiques spécifiques à la gestion qualitative des grands cours d'eau. Il s'inscrit dans le cadre du contrat Département Agence de l'eau signé en 2019.

Aussi, il est décidé:

- d'inscrire un crédit de **137 050,00** € en dépenses de fonctionnement, dont 125 500,00 € (chapitre 011 fonction 738 nature 611), 2 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 738, nature 60632 et 5 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 738, nature 617) pour permettre le financement d'analyses qualitatives d'eau,
- d'inscrire un crédit de 5 000,00 € en dépenses d'investissement (chapitre 21, fonction 64, nature 2157) pour l'achat de matériel au bénéfice du réseau de suivi des cours d'eau du Gard.

7.2. Etude d'intérêt départemental sur l'eau et milieu aquatique (45 000,00 €)

L'année 2020 a vu l'élaboration de la stratégie départementale dans le cadre du schéma eau et climat 3.0. .

Dans le prolongement de ce schéma de nouvelles études pourront être conduites.

Aussi, il est décidé:

• d'inscrire un crédit de 45 000,00 € en dépenses de fonctionnement

7.3 Subventions milieu aquatique (235 000,00 €)

Par délibération du 05 avril 2018, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur de la gestion des milieux aquatiques.

Sont notamment éligibles les opérations d'investissement qui étaient précédemment aidées par le Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques et cours d'eau du Gard. Il s'agit d'opérations relevant de la gestion intégrée des cours d'eau et répondant aux objectifs de reconquête ou de maintien de la qualité biologique, physicochimique, hydromorphologique des milieux,

C'est dans ce cadre que le Département continue d'accompagner en investissements les syndicats pour lesquels la création de la compétence de Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations (GEMAPI) a entraîné une modification de gouvernance et le retrait du Département (par subvention ou par convention).

Il est décidé d'affecter un montant de 570 000,00 €, sur l'autorisation de programme 2021 INVMA, pour les aides concernant la gestion des milieux aquatiques.

Les crédits de paiement 2021 votés s'élèvent à :

- **200 000,00** € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVMA 2020)
- > 35 000,00 € pour les aides nouvelles (AP INVMA 2021)

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe « Préserver et améliorer durablement notre environnement »

Il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 5 014 328,00 € en fonctionnement
- ➤ 1 441 933,84 € en investissement

En recettes:

- > 3 230 600,00 € en fonctionnement
- > 0,00 € en investissement

B) Développer les politiques de prévention des risques

1 - Développer la conscience du risque (4 000,00 €)

Actions de Prévention des Inondations

Dans le cadre des opérations menées pour la prévention contre les risques inondations, il est décidé de maintenir au titre de l'exercice de 2021 la formation de sensibilisation auprès des élus autour de thèmes tels que « l'alerte et la gestion de crise », «l'urbanisme » ou « le fonctionnement des cours d'eau et le risque inondation : l'aspect juridique et assuranciel ». Les frais de repas liés aux formations proposées aux élus sont pris en charge par le Département et inscrits au vu des besoins réels.

Depuis 2009, le Département est adhèrent au Centre Européen de Prévention des Inondations (CEPRI), qui est un acteur incontournable de la prévention du risque inondation. En outre, le Département a adhéré en 2012 à l'Institut des Risques Majeurs (IRMA), qui apparaît également comme un organisme essentiel en matière de prévention des risques. Les contributions annuelles correspondantes devraient s'établir pour 2021 à 4 000,00 €; il est décidé d'inscrire ce montant sur le chapitre 011, fonction 18, nature 6281.

2 - Réduire l'impact des éléments naturels par des aménagements structurants et la surveillance (3 892 938,18 €)

Le Département du Gard est propriétaire de sept barrages (Sénéchas, Sainte Cécile d'Andorge, Les Cambous, la Rouvière, Ceyrac, Conqueyrac et Pises), qu'il convient d'entretenir et dont l'exploitation est assurée en gestion directe.

Les inscriptions permettent d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces barrages et également de mettre en œuvre la sécurisation de 2 ouvrages :

- Barrage de Sainte Cécile d'Andorge
- Barrage du lac des Pises

2.1. Opérations sur les barrages :1 030 000,00 €

Etudes sur les barrages départementaux

En ce qui concerne les études sur les barrages départementaux, il est décidé les inscriptions suivantes :

• **600 000,00** € sur l'Autorisation de Programme 2017 PROCECILE. Ces crédits de paiement 2021 sont inscrits sur la ligne 20.64. 2031 (42).

Pour financer les diverses études sur les barrages départementaux, il est décidé d'inscrire en section d'investissement hors autorisation de programme des crédits de paiement à hauteur de 25 000,00 €. Il est décidé de ventiler les crédits de la manière suivante : **20 000,00** € sur le chapitre 20, fonction 64, nature 2031 42 et **5 000,00** € pour financer les éventuelles avances sur le chapitre 23, fonction 64, nature 237 42.

Travaux sur les barrages départementaux

En ce qui concerne les travaux sur les barrages départementaux, il est décidé d'inscrire :

- 55 000,00 € sur l'Autorisation de Programme 2017 SENDROME. Ces crédits de paiement se répartissent ainsi : 30 000,00 € sur la ligne 20.64. 2031 (42) , 5 000,00 € sur la ligne 23 fonction 64 nature 237 (42) et 20 000,00 € sur la ligne 23.64.238(42) pour financer les éventuelles avances.
- 150 000,00 € sur l'Autorisation de Programme 2018 SECURPISE. Ces crédits de paiement 2021 sont inscrits sur la ligne 20.64.2031 (42)

Le montant prévisionnel des travaux prévus hors autorisation de programme pour 2021 et imputables à la section d'investissement s'élève à 200 000,00 € sur le chapitre 23, fonction 64, nature 231318 (42).

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire 218 880,00 € de recettes d'investissement sur le chapitre 13, fonction 64, nature 1318 (42) relatives aux travaux de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge.

2.2. Exploitation des barrages (576 200,00 €)

En ce qui concerne l'exploitation des barrages, il est décidé d'inscrire :

- **150 000,00** € sur l'Autorisation d'Engagement 2020 EDD. Ces crédits de paiement se répartissent ainsi : 50 000,00 € sur la ligne 011.64.617(42) et 100 000,00 € sur la ligne 011.64.611(42)
- **85 000,00** € sur l'Autorisation d'Engagement 2020 BARRAGES. Ces crédits de paiement 2021 sont inscrits sur la ligne 011.64.617(42).

Il est décidé, par ailleurs, de créer une Autorisation d'Engagement 2021 BARRAGES d'un montant de **60 000,00** € sur deux ans, pour des études liées à la sécurisation des ouvrages hydrauliques, sans inscription de crédits de paiement 2021.

En outre, il est décidé d'inscrire à la section de fonctionnement sur le chapitre 011 fonction 64 nature 615231 (42) des crédits de paiement à hauteur de 100 000,00 € pour des opérations de travaux de maintenance.

Les barrages font également l'objet d'opérations d'entretien de manière régulière. Ainsi, il est décidé une inscription de 231 200,00 € de crédits de fonctionnement sur diverses imputations et 10 000,00 € en investissement ligne 21.64.2157 (42) pour faire face aux charges d'exploitation de ces ouvrages (achat de matériel, contrats de prestations, contrats de maintenance, indemnisation des propriétaires riverains en cas d'inondation, redevance ...).

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire une recette d'un montant de 4 000,00 € en fonctionnement (chapitre 70 fonction 64 nature 70323) relative à des redevances d'occupation du domaine public départemental (recettes domaniales).

Aussi, il est décidé:

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 1 606 200,00 €.

- 2.3. Subvention pour la protection contre les inondations (2 100 810,22 €)
- Prévention du risque inondation sur les cours d'eau

Par délibération du 5 avril 2018, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur des aménagements sur les cours d'eau (digues, ouvrages de rétention, ouvrages écrêteurs de crues...) pour la réduction de l'aléa inondations.

Par ailleurs, le Département a conventionné en 2019 avec le SYMADREM, s'engageant à poursuivre, le financement des tranches fonctionnelles de l'opération de renforcement et de décorsetage limité des digues du Petit Rhône rive droite, inscrites dans le CPIER Plan Rhône 2015-2020.

Il est décidé d'affecter un montant de 300 000,00 €, sur l'autorisation de programme 2021 INVMA, pour supporter les aides devant être octroyées au titre de la protection contre les inondations pour les collectivités et les syndicats de bassins.

Les crédits de paiement relatifs à la protection contre les inondations votés s'élèvent à :

- 600 000,00 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVMA 2020)
 45 000,00 € pour les aides nouvelles (AP INVMA 2021)
 - PAPI Nîmes

Le plan de protection contre les inondations (PPCI) initié par la ville de Nîmes en 1997 s'est poursuivi avec la mise en place en 2008 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Nîmes. Le PAPI entré en vigueur en 2008 est arrivé à son terme le 31 décembre 2014. Afin de poursuivre les actions destinées à réduire notablement la vulnérabilité de notre territoire aux inondations, un second plan d'action de prévention (PAPI II Nîmes Cadereaux 2015 – 2020) a été initié par la Ville de Nîmes et approuvé par le Conseil départemental le 12 février 2015.

Les aides consenties par le Département dans le cadre de ces programmes nécessitent les mouvements suivants :

Il est décidé d'affecter un montant de 1 780 000,00 €, sur l'autorisation de programme 2021 INVMA, pour supporter les aides devant être octroyées au titre du PAPI II.

Les crédits de paiement 2021 votés s'élèvent à :

```
    339 477,61 € pour les aides octroyées en 2017
    70 848,36 € pour les aides octroyées en 2018
    15 000,00 € pour les aides octroyées en 2019
    350 000,00 € pour les aides octroyées en 2020
    340 000,00 € pour les aides nouvelles
    (AP INVMA 2018)
    (AP INVMA 2020)
    (AP INVMA 2021)
```

• Réduction de la vulnérabilité de l'habitat

Le fonds spécial inondations, voté lors du Budget Primitif 2006 et qui a été depuis adapté au regard des besoins identifiés au fur et à mesure de l'avancement des différents programmes et de l'affinement des politiques départementales en matière de lutte contre les risques, a pour objectif de soutenir les opérations s'insérant dans des programmes globaux, cohérents et solidaires de protection des personnes et des biens.

Il est décidé d'affecter un montant de 350 000,00 €, sur l'autorisation de programme 2021 INVMA, pour supporter les aides devant être octroyées au titre du Fonds Spécial Inondations.

Les crédits de paiement votés relatifs au fonds spécial inondation, s'élèvent à :

```
    ▶ 18 371,90 € pour les aides octroyées en 2019
    ▶ 80 000,00 € pour les aides octroyées en 2020
    ▶ 20 000,00 € pour les aides nouvelles
    (AP INVMA 2020)
    (AP INVMA 2021)
```

Le Département alloue des aides aux études à mener en matière de réduction de la vulnérabilité sur le bâti, depuis 2010. A ce titre, il est décidé d'affecter un montant de 50 000,00 € sur l'autorisation d'engagement 2020 FONCTMA.

En fonctionnement, les crédits de paiements proposés pour les opérations anciennes s'élèvent à :

```
    22 112,35 € pour les aides octroyées en 2016 (FSIFONCT 2016)
    20 000,00 € pour les aides octroyées en 2019 (FONCTMA 2019)
    30 000,00 € pour les aides octroyées en 2020 (FONCTMA 2020)
```

Dans le cadre du programme ALABRI destiné à aider les particuliers à réaliser des mesures de réduction de la vulnérabilité de leur habitation au risque inondation, il est proposé d'inscrire 150 000,00 € de crédits de paiement pour 2021.

Ces crédits seront gérés hors autorisation de programme et seront délégués à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat.

2.4. Subventions Lutte contre les incendies de forêts (185 927,96 €)

Dans le cadre du changement climatique et des menaces sur la biodiversité, le Département considère que la problématique de défense des forêts contre les incendies s'intègre dans une problématique de gestion plus globale du territoire notamment au travers du maintien de milieux ouverts par l'agriculture ou de mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement. Par conséquent, afin d'intégrer cette dimension, le Département propose une évolution du dispositif d'aide financière par une intervention au côté de l'Etat à part égale, dans le cadre de la mesure 8.3.1 du Plan de Développement Rural,

Par ailleurs, cette politique s'appuie sur le Plan Départemental de Protection de la Forêt contre les Incendies 2012-2018 prolongé jusqu'en 2021. Il sera réétudié en 2021 et soumis au vote pour approbation. Basé sur un partenariat entre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), l'Office National des Forêts (ONF), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département, ce document définira les modalités de participation du Département autour des axes stratégiques qui émergeront des différentes consultations et analyses.

A ce titre, pour 2021, la participation technique et financière du Département, inscrite dans la convention annuelle cadre du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) selon les modalités de ce plan, porte sur l'ensemble le volet suivant :

- sensibilisation du public et des acteurs locaux,
- la mise aux normes d'infrastructure DFCI, aménagement de coupures de combustibles et travaux de sylviculture,
- accompagnement technique des collectivités à compétence DFCI sur l'ensemble du Département.

La convention CFM qui vous est proposée en 2021 porte sur les actions suivantes :

Information et sensibilisation du public et des acteurs de la DFCI

En 2021, il est décidé de poursuivre les journées de sensibilisation à destination des élus Gardois (journée d'information annuelle, communication de plaquettes...).

Accompagnement technique des collectivités à compétence DFCI

Depuis 2017, le Département propose aux collectivités à compétence DFCI de l'ensemble du département, une mission d'appui technique. Elle consiste à les soutenir dans la mise en œuvre des plans de massifs, dans la programmation coordonnée des travaux sur les équipements structurants (pistes, points d'eau). Afin de mettre en cohérence l'opérationnalité de ces équipements au regard des budgets disponibles, le Département a effectué en partenariat avec les structures compétentes un travail de priorisation des équipements DFCI (pistes et points d'eau).

Accompagnement des collectivités pour la mise aux normes des infrastructures DFCI, aménagements de coupures de combustibles et travaux de sylviculture

En 2021, il est décidé un nouveau dispositif d'aides d'investissement aux collectivités et syndicats mixtes compétents en matière de DFCI, afin d'assurer la mise aux normes des équipements DFCI. Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il est décidé d'affecter une somme de 100 000,00 € sur l'autorisation de programme INVAPN 2021.

Les crédits de paiement proposés relatifs aux équipements de DFCI s'élèvent à :

30 000,00 € pour les aides octroyées en 2020 (INVAPN 2020)
 20 000,00 € pour les aides nouvelles (INVAPN 2021)

Pour l'ancien dispositif concernant l'entretien des pistes DFCI, les crédits de paiement votés, en fonctionnement, s'élèvent à :

8 587,15 € pour les aides octroyées en 2015
 4 242,92 € pour les aides octroyées en 2016
 52 135,51 € pour les aides octroyées en 2017
 50 962,38 € pour les aides octroyées en 2018
 (AE GR 2015)
 (AE GR 2017)
 (AE GR 2017)
 (AE FONCTAPN 2018)

Programme de gestion forestière

Le Département accompagne les acteurs de la gestion forestière, notamment le Syndicat des propriétaires sylviculteurs gardois qui conduit également des actions de sensibilisation DFCI. Il est décidé de poursuivre le soutien financier auprès de ce syndicat par une subvention de fonctionnement à hauteur de $20\ 000,00\ \epsilon$.

3 - Structurer une action publique solidaire (977 435,00 €)

Subventions aux syndicats mixtes – eau et milieu aquatique

En matière de milieux aquatiques, le Département est membre du syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

En outre, le Département ayant conventionné avec le SYMADREM pour le remboursement des intérêts liés à la dette au passif du Syndicat intercommunal des digues du Rhône et pour la réalisation d'un emprunt dans le cadre des contributions départementales et de l'opération de la digue de Fourques et avec l'EPTB Vidourle pour la réalisation d'un emprunt dans le cadre des contributions départementales de diverses opérations d'investissement, il est décidé d'inscrire les crédits de paiement nécessaires pour honorer ces engagements.

Le montant global pour 2021 des crédits nécessaires à ces actions est évalué à 977 435,00 €. Il est décidé d'inscrire ces crédits sur le budget 2021 (chapitre 65, fonction 64, nature 65737).

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe « Développer les politiques de prévention des risques », il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 1 755 675,31 € en fonctionnement
- **>** 3 118 697,87 € en investissement

En recettes:

- > 4 000,00 € en fonctionnement
- **≥** 218 880,00 € en investissement

CONCLUSION:

Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il est décidé :

▶ de créer les autorisation de programme (AP) :

- ✓ 2021 INVSTE d'un montant total de 6 330 000,00 €
- ✓ 2021 INVAPN d'un montant de 780 000,00 €
- ✓ 2021 INVMA d'un montant de 3 000 000,00 €
- ✓ 2021 REGORDANE d'un montant de 300 000,00 €

▶ de créer les autorisations d'engagement (AE) :

- ✓ 2021 FONCTSTE d'un montant total de 74 000,00 €
- ✓ 2021 GEST CHASS d'un montant de 100 000,00 €
- ✓ 2021 BARRAGES d'un montant de 60 000,00 €
- ✓ 2021 FONCTMA d'un montant de 50 000,00 €

> de diminuer :

- ✓ l'autorisation d'engagement 2020 GEST CHASS d'un montant de 100 000,00 €
- ✓ l'autorisation d'engagement 2018 SCHEMAREB d'un montant de 28 505,00 €

<u>> de solder :</u>✓ l'autorisation d'engagement 2020 GEST CHASS

d'inscrire un crédit de paiement total 2021 de :

En dépenses :

- ✓ 7 022 779,35 € en fonctionnement
- ✓ 12 096 695,77 € en investissement

En recettes:

- **√** 3 609 600,00 € en fonctionnement
- **✓** 1 270 271,77 € en investissement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACESNATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	19 457 374,29	0,00	19 457 374,29	300 000,00	9 649 129,34
2011	CHAUMIERE	ETUDES ET TRAVAUX LA CHAUMIERE	310 000,00	0,00	310 000,00	0,00	192 700,00
2012	TRAVAUXENS	TRAVAUX DE DEMOLITION SUR LES ESPACES NATURELS SANSIBLES DEP	301 592,00	0,00	301 592,00	5 000,00	287 245,12
2013	CD127	ETUDES ET TRAVAUX CD127	480 000,00	0,00	480 000,00	40 000,00	172 968,50
2014	DECNRJ	SUBVENTION DECHETS - ENERGIE	409 716,48	0,00	409 716,48	7 308,62	
2014	SENSIBEAU	SENSIBILISATION POUR PROTEGER LA RESSOURCE	40 010,09	0,00	40 010,09	1 060,00	
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	14 510 271,06	0,00	14 510 271,06	106 260,42	
2015	DECNRJ	SUBVENTIONS DECHETS ENERGIE	554 590,12	0,00	554 590,12	151 577,10	
2015	GR	GROSSES REPARATIONS INFRASTRUCTURES DEFENSE DE LA FORETCONTRE L'INCENDIE (DFCI)	139 882,57	0,00	139 882,57	8 587,15	
2015	PAPINIMES	PROGRAMME CADEREAUX	402 500,00	0,00	402 500,00	0,00	
2015	SENSIBEAU	SENSIBILISATION POUR PROTEGER LA RESSOURCE	21 082,08	0,00	21 082,08	5 000,00	
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLEET D'ASSAINIISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	11 801 006,63	0,00	11 801 006,63	245 439,13	
2015	SUBVPDESI	SUBVENTIONS POUR ETUDE CREATION ET EQUIPEMENTS DESENTIERS DE RANDONNEE	164 610,73	0,00	164 610,73	0,00	
2016	FSIFONCT	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	51 329,00	0,00	51 329,00	22 112,35	
2016	GR	GROSSES REPARATIONS INFRASTRUCTURES DEFENSE DE LA FORETCONTRE L'INCENDIE (DFCI)	160 439,88	0,00	160 439,88	4 242,92	
2016	SENSIBEAU	SENSIBILISATION POUR PROTEGER LA RESSOURCE	89 131,72	0,00	89 131,72	2 021,62	

	1	T				T	7
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLEET D'ASSAINIISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	6 751 684,61	0,00	6 751 684,61	462 352,00	500 000,00
2016	SUBVPDESI	SUBVENTION PDESI	433 006,02	0,00	433 006,02	14 441,70	
2017	ASSOCPONC	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PGM PONCTUEL 2017	18 641,95	0,00	18 641,95	0,00	
2017	FONDSPEC	FOND SPECIAL INONDATION	11 147,34	0,00	11 147,34	0,00	
2017	GEST CHASS	GESTION DE LA CHASSE	85 000,00	0,00	85 000,00	13 346,12	0,00
2017	GR	GROSSES REPARATIONS DFCI	218 175,70	0,00	218 175,70	52 135,51	40 000,00
2017	HYDRAU	SUBVENTIONS EN HYDRAULIQUE AGRICOLE	5 830,00	0,00	5 830,00	0,00	
2017	PAPINIMES	PAPINIMES PROGRAMME CADEREAU	2 406 000,00	0,00	2 406 000,00	339 477,61	
2017	PROCECILE	SECURISATION DU BARRAGE DE STE CECEILE D'ANDORGEPHASE PRO	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00	600 000,00	15 692 839,52
2017	SENDROME	INSTALLATION NOUVEAU SYSTEME DE DROMEBARRAGE DE SENECHAS	600 000,00	0,00	600 000,00	55 000,00	495 000,00
2017	SENSIBEAU	SUBVENTIONS SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE LARESSOURCE 2017	26 553,90	0,00	26 553,90	4 460,00	
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	6 796 067,92	0,00	6 796 067,92	794 478,38	145 387,31
2017	SUBVPDESI	SUBVENTIONS PDESI	134 954,88	0,00	134 954,88	12 828,80	
2018	FONCTAPN	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LEPATRIMOINE NATUREL	144 860,87	0,00	144 860,87	50 962,38	64 184,18
2018	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUXAQUATIQES	25 899,60	0,00	25 899,60		16 102,08
2018	FONCTSTE	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES SOLIDARITESTERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	57 239,08	0,00	57 239,08	11 834,42	0,00
2018	INVAPN	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LEPATRIMOINE NATUREL	197 153,12	0,00	197 153,12	0,00	98 809,00
2018	INVMA	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUXAQUATIQUES	809 239,28	0,00	809 239,28	70 848,36	25 992,04
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITESTERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	7 114 139,06	0,00	7 114 139,06	1 322 289,63	2 120 424,27
2018	SCHEMAREB	SCHEMA DE LA RESSOURCE EN EAU BRUTE	211 440,00	-28 505,00	182 935,00	0,00	2 935,00
2018	SECURPISE	OPERATION BARRAGE LAC DES PISES	850 000,00	0,00	850 000,00	150 000,00	669 727,49

		,					
2019	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUXAQUATIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2019	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITESTERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	88 238,00	0,00	88 238,00	13 000,00	20 000,00
2019	INOND	SUBVENTIONS SUITE AUX INONDATIONS	213 705,97	0,00	213 705,97	30 550,00	39 797,15
2019	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITEET LE PATRIMOINE NATUREL	554 638,34	0,00	554 638,34	169 663,34	224 975,00
2019	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	609 471,90	0,00	609 471,90	33 371,90	109 768,31
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALESET ENVIRONNEMENTALES	5 734 900,90	0,00	5 734 900,90	1 802 308,78	2 572 670,57
2019	PGESTION	PLANS DE GESTION	70 000,00	0,00	70 000,00	30 000,00	18 000,00
2020	BARRAGES	EXPLOITATION BARRAGES	130 000,00	0,00	130 000,00	85 000,00	22 715,13
2020	EDD	ETUDES DE DANGER SUR LES BARRAGES DEPARTEMENTAUX	342 000,00	0,00	342 000,00	150 000,00	162 000,00
2020	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	50 000,00	0,00	50 000,00	30 000,00	20 000,00
2020	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES	117 000,00	0,00	117 000,00	26 000,00	59 194,29
2020	FONDESECO	FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	500 000,00	500 000,00
2020	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASSE	100 000,00	-100 000,00	0,00	0,00	0,00
2020	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	780 000,00	0,00	780 000,00	235 000,00	435 000,00
2020	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00	1 230 000,00	7 755 631,69
2020	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALE	7 830 000,00	0,00	7 830 000,00	1 445 000,00	5 985 000,00
2021	BARRAGES	ETUDES SECURISATION BARRAGES		60 000,00	60 000,00		60 000,00
2021	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES		50 000,00	50 000,00		50 000,00
2021	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES		74 000,00	74 000,00	20 000,00	54 000,00
2021	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASS		100 000,00	100 000,00	3 749,66	96 250,34

2021	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	78	780 000,00	780 000,00	110 000,00	670 000,00
2021	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	3 00	00,000 000	3 000 000,00	440 000,00	2 560 000,00
2021	INVSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES	6 33	330 000,00	6 330 000,00	640 000,00	5 690 000,00
2021	REGORDANE	REHABILITATION GR700 LA REGORDANE - PONT JOUANY	30	300 000,00	300 000,00	50 000,00	250 000,00

Recettes

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACESNATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	0,00	0,00	0,00		
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	3 466 543,00	0,00	3 466 543,00	0,00	
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLEET D'ASSAINIISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	4 410 651,09	0,00	4 410 651,09	4 157,00	
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLEET D'ASSAINIISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	2 230 852,59	0,00	2 230 852,59	25 908,41	
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	3 007 844,36	0,00	3 007 844,36	721 326,36	
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITESTERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	1 659 181,99	0,00	1 659 181,99	300 000,00	318 204,99
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALESET ENVIRONNEMENTALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Service S0021 DEVPN - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Subventions de							•	
valorisation du								
patrimoine naturel	65	738	6574			155 000,00		
	1.2	61	1210	2015	Prestation	155 000,00		4 157 00
	13	61	1318	2015	SUBER			4 157,00
	13	61	1318	2016	SUBER			25 908,41
	13	61	1318	2017	SUBER			721 326,36
	204	61	1318 204141	2018	INVSTE SUBER		16 629,66	300 000,00
	204	61	204141	2014	SUBER		691 573,08	
	204	61	204141	2017	INVSTE		170 000,00	
	204	61	204141	2019	INVSTE		300 000,00	
	204	61	204141	2020	INVSTE		120 000,00	
	204	61	204141	2021	INVSTE		40 000,00	
	204	61	204142	2014	SUBER		56 481,70	
	204	61	204142	2015	SUBER		245 439,13	
	204	61	204142	2016	SUBER		458 811,28	
	204	61	204142	2017	SUBER		102 905,30	
	204	61	204142	2018	INVSTE		1 002 289,63	
	204	61	204142	2019	INVSTE		1 491 309,65	
	204	61	204142	2020	FONDESECO		125 000,00	
C-l	204	61	204142	2020	INVSTE		1 150 000,00	
Subventions eau	204	61	204142	2021	INVSTE		550 000,00	
	204	928	2041782	2020	INVSTE		50 000,00	
	204	928	2041782	2021	INVSTE		5 000,00	
	204	928	20422	2018	INVSTE		150 000,00	
	204	928	20422	2019	INVSTE		10 999,13	
	204	928	20422	2020	INVSTE		5 000,00	
	204	928	20422	2021	INVSTE		5 000,00	
	65	61	65734	2014	SENSIBEAU	1 060,00		
	65	61	65734	2015	SENSIBEAU	5 000,00		
	65	61	65734	2016	SENSIBEAU	2 021,62		
	65	61	65734	2017	SENSIBEAU	1 010,00		
	65	61	65734	2018	FONCTSTE	11 834,42		
	65	61	65734	2019	FONCTSTE	13 000,00		
	65		65734	2020	FONCTSTE	12 000,00		
	65 65	61	65734 65735	2021	FONCTSTE SENSIBEAU	6 000,00 3 450,00		
	65	61	6574	2020	FONCTSTE	14 000,00		
	65	70	65737	2021	FONCTSTE	14 000,00		
	103	70	03737	2021	Prestation	83 376,04	6 746 438,56	1 051 391,77
	204	738	204142		Trestation	00 0 7 0,0 1	50 000,00	1 001 051,77
Subventions espaces naturels sensibles	204	738	204142	2019	INIVADNI		30 000,00	
					INVAPN			
	204	738	204142	2020	INVAPN		60 000,00	
	204	738	204142	2021	INVAPN		20 000,00	
	65	738	65735			41 000,00		
					Prestation	41 000,00	160 000,00	
Subventions espaces, sites et itinéraires	204	738	204141	2016	SUBVPDESI		10 000,00	
	204	738	204141	2020	INVAPN		15 000,00	
	204	738	204141	2021	INVAPN		10 000,00	
	204	738	204142	2016	SUBVPDESI		4 441,70	
	204	738	204142	2017	SUBVPDESI		12 828,80	
	204	738	204142	2019	INVAPN		139 663,34	
	204	738	204142	2020	INVAPN		130 000,00	
	204	738	204142	2021	INVAPN	101 000 00	60 000,00	
	65	738	6574		<u> </u>	121 000,00	201 022 0 1	
					Prestation	121 000,00	381 933,84	

	204	12	204142	2020	INVAPN	1	30 000,00	
Subventions lutte contre les incendies de forêt	204	12	204142	2020	INVAPN		20 000,00	
	65	12	65734	2015	GR	8 587,15	20 000,00	
	65	12	65734	2016	GR	4 242,92		
	65	12	65734	2017	GR	29 555,21		
	65	12	65734	2018	FONCTAPN	28 777,06		
	65	12	65735	2017	GR	22 580,30		
	65	12	65735	2018	FONCTAPN	22 185,32		
	65	738	6574			20 000,00		
		1		1	Prestation	135 927,96	50 000,00	
	204	64	204141	2017	PAPINIMES		44 931,81	
	204	64	204141	2018	INVMA		40 000,00	
	204	64	204141	2020	INVMA		110 000,00	
	204	64	204141	2021	INVMA		10 000,00	
	204	64	204142	2017	PAPINIMES		294 545,80	
	204	64	204142	2018	INVMA		30 848,36	
	204	64	204142	2019	INVMA		33 371,90	
Subventions pour la protection contre les inondations	204	64	204142	2020	INVMA		490 000,00	
	204	64	204142	2021	INVMA		365 000,00	
	204	64	204151	2020	INVMA		100 000,00	
	204	64	204151	2021	INVMA		15 000,00	
	204	64	204152	220	INVMA		330 000,00	
	204	64	204152	2021	INVMA		15 000,00	
	204	64	20422				150 000,00	
	65	18	65734	2016	FSIFONCT	22 112,35		
	65	18	65734	2019	FONCTMA	20 000,00		
	65	18	65734	2020	FONCTMA	30 000,00		
					Prestation	72 112,35	2 028 697,87	
	204	628	204142	2016	SUBER		3 540,72	
Subventions solidarité territoriale	204	628	204142	2019	INOND		30 550,00	
	204	628	204142	2020	FONDESECO		375 000,00	
	204	68	204142	2020	INVSTE		120 000,00	
	204	68	204142	2021	INVSTE		40 000,00	
	204	731	204141	2014	DECNRJ		680,44	
	204	731	204141	2015	DECNRJ		3 243,40	
	204	731 731	204142 204142	2014	DECNRJ DECNRJ		6 628,18 148 333,70	
	204	74	204142	2013	SUBER		33 149,06	
	1 207	/ -r	1207172	12017	Prestation		761 125,50	
Subventions milieu aquatique	204	64	204142	2020	INVMA		50 000,00	
	204	64	204151	2020	INVMA		100 000,00	
	204	64	204151	2021	INVMA		15 000,00	
	204	64	204152	2020	INVMA		50 000,00	
	204	64	204152	2021	INVMA		20 000,00 235 000,00	
					Prestation Totaux	608 416,35	10 363 195,77	1 051 391,77

Service S0025 DEVPN - ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE NATUREL

Prestation	Chap.	ъ .	3 7 .	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
		Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
A	21	738	2118	2006	ACQUITDENS			300 000,00
Acquisitions foncières	73	01	7327				2 500 000,00	
					Prestation		2 500 000,00	300 000,00
	011	738	60632			10 000,00		
	011	738	61524			194 000,00		
	011	738	61524	2012	TRAVAUXENS	5 000,00		
	011	738	6156			647,00		
	011	738	617			75 000,00		
	011	738	617	2019	PGESTION	30 000,00		
	011	738	62268	2017	GEST CHASS	13 346,12		
	011	738	62268	2021	GESTCHASS	3 749,66		
	011	738	6231			2 000,00		
	011	738	6281			725,00		
Actions espaces naturels	011	738	637	2012	CD127	6 000,00		20,000,00
	20	738 738	2031	2013	CD127			20 000,00
	21	738	2128					10 000,00 10 000,00
	21	738	2188					5 000,00
	23	738	2312					95 000,00
	23	738	2312	2013	CD127			20 000,00
	65	738	6558	2013	CD127	6 000,00		20 000,00
	65	738	6568			19 700,00		
	67	01	6711			300,00		
	70	738	7035			, i	45 000,00	
	70	738	70388				6 100,00	
		•		•	Prestation	366 467,78	51 100,00	160 000,00
	011	738	615231			50 000,00		
Actions espaces, sites et itinéraires	20	738	2031					90 000,00
	20	738	2031	2021	REGORDANE			20 000,00
	23	738	23153					60 000,00
	23	738	23153	2021	REGORDANE			30 000,00
	70	738	70848				4 500,00	
	70	130	70040		Prestation	50 000,00	4 500,00	200 000,00
Actions valorisation du patrimoine naturel	011	738	6068			90 000,00		
	011	738	6281			1 906,00		
	1			1	Prestation	91 906,00		
Etudes d'intérêt						·		
départemental sur les	011	738	617			12 004 22		
espaces naturels sensibles	011	136	617		D44*-	12 904,22		
					Prestation	12 904,22	2 555 (00.00	((0,000,00
					Totaux	521 278,00	2 555 600,00	660 000,00

DEVPN - SERVICE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

S0091

-				A	P/AE	Fonctio	nnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Actions de préventions des inondations	011	18	6281			4 000,00		
		1			Prestation	4 000,00		
	011	70	6281			4 550,00		
	011	738	60632			2 000,00		
Actions eau et milieu aquatique	011	738	611			125 500,00		
	011	738	617			5 000,00		
	21	64	2157					5 000,00
					Prestation	137 050,00		5 000,00
	011	023	6234			1 000,00		
	011	61	60631			1 500,00		
	011	61	60632			3 500,00		
	011	61	60636			1 000,00		
	011	61	6064			800,00		
	011	61	611			45 000,00		
Assistance technique réglementaire à l'eau	011	61	61558			5 000,00		
	011	61	6156			1 000,00		
	011	61	6238			600,00		
	21	61	2157					8 500,00
	21	61	2182					20 000,00
	70	61	705				107 000,00	
	74	61	74788				268 000,00	
					Prestation	59 400,00	375 000,00	28 500,00
Etudes d'intérêt départemental sur l'eau et milieu aquatique	011	70	617			45 000,00		
et imieu aquatique	1 011	1 / 0	1017	<u>I</u>	Prestation	45 000,00		
					Totaux	245 450,00	375 000,00	33 500,00

S0092 DEVPN - SERVICE GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES

		_			AP/AE	Fonctionn	ement	Investiss	ement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	011	01	637			23 200,00			
	011	64	60632			10 000,00			
	011	64	611			18 000,00			
	011	64	611	2020	EDD	100 000,00			
	011	64	615231			100 000,00			
	011	64	617			60 000,00			
Exploitation des parrages	011	64	617	2020	BARRAGES	85 000,00			
Darrages	011	64	617	2020	EDD	50 000,00			
	011	64	62268			100 000,00			
	011	64	6231			5 000,00			
	21	64	2157					10 000,00	
	67	64	678			15 000,00			
	70	64	70323				4 000,00		
					Prestation	566 200,00	4 000,00	10 000,00	
	13	64	1318						218 880,00
	20	64	2031					20 000,00	
	20	64	2031	2017	PROCECILE			600 000,00	
0.7.4	20	64	2031	2017	SENDROME			30 000,00	
Opérations sur les barrages	20	64	2031	2018	SECURPISE			150 000,00	
ics barrages	23	64	231318					200 000,00	
	23	64	237					5 000,00	
	23	64	237	2017	SENDROME			5 000,00	
	23	64	238	2017	SENDROME			20 000,00	
					Prestation			1 030 000,00	218 880,00
					Totaux	566 200,00	4 000,00	1 040 000,00	218 880,00

Service S0140 DEVPN - COORDINATION ET ANIMATION

Prestation	Char	Fonct.	Nature	AP/	AE	Fonctionne	ement
Prestation	Chap.		Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Contribution à l'Agence Technique							
Départementale	65	01	6568			110 000,00	
		1		Pr	estation	110 000,00	
Contributions au fonctionnement des syndicats mixtes/ ententes	65	738	6561			3 094 000,00	
patrimoine naturel	74	738	7474				675 000,00
				Pr	estation	3 094 000,00	675 000,00
Financement CAUE	014	71	7398			900 000,00	
				Pr	estation	900 000,00	
Subventions aux syndicats mixtes -							
eau et milieu aquatique	65	64	65737			977 435,00	
	•			Pr	estation	977 435,00	•
	•				Totaux	5 081 435,00	675 000,00

MISSION QUALITE ALIMENTAIRE

Dans le cadre de l'orientation politique « Favoriser la prospérité et l'équilibre des territoires », les interventions de l'axe « Déployer la Politique Alimentaire Départementale » se déclineront selon deux missions :

- Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire
- Faciliter l'accès des Gardois à l'offre alimentaire du territoire

La Politique Alimentaire Départementale, labellisée « Projet Alimentaire Territorial » par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est une politique transversale. Elle recouvre différentes interventions du Département aussi diverses que les activités du laboratoire départemental d'analyse, la marque de territoire Militant du Goût ou encore la gestion des repas dans les collèges et l'accès à une alimentation de qualité pour les plus fragiles.

Le Département a souhaité transposer cette transversalité interne à l'échelle de son déploiement territorial et a en ce sens fédérer et associer les acteurs du territoire à sa démarche. La Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard compte ainsi 37 structures signataires, rassemblées autour d'un objectif partagé : favoriser une alimentation de qualité, saine et durable accessible aux Gardois.

Le budget présenté ci-après ne revêt pas l'ensemble des interventions du Département en matière d'alimentation mais correspond aux moyens dédiés pour construire la Politique Alimentaire Départementale avec les partenaires et la déployer auprès des territoires.

I – Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire

A) Subvention pour le développement de l'agriculture biologique

Il s'agit de soutenir le développement d'une agriculture gardoise durable, soucieuse de l'environnement, de la préservation des ressources et des paysages, de la santé et source d'un développement équilibré du territoire. Fort des atouts du Gard en matière d'agriculture biologique, le Département encourage les initiatives et dynamiques de la filière.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 42 000,00 € en fonctionnement,
- d'inscrire un crédit de 30 000,00 € en investissement (hors AP)

B) Subvention pour le développement de l'offre alimentaire gardoise

Il s'agit de favoriser le développement d'une offre de produits alimentaires de qualité sur le territoire. Le Département encourage les dynamiques de mobilisation et de préservation de foncier agricole, favorise l'installation et le renouvellement des générations, accompagne la structuration et le développement durable des filières de l'agriculture et de la pêche. Le Département soutient en particulier les démarches collectives et de territoire.

Il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 47 000.00 € en fonctionnement hors enveloppe
- > d'inscrire au titre de l'AE PADSOAE 2016 un crédit de paiement 2021 de 1517,40 €
- > d'inscrire au titre de l'AE PADSOAE 2018 un crédit de paiement 2021 de 10 617,00 €
- d'inscrire au titre de l'AE PADSOAE 2019 un crédit de paiement 2021 de 7 044,00 €
- > d'inscrire au titre de l'AE PADSOAE 2020 un crédit de paiement 2021 de 12 063,43 €

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à **78 241,83** € en fonctionnement et à **46 768,00** € en investissement.

II – Faciliter l'accès des Gardois à l'offre alimentaire du territoire

A) Subvention pour le développement des circuits de proximité

Il s'agit de favoriser la disponibilité des produits locaux pour les Gardois. Le Département encourage le maillage du territoire par des points de vente collectifs, l'approvisionnement de proximité des commerces et la diversification des modalités de vente dans un objectif d'adaptation aux habitudes de consommation et contraintes des Gardois.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 107 407,43 € en fonctionnement hors enveloppe
- d'inscrire un crédit de 30 000,00 € en investissement (hors AP)
- > d'inscrire au titre de l'AE PADAOAE 2019 un crédit de paiement 2021 de 453,78 €
- > d'inscrire au titre de l'AE PADAOAE 2020 un crédit de paiement 2021 de 31 182,97 €

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 139 044,18 € en fonctionnement et à 30 000,00 € en investissement.

B) Subvention pour le développement d'un approvisionnement local de qualité de la restauration hors domicile

Il s'agit d'encourager la restauration hors domicile, publique et privée, à mettre en œuvre des démarches de qualité alimentaire. Le Département intervient pour structurer l'approvisionnement en produits locaux de qualité, accompagner aux bonnes pratiques en cuisine, inciter à la sensibilisation des convives, inscrire ces actions dans une démarche de labellisation.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 70 000,00 € en fonctionnement,
- d'inscrire un crédit de 30 000,00 € en investissement (hors AP)
- → d'inscrire au titre de l'AE PADRHDAE 2020 un crédit de paiement 2021 de 8 000,00 €

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à **78 000,00** € en fonctionnement et à **30 000,00** € en investissement.

C) Subvention pour l'éducation à la consommation responsable et la valorisation du patrimoine gastronomique du Gard

Il s'agit d'inciter à l'évolution des modes de consommation et la croissance de la demande en produits locaux de qualité au travers de la sensibilisation et de la promotion. Le Département encourage les actions éducatives et les jardins collectifs, la valorisation des produits du terroir et les évènements festifs autour de l'agriculture et l'alimentation, l'ensemble de ces actions étant à la fois vecteur de prise de conscience et de cohésion sociale.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 62 000,00 € en fonctionnement,
- d'inscrire au titre de l'AP PAGAP 2019 un crédit de paiement 2021 de 10 840,95 € et d'augmenter cette enveloppe de 10 840,95 € pour la porter ainsi à 22 030,90 €

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 62 000,00 € en fonctionnement et à 10 840,95 € en investissement.

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe :

Il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 399 286,01 € en fonctionnement
- > 147 608,95 € en investissement



CONCLUSION:

Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il est décidé :

de créer une Autorisation d'Engagement (AE) :

- ✓ PADSOAE 2021 d'un montant total de 40 000,00 €
- ✓ PADAOAE 2021 d'un montant total de 60 000,00 €
- ✓ PADRHDAE 2021 d'un montant total de 30 000,00 €
- ✓ PAGAE 2021 d'un montant total de 30 000,00 €

de créer une Autorisation de Programme (AP) :

- ✓ PADAOAP 2021 d'un montant total de 60 000,00 €
- ✓ PADRHDAP 2021 d'un montant total de 50 000,00 €
- ✓ PAGAP 2021 d'un montant total de 30 000,00 €

de dévaloriser et de clôturer

- ✓ l'autorisation de programme PADAOAP 2020 : 60 000,00 €
- ✓ 1'autorisation de programme PADRHDAP 2020 : 50 000,00 €
- ✓ 1'autorisation d'engagement PAGAE 2020 : 30 000,00 €
- ✓ 1'autorisation de programme PAGAP 2020 : 30 000,00 €

d'inscrire un crédit de paiement total 2021 de :

En dépenses :

- > 397 554,43 € en fonctionnement
- > 147 608,95 € en investissement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Mission Qualité Alimentaire.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2008	VITRINAGRI	VITRINE DEP AGRICULTURE GARDOISE	2 190 000,00	0,00	2 190 000,00	- 1	1 995 570,53
2014	PCOMSTRUAE	PROJETS COMMERCIAUX STRUCTURANTS	68 389,82	0,00	68 389,82	0,00	33 384,26
2015	PCOMSTRUAP	PROJETS COMMERCIAUX STRUCTURANTS	46 768,00	0,00	46 768,00	46 768,00	-46 768,00
2016	PADAOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE ACCES A L'OFFRE AE	10 449,10	0,00	10 449,10	0,00	0,00
2016	PADAOAP	POLITIQUE ALIMENTAIRE ACCES A L'OFFRE	29 427,64	0,00	29 427,64	0,00	
2016	PADSOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE STRUCTURATION DE L'OFFRE AE	19 442,15	0,00	19 442,15	1 517,40	-682,41
2017	PADAOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE ACCES A L'OFFRE AE	17 052,49	0,00	17 052,49		0,00
2018	PADSOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE STRUCTURATION DE L'OFFRE AE	14 457,00	0,00	14 457,00	10 617,00	-617,00
2019	PADAOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE ACCES A L'OFFRE	53 037,78	0,00	53 037,78	453,78	0,00
2019	PADSOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE STRUCTURATION DE L'OFFRE	12 010,29	0,00	12 010,29	7 044,00	0,00
2019	PAGAP	PROJETS ALIMENTAIRES GARDOIS	11 189,95	10 840,95	22 030,90	10 840,95	0,00
2020	PADAOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	60 000,00	0,00	60 000,00	31 182,97	18 817,03
2020	PADAOAP	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	60 000,00	-60 000,00	0,00	0,00	0,00
2020	PADRHDAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENTLOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	30 000,00	0,00	30 000,00	8 000,00	12 000,00
2020	PADRHDAP	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENTLOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00
2020	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	40 000,00	0,00	40 000,00	12 063,43	27 936,57
2020	PAGAE	SUBVENTION POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLEET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00
2020	PAGAP	SUBVENTION POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLEET VALORISATION DU PATRIMOINE	30 000,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00
2021	PADAOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE		60 000,00	60 000,00		60 000,00
2021	PADAOAP	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE		60 000,00	60 000,00		60 000,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2021	PADRHDAE	LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DELA RESTAURATION		30 000,00	30 000,00		30 000,00
2021	PADRHDAP	LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DELA RESTAURATION		50 000,00	50 000,00		50 000,00
2021	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE		40 000,00	40 000,00		40 000,00
2021	PAGAE	SUBVENTION POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ETLA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD		30 000,00	30 000,00		30 000,00
2021	PAGAP	SUBVENTION POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ETLA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD		30 000,00	30 000,00		30 000,00

S0018

MISSION QUALITE ALIMENTAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature		AP/AE	Fonctionnement	Investissement
Trestation	Спар.	Tonet.	rvature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Subvention pour le	204	928	204141				30 000,00
développement de l'agriculture biologique		220	<			42.000.00	
	65	928	65737		Prestation	42 000,00 42 000,00	30 000,00
	204	928	20422	2015	PCOMSTRUAP		46 768,00
	65	928	6561			1 500,00	
	65	928	65734	2016	PADSOAE	1 517,40	
Subvention pour le	0.5	926	03734	2010	TADSOAL	1 317,40	
développement de l'offre alimentaire gardoise	65	928	65734	2018	PADSOAE	10 617,00	
·	65	928	65734	2019	PADSOAE	7 044,00	
	65	928	65734	2020	PADSOAE	12 063,43	
	65	928	6574			45 500,00	
		1		1	Prestation	78 241,83	46 768,00
	204	928	20421				30 000,00
Subvention pour le							20 000,00
	65	928	65737			12 000,00	
développement des circuits de proximité	65	928	6574			95 407,43	
	65	928	6574	2019	PADAOAE	453,78	
	65	928	6574	2020	PADAOAE	31 182,97	
					Prestation	139 044,18	30 000,00
	011	928	6228	2020	PADRHDAE	8 000,00	
Subvention pour le	011	928	6281			4 000,00	
développement d'un approvisionnement local						,	
de qualité de la	204	928	204142				30 000,00
restauration (hors domicile)	204	920	204142				30 000,00
uomiene)							
	65	928	65737			16 000,00	
	65	928	6574		B + +:	50 000,00	20 000 00
Subvention pour					Prestation	78 000,00	30 000,00
l'éducation à la							
consommation responsable et pour la	204	928	20421	2019	PAGAP		10 840,95
valorisation du							
patrimoine gastronomique du Gard	65	928	6574			62 000,00	
•	•	•	•	•	Prestation	62 000,00	10 840,95
					Totaux	399 286,01	147 608,95

MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a affirmé l'obligation pour les départements d'être partenaire des contrats de ville 2015-2020.

Le Département s'est engagé, dès 2000, comme partenaire de cette politique et en est devenu un acteur essentiel.

C'est donc naturellement qu'il a signé les 8 contrats de ville aboutis en 2015.

Pour mémoire, ces contrats de ville concernent les EPCI et les villes suivantes :

Etablissement Public de Coopération Intercommunale -EPCI	Communes concernées		
	Anduze		
Communauté Agglomération Alès	Alès		
	La Grand Combe *		
Communication de Nâmes	Nîmes		
Communauté Agglomération de Nîmes	Saint Gilles		
Communication Cond Phadenian	Pont Saint Esprit		
Communauté Agglomération Gard Rhodanien	Bagnols sur Cèze		
Communauté de Communes Terre d'Argence	Beaucaire		
Communauté de Communes Cèze Cévennes	Saint Ambroix		
Communauté de Communes Petite Camargue	Vauvert		
Communauté de Communes Pays d'Uzès	Uzès		

Compte-tenu de la fusion de l'agglomération d'Alès et de la Communauté de Communes du Pays Grand Combien notamment, le contrat de ville concernant la commune de la Grand Combe est désormais intégré à celui de l'agglomération d'Alès.

Ces contrats uniques sont structurés autour de trois axes principaux ou « piliers » :

- le développement économique et l'emploi,
- la cohésion sociale,
- l'habitat et le cadre de vie.

A ces axes principaux s'ajoutent des axes transversaux : le soutien à la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations.

Par sa signature, le Département s'engage à mobiliser ses interventions de droit commun sur les quartiers prioritaires afin de leur offrir un même niveau de services et de prestations que sur les autres quartiers.

Au-delà de la mobilisation de ses politiques de droit commun, la collectivité départementale soutient les actions réalisées dans le cadre des contrats de ville au moyen d'un outil financier unique : le Fonds de Développement Social (FDS).

Au titre de l'année 2020, 788 demandes de subventions ont été déposées par 418 porteurs de projets. 595 dont 130 nouvelles actions ont été soutenues en majorité sur les thématiques liées à la jeunesse, l'éducation, le lien social et la citoyenneté.

Suite au Pacte de Dijon du 16 juillet 2018 qui donne une nouvelle impulsion à la politique de cohésion sociale, l'Etat a invité le Département et les collectivités à définir des protocoles d'engagements renforcés et réciproques à mettre en œuvre jusqu'en 2022, date de prolongation des contrats de ville.

Ces protocoles d'engagements renforcés et réciproques ont été adoptés par l'Assemblée départementale lors de la session du 22 octobre 2020.

Ils devraient notamment se traduire par la prolongation jusqu'en 2022 des 30 conventions pluriannuelles d'objectifs actualisées et par la proposition de nouvelles conventions avec des associations impliquées durablement sur les quartiers prioritaires.

Par cet engagement, le Département affirme à nouveau son soutien actif aux habitants des quartiers prioritaires pour lequel il est décidé d'inscrire un crédit de 1 262 000,00 €.

Prestation « Subventions pour des actions de développement social dans le cadre du FDS (hors ORU) » 1 262 000,00 €

> subventions associations (Chapitre 65 – Fonction 30 – Nature 6574) 1 135 000,00 €

> subventions communes et structures intercommunales

(Chapitre 65 – Fonction 30 – Nature 65734) **63 000,00 €**

> subventions établissements publics

(Chapitre 65 – Fonction 30 – Nature 65737) **29 000,00 €**

participation au GIP (Chapitre – Fonction 30 – Nature 6568)
 35 000,00 €

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la Mission Politique de la Ville.

Service S0078 $\,$ DGA1 - MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/A	AE	Fonctionnement
Frestation	Спар.	ronct.	Nature	Année Code		Dépenses
	65	30	6568			35 000,00
Subventions pour des actions de développement social dans le cadre	65	30	65734			63 000,00
du FDS (hors ORU)	65	30	65737			29 000,00
	65	30	6574			1 135 000,00
				P	restation	1 262 000,00
					Totaux	1 262 000,00

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES- volet

logement

Globalement, le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires, service logement (S0039), se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 3 946 400,00 €

- Recettes: 658 000,00 €

Investissement

- Dépenses : 1 600 000,00 €

Recettes: 1 600 000,00 €

1 – Prestation « FSL charges : Prise en charge des aides financières liées au logement »

Conformément aux lois et règlements en vigueur, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement et notamment :

- les dépenses liées à l'entrée dans un logement,
- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies.

Ce Fonds a été transféré aux départements en 2005 (article n° 65 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 / décret n°2005-212 du 02 mars 2005 relatif au Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)). Il constitue le dispositif financier et social du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), créé par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR et renforcé par le décret n°2017- 1565 du 14 novembre 2017 relatif aux Plans départementaux pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées qui indique que le *PDALHPD vérifie que le fonds de solidarité pour le logement et, le cas échéant, les fonds locaux concourent aux objectifs du plan et font des propositions en la matière. En lien avec la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) mentionnée à l'article 7-2 de la loi du 31 mai 1990, il s'assure du concours du fonds de solidarité pour le logement et, le cas échéant, des fonds locaux, en vue du maintien dans le logement et du relogement des personnes menacées d'expulsion.*

Le FSL permet effectivement de venir en aide au public relevant du PDALHPD, sous la forme d'aides financières pour l'accès à un logement (à 85% sous forme de prêts, récupérables sur les prestations), pour le maintien dans un logement (à 52% sous forme de prêts), pour le règlement des charges liées au logement (eau, énergie, chauffage) ; il permet également le financement d'actions d'accompagnement des publics du PDALHPD.

Dépenses

FSL charges : 1 499 500,00 €

Le budget 2021 concernant les aides financières permettra de garantir le maintien des fournitures eau, électricité, gaz, aux foyers les plus précarisés.

Ces aides couplées avec les actions menées dans le cadre du service local d'information sur la maîtrise des énergies (SLIME) permettent d'avoir une politique plus globale articulant les aides à la rénovation de l'habitat et le soutien au pouvoir d'achat afin de lutter contre la précarité énergétique.

> Annulation de titres sur années antérieures :

500,00€

⋉ Recettes

> Participations volontaires des fournisseurs d'énergie :

527 000,00 €

> Annulations de mandats sur exercices antérieurs :

500,00€

2 - Prestation « Subventions de fonctionnement dans le champ du FSL »

➣ Dépenses :

> Subventions aux associations :

1 026 000,00 €

Ces crédits sont prévus pour conduire des actions inscrites dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Ces actions renforcent celles menées par les travailleurs sociaux du département en :

- mobilisant l'offre locative du parc privé pour les publics du PDALHPD,
- développant de la médiation sur la thématique du logement,
- contribuant à la montée en compétence des travailleurs sociaux du département et des partenaires,
- sécurisant les bailleurs et les locataires dans l'accès au logement et la prévention des expulsions par la mise en œuvre notamment des accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) qui permettent le traitement de la dette locative et l'accès à un nouveau logement si nécessaire.
- intervenant dans la prévention de la précarité énergétique avec le Service Local d'Intervention pour la Maitrise des Energies (SLIME)

3 - Prestation « FSL Accès et maintien : suivi de la gestion déléguée de la CAF »

Dépenses de fonctionnement

1 020 400,00 €

➤ Défraiement de la CAF pour les frais de gestion du FSL :

274 500,00 €

Une nouvelle convention de mandat de gestion avec la Caf pour trois années a été votée lors de la séance du Conseil départemental du 22 octobre 2020.

Les crédits de paiements 2020 s'élèvent à 274 500,00 € sur l'autorisation d'engagement « 2020 FSL ». Il est par ailleurs décidé de clôturer FSL 2017.

> Allocations-Aides financières :

500 000,00 €

Des aides sont attribuées sous forme de secours non remboursables, afin de recouvrir les frais liés à l'accès et/ou au maintien dans le logement tel que définis dans le règlement intérieur du FSL (modifié par délibération du Conseil départemental en date du 14 février 2018). Le budget 2021 est ajusté à la consommation budgétaire de 2020.

> Admission en non valeur et remises de dettes :

180 000,00 €

- admission en non valeur : 160 000,00 €
- remises de dettes : 20 000,00 €

Les aides du Fonds de Solidarité Logement peuvent être attribuées sous forme de prêts, notamment l'aide au dépôt de garantie que le locataire récupèrera à sa sortie du logement. Les remises de dettes peuvent être consenties lorsque le remboursement du prêt met en péril les moyens de subsistance du foyer, suite à un changement intervenu dans la situation familiale ou au niveau socio-économique.

> Créances éteintes : 65 000,00 €

> Frais bancaires : 900,00 €

☒ Recettes de fonctionnement

> Communes et structures intercommunales :

10 000,00 €

> Autres groupements de collectivité et établissements publics :

60 000,00€

➤ Autres structures – CAF et MSA :

60 000,00 €

Comme prévu par la réglementation, le FSL peut recevoir une participation financière volontaire de la part d'autres collectivités territoriales, des CCAS, des organismes d'HLM, des CAF et MSA. Ces participations font l'objet d'un conventionnement.

> Mandats annulés sur exercices antérieurs :

500,00€

Dépenses d'investissement

➤ Aides financières accordées sous forme de prêts pour le maintien et l'accès dans un logement :

1 400 000,00 €

Selon les modalités du règlement intérieur du FSL, des aides financières peuvent être accordées sous forme de prêt remboursable pour l'accès au logement et/ou pour le maintien dans le logement. Il est prévu ici de réserver les crédits nécessaires à honorer les dépenses de prêts accordés.

> Cautionnement envers les bailleurs :

200 000,00 €

Dans le cadre de l'accès au logement, il est prévu une aide complémentaire sous forme de cautionnement envers le bailleur. Il est prévu ici les crédits nécessaires à couvrir la mise en jeu de ces garanties.

Cette mise en jeu est remboursée par les personnes par le biais des récupérations sur prestations par la CAF.

☒ Recettes d'investissement

> Remboursement des prêts accordés :

1 400 000,00 €

> Remboursement des créances nées de la mise en jeu des garanties :

200 000,00 €

Il est à noter que les remboursements de prêts accordés couvrent à près de 90% le montant de l'enveloppe inscrite en dépenses.

4 – Prestation « Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) »

> MASP: 400 000,00 €

Il s'agit d'une prestation relevant d'une mission obligatoire pour le Département aux termes de la loi de mars 2007. La mise en cohérence de ces mesures avec les autres types d'accompagnement social que sont l'accompagnement social lié au logement et les accompagnements éducatifs budgétaires menés par les services du Département (liés aux difficultés budgétaires et mises en œuvre dans le cadre de la politique de développement social) est désormais effective. Cette prestation concerne les publics les plus vulnérables dont la situation budgétaire a des incidences sur leur sécurité.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires – volet logement.

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2020	FSL	FRAIS DE GESTION CONVENTION DE MANDAT	823 500,00	0,00	823 500,00	274 500,00	274 500,00

Service S0039 DADST - LOGEMENT

Duranta di a u	Char	Earnat	Natara	AI	P/AE	Fonctionn	ement	Investis	sement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	011	72	611	2 020	FSL	274 500,00			
	011	72	627			900,00			
	27	01	2748					1 400 000,00	1 400 000,00
	27	01	2764					200 000,00	200 000,00
FSL accès et maintien,	65	72	6518			500 000,00			
suivi de la gestion déléguée à la CAF	65	72	6542			65 000,00			
	65	72	6577			180 000,00			
	74	72	7474				10 000,00		
	74	72	7475				60 000,00		
	74	72	74788				60 000,00		
	77	72	773				500,00		
	1		I	P	restation	1 020 400,00	130 500,00	1 600 000,00	1 600 000,00
EGI GL	65	72	6518			1 499 500,00			
FSL Charges, prise en charge des aides financières liées au	67	58	673			500,00			
logement	74	72	74788				527 000,00		
	77	72	773			1 700 000 00	500,00		
Management				<u> </u>	restation	1 500 000,00	527 500,00		
Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé						400 222 2			
(MASP)	011	58	611		4 . 4	400 000,00			
Subvention de		1		P	restation	400 000,00			
fonctionnement dans le champs du FSL	65	72	6574			1 026 000,00			
champs uu r SL	103	1/2	03/4	p	restation	1 026 000,00			
					Totaux	3 946 400,00	658 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00

COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE, EMPLOI ET INSERTION

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES

ACCES INTERNET AU HAUT ET TRES HAUT DEBIT

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite du plan de couverture du réseau « WiGard » (réseau départemental de télécommunications à THD). Plusieurs étapes déjà engagées sur ce volet se poursuivront en 2021.

Fin des travaux de montée en débit réalisées dans plusieurs communes. Tous les sites seront opérationnels en 2021.

L'extension du périmètre de la concession THD de 76 à 305 communes (hors zones AMII en principe desservie par les opérateurs privés) a été attribuée pour 25 ans à l'opérateur de réseau SFR Collectivités (340,86 Millions d'Euros d'investissement) L'objectif est de desservir en FTTx 257 000 prises abonnés d'ici 2022. Cet investissement de l'opérateur est financé pour partie sur fonds publics à hauteur de 7,1 M€ sur la durée de la concession. 2021 verra le début d'une participation financière du Département aux raccordements longs prévus dans la concession de DSP.

ACCES TELEPHONIE MOBILE

Dans le cadre du plan national de couverture des zones blanches de couverture en téléphonie mobile, le Département a programmé la construction de 7 nouveaux pylônes sur les communes suivantes : Laval Saint Roman, Le Garn, Lussan, Peyrolles, Saint Martial, Saint Paul La Coste, et Verfeuil. 2021 verra l'achèvement de ce plan de couverture.

Le Budget Primitif 2021 présenté pour l'Aménagement Numérique des Territoires s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- 1- Les infrastructures facilitant les accès fixes aux télécommunications à haut et très haut débit
- 2- Les infrastructures facilitant les accès aux télécommunications mobiles : téléphone et 3G (Internet sur Smartphone)
- I) Les infrastructures facilitant les accès fixes aux télécommunications à haut et très haut débit :

<u>Contribution au réseau départemental d'infrastructures haut débit et à ses usages</u>: 1 370 000,00 €

> Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire **70 000,00** € pour les frais d'entretien et de maintenance : Chapitre 011, fonction 70, nature 6132 : 70 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 10 000,00 € pour l'adhésion à l'association des collectivités intervenant dans le domaine des communications AVICCA :

Chapitre 011, fonction 70, nature 6281 : 10 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Il est prévu de percevoir 60 000,00 € dans le cadre de l'utilisation du NRAZO

En dépenses de fonctionnement en AE:

Il est décidé d'inscrire 60 000,00 € pour la subvention de l'entretien et de la maintenance des NRAZO de la Région :

2010 HTDEBITFON chapitre 65, fonction 70, nature 65732 : 60 000,00 €:

En recettes de fonctionnement en AE:

Il est décidé d'inscrire une recette sur l'AE 2019 REDTHD et de la rephaser.

AE 2019 REDTHD chapitre 75, fonction 70, nature 757 : **686 000,00 €**

> Section d'investissement

Il est décidé de diminuer de 381 633,65 € l'AP 2010 HAUTDEBIT et de la clôturer, les opérations liées à cette autorisation de programme étant terminées.

En autorisation de programme :

Il est décidé de **dévaloriser l'AP 2016 THD de 15 120 422,26** € et de la rephaser afin de la rendre compatible avec le rythme des investissements proposés par SFR collectivités dans le cadre du déploiement du THD.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 1 230 000,00 € afin d'honorer les dépenses déjà engagées des études de faisabilité, études d'avant-projet ainsi que les prestations d'assistance à maitrise d'ouvrage :

AP 2016 THD 20-70-2031 : 120 000,00 € AP 2016 THD 204-70-20421 : 10 000,00 € AP 2016 THD 204-70-20423 : 300 000,00 € AP 2016 THD 23-70-23153 : 800 000,00 €

En recettes d'investissement en AP:

Il est prévu de percevoir **3 800 000,00** € pour le financement du plan THD par France Très Haut-débit.

AP 2016 THD 13-70-13172 : 3 800 000,00 €

Par ailleurs, le projet initial THD du Département était prévu au départ sous la forme d'un contrat d'affermage de 200 Millions d'Euros en sus des travaux de montée en débit. Les financements publics étaient alors estimés à 68,2 Millions d'Euros (Etat, Région, Europe).

En 2017, l'exécutif a choisi de changer de procédure après négociation en optant pour une concession de délégation de service public d'une durée de 25 ans.

Ce choix diminue de fait le coût de l'investissement (environ 7 M€ pour les travaux de montée en débit) à la charge du Département mais également le montant des recettes attendues (5,5 M€ sur les travaux MED et NRAZO). Aussi, il est décidé de diminuer le montant de l'AP 2016 THD de 47,780 M€ afin de rendre cohérent le montage financier de l'opération.

II) LES INFRASTRUCTURES FACILITANT LES ACCES AUX TELECOMMUNICATIONS MOBILES : 463 000,00 €

Contribution aux infrastructures de téléphonie mobile :

463 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire **10 000,00** € pour l'entretien et la maintenance des pylônes TDF loués par le Département : chapitre 011, fonction 70, nature 611 : 10 000,00 €

Section d'investissement

L'AP 2011 TELMOBILE doit être diminuée de 23 615,07 € afin de pouvoir procéder à sa clôture.

En dépenses d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire 233 000,00 € afin de verser la subvention suite au financement des travaux d'alimentation électrique réalisés par le SMEG :

Chapitre 204, fonction 74, nature 204152 : 233 000,00 €

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 220 000,00 € afin d'honorer les dépenses déjà engagées des études de faisabilité, études d'avant- projet ainsi que les prestations d'assistance à maitrise d'ouvrage :

AP 2017 TELMOBILE 20-70-2031 : 20 000,00 € AP 2017 TELMOBILE 23-70-23153 : 200 000,00 €

Il est décidé de prolonger l'AP 2017 TELMOBILE de 1 an.

En recettes d'investissement en AP:

Il est prévu de percevoir **250 000,00** € de subvention de l'Etat :

AP 2017 TELMOBILE 13-70-1311 : 250 000,00 €

En conclusion:

En crédits de paiement, le tableau ci-dessous résume le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour l'Aménagement Numérique du territoire.

SECTION	DEPENSES	RECETTES		
INVESTISSEMENT	1 683 000,00	4 050 000,00		
FONCTIONNEMENT	150 000,00	746 000,00		
TOTAL	1 833 000,00	4 796 000,00		

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour l'Aménagement Numérique du territoire.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement >N
2010	HAUTDEBIT	PART MISE EN OEUVRE HAUT DEBIT GARD	3 841 507,00	-381 633,65	3 459 873,35	0,00	
2010	HTDEBITFON	PART MISE EN OEUVRE HAUT DEBIT GARD	2 719 110,00	0,00	2 719 110,00	60 000,00	202 816,00
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DETELEPHONIE MOBILE	613 804,84	-23 615,07	590 189,77	0,00	
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	30 000 000,00	-15 121 622,26	14 878 377,74	1 230 000,00	4 634 729,31
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	220 000,00	279 860,74

Recettes

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement >N
2010	HAUTDEBIT	PART MISE EN OEUVRE HAUT DEBIT GARD	0,00	0,00	0,00		
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DETELEPHONIE MOBILE	183 280,26	0,00	183 280,26	0,00	48 858,67
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	74 495 000,00	-47 780 000,00	26 715 000,00	3 800 000,00	22 915 000,00
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	868 400,00	0,00	868 400,00	250 000,00	368 400,00

DDNT - DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

S0076

Ducatation	Chan	Fonct.	ct. Nature		AP/AE	Fonction	nnement	Investiss	ement
Prestation	Chap.	ronct.		Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	011	70	6132			70 000,00			
	011	70	6281			10 000,00			
	13	70	13172	2016	THD				3 800 000,00
Contribution au	20	70	2031	2016	THD			120 000,00	
réseau départemental	204	70	20421	2016	THD			10 000,00	
d'infrastructures haut débit et à	204	70	20423	2016	THD			300 000,00	
ses usages	23	70	23153	2016	THD			800 000,00	
	65	70	65732	2010	HTDEBITFON	60 000,00			
	70	70	70388				60 000,00		
	75	70	757	2019	REDTHD		686 000,00		
	1				Prestation	140 000,00	746 000,00	1 230 000,00	3 800 000,00
Contribution	011	70	611			10 000,00			
aux	13	70	1311	2017	TELMOBILE				250 000,00
infrastructures	20	70	2031	2017	TELMOBILE			20 000,00	
de téléphonie mobile	204	74	204152					233 000,00	
modific	23	70	23153	2017	TELMOBILE			200 000,00	
				10 000,00		453 000,00	250 000,00		
					Totaux	150 000,00	746 000,00	1 683 000,00	4 050 000,00

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

Avec 19 millions de nuitées touristiques par an générant un chiffre d'affaires de près d'un milliard d'euros soit 13% du produit intérieur brut et 16 000 emplois directs et indirects, le tourisme est un vecteur économique essentiel pour le Gard.

Secteur qui subit pleinement les effets des crises sanitaire et économique 2020 et qui pourraient perdurer en 2021. Ces crises ont permis de démontrer combien la nouvelle gouvernance de Gard tourisme associant les intercommunalités gardoises pouvait fédérer et multiplier les énergies, les idées, les ambitions, les moyens. Preuve s'il en était, de la bonne stratégie déployée dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité 2018-2021 (SDTLA).

Dans ce contexte, le Département poursuivra sa démarche de soutien des acteurs touristiques aux cotés de la Région et des intercommunalités. Les stratégies marketing et de soutien développée entre le Département, Gard Tourisme et les territoires prend en compte une nécessité d'adaptation et de souplesse dans les objectifs tout en maintenant les axes directeurs du SDTLA :

- Mettre en œuvre une gouvernance rénovée et partagée
- Une organisation touristique coordonnée et renforcée
- Une Destination Gard multiple
- Une offre touristique évolutive et adaptable
- L'innovation au service d'une ingénierie touristique renforcée

Au regard de l'expérience vécue, il apparait naturel, et partagé avec les territoires, de viser un tourisme plus responsable, durable et solidaire que devra prendre en compte le futur SDTLA pour lequel les travaux de concertation seront conduits au cours de l'année 2021.

La mise en œuvre du SDTLA 2018-2021 sur sa dernière année permettra de :

- Conforter et renforcer la gouvernance de Gard Tourisme
- Poursuivre la stratégie marketing partagée entre le Département, la Région, les collectivités et leurs Offices de Tourisme et les professionnels,
- Développer les dispositifs de soutien en investissement tant pour les petits aménagements à vocation touristique que la diversification d'activité en agritourisme, voir collaborer avec les EPCI au titre de l'immobilier d'entreprises vers une diversification et une éco-responsabilité de l'offre d'hébergement touristique prioritairement rurale et incitant les voyageurs à des usages responsables (proximité des visites, déplacement doux ou collectifs, circuits-courts...),
- La mise en œuvre des dispositifs de signalisation et d'information touristique responsable et solidaire.
- Au titre d'un tourisme responsable, durable et solidaire, divers axes sont envisageables :
 - o Charte du tourisme durable et solidaire avec les socio-professionnels,
 - o Inciter à la pédagogie environnementale des voyageurs (les ressources en proximité des sites, la biodiversité, les hommes et leur culture locale, les savoir-faire...),

- o Identifier les moyens d'un tourisme pour tous où les plus démunis ont aussi droit aux découvertes de nos richesses,
- o Faire de nos propres concitoyens des ambassadeurs de nos territoires en leur permettant de mieux appréhender l'ensemble de nos atouts (tourisme de proximité).

Et aussi poursuivre les collaborations engagées depuis plusieurs années pour :

- Développer et soutenir des opérations et manifestations touristiques support d'animation sur le territoire,
- Développer et soutenir des démarches et manifestations visant à valoriser le patrimoine gastronomique et les savoir-faire gardois,

I – PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE EN COHERENCE AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT TOURISTIQUES

A. Subvention au comité départemental du tourisme (CDT) Gard Tourisme

Le CDT/ADRT Gard Tourisme assure la mise en œuvre du Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité dont les 5 orientations se déclinent en 18 enjeux et 47 fiches actions. A ce titre, l'organisme bénéficie d'une subvention annuelle d'aide à la structure. Pour mémoire, le CDT/ADRT a fait évoluer ses statuts en 2019 garantissant une nouvelle gouvernance associant le Département, les intercommunalités et les communes classées station touristique dans la définition d'une stratégie et d'un plan d'action en commun, les trois niveaux de collectivité apportant une cotisation annuelle au titre de leur participation à cette stratégie commune. Aussi, il est décidé :

> d'inscrire un crédit de 2 347 000,00 € en fonctionnement, sur le chapitre 65, fonction 94, nature 657 4

B. Subvention aux projets structurants

En matière de tourisme, le Département intervient à deux niveaux par des aides versées sous condition de réalisation de travaux éligibles via une convention.

a. Agritourisme (AP AGRITOUR):

Dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles en partenariat avec la Région, l'Etat et l'Union Européenne (fonds FEADER et FEADERLEADER) et au regard des projets en cours, le Département doit prévoir les crédits nécessaires en 2021 relatifs au développement d'activités agritouristiques (par la diversification d'activité et la montée en gamme) qui constituent à la fois un complément de revenus pour les agriculteurs et une offre supplémentaire d'hébergement, de découvertes, de loisirs dans toutes les destinations touristiques gardoises.

Ces projets s'inscrivent par ailleurs dans la stratégie départementale visant à développer l'offre touristique et à soutenir la diversification de l'activité dans les exploitations agricoles.

Aussi, il est décidé:

- de créer :
 - o AP AGRITOUR 2021 à hauteur de 40 000,00 € sur 2 ans
- d'inscrire les Crédits de Paiements 2021, chapitre 204, fonction 94, nature 20422, suivants :

AP AGRITOUR 2019: 9 040,00 €
 AP AGRITOUR 2020: 16 200,00 €
 AP AGRITOUR 2021: 25 000,00 €

b. Petits Aménagements à Vocation Touristique (AP PAVT)

Il s'agit de soutenir les petits projets d'investissement concourant à l'attractivité du territoire en matière touristique en complément des contrats territoriaux qui s'adressent à des aménagements et équipements plus importants. Ces soutiens ont vocation à compléter les multi-financements, y compris sur des fonds Européens.

Les projets éligibles ont pour ambition de soutenir l'attractivité en augmentant et diversifiant l'offre qualitative d'équipements, d'accès aux petits patrimoines, de points de vue, de stationnement des camping-cars offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des clientèles touristiques et des gardois.

Trois domaines sont couverts par le dispositif:

- Aires de services et de repos des camping-cars
- Petits équipements touristiques
- Restauration de patrimoine vernaculaire

Aussi, il est décidé:

- > de créer :
 - o **AP 2021 PAVT** à hauteur de 100 000,00 € sur 3 ans
- d'inscrire les Crédits de Paiements suivants :
 - o AP 2019 PAVT : 57 600,00 € dont
 - 21 500,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 204141
 - 34 600,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 204142
 - 1 500,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 20421
 - o AP 2020 PAVT : 35 000,00 € dont :
 - 12 500,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 204141
 - 11 500,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 204142
 - 11 000,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 20421

- o AP 2021 PAVT : 50 000,00 € dont :
 - 15 000,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 204141
 - 20 000,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 204142
 - 10 000,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 20421
 - 5 000,00 € chapitre 204, fonction 94, nature 20422

c. Structure de gestion signalisation touristique :

Dans le cadre des deux dispositifs de signalisation et d'information touristique la première phase de déploiement des panneaux des communes disposant d'un label patrimonial s'est achevée en 2020. Il s'agit de poursuivre désormais avec les sociaux professionnels et en fonction des destinations touristiques collégialement définies au sein de Gard Tourisme avec les territoires. Il est décidé :

d'inscrire 200 000,00 € de Crédits de Paiements, chapitre 21, fonction 621, nature 218 8

II) VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LES RICHESSES GASTRONOMIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

A. Subvention pour les manifestations et opérations touristiques

Les manifestations à caractère événementiel et les opérations touristiques contribuent à animer le territoire, à renforcer son attractivité et à développer l'offre de loisirs. Le Département maintient son soutien aux actions portées par diverses collectivités et associations dans ce domaine.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 56 000,00 € en fonctionnement, se décomposant comme suit :
 - o **2 500,00** € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 657 34
 - o **53 500,00** € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 657 4

B. Subvention pour la valorisation du patrimoine gastronomique

La gastronomie fait partie intégrante du patrimoine culturel et historique d'un territoire. Ceci est particulièrement vrai dans le Gard, destination reconnue pour son patrimoine culinaire.

C'est dans cet objectif que le Département en partenariat avec les chambres consulaires a créé en 2002 une signature et bannière départementale destinée à promouvoir les produits alimentaires gardois d'excellence, « Le Gard, Militant du Goût ». Elle s'inscrit en lien avec la démarche régionale « Sud de France/Occitanie ». Les deux démarches sont déployées de manière complémentaire.

A ce jour, plus de 600 agriculteurs, artisans, traiteurs, commerçants et restaurateurs détiennent le label « *Le Gard, Militant du Goût* », sachant que l'ensemble des produits sous un signe de qualité AOC, AOP, IGP et AB sont reconnus par la signature gardoise.

Outre son intervention par le pilotage de la démarche « *Le Gard, Militant du Goût* », le Département apporte un soutien à de nombreuses manifestations de promotion de la gastronomie et du tourisme gardois réparties sur l'ensemble du territoire.

Le soutien à ces événements permet de valoriser, à la fois les destinations touristiques et les territoires en mettant en valeur des produits du terroir et le savoir-faire qui les caractérise, ainsi que la qualité de leur environnement naturel ou aménagé.

Par ailleurs, le Département porte également le concours annuel Gard Gourmand en partenariat avec les chambres consulaires. Ce concours réunit chaque année plus de 100 professionnels proposant plus de 400 produits avec l'objectif de décrocher une médaille d'or, d'argent ou de bronze. Il est constaté une augmentation significative du chiffre d'affaires des médaillés or (+ 20 % en moyenne) et un accroissement constant du nombre de concourants.

Aussi, il est décidé:

- d'inscrire un crédit de 187 000,00 € en crédits de fonctionnement, se décomposant comme suit :
 - o 9 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 657 34
 - o 68 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 657 37
 - o 110 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 657 4

C. Actions de promotion Le Gard Militant du Goût

Dans le cadre de la démarche « Le Gard, Militant du Goût », le Département assure la promotion des produits médaillés au concours Gard Gourmand par la mise à disposition de paniers « Le Gard, Militant du Goût ». Ces paniers sont préparés dans le cadre des manifestations organisées ou soutenues par le Département tout au long de l'année sur l'ensemble du département.

Le Département réalise également un guide des médaillés (au concours Gard Gourmand) et des saveurs ; les 600 professionnels concernés figurent dans ce document à vocation gastronomique mais aussi touristique (avec les coordonnées de tous les agriculteurs, artisans, traiteurs, commerçants et restaurateurs labellisés). Ce document est en effet distribué auprès des Gardois et des touristes en version papier et accessible via le site : www.militantdugout.gard.fr.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 40 000,00 € en fonctionnement se décomposant comme suit :
 - o 3 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 94, nature 623 4
 - o 37 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 94, nature 623 6

Conclusion:

Au total, pour la réalisation des actions de l'orientation **PROMOUVOIR LES ATOUTS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES GARDOIS**, il est décidé d'inscrire un crédit total de paiement 2021 :

- > 2 633 000,00 € en fonctionnement
- > 392 840,00 € en investissement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2019	AGRITOUR	SUBVENTION A L'AGRITOURISME	45 000,00	0,00	45 000,00	9 040,00	26 920,00
2019	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	200 000,00	0,00	200 000,00	57 600,00	85 400,00
2020	AGRITOUR	AGRITOURISME	45 000,00	0,00	45 000,00	16 200,00	18 800,00
2020	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	200 000,00	0,00	200 000,00	35 000,00	128 040,00
2021	AGRITOUR	AGRITOURISME		40 000,00	40 000,00	25 000,00	15 000,00
2021	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTQUIUE		100 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00

Service S0079 DATH - SERVICE DU TOURISME ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITOIRE

Duratedian	Char	Fonct.	Nature	A	AP/AE	Fonctionnement	Investissement		
Prestation	Chap.			Année	Code	Dépenses	Dépenses		
Actions de promotion Gard	011	94	6234			3 000,00			
Militant du Goût	011	94	6236			37 000,00			
	_				Prestation	40 000,00			
Subvention au Comité Départemental du tourisme (CDT) Gard Tourisme	65	94	6574			2 347 000,00			
(c21) our a 1 our isine	00		1007.	1	Prestation	2 347 000,00			
	65	94	65734			9 000,00			
Subvention pour la valorisation du patrimoine									
gastronomique	65	94	65737			68 000,00			
	65	94	6574			110 000,00			
			1	1	Prestation	187 000,00			
Subvention pour les manifestations et opérations	65	94	65734			2 500,00			
touristiques	65	94	6574			53 500,00			
					Prestation	56 000,00			
	204	94	204141	2019	PAVT		21 500,00		
	204	94	204141	2020	PAVT		12 500,00		
	204	94	204141	2021	PAVT		15 000,00		
	204	94	204142	2019	PAVT		34 600,00		
	204	94	204142	2020	PAVT		11 500,00		
	204	94	204142	2021	PAVT		20 000,00		
Subvention pour les projets	204	94	20421	2019	PAVT		1 500,00		
structurants	204	94	20421	2020	PAVT		11 000,00		
	204	94	20421	2021	PAVT		10 000,00		
	204	94	20422	2019	AGRITOUR		9 040,00		
	204	94	20422	2020	AGRITOUR		16 200,00		
	204	94	20422	2021	AGRITOUR		25 000,00		
	204	94	20422	2021	PAVT		5 000,00		
	21	621	2188				200 000,00		
					Prestation		392 840,00		
	Totaux 2 630 000,00 39								

DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DES FONDS EUROPEENS

Premier exercice à part entière de la Direction créée au deuxième semestre 2019, le Budget Primitif 2021 de la DIFFE est constitué de la superposition des budgets respectifs de l'ex Service Europe et Territoires de la DATH et de l'ex mission coordination juridique et Fonds Social Européen de la DGADS.

Il s'agit d'un budget de fonctionnement avec, d'une part, des dépenses liées au suivi de nos actions sur les Fonds structurels FEDER, FEADER et, d'autre part, des dépenses et recettes conséquentes relatives à la gestion de la Subvention Globale du FSE qui va devenir le FSE+ dès 2021. A noter que l'année 2021 sera une année de transition entre la fin de la programmation des Fonds Européens pour la période 2014-2020 et la première année de programmation de la période 2021-2027.

A cet égard, la définition de la stratégie et sa mise en œuvre au sein de la collectivité pour poursuivre et développer la mobilisation des fonds devront être précisées dès que l'ensemble des règlements et les montants des enveloppes des différents Fonds nous seront communiqués, soit avant la fin du premier semestre 2021.

Le Budget Primitif 2021 inscrit dans l'orientation politique de mobilisation des financements Européens se compose donc de deux parties :

I. LES DEPENSES RELATIVES AU SUIVI DES FONDS STRUCTURELS

A) <u>Favoriser la mise en œuvre des programmes Européens dans le Gard et soutenir la Solidarité Internationale :</u>

Les missions existantes ont été maintenues à l'identique préservant notre capacité à accompagner et soutenir les territoires à hauteur de 65 000,00 €. Il s'agit de la prestation suivante :

- Subvention et participation aux PETR et au GAL Cévennes
- 30 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 91, nature 65734
- 35 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 91, nature 6574

B) <u>Participer à des programmes Européens Territoriaux dans les domaines d'intervention</u> du Conseil départemental :

L'action du Département doit être poursuivie pour les dispositifs européens mobilisables dans nos secteurs d'intervention et sur l'ensemble des territoires gardois. Une attention particulière sera apportée au plan de relance post COVID baptisé React EU, à la prévention des risques naturels, à un développement durable de notre territoire, à la performance énergétique des bâtiments publics, aux déplacements doux etc... dans le cadre des Programmes Européens Régional et Interrégional sur le Massif Central notamment. En ce sens, dans cette période d'évolution des règlements européens ou l'accès à l'information et la mobilisation des réseaux demeurent prépondérants, nos participations et cotisations à différents organismes partenaires et prestataires sont maintenues à hauteur de 22 975,00 €. Il s'agit des prestations suivantes :

- Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe : **5 000,00** € sur le chapitre 65, fonction 048, nature 6574
- Cotisation à des réseaux de coopération territoriale : 8 975,00 € sur le chapitre 011, fonction 048, nature 6281
- Appui technique pour des projets de coopération territoriale : 9 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 048, nature 6228

II LES DEPENSES RELATIVES A LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU FSE :

La programmation 2014 2020 des fonds UE se termine et la prochaine période 2021 2027 démarrera officiellement en 2021 ce qui ne se concrétisera pas dans les faits avant le second semestre. L'exercice 2021 traduira cette transition en deux temps. Il est en ce sens décidé d'inscrire les crédits de fonctionnement nécessaires au solde des actions précédemment engagées auxquels il conviendra d'ajouter les sommes correspondantes à de nouvelles actions.

Le Département en sa qualité d'Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion de la Subvention Globale FSE fera l'avance de 50 % des fonds pour les porteurs de projets qui auront été retenus au titre d'un appel à lancer au cours du premier semestre. Au regard des premières indications données par les services de l'Etat autorité de gestion du Programme Opérationnel National du FSE, le montant des nouvelles actions à programmer a été estimé à **350 000,00** € soit 50% de 700 000,00 €. Il est précisé qu'une fois les fonds décaissés, le Département percevra la subvention européenne, cette opération étant neutre à l'issue de la période.

Dans la perspective de la définition d'une nouvelle stratégie de la collectivité pour mobiliser efficacement le FSE+, notamment au-delà des thématiques de l'insertion et du retour à l'emploi, sur nos actions de développement social et de protection de l'enfance y compris les Mineurs Non Accompagnés, un point sera fait à l'occasion de la Décision Modificative en vue de procéder aux ajustements nécessaires et à l'inscription des crédits de paiement correspondants.

La prestation promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (FSE) d'un montant total de 2 714 179,62 € se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses :

Marché d'accompagnement :

> 30 000,00 € sur le chapitre 011, fonction 58, nature 6228

Subventions pour des associations :

- **≥ 2 500 000,00** € sur le chapitre 65, fonction 041, nature 6574 AE 2015 INCLUSION
- > 95 259,62 € sur le chapitre 65, fonction 041, nature 6574 AE 2014 FSEPLIENM

Subventions pour des Communes et Structures Intercommunales :

> 54 180,00 € sur le chapitre 65, fonction 041, nature 65734 AE 2015 INCLUSION

Subvention pour des Syndicats Mixtes:

34 740,00 € sur le chapitre 65, fonction 041, nature 65735 AE 2015 INCLUSION

Recettes:

> 2 500 000,00 € sur le chapitre 74, fonction 041, nature 74771 AE 2015 INCLUSION

III) CLOTURE ENVELOPPE

Les missions étant terminées, il est nécessaire de diminuer et de clôturer les enveloppes suivantes :

-2014 FSEPLIECE Subventions du territoire du PLIE Cévenol dans le cadre de la Programmation FSE 2014-2020 : -11 442,1 €.

2014 FSEPLIEVC Subventions du territoire du PLIE Vidourle Camargue dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020 : -4 133,56 €

En conclusion : le Budget Primitif présenté par la Direction de l'Ingénierie Financière et des Fonds Européens s'établit :

Dépenses de fonctionnement : 2 802 154,62 €

Recettes de fonctionnement : 2 500 000,00 €

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Ingénierie Financière et des Fonds Européens.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2014	FSEPLIECE	Subventions du territoire du PLIE Cévenol dans le cadre de la Programmation FSE 2014-2020	231 206,06	-11 442,14	219 763,92	0,00	0,00
2014	FSEPLIENM	Programmation FSE Nîmes Métropole	714 242,96	0,00	714 242,96	95 259,62	6,42
2014	FSEPLIEVC	Subventions du territoire du PLIE Vidourle Camargue dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020	227 176,78	-4 133,56	223 043,22		-4 133,56
2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNELNATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014- 2020)	13 657 136,59	0,00	13 657 136,59	2 588 920,00	1 574 068,10
2016	GALSLEADER	APPUI AU 4 GALS "LEADER"	321 063,02	0,00	321 063,02	0,00	
2019	FSEMASSCE	PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR FEDER ET LEADER	24 000,00	0,00	24 000,00	9 000,00	

Recettes

	Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
	2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNELNATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014- 2020)	13 388 380,30	0,00	13 388 380,30	2 500 000,00	5 640 149,78
Ī	2016	GALSLEADER	APPUI AU 4 GALS "LEADER"	1 134,32	0,00	1 134,32		

S0094

DIFF - DIRECTION INGENIERIE FINANCIERE ET FONDS EUROPEENS

					AP/AE	Fonction	ement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Appui technique pour des projets de							
coopération territoriale	011	048	6228	2019	FSEMASSCE	9 000,00	
					Prestation	9 000,00	
Cotisation à des réseaux de coopération							
territoriale	011	048	6281			8 975,00	
	•				Prestation	8 975,00	
	011	58	6228			30 000,00	
	65	041	65734	2015	INCLUSION	54 180,00	
Promouvoir l'inclusion sociale lutter contre la	65	041	65735	2015	INCLUSION	34 740,00	
pauvreté et toute forme de discrimination (FSE)	65	041	6574	2014	FSEPLIENM	95 259,62	
	0.5	041	03/4	2014	TSEI EIENWI	93 239,02	
	65	041	6574	2015	INCLUSION	2 500 000,00	
	74	041	74771	2015	INCLUSION		2 500 000,00
			1		Prestation	2 714 179,62	2 500 000,00
Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe	65	048	6574			5 000,00	
maison de l'Europe	103	040	03/4		Prestation	5 000,00	
Subvention et					7.05000011	2 000,00	
participation aux	65	91	65734			30 000,00	
PETR et au GAL Cévennes	65	91	6574			35 000,00	
	100	1 / 1	0071		Prestation	65 000,00	
					Totaux	2 802 154,62	2 500 000,00
					IomuA	2 002 10 1,02	_ 200 000,00

D'ANALYSES D'ANALYSES

Dans le cadre du projet politique départemental, l'action du Laboratoire Départemental d'Analyses consiste à participer à l'amélioration de la Santé Animale et de l'Hygiène Alimentaire.

A. Achat de consommables

Il s'agit de l'achat des différentes fournitures et produits nécessaires à la bonne réalisation des Analyses. Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 180 000,00 € en dépenses de fonctionnement,

B. Achat d'équipements de laboratoire

Il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 67 000,00 € en dépenses d'investissement,
- > d'inscrire un crédit de 1 500,00 € en dépenses de fonctionnement,

Pour l'achat de matériels de laboratoire, à l'achat de matériel informatique et aux licences informatiques des logiciels de laboratoire.

C. Recettes analyses

Les recettes de fonctionnement liées à la réalisation des analyses de diagnostic vétérinaire sont estimées à 211 641,82 €, à 66 535,23 € pour les analyses légionelles et à 237 285,71 € pour les analyses microbiologiques.

D. Audits et formation agroalimentaire

Il s'agit des recettes liées à la réalisation des audits estimées à 30 414,94 € en section de fonctionnement.

E. Facturation formation audit

Pour la réalisation des formations audits, il est décidé d'inscrire un crédit de 13 814,66 € en recettes de fonctionnement.

F. Frais généraux

Il s'agit de dépenses et recettes liées au bon fonctionnement du laboratoire telles que l'achat de documentation et normes, de carburant, du traitement des déchets ou encore les frais d'affranchissement ou de location de boite postale et des recettes.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 34 700,00 € en dépenses de fonctionnement
- > d'inscrire un crédit de 7 580,51 € en recettes de fonctionnement

G. Gestion des contrats fluides du laboratoire

Il s'agit de l'achat des différentes fournitures et produits nécessaires à la bonne réalisation des analyses.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 61 000,00 € en dépenses de fonctionnement.

H. Gestion des contrats laboratoire

Il s'agit des dépenses liées à la maintenance préventive et curative des équipements et matériels de laboratoire ainsi qu'au transport des matières dangereuses.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 61 200,00 € en dépenses de fonctionnement.

I. Maintenance et entretien des logiciels du laboratoire

Il s'agit des dépenses liées à la maintenance des logiciels spécifiques du laboratoire.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 28 900,00 € en dépenses de fonctionnement.

J. Maintenance et entretien du bâtiment du laboratoire

Il s'agit des dépenses liées à la souscription d'un contrat multiservices de gestion des équipements techniques et aux divers travaux d'agencement ou curatif du bâti.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 58 500,00 € en dépenses de fonctionnement et 13 000,00 € en dépenses d'investissement.

K. Mise en place du système qualité

Il s'agit des dépenses qui correspondent aux frais d'inscription aux essais inter-laboratoires d'aptitude (EILA) ou encore aux dépenses liées à l'accréditation COFRAC obligatoire dans le cadre des activités.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 55 000,00 € en fonctionnement.

L. Réalisation d'analyses de prophylaxie et d'épidémio-surveillance en santé animale ESST Trichines

Il s'agit de de dépenses et recettes liées à la réalisation des analyses. Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 40 788,95 € en recettes de fonctionnement.

M. Réalisation d'analyses sérologiques- HB

Il s'agit de recettes liées à la réalisation des analyses

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 137 438,95 € en recettes de fonctionnement.

En conclusion:

Il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 480 800,00 € en fonctionnement
- > 80 000,00 € en investissement

En recettes:

> 745 500,77 € en fonctionnement

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la Direction du Laboratoire Départemental d'Analyses.

S0019

LDA - PÔLE DE GESTION

D 4.4	C	F :	NT 4	AP	AE	Fonction	nnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat de consommables	011	921	60218			180 000,00		
				Pre	estation	180 000,00		
	011	921	60632			1 500,00		
	011	921				1 300,00		
Achat d'équipements du	20	921	2051					4 000,00
laboratoire	21	921	2157					45 000,00
			2102					Í
	21	921	2182	D.		1 500 00		18 000,00 67 000,0 0
Analyses de diagnostic		1		Pre	estation	1 500,00		67 000,00
vétérinaire	70	921	7061				211 641,82	
				Pre	estation		211 641,82	
Analyses légionelle	70	921	7061				66 535,23	
				Pro	estation		66 535,23	
Analyses							_	
microbiologiques	70	921	7061		-		237 285,71	
	1		1	Pre	estation		237 285,71	
Audits et formation agroalimentaire	70	921	7068				30 414,94	
agi vaninchtan c	170	721	7000	Pre	estation		30 414,94	
Facturation formation					50001011			
audit	70	921	7068				13 814,66	
				Pre	estation		13 814,66	
	011	921	60621			800,00		
	011	921	60631			6 500,00		
	011	921	6064			1 300,00		
Euric of a forest	011	921 921	6135			50,00		
Frais généraux	011	921	6182 6261			650,00 15 100,00		
	011	921	6281			300,00		
	67	921	673			10 000,00		
	77	921	7711			10 000,00	7 580,51	
	1 / /	721	//11	Pre	estation	34 700,00	7 580,51	
							/-	
Gestion des contrats	011	921	60611			30 000,00		
fluides du laboratoire	011	921	60612			31 000,00		
		,		Pre	estation	61 000,00		
		001				44.460.00		
	011	921	61558			11 400,00		
	011	921	6156			30 100,00		
Gestion des contrats laboratoire	011	021	(100			2 700 00		
	011	921	6188			2 700,00		
	011	921	6228			15 800,00		
	011	921	6282			1 200,00		
	1 011	/21	10202	Pre	estation	61 200,00		
Maintananac at						-		
Maintenance et	011	921	6156			25 300,00		

entretien des logiciels								
du laboratoire	011	921	6228			3 600,00		
				Prest	ation	28 900,00		
	011	921	615221			12 600,00		
Maintenance et entretien du bâtiment	011	921	6156			35 000,00		
du laboratoire	011	921	6228			10 900,00		
	23	921	231351					13 000,00
Prestation					ation	58 500,00		13 000,00
Mise en place du								
système qualité	011	921	6188			55 000,00		
				Prest	ation	55 000,00		
Réalisation d'analyses de prophylaxie et d'épidiosurveillance en santé animale EST-								
Trichines	70	921	7061				40 788,95	
				Prest	ation		40 788,95	
Réalisation d'analyses								
sérologiques - HB	70	921	7061				137 438,95	
				Prest	ation		137 438,95	
				To	otaux	480 800,00	745 500,77	80 000,00

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES – volet

insertion

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017-2021 a été adopté par l'Assemblée départementale le 22 juin 2017 et prorogé pour un an par l'Assemblée du 11 juin 2020.

Quatre objectifs stratégiques ont été définis :

- Faciliter l'accès à un juste droit,
- Garantir le parcours d'insertion,
- Favoriser le retour à l'emploi en activant l'ensemble des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle,
- Piloter et gouverner en partenariat le P.D.I.

Ces objectifs sont prépondérants au regard de la place occupée par le Département en matière des solidarités et ce, dans un contexte socioéconomique dégradé qui rend les attentes des bénéficiaires du RSA encore plus prégnantes alors même que les collectivités départementales sont confrontées à des enjeux financiers cruciaux.

En 2019, alors que le Département devient territoire démonstrateur de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, sa politique d'insertion est renforcée par le principe d'un retour à l'activité des bénéficiaires du RSA.

Le Département, conforté dans sa qualité de chef de file de l'inclusion active, continue alors d'affirmer son soutien aux acteurs institutionnels et associatifs. C'est l'enjeu du pacte territorial d'insertion voté en décembre 2018 dont la dimension de développement social vise à fédérer, sur les territoires des U.T.A.S.I, les ressources en présence et les énergies locales.

Le Pacte Territorial d'Insertion et de Développement Social (PTI.DS) vient décliner quatre des dimensions contenues dans le PDI :

- Améliorer la coordination des services aux populations quant à l'usage du numérique à partir des préconisations effectuées dans le Plan d'Inclusion Numérique.
- Mettre en place sur les territoires l'outil développé cette année afin d'améliorer l'accueil des publics (Accueil de Proximité Pour l'Accès aux Droits)
- Diffuser sur les territoires avec les partenaires du Département les bonnes pratiques permettant de favoriser la participation des personnes accompagnées.
- Améliorer sur les territoires les modalités de mise en relation concernant les offres d'emploi et d'activité pour les publics en insertion.

De plus, il convient de poursuivre localement, l'effort d'équilibre à maintenir avec les politiques publiques portées par les collectivités, celles-ci concourant toutes à favoriser l'insertion des publics concernés, à lutter contre toute forme d'exclusion (accès à l'éducation, à la culture, aux sports, aux transports, etc.) et à contribuer au soutien de l'économie départementale.

D'autre part, la perspective d'accès à l'emploi étant la finalité de tout accompagnement vers l'insertion, le Département et Pôle emploi développent un partenariat soutenu qui fait l'objet d'une contractualisation. Tous deux sont engagés dans la lutte contre la pauvreté en agissant en complémentarité sur l'activation de l'offre d'insertion professionnelle destinées aux demandeurs d'emploi en particulier les bénéficiaires du RSA. 70% des personnes qui entrent dans le dispositif du RSA sont désormais orientés vers Pôle Emploi.

Parallèlement, le Département négocie chaque année avec l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) qui porte sur le soutien aux emplois aidés en matière d'insertion par l'activité économique et principalement concernant les ateliers et chantiers d'insertion dont la composante du dispositif demeure un des leviers vers l'emploi.

En 2020, le Département s'est engagé dans un partenariat contractualisé avec la Région Occitanie pour valoriser les actions déjà développées conjointement et mettre l'accent sur la formation professionnelle, une des clés d'accès à l'emploi. L'objectif pour 2021 est de permettre aux acteurs de l'insertion, partenaires du Département, d'orienter directement les publics qu'ils accompagnent sur des dispositifs de formation notamment en ayant un accès à la plateforme Ouiform.

D'autre part, en 2021, le Département envisage également de contractualiser avec l'AFPA de façon là encore à mobiliser ses partenaires dans l'orientation des publics.

Le conventionnement du Département avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion s'étale parfois sur plusieurs années civiles. Ce qui a conduit le Département à recourir aux procédures d'autorisation d'engagement pour certaines dépenses de fonctionnement ; ces modalités de gestion pluriannuelle entraînent de ce fait la déclinaison des actions concernées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces orientations, le budget géré par la Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires, au titre de la politique d'insertion s'élève globalement à 204 074 193,00 € (fonctionnement et investissement).

Ce montant est réparti comme suit :

- 195 107 000,00€ en fonctionnement, service allocations RSA
- 8 653 693,00€ en fonctionnement, service insertion
- 313 500,00 € en fonctionnement, service économie sociale et solidaire

Ces crédits visent à maintenir les conditions d'une solidarité active pour développer une offre d'insertion qui vienne accompagner dans les meilleures conditions la réalisation du projet professionnel des bénéficiaires du RSA et favoriser ainsi leur retour à la vie active.

La collectivité, au travers de sa politique d'insertion, vise à :

- Placer l'usager au cœur de ses interventions, et ce particulièrement dans le cadre de l'accompagnement social lui permettant de retrouver toute sa dignité,

- Apporter des réponses qui tendent à maintenir l'autonomie des personnes par le retour à l'emploi durable en favorisant d'une part, l'articulation de l'ensemble des politiques mises en œuvre qui y concourent (action sociale, développement économique et emploi, transport, éducation, culture, etc.), d'autre part, celle de l'ensemble des acteurs (Etat, Région, collectivités territoriales, associations), impliqués chacun pour ce qui les concerne en fonction de leurs compétences respectives.

Ces dernières années, la collectivité a initié des actions et des dispositifs nouveaux comme par exemples :

- En 2017, la création du SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maitrise des Energies) avec la mise en place d'un guichet local qui a permis d'agir sur la prise en charge des situations de précarité énergétique des ménages. Ce dispositif initialement financé au travers le fonds d'appui aux politiques d'insertion et désormais financé par le fonds d'appui au plan de lutte contre la pauvreté.
- Depuis 2018, le recours à un prestataire externe pour étudier les conditions de faisabilité du déploiement concerté d'un accueil inconditionnel de proximité (ASIP) : en 2019, l'ASIP devient un enjeu de la contractualisation entre le Département et l'Etat au titre de la stratégie contre la pauvreté. Les premiers acteurs du réseau de l'ASIP sont alors mobilisés avec les centres sociaux où la fonction accueil est primordiale et les relais emplois dont les missions ont été élargies à l'accompagnement des usagers dans leurs démarches en ligne pour faire valoir leurs droits. L'expérimentation de l'ASIP au sein du nouvel équipement Diderot a été un des enjeux fin 2020.
- Depuis 2019, un enjeu de la contractualisation entre le Département et l'Etat au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, la conception d'un nouveau dispositif d'accompagnement renforcé dont l'objectif est de sécuriser le parcours du bénéficiaire du RSA vers et dans l'emploi. Il s'agit de l'action « agir pour son avenir professionnel », financée au travers les crédits issus du fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté. Ce dispositif en 2019, a démontré un taux de résultat de 40% de retour à l'activité des bénéficiaires du RSA. Il a été reconduit en 2020 et se poursuivra en 2021.
- Depuis 2019, le recours à la clause sociale dans le marché public du Plan Très Haut débit qui est aussi un nouveau levier pour agir sur l'insertion des publics.

Globalement, le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction de l'Animation et du Développement Social des territoires, volet insertion, se présente comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 204 074 193,00 €

- Recettes: 111 684 520,00 €

I) SERVICE ALLOCATION RSA – S0123

Assurer un revenu de solidarité active

Fonctionnement

Dépenses : 195 107 000,00 €
 Recettes : 109 354 520,00 €

VERSER LE RSA

<u>1 – Prestation « Revenu de Solidarité Active »</u>

Dépenses : 195 080 500,00 €
 Recettes : 109 434 520,00 €

Dépenses

L'évolution des crédits consacrés au financement de l'allocation RMI/RSA sur les dernières années s'établit de la manière suivante ; le tableau ci-dessous indique en parallèle la compensation apportée par l'État (hors mesures complémentaires) :

Année	Montant total allocation	TIPP/TIPCE récupérée	FMDI	Différentiel / dette de l'État
2004	92 383 823,03	86 521 396,94		5 862 426,09
2005	95 444 803,81	92 815 251,63		2 629 552,18
2006	100 981 956,36	93 074 756,00	6 476 000,00	1 431 200,36
2007	103 538 245,86	93 552 756,00	6 954 025,00	3 031 464,86
2008	103 195 480,29	93 946 843,00	7 348 112,00	1 900 525,29
2009	110 293 000,00	99 791 731,00	7 884 436,00	2 616 833,00
2010	125 151 921,99	98 031 151,00	6 889 768,00	20 231 002,99
2011	131 136 200,00	101 531 651,00	8 236 345,00	21 368 204,00
2012	136 454 222,71	101 113 013,00	8 379 432,00	26 961 777,71
2013	145 759 961,90	101 111 745,00	8 360 000,00	36 288 216,90
2014	160 824 546,00	99 644 516,00	8 391 896,00	52 788 134,00
2015	172 350 725,88	99 644 520,00	8 525 851,00	64 180 354,88
2016	174 000 583,00	99 644 516,60	8 603 331,00	65 752 735,40
2017	175 718 272,47	99 644 520,00	8 156 559,00	67 917 193,47
2018	180 609 533,08	99 644 516,60	8 223 665,00	72 741 351,48
2019	185 391 829,20	99 644 516,60	8 275 021,00	77 472 291,60
Totaux (cumuls)	2 193 235 105,58	1 559 357 400,37	110 704 441,00	523 173 264,21

d		s en droit ouvert dans le Gard SA en juin 2009 hors « RSA jeune	9\$ »
Période	RSA socle (avec majoré)	RSA socle/activité	Total RSA socle
Juin 2009	20 882	1 966	22 848
Juin 2010	21 513	2 895	24 408
Juin 2011	22 519	3 292	25 811
Juin 2012	22 984	3 398	26 382
Juin 2013	24 736	3 612	28 348
Juin 2014	26 342	3 939	30 281
Juin 2015	26 643	4 255	30 898
Juin 2016	Depuis le 1 ^{er} janvier 2016,	il n'y a plus qu'un seul RSA socle	30 108
Juin 2017			29 464
Juin 2018			29 722
Juin 2019			30 230
Juin 2020			31 494

Depuis le 1^{er} juin 2009, le Département du Gard a adapté son dispositif d'accompagnement et d'insertion aux bénéficiaires du RSA en prenant notamment en compte les dimensions nouvelles que constituent la prise en compte des publics relevant du RSA majoré (ex-API) et du RSA socle/activité, public en reprise d'activité. La persistance de la crise économique se caractérise d'une part par des plans de licenciements auxquels le département du Gard n'échappe pas ; d'autre part, par le renforcement des difficultés d'accès à l'emploi pour les publics les plus fragilisés.

Alors que, entre juin 2015 et juin 2017, la suppression du RSA activité et le basculement vers la prime d'activité ont fait baisser le nombre de bénéficiaires du RSA, une nouvelle hausse a été observée à partir de la fin de l'année 2017 et s'est poursuivie jusqu'à juin 2020 (dernier chiffre connu à la date de rédaction de la délibération). L'accélération de la hausse du nombre d'allocataires que nous connaissons depuis juin 2020 pourrait se poursuivre dans les mois à venir avec la seconde vague de la COVID 19.

> RSA Socle : 166 455 000,00 €

> RSA socle majoré : 28 545 000,00 €

> Frais divers (options payantes CAF): 30 000,00 €

Il s'agit du paiement des options payantes telles qu'indiquées dans la convention de gestion conclue avec la CAF.

Remboursement des frais des bénéficiaires du RSA qui participent aux travaux des équipes pluridisciplinaires :
 1 000,00 €

Gestion des indus

➤ Créances éteintes (Chapitre 017 – Fonction 567 – Nature 6542)	5 000,00 €
> Titres annulés sur exercices antérieurs	25 000,00 €
> Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €
> Remises de dettes et annulations de titres	10 000,00 €
> Remises de dettes CDAS et tribunal administratif	7 500,00 €

⋉ Recettes

Les recettes du département se composent, d'une part, du versement de la compensation de l'Etat suite au transfert du RSA vers les départements, et d'autre part, de la récupération sur des indus constatés sur le versement de l'allocation.

- Les compensations

> La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) 99 644 520,00 €

> le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) 8 230 000,00 €

- Les indus

Dans le cadre de la convention de gestion de l'allocation RSA liant le département et les caisses (CAF et MSA), il est prévu le transfert des créances devenues irrécouvrables par ces dernières. Bien que le taux de recouvrement atteigne 90% (essentiellement dû à la fongibilité des aides), il est néanmoins nécessaire d'inscrire des crédits pour l'émission de ces créances.

> Recouvrement indus RSA socle

1 400 000,00 €

> Recouvrement indus RSA socle majoré

150 000,00 €

Cette recette correspond aux pénalités demandées par le tribunal en faveur du département, dans le cadre des fraudes.

▶ Indemnités exceptionnelles article 475-1 du Code pénal

10 000,00 €

2 - Prestation « Plan de contrôle RSA »

► Chapitre 017 – Fonction 565 – Nature 6568

26 500,00 €

Ces crédits seront consacrés au paiement d'interventions spécifiques des organismes payeurs afin d'assurer le contrôle qualité de la gestion de la prestation.

En effet, les actions de contrôle des bénéficiaires du RSA relèvent d'un plan de contrôle national décliné localement au niveau de chaque Caisse (Caf et Msa). Pour 2020, un Plan Départemental pluriannuel de contrôle de l'allocation RSA a été validé par l'Assemblée départementale du 21 juillet 2020

Le Département définit annuellement des cibles de contrôle avec la CAF du Gard, selon deux types d'action :

- un financement à hauteur de 37 000,00 € annuel permettant de contrôler « sur place » les bénéficiaires du RSA, par des agents de contrôle assermentés. Sur 1099 contrôles sur place, 97 ont été diligentés par le Département. Les contrôles sur place ont permis de détecter 1.37 M€ de versements indus.
- depuis 2016, un poste de chargé de mission a été mis en place par redéploiement au sein du Service Allocation afin de mettre en œuvre des actions de contrôle ciblées.

En 2019, le nombre de contrôles directs (ciblages RSA) et indirects impactant les bénéficiaires du RSA s'est élevé à : (les données 2020 seront disponibles fin du 1^{er} semestre 2021).

- 15 943 contrôles sur pièces,
- 1 002 contrôles sur place (réalisés par un contrôleur assermenté),
- 213 627 contrôles par échanges automatisés (Pôle emploi, Impôts).

Les actions de contrôle RSA ont donné lieu en 2019 à des régularisations financières (indus et rappels) à hauteur de 5 384 818,00 €. Le montant des indus (3 591 667,00 €) est supérieur au montant des rappels (1 793 152).

II° SERVICE INSERTION - S0124

Fonctionnement

Dépenses : 8 653 693,00 €

L'ensemble des crédits de fonctionnement est affecté à la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'insertion dont les orientations stratégiques sont posées dans le PDI 2017-2020; et depuis 2019, au travers les engagements contractualisés sur trois ans entre le Département et l'Etat dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Ces crédits de fonctionnement sont dédiés à l'ensemble de l'offre d'insertion socio professionnelle développée par la collectivité en direction des publics très éloignés du marché de l'emploi.

Prestation « Conduite de missions de primo accueil et d'accompagnement des Gens du voyage »

> Chapitre 011, fonction 58, nature 6228 – AE « GDV 2018 »

90 000,00 €

Cette prestation permet de contribuer à la prise en charge d'un dispositif de premier accueil et d'accompagnement social des personnes installées sur les aires d'accueil des gens du voyage implantées dans le Gard. Ce dispositif vient répondre à l'un des besoins de la mise en œuvre du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage révisé par arrêté du 19 juillet 2019.

Cette prestation annuelle relève d'un marché qui prend fin en mai 2021. Il est envisagé de reconduire ce marché dans les mêmes conditions pour une même durée de trois ans.

Les crédits de paiements 2021 sont votés à hauteur de 90 000,00 €. Il est par ailleurs décidé de créer une autorisation d'engagement d'un montant de 270 000,00 € et d'une durée de vie de trois ans. Il est par ailleurs décidé de clôturer l'AE GDV 2016.

1 – ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN INSERTION

1.1 - Prestation « Subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) » 840 000,00 €

> Subventions pour des associations

795 000,00 €

Ces crédits permettent de financer annuellement des actions. En 2021, pour 789 200,00 € et des actions pluriannuelles pour 5 000,00 €.

> Subventions pour des CCAS

45 000,00 €

Les actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) constituent une part de l'offre d'insertion développée par le Département. Les orientations du PDI 2017/2020 confortées désormais par les engagements contractualisés du plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sont venues requalifiées cette offre pour mettre l'accent sur l'accompagnement au projet professionnel et à la levée des freins dans des domaines précis : accès aux droits numérique, santé, mobilité, savoirs de base.

C'est ainsi que 2019 a donné naissance à une 2^{éme} génération d'AIA dont l'objectif est de venir en soutien des personnes inscrites dans une démarche de redynamisation sociale pour favoriser leur retour vers une activité.

Ces crédits viennent en contrepartie des crédits du fonds d'appui au plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui permettent de financer les partenaires qui s'engagent chaque année dans le développement de l'action socle « agir pour son avenir professionnel » et également de financer les initiatives du Département menées sur les actions d'insertion et d'accompagnement.

2 – FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion par l'activité économique constitue un axe prépondérant de l'offre d'insertion développée par le Département. Elle permet en effet de proposer à toutes personnes en insertion, en particulier les bénéficiaires du RSA et les jeunes, à la fois un emploi, un accompagnement social et professionnel et enfin une formation; l'ensemble constitue pour les personnes qui en bénéficient un levier vers le retour sur le marché du travail. L'offre représente 44 Ateliers et Chantiers d'Insertion dans le Gard gérés par 30 acteurs institutionnels et associatifs; ce qui représente environ 1 000 emplois.

Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans l'esprit des celles de 2012 selon la répartition cidessous :

2-1 - Prestation « Subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité économique non marchand (Ateliers et Chantiers d'Insertion) » 2 475 800,00 €

> Subventions pour des associations

2 065 484,00 €

> Subventions pour des communes et structures intercommunales

83 680,00 €

> Subventions pour des CCAS

249 156,00 €

> Participation pour le syndicat mixte des gorges du gardon

77 480,00 €

Il est par ailleurs décidé de créer une autorisation d'engagement « 2021-IAECHANTIE » d'un montant de 2 689 583,34 €.

> Gestion : révision des Autorisations d'Engagement

Il est décidé de réviser à la baisse l'AE IAECHANTIE 2020 de 266 861,00 € et de clôturer :

l'AE IAECHANTIE 2018 l'AE EMPLOIPROF 2014 l'AE I.INSERT 2017

2-2 – Prestation « Subvention pour le fonctionnement des acteurs de l'IAE

➤ Chapitre 017 – Fonction 564 – Nature 6574

178 000,00 €

Cette prestation permet de venir en soutien du fonctionnement des acteurs de l'insertion par l'activité économique qu'ils soient issus du secteur non marchand ou marchand.

3 – SOUTENIR L'EMPLOI

Chaque année, le Département et l'Etat s'engagent conjointement au travers d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) sur la volumétrie et les modalités de co-financement des contrats aidés conclus par les structures de l'insertion par l'activité économique.

La prestation ci-dessous permet de prendre en charge les coûts des salaires des bénéficiaires du RSA et la participation aux salaires des jeunes recrutés sur ces emplois aidés.

Elle permet aussi de couvrir les frais de gestion de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), mandatée par convention de gestion.

Prestation « Financement des emplois du secteur non marchand (CAOM) »	2 514 000,00 €
> Versements au titre des Contrats à durée déterminée d'insertion et contrats d'accompagnement dans l'emploi	2 502 000,00 €
> Frais de gestion au titre des BRSA	12 000,00 €

<u>4 – FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI POUR LES PUBLICS EN INSERTION</u>

4-1 – Prestation « Plan d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

En 2019, le Département en tant que territoire démonstrateur a signé une convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur trois ans. Les engagements pluriannuels socles de la convention s'inscrivent dans trois domaines : insertion, action sociale et aide sociale à l'enfance. Ils portent aussi sur des actions à l'initiative de la collectivité.

Parallèlement, en 2017, le Département avait signé avec l'Etat une convention d'appui aux politiques d'insertion qui s'est achevée fin 2019. Ces engagements portaient dans quatre domaines : insertion, action sociale, aide sociale à l'enfance et politique de la ville.

En 2020, les crédits du Fonds d'Appui à la Politique d'Insertion (FAPI) ont été fusionnés avec les crédits du fonds d'appui au plan de lutte contre la pauvreté.

Contractuellement depuis 2019, le taux de ventilation des crédits est le suivant :

✓ Insertion: 70%
✓ Enfance: 17%
✓ Logement: 6%
✓ Action sociale: 5%
✓ Politique de la ville: 1%

> Subventions (dépenses de fonctionnement)

2 350 893,00 €

> Recettes de fonctionnement

2 250 893,00 €

4-2 - Prestation « Subventions favorisant l'emploi pour les publics en insertion »

> Subventions (fonctionnement)

110 000,00 €

Cette prestation permet de venir en soutien du fonctionnement des structures qui développent des actions pour agir sur la mise en relation entre l'offre d'emploi et la demande des publics en insertion. Elles ont un rôle d'interface et de médiation entre les publics très éloignés du marché du travail et les acteurs du monde économique.

4-3 – Prestation « ingénierie des usagers Plan de lutte contre la pauvreté »

Le Département a affirmé, dès 2017, sa volonté d'associer les usagers dans la conception et la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion 2017/2020 prorogé d'une année en 2020. Cette volonté s'inscrit désormais pleinement dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté où la participation des usagers est mobilisée. Elle fait également l'objet d'un groupe de travail animé par les services du Département à l'échelle de la région Occitanie.

La prestation ci-dessous permet de financer un prestataire spécialisé dans la méthode du design social pour venir en appui des usagers et leur permettre de montée en compétence. Les crédits d'insertion sont la contrepartie des crédits affectés par l'Etat au travers de la convention d'appui au plan de lutte contre la pauvreté.

Ces crédits sont en contrepartie des crédits du fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté.

> dépenses de fonctionnement

20 000,00 €

4-4 - Prestation « subventions de fonctionnement dans le domaine de l'insertion »

> Subventions (fonctionnement)

75 000,00 €

Cette prestation concerne des actions spécifiques développées au titre des orientations du PDI 2017/2020 (prorogé d'une année en 2020) dans le cadre de la mobilité et l'inclusion numérique.

IV) MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – S0931

Fonctionnement

- Dépenses : 313 500,00 €

1) Favoriser le maintien et la création d'emplois et développer l'économie solidaire

Le 31 août 2014 et le 07 août 2015 ont été adoptés respectivement la loi redéfinissant l'économie sociale et solidaire, dite loi « Hamon », et la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRe ».

Depuis 2015 les modalités d'intervention du Département ont été redéfinies en application de la loi NOTRe. Les compétences du Département en matière d'intervention économique sont désormais fortement encadrées.

Pour autant, en soutenant l'économie sociale et solidaire la collectivité départementale peut poursuivre le développement d'une politique répondant aux principaux besoins des Gardois : l'emploi local et durable, la création et la préservation d'activités d'utilité sociale, le soutien aux projets citoyens.

Il est à souligner le poids de l'ESS dans l'économie gardoise :

Plus de 4 000 structures gardoises

Plus de 22 000 actifs (11 % des effectifs salariés du secteur privé)

Une masse salariale de plus de 560 million €

Des réponses multiples et innovantes aux besoins des 750 000 Gardois.

Le 21 juillet 2020, le Conseil départemental a adopté un livre blanc du Département pour l'Economie Sociale et Solidaire dans le Gard. De nombreuses pistes de développement ont été identifiées grâce à une large concertation citoyenne organisée en 2019 :

Soutenir les structures et initiatives par leur promotion auprès des Gardois,

Mettre en réseau et faciliter l'interconnaissance des structures de l'ESS,

Appuyer le développement de l'emploi et de la professionnalisation sur les métiers de l'ESS,

Soutenir le développement de l'activité économique des structures de l'ESS, notamment à travers le déploiement des clauses sociales.

2) Favoriser et soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi pour les publics en insertion

<u>2.1 – Prestation « Subventions aux actions d'insertion par</u> l'activité non salariée »

138 500,00 €

L'accompagnement à la création/reprise concerne près de 1 000 bénéficiaires du RSA. Il doit permettre également de contribuer à faire sortir les travailleurs indépendants inscrits dans des dispositifs d'insertion et bénéficiaires de l'allocation RSA. La prestation porte notamment, et de manière croissante, sur la consolidation d'activités afin de faciliter la sortie durable de la précarité par une augmentation du chiffre d'affaires, des revenus et des bénéfices économiques. Elle permet également d'accompagner des publics en insertion vers un retour à l'emploi salarié.

Les crédits inscrits permettront de financer les dispositifs transmission/reprise/création proposés essentiellement par des structures associatives en complémentarité avec la Région et l'Etat.

2.2 - Prestation « Subventions aux réseaux de l'économie sociale et solidaire »

> Subventions aux associations

50 000,00 €

L'Economie Sociale et solidaire (ESS) représente plus de 10% du PIB gardois, plus de 12% des salariés du secteur privé, soit près de 4 000 structures relevant de l'ESS (85 % sous forme associative), soit 23 000 salariés et entrepreneurs.

Les entreprises de l'ESS (associations comprises) répondent à des besoins d'utilité sociale dans les territoires gardois. Les emplois de l'ESS sont difficilement délocalisables, l'ensemble des salariés participant selon des modalités diverses à la gouvernance de leur entreprise.

L'ESS gardoise est créatrice de richesses et d'emploi. Elle apporte des réponses aux besoins des Gardois et participe largement à la mise en œuvre des politiques publiques du Département, principalement dans l'insertion sociale et professionnelle, l'aide à l'enfance et petite enfance, la prise en charge des personnes en manque d'autonomie, ainsi que dans le secteur des loisirs, de la culture et des sports.

L'ESS reste toutefois fragile. 85% des structures gardoises sont sous forme associative. Leurs ressources financières sont contraintes alors que les besoins des gardois sont en progression constante. Les emplois peuvent être précaires. D'autres formes d'entreprises de l'ESS peuvent également répondre à des besoins locaux, telles que les SCOP (sociétés coopératives et participatives) et les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif). Des initiatives et des projets émergent sur les territoires en lien avec des collectivités locales dont le soutien est rendu possible par les lois précitées de 2014 et 2015.

Le Département apporte un soutien aux principales organisations représentatives des activités et entreprises de l'ESS gardoises. Il contribue à mieux faire connaître les structures de l'ESS, leurs atouts pour l'économie et l'emploi de proximité.

En novembre 2020, le Département a participé à l'agora de l'ESS organisée par la CRESS en mode webinaire.

C'est également en distanciel et pendant le mois de l'ESS que le Département a organisé une conférence autour des valeurs et services rendus par les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS.

2.3 – Prestation « Subventions aux actions d'insertion par l'activité agricole »

> Subventions aux associations

125 000,00 €

Le Département apporte un soutien aux exploitants, salariés et porteurs de projets agricoles en grande précarité :

Un accompagnement des porteurs de projets d'agriculture paysanne et d'activités agrirurales.

Un accompagnement des exploitants agricoles en voie de cessation d'activité ou de redressement judiciaire,

Un service de remplacement des exploitants indisponibles,

Un service de rapprochement de l'offre et de la demande de travail saisonnier,

Une participation au Groupe Inter Organismes piloté par la MSA, chargé d'étudier et orienter les dossiers des entreprises agricoles gardoises en grande difficulté structurelle.

Par ailleurs, en 2021, l'action du Département pourrait se traduire par un appui à la reprise d'entreprises agricoles, en lien avec le livre blanc pour une économie sociale et solidaire. L'objectif 4-5 porte en effet sur le « soutien à la création, au développement et à la consolidation d'activités agricoles ».

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Animation du Développement Social des Territoires – volet social.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2014	EMPLOIPROF	EMPLOI PROFESSIONNALISATION	9 550,00	0,00	9 550,00		
2016	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 290 923,31	0,00	2 290 923,31	10 416,66	
2017	I.INSERT	FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION SOCIALE	25 610,00	0,00	25 610,00		
2018	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 361 332,06	0,00	2 361 332,06		
2019	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 364 636,00	0,00	2 364 636,00	31 590,49	0,00
2020	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 700 000,00	-266 861,00	2 433 139,00	563 345,51	0,00
2021	IAECHANTIE	FINANCEMENTS DES CHANTIERS D'INSERTION		2 689 583,34	2 689 583,34	1 792 967,34	896 616,00
2012	PREVMEDSOC	SUBV INVESTISSEMENT ETABL PETITE ENFANCE	425 725,00	0,00	425 725,00		

Service S0123 DADST - ALLOCATIONS RSA

	- CI			AP/	AE	Fonction	nement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Plan de contrôle des allocataires RSA avec les organismes payeurs	017	565	6568			26 500,00	
	017	1 303	0300	Pı	restation	26 500,00	
	011	58	62878			1 000,00	
	017	564	673			2 000,00	
	017	567	6188			30 000,00	
	017	567	65171			166 455 000,00	
	017	567	65172			28 545 000,00	
	017	567	6542			5 000,00	
Revenu de solidarité active	017	567	75342				1 400 000,00
Revenu de sondarite active	017	567	75343				150 000,00
	017	567	7788				10 000,00
	017	568	6577			10 000,00	
	017	568	6718			7 500,00	
	017	568	673			25 000,00	
	73	01	7352				99 644 520,00
	74	01	74783				8 230 000,00
	•			Pı	restation	195 080 500,00	109 434 520,00
					Totaux	195 107 000,00	109 434 520,00

Service S0124 DADST - INSERTION

D	Classic	E	NI-4		AP/AE	Fonction	nement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Conduite de missions de primo accueil et d'accompagnement des	011	58	6228	2018	GDV	67 500,00	
Gens du voyage	011	58	6228	2021	GDV	22 500,00	
	1			1	Prestation	90 000,00	
Financement des emplois du secteur	017	564	65661			2 502 000,00	
non marchand (CAOM)	017	564	6568			12 000,00	
			•		Prestation	2 514 000,00	
Ingénierie des usagers Plan de Lutte Pauvreté	011	58	6228			20 000,00	
		•	•		Prestation	20 000,00	
	011	58	6228			30 000,00	
Plan d'appui à la lutte contre la	017	564	6574			1 173 758,00	
pauvreté et d'accès à l'emploi	65	58	6574			1 147 135,00	
	74	58	74718				2 250 000,00
					Prestation	2 350 893,00	2 250 000,00
Subvention de fonctionnement dans							
le domaine de l'insertion	65	58	6574			75 000,00	

					Prestation	75 000,00	
Subvention favorisant l'emploi pour							
les publics en insertion	017	564	6574			110 000,00	
					Prestation	110 000,00	
Subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement	017	564	65737			45 000,00	
(AIA)-Ordinaires	017	564	6574		Ducatation	795 000,00 840 000,00	
		1			Prestation	840 000,00	
	017	564	6561			77 480,00	
	017	564	65734	2020	IAECHANTIE	20 920,00	
	017	564	65734	2021	IAECHANTIE	62 760,00	
Subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité	017	564	65737	2020	IAECHANTIE	62 289,00	
économique non marchand (Ateliers, chantiers d'insertion, ACI)	017	564	65737	2021	IAECHANTIE	186 867,00	
	017	564	6574	2016	IAECHANTIE	10 416,66	
	017	564	6574	2019	IAECHANTIE	31 590,49	
	017	564	6574	2020	IAECHANTIE	480 136,51	
	017	564	6574	2021	IAECHANTIE Prestation	1 543 340,34 2 475 800,00	
Subventions pour le fonctionnement						,00	
des acteurs de l'IAE	017	564	6574			178 000,00	
					Prestation	178 000,00	
					Totaux	8 653 693,00	2 250 000,00

Service S0931 DADST - MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE

Prestation	Char	Earnet	Natara	AP/	AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
Subvention aux actions d'insertion						
par l'activité agricole	017	564	6574			125 000,00
				P	restation	125 000,00
Subvention aux actions d'insertion						
par l'activité non salarié	65	91	6574			138 500,00
				P	restation	138 500,00
Subventions aux réseaux de	65	58	6574			20 000,00
l'économie sociale et solidaire	65	91	6574			30 000,00
				P	restation	50 000,00
					Totaux	313 500,00

COMMISSION COLLEGE, ACTION EDUCATIVE, CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EDUCATION

I) ASSURER L'ACCES AUX SAVOIRS ET A LA CONNAISSANCE

Les missions prévues par la loi (article L213-2 du Code de l'Education) sont le socle de l'intervention dans les collèges : assurer la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des établissements (hors dépenses pédagogiques et personnel enseignant et de direction).

Le Département du Gard est responsable de 53 collèges Publics et attribue une dotation aux 18 collèges privés du Département pour améliorer leur cadre de vie et favoriser la réussite scolaire des collégiens.

La définition des secteurs de rattachement des collèges est également du ressort du Département.

Dans un objectif d'une plus grande mixité sociale et scolaire en étroit partenariat avec les services de l'Education Nationale et les Collectivités Locales, le Département fait de la sectorisation une de ses priorités.

Dans le cadre de l'orientation politique ASSURER l'ACCES AUX SAVOIRS ET A LA CONNAISSANCE, les interventions se déclineront selon **deux missions** :

- Permettre à tous les collégiens d'étudier dans les meilleures conditions
- Gérer les ressources humaines et la sectorisation des collèges départementaux

A) Permettre à tous les collégiens d'étudier dans les meilleures conditions

1) En dépenses

a) Prestation: Dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics

Parce que c'est au collège que se joue en partie l'avenir scolaire et professionnel de la jeunesse, le Département du Gard fait de l'éducation des jeunes Gardoises et Gardois une de ses priorités. Cette contribution est obligatoire selon l'article L 421-11 du Code de l'Education.

Lors de la séance plénière du 22 octobre 2020, cette dotation doit être répartie entre les différents établissements.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 6 310 543,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 65511

Le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) répond au plus près des besoins des EPLE, en affirmant la volonté pour ces derniers de maintenir une trésorerie réaliste et raisonnable.

b) Prestation : Dotation de fonctionnement aux collèges privés

Cette contribution est obligatoire selon l'article 442-9 du code de l'Education.

Il convient d'accorder aux établissements privés du Gard sous contrats une dotation de fonctionnement déterminée par référence au coût matériel supporté par le département pour chaque collégien de l'enseignement public. L'augmentation de la dotation des collèges privés est liée à l'augmentation des effectifs élèves de ces établissements.

Lors de la séance plénière du 22 octobre 2020, cette dotation doit être répartie entre les différents établissements, conformément à la loi.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 2 121 061,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 65512

c) Prestation: Dotation pour forfait externat collèges privés

Cette dotation pour les collèges privés sous contrat d'association participe aux dépenses de rémunérations des personnels non enseignants du privé comme le prévoit le code de l'éducation.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 1 976 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568

d) Attribution aux collèges publics des aides spécifiques

Voulues par l'Assemblée départementale pour améliorer les conditions d'enseignement dont peuvent disposer les collèges gardois, ces aides sont le reflet de l'ambition du Département de faciliter la réussite et l'épanouissement de nos collégiens.

A travers ces prestations, le Département soutient les projets portés par les équipes pédagogiques au sein des collèges.

Les domaines d'intervention sont nombreux : les pratiques sportives, l'enseignement adapté au travers des aides SEGPA des classes ULIS, les équipements mobiliers, la prise en charge des petits travaux.

Aussi, il est décidé:

- ➤ d'inscrire pour la Prise en charge des transports EPS un crédit de 200 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568
- > d'inscrire pour la Prise en charge de matières d'œuvre et petits travaux un crédit de 83 817,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568
- > d'inscrire pour la Prise en charge de frais supplémentaires des collèges (frais divers) un crédit de 5 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568
- > d'inscrire pour la Dotation des classes SEGPA un crédit de 49 800,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568

- > d'inscrire pour la Prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration des enseignants référents un crédit de 22 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568-52
- > d'inscrire pour la Prise en charge des frais de déménagement un crédit de 15 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 011, fonction 221, nature 6241
- > d'inscrire pour la Participation au fonctionnement des collèges des départements limitrophes accueillant des gardois un crédit de 282 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6558

Cette participation est obligatoire quand un collège à recrutement interdépartemental accueille dans son effectif au moins 10% d'élèves d'un département limitrophe.

Cette participation est obligatoire. Elle permet au collège de faire face aux dépenses de viabilisation et d'entretien de leur halle de sports. Ces dépenses sont partagées avec les communes, communautés de communes et syndicat sur le territoire desquels sont construites ces halles.

> d'inscrire pour la Participation au fonctionnement des équipements sportifs communaux mis à disposition des collèges un crédit de 200 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568

Cette participation s'applique aux communes avec lesquelles la gratuité n'a pas été actée. Elle est calculée en fonction d'un nombre d'heures d'éducation physique et sportive attribué à chaque collège.

Aussi, il est décidé en investissement (hors AP) :

- > d'inscrire pour la Dotation annuelle d'équipement des collèges un crédit de 300 000,00 € en investissement, au chapitre 204, fonction 221, nature 20431
- > d'inscrire pour la Dotation d'équipement des classes SEGPA un crédit de 50 200,00 € en investissement, au chapitre 204, fonction 221, nature 20431
- > d'inscrire pour la Dotation pour l'acquisition de véhicules de services un crédit de 16 000,00 € en investissement, au chapitre 204, fonction 221, nature 20431
- > d'inscrire pour la Dotation création classes ULIS un crédit de 10 000,00 € en investissement, au chapitre 204, fonction 221, nature 20431

Aussi, il est décidé en investissement (en AP) :

> d'inscrire pour les Subventions pour la réfection des halles de sports communales un crédit de 150 000,00 € en investissement, au chapitre 204, fonction 33, nature 204142, 2020 HALLESPORT.

Les Prestations suivantes permettent par le biais des marchés ou par voie de recours à l'UGAP, l'équipement des collèges neufs ou restructurés ainsi que celui des nouvelles halles de sports construites par le département.

Aussi, il est décidé en investissement :

- > d'inscrire pour la Mise à disposition de matériels et outillages techniques un crédit de 100 000,00 € en investissement, au chapitre 21, fonction 221, nature 2157
- > d'inscrire pour la Mise à disposition de mobilier scolaire un crédit de 400 000,00 € en investissement, au chapitre 21, fonction 221, nature 21841
- > d'inscrire pour la Mise à disposition autres mobiliers et matériels un crédit de 100 000,00 € en investissement, au chapitre 21, fonction 221, nature 2188

2) En recettes

Il s'agit d'inscrire un montant estimatif des recettes qui pourront être récupérées par la collectivité auprès des différents partenaires.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire pour le Fonds Départemental des Personnels d'Internat (FDPI) une recette de 1 780 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 74, fonction 221, nature 7475
- > d'inscrire pour le Remboursement par la MDPH de la Majoration enseignants référents une recette de 22 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 70, fonction 221, nature 70878-52
- > d'inscrire pour la Participation au fonctionnement des halles de sports une recette de 85 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 74, fonction 221, nature 7474
- > d'inscrire pour la Participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges gardois accueillant des élèves non gardois une recette de 145.000,00 € en fonctionnement, au chapitre 74, fonction 221, nature 7473
- > d'inscrire pour les loyers des logements de fonction des collèges une recette de 64 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 74, fonction 221, nature 752

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe : ASSURER L'ACCES AUX SAVOIRS ET A LA CONNAISSANCE, il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses:

- > 11 515 721,00 € en fonctionnement
- > 1 126 200,00 € en investissement

En recettes:

> 2 096 000,00 € en fonctionnement

RESTAURATION

Dans le cadre de l'orientation politique relative à la restauration dans les cantines scolaires des collèges, les interventions se déclineront selon la mission suivante : DEVELOPPER LA RESTAURATION dans les collèges, selon les prestations suivantes :

- Fonctionnement de l'unité de conditionnement de légumes
- Prise en charge de frais de cantine (frais cantines coll)
- Sensibilisation à l'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire (equili espace alim)

Le Département met en œuvre une politique alimentaire mettant l'accent sur le développement durable, en favorisant le local et/ou BIO, l'équilibre alimentaire, les actions éducatives, homogénéisation des pratiques culinaires dans le cadre de ses missions de restauration collective. Le service Restauration développe donc l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, en insistant sur l'accompagnement des cuisiniers, et, dans le cadre de la loi alimentation dite loi EGAlim, poursuit un travail visant à trouver des leviers permettant de donner une plus-value qualitative aux repas, dans des conditions de maitrise sanitaire soumises aujourd'hui à des visites régulières dans les cuisines des collèges de la part de la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.)

Développer dans les collèges une restauration de qualité, utilisant des produits, issus de circuit de proximité et biologiques si possible, dans le respect des normes sanitaires et de la nouvelle loi egalim.

I) FONCTIONNEMENT DE L'UNITE DE CONDITIONNEMENT DE LEGUMES

Le Département possède en régie une Unité de Conditionnement de Légumes (UCL) qui traite des fruits et légumes et livre des produits frais, variés et de qualité, prêts à l'emploi aux 26 collèges du département membres de cette unité.

Le budget de l'UCL se répartit entre des crédits en investissement pour l'achat de matériel, et des crédits en fonctionnement pour l'entretien des machines, achat de pièces détachées, maintenance matériel informatique, blanchisserie et, exceptionnellement sur ce budget, location d'un camion de livraison de janvier à avril 2021, date à laquelle nous devrions réceptionner un nouveau camion de livraison.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 49 000,00 € en dépenses de fonctionnement, qui se décline comme suit :

Chapitre 011, fonction 20, nature 6068-9 : 9 000,00 € Chapitre 011, fonction 20, nature 61558-9 : 20 000,00 € Chapitre 011, fonction 20, nature 6188-9 : 1 000,00 € Chapitre 011, fonction 20, nature 6288-9 : 3 000,00 € Chapitre 011, fonction 20, nature 60632-9 : 7 000,00 € Chapitre 011, fonction 20, nature 6135-9 : 9 000,00 €

> d'inscrire un crédit de 15 000,00 € en dépenses d'investissement, qui se décline comme suit :

Chapitre 21, fonction 20, nature 2188-9 : 12 000,00 € Chapitre 20, fonction 20, nature 2157-9 : 3 000,00 €

> d'inscrire un crédit de 80 000,00 € en dépenses d'investissement, qui se décline comme suit :

Chapitre 21, fonction 20, nature 2182-9 : **80 000,00 €** Pour l'achat d'un camion frigorique pour l'UCL.

II) PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE CANTINE (FRAIS CANTINES COLL)

Le Département suit les conventions de restauration des collèges Eugène-Vigne et Elsa Triolet (Beaucaire), Léo Larguier (La Grand-Combe), Antoine Deparcieux (Le Martinet) et la Régordane (Génolhac).

Il s'agit de la prise en charge des frais de Cantine du collège de Génolhac dans le cadre de la convention de Restauration passée avec le Département et l'agglo d'Alès.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 20 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 221, nature 6568.

III) SENSIBILISATION A L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE (EQUILI ESPACE ALIM)

Il s'agit:

- ➤ d'assurer une veille documentaire sur la restauration collective et permettre de mettre en place une politique alimentaire de qualité,
- ➢ d'accompagner les cuisiniers au travers de formations (sur la laïcité, la sensibilisation au bio, les pratiques culinaires, etc...). Ces actions de formation permettent d'asseoir le rôle de coordination du Département dans le cadre du groupement de commandes lié aux denrées (auquel adhèrent à ce jour 26 collèges gardois).

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 6 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 011, fonction 28, nature 6184
- > d'inscrire un crédit de 100,00 € en fonctionnement, au chapitre 065, fonction 221, nature 6568

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe : **DEVELOPPER LA RESTAURATION DANS LES COLLEGES**, il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses:

- 75 100,00 € en fonctionnement
- 95 000,00 € en investissement

NUMERIQUE EDUCATIF

Dans le cadre de l'orientation politique relative au numérique éducatif pour l'égalité des chances, l'ouverture au monde et l'apprentissage du « travailler ensemble », les interventions se déclineront selon une mission : Faire entrer les collèges gardois dans l'ère du numérique par la fourniture d'un service numérique de qualité professionnelle et l'incubation et la diffusion d'usages innovants.

<u>Le Numérique Educatif : une stratégie budgétaire qui vise trois objectifs majeurs à travers le pilotage de trois composantes essentielles du numérique éducatif :</u>

• Connectivité (types d'infrastructures, débit internet, wifi, couverture THD, ...): l'accès à une connexion internet performante demeure le prérequis principal pour développer les usages numériques sur l'ensemble du Département du Gard dans tous les établissements scolaires.

Le Département s'est engagé dans une démarche d'amélioration des débits internet (bande passante), démarche renforcée dans le cadre de la crise sanitaire. L'augmentation des débits des établissements scolaires échelonnés et priorisés en fonction de critères objectifs (labellisation numérique, obsolescence des matériels informatiques, infrastructures déficientes) est un enjeu majeur pour la collectivité en termes d'inclusion numérique mais également d'innovation en termes d'usages dans une période où l'hybridation des pédagogies devient prégnante.

• Equipement (terminaux informatiques, terminaux mobiles, tableaux interactifs...): le déploiement des équipements numériques s'est massifié au sein du Département ces dernières années, on compte aujourd'hui 8 000 machines réparties dans les collèges gardois.

Il s'agit aujourd'hui pour le Département d'adopter une stratégie de déploiement des équipements informatiques avec pour visée une homogénéisation du parc informatique, et une optimisation en termes de maintenance et d'exploitation des équipements, les matériels reventilés par le département étant plus récents et plus performants.

• Services et ressources: l'ENT (Espace numérique de travail) est un service central pour déployer les projets numériques et un portail de confiance vers les ressources numériques. L'ensemble des établissements du second degré de la Région Occitanie utilisent cet ENT grâce au financement des collectivités départementales et de la Région. 100% des établissements scolaires gardois utilisent l'environnement numérique du Travail Occitanie via un abonnement du Département. Cet outil est mis à la disposition de tous les élèves gardois, des enseignants, des équipes de direction et de la collectivité.

Cette mission est partagée par deux directions DEJCS et DISI, sur les volets stratégiques et opérationnels.

CULTURE

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Département a une responsabilité en matière culturelle partagée avec les autres collectivités territoriales et l'État qu'il exerce dans le respect des droits culturels.

La politique culturelle du Département du Gard a pour objectif d'encourager la participation des gardois à la vie artistique et culturelle, de permettre l'accès à la culture de tous, et de favoriser la pluralité des expressions. Elle joue un rôle essentiel en termes de citoyenneté d'attractivité territoriale, d'économie et d'emploi sur le Département. Le Schéma Départemental de la Culture décline les grandes orientations de la collectivité départementale en matière d'action culturelle.

Les trois orientations majeures du Schéma Départemental de la Culture sont les suivantes :

- Organiser une gouvernance partagée favorisant les coopérations
- Construire ensemble un territoire artistique et culturel dynamique
- Développer une ingénierie effective au service des acteurs culturels

Les interventions dans le domaine de la culture se déclineront selon 4 missions :

- Subventions à l'action culturelle
- Subventions des projets des collèges
- Subventions en faveur des résidences territoriales d'artistes
- Participation EPCC du Pont du Gard

I - SUBVENTIONS A L'ACTION CULTURELLE

Pour mettre en œuvre les orientations du Schéma, le Département subventionnera l'action culturelle. Il s'agit de soutenir les porteurs de projets culturels au titre de l'aide à la création, de l'aide à la diffusion, de l'aide à la structure professionnelle, des aides aux lieux et festivals, des aides aux conservatoires et écoles de musique, des aides aux actions patrimoniales, historique et scientifiques, des aides en faveur de la culture occitane et des aides à divers organismes culturels.

Par ailleurs, une aide aux « petits équipements culturels » permet l'équipement des salles de spectacle et galeries en son, lumière, cimaises...

1) Subventions en faveur de l'aide à la création

L'aide à la création permet de soutenir les équipes artistiques ou les artistes individuels installées sur le territoire et de leur donner les moyens de créer ; cette aide est fonction de l'envergure du projet et de la discipline artistique, l'aide à la création ne peut être attribuée à une même équipe/ artiste que tous les trois ans.

2) Subventions en faveur de l'aide à la diffusion

Le Département permet la diffusion artistique des œuvres dans le Gard et donne les moyens aux équipes artistiques de s'exporter pour garantir la pérennité de l'activité et permettre la rencontre des œuvres avec le public et faire rayonner l'action du Département à l'extérieur.

Le Département soutient les projets artistiques dans les différentes esthétiques avec une attention particulière aux projets innovants transdisciplinaires : arts visuels, théâtre, danse, cirque... et aux projets qui se développent en partenariat avec les structures culturelles gardoises et non gardoises afin de faciliter le rayonnement extérieur des projets.

3) Subventions en faveur des structures professionnelles

Afin de soutenir les équipes artistiques et les associations culturelles et de maintenir l'emploi artistique et culturel, le Département soutient les structures développant de l'emploi permanent et s'inscrivant dans une dynamique territoriale, parmi ces structures, de nombreuses compagnies, des structures de diffusion sur le territoire.

Le schéma départemental de la culture a montré que l'accompagnement des tiers-lieux culturels représentait un enjeu important partagé par l'Etat et la Région. Plusieurs lieux hybrides se développent dans le Gard. Ils permettent les croisements entre disciplines, entre acteurs culturels et acteurs économiques. Ils visent davantage d'interactions entre publics, induisent la participation des habitants et un renforcement de la mutualisation des moyens. Par ailleurs, les projets culturels menés dans des lieux non-dédiés tels que les lieux du patrimoine, les caves coopératives, les entreprises, sont porteurs de nouvelles dynamiques et seraient des vecteurs pour enrichir l'offre culturelle sur les territoires. L'objectif des partenaires (Département/ Drac) aujourd'hui concrétisé à travers une convention de développement culturel, est d'accompagner l'émergence de ces nouveaux lieux, de ces expérimentations qui sont de nature à permettre l'émergence des Droits culturels.

4) Subventions pour la diffusion par les lieux et les festivals

Le Département s'est attaché à structurer une politique claire et volontariste en faveur des lieux structurants et des festivals.

La présence de lieux culturels structurants a un impact direct sur le développement d'un territoire, à travers leur rayonnement régional ou national, ils valorisent l'action du Département et son engagement pour la qualité et la diversité d'une offre culturelle. En termes d'aménagement du territoire et de dynamique, ces équipements influencent l'installation de nouvelles populations, d'entreprises, génèrent de la mixité sociale et le renouvellement des populations d'un bassin de vie.

Le Département apporte son soutien à différents lieux structurants qui proposent une offre culturelle variée et de grande qualité. Ils ont un rôle majeur à jouer dans la cité en favorisant la rencontre du public avec les œuvres et en allant au-devant des populations à travers des actions innovantes de médiation. Plusieurs lieux bénéficient de conventions d'objectifs pluripartites qui permettent aux partenaires de fixer de concert des actions spécifiques en direction de certains publics, de développer des programmations décentralisées pour irriguer les zones les plus éloignées.

Le Gard est une terre de festivals : Au regard de l'aménagement du territoire, le Département privilégie la diversité des esthétiques (musique actuelles, jazz, danse contemporaine, musique classique, conte, théâtre, marionnette, musique traditionnelles), l'irrigation de l'ensemble du territoire et tout spécialement des zones les plus éloignées et la qualité artistique : beaucoup de festivals sont reconnus au plan National et International. De nombreux festivals ont développé des saisons à l'année ou sont des lieux ressources. Le Département privilégie aussi les évènements hors période estivale afin de développer une offre équilibrée dans le temps en direction des populations gardoises.

Le soutien du Département permet de rendre les tarifs accessibles. Il est à noter que les festivals s'appuient sur des bénévoles nombreux et engagés, ce qui permet le vivre ensemble et la citoyenneté et le lien social. Par ailleurs, en matière de plus-value indirecte pour un territoire, ces temps forts culturels génèrent des recettes indirectes pour les acteurs économiques locaux.

5) Subventions en faveur des conservatoires

Depuis 2007, le Conseil départemental s'est doté d'un « schéma des enseignements artistiques » qui permet de structurer l'enseignement artistique à l'échelle départementale.

L'aide aux conservatoires qui sont qualifiés dans le schéma « d'écoles ressources » vise à soutenir la qualification de l'offre en incitant au recrutement et à la pérennisation de postes d'enseignants diplômés, à permettre un rayonnement de leur action à l'échelle d'un bassin de vie, notamment à travers des coopérations avec les autres écoles.

En 2021, le Département va réaliser un état des lieux de la pratique artistique en vue d'actualiser le schéma des enseignements artistiques. Des moyens en ingénierie seront déployés au niveau des conservatoires pour leur permettre d'initier des projets expérimentaux et de mettre en œuvre la coopération avec les écoles de musique avec lesquelles ils sont en lien.

6) Subventions en faveur des écoles de musique

L'aide aux écoles de musique permet d'accompagner la dynamique des établissements d'enseignement artistique, l'objectif de ces aides est de soutenir l'activité de ces écoles afin de permettre un maillage et une répartition équilibrée de l'offre d'enseignement sur l'ensemble du territoire gardois.

7) Subventions en faveur des actions patrimoniales, historiques et scientifiques

Le patrimoine, constitue une source d'identité, de cohésion et de compréhension, il est essentiel de transmettre et de partager avec les jeunes générations cet héritage pour construire l'avenir. Le Département soutient le développement de l'occitan, et apporte une aide aux associations de recherche et de diffusion de la connaissance historique et patrimoniale.

8) Subventions en faveur de la culture occitane

La civilisation occitane porte en elle le riche patrimoine des territoires de la culture, de la langue, de la littérature et de l'art sous toutes ses formes. Convaincu de l'importance et de la richesse de ce patrimoine culturel, le Département souhaite promouvoir l'occitan et diffuser sa culture. Pour ce faire, il apporte son soutien aux associations engagées dans ce domaine. Ainsi, le Département aide les structures ressources qui mettent à disposition une offre documentaire et organisent des séminaires de réflexion sur la culture occitane. Il soutient les structures d'enseignement qui transmettent la langue occitane et les projets pédagogiques « occitan ». De plus, le Département apporte son aide aux associations qui initient des manifestations autour de l'occitan et permettent le maintien et la diffusion de la langue et de la culture occitane sur les territoires.

9) Subventions à divers organismes culturels

Il s'agit de soutenir les dynamiques locales par des aides à des associations menant des projets d'intérêt local au plus près des habitants.

L'ensemble des aides accordées au titre de l'action culturelle permettent la mise en œuvre du schéma de la culture sur l'ensemble du territoire gardois.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 2 414 560,00 € en fonctionnement.

Chapitre 65, fonction 311, nature 65734
 Chapitre 65, fonction 28, nature 65737
 Chapitre 65, fonction 28, nature 6574
 Chapitre 65, fonction 28, nature 6574

10) Subventions pour des petits équipements culturels

Cette aide permet aux lieux de diffusion et aux équipes artistiques gérant un lieu de renouveler ou développer leur parc de matériel. L'aide est dédiée à l'achat d'équipement son, lumière et d'équipements scéniques, le Département prend en charge un pourcentage du coût du matériel (30 ou 50 % selon les cas).

Le Schéma de la culture du Gard a montré que les lieux d'exposition avaient comme les lieux de spectacle vivant des besoins en matière d'équipement notamment du fait du développement des nouveaux médias dans l'art (vidéo-projection, installations sonores...).

L'aide en matériel sera désormais étendue aux lieux d'exposition.

> d'inscrire un crédit de paiement de 19 000,00 € (chapitre 204, fonction 311, nature 20421) en investissement hors AP.

11) Subventions pour la création et la rénovation d'équipements culturels

> d'inscrire un crédit de paiement de 1 000,00 € (chapitre 204, fonction 311, nature 204142) en investissement hors AP.

12) Subventions pour la valorisation du patrimoine (Monuments historiques)

Le Département intervient, en partenariat avec la DRAC en faveur des immeubles protégés, inscrits et classés, au titre de la législation relative aux Monuments historiques.

Le Département apporte une subvention en capital, obligatoirement complémentaire de celle de la DRAC, ce qui signifie que le Département n'intervient qu'à posteriori lorsque la DRAC a notifié l'attribution d'une aide.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de paiement de 108 126,00 € en d'investissement (en AP).

-	204	312	204142	2 015	MONUMHISTO	31 390,00 €
-	204	312	204142	2018	MONUMHISTO	76 736,00 €

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 108 126,00 € en investissement.

II - SUBVENTIONS DES PROJETS DES COLLEGES

L'éducation et la sensibilisation des publics sont la base du développement culturel. La culture est également un facteur de citoyenneté important. L'objectif du Département est de favoriser l'accès à la culture de tous et spécialement des jeunes et des publics les plus éloignés socialement et géographiquement de l'offre culturelle. Depuis 2010, le Conseil départemental a développé le dispositif « Artistes au collège » pour l'éducation artistique et culturelle des jeunes.

Deux types d'actions pour l'éducation artistique sont proposés dans ce dispositif :

<u>Les Parcours artistiques</u> : ils comprennent une partie atelier encadrée par des artistes, la fréquentation d'un lieu culturel et la restitution du projet sous forme de spectacle.

<u>Les Résidences d'artistes</u>: le principe est l'accueil d'un artiste ou d'une équipe artistique en création au sein du collège durant 6 à 12 semaines.

Cette présence artistique permet aux élèves de comprendre un processus de création et d'être sensibilisés par les échanges, et les ateliers avec les artistes.

En fin de résidence, les artistes présentent le résultat de l'étape de travail menée au collège, les élèves présentent quant à eux le résultat des ateliers menés avec les artistes.

Les projets rayonnent aussi à l'extérieur de l'établissement. Les résidences ont ainsi permis de nouer de nombreux partenariats avec les équipements culturels de proximité et les communautés de communes développant une saison spectacle vivant.

L'objectif est d'accentuer le rayonnement extérieur des projets collèges et de les lier intimement à la vie culturelle des territoires. Par ailleurs, des synergies doivent être développées avec les politiques d'éducation artistique et culturelle menées dans les lycées et dans les écoles du premier degré.

Le Département va développer en 2021 de nouveaux « parcours artistiques » thématiques sur de grands enjeux de société tels que l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, ainsi que des parcours artistiques de prévention des risques auditifs.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 235 000,00 € en fonctionnement.

- 220 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 28, nature 65737
- 15 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 28, nature 6574

III - SUBVENTIONS EN FAVEUR DES RESIDENCES TERRITORIALES D'ARTISTES

Le Département initie deux « résidences artistiques de territoire », l'une dans les domaines du spectacle vivant, la seconde dans le domaine de l'art contemporain. Ces résidences ont pour objectif de susciter des dynamiques artistiques inédites, de favoriser l'accès à la création contemporaine pour tous, en mettant l'accent sur les territoires où l'offre est la moins développée, d'encourager l'implication citoyenne à travers des actions culturelles singulières avec les habitants. Ces projets-laboratoires suscitent des coopérations nouvelles entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales, en préfiguration du futur schéma culturel.

Par ailleurs, la DRAC accompagne les projets de résidence de territoire qui constituent désormais des actions majeures de la "Convention de Développement culturel territorial" signée avec l'Etat en juin 2020, qui enrichit l'axe coopération du Schéma Départemental de la culture et permet la mise en place d'actions culturelles innovantes, participatives et inclusives, respectueuses des Droits culturels sur l'ensemble du territoire gardois.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 60 000,00 € en fonctionnement.

- 1 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 311, nature 65734
- 1 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 311, nature 65737
- 58 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 311, nature 6574

IV - PARTICIPATION EPCC DU PONT DU GARD

Le Département du Gard est membre de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) du Pont du Gard.

Par la participation qu'il verse et les subventions d'investissement accordées, il contribue à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs et à l'augmentation de la fréquentation du site, notamment les espaces muséographiques. Le Département travaille aussi en partenariat étroit avec l'EPCC dans le cadre de projets culturels (résidences, diffusion, organisation de manifestations, notamment cette année les Rencontres « Osons la culture »).

> d'inscrire un crédit de 1 500 000,00 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6558 en fonctionnement.

En dépenses :

- 3 779 139,00 € en fonctionnement
- 128 126,00 € en investissement

SOUTENIR LES PRATIQUES SPORTIVES

Dans le cadre de l'orientation politique « développer la citoyenneté et l'épanouissement par l'accès à la culture et au sport », un axe majeur est poursuivi : "Rendre possible les pratiques sportives en réduisant les inégalités territoriales, sociales ou liées au handicap".

Le Département a obtenu le **Label "Terre de Jeux 2024"** en mars 2020 mais son lancement officiel a été quelque peu retardé par la situation sanitaire. Ce label sera le chapeau et fil rouge des prochaines années pour notre politique sportive. En effet, les enjeux portés dans ce label collent pleinement aux différents axes et thématiques de notre politique sportive : sport pour tous et notamment pour les jeunes, citoyenneté, lien avec les collèges, le sport handicap et la mixité des publics, animation du territoire et développement touristique et économique, volet social, développement durable, sport santé... Un plan de communication ambitieux devra également accompagner cette démarche de valorisation et de dynamisation.

Parmi les projets et actions qui seront inscrits dans ce label, on peut d'ores et déjà citer certains exemples emblématiques comme les challenges sport pleine nature gardois, le dispositif « sportifs au collège », certaines manifestations avec le CDOS et le mouvement sportif comme la journée et la semaine olympique avec les collèges etc... A noter qu'une mission de service civique vient également d'être créée en appui de ce Label.

Il convient de souligner que les acteurs du monde sportif ont été et sont encore particulièrement impactés par la situation sanitaire, tant dans le fonctionnement des clubs et dans l'organisation de leurs manifestations dont beaucoup ont dû être annulées et restent encore incertaines pour les prochains mois. Le Département reste souvent l'un des derniers maillons de leur ressources financières publiques, d'où l'importance de maintenir notre soutien.

La masse financière attribuable en subvention diminue de façon conséquente en 2021 avec en parallèle une constante en matière de nombre de dossiers instruits et acceptés, ce qui induit une baisse « moyenne » du montant des subventions.

Lors des années budgétaires précédentes, la baisse régulière des budgets nous a amené à une forme de sélection accrue, à prioriser et à nous focaliser sur les projets dits « structurants ». Aujourd'hui, cette démarche touche ses limites et la question de la poursuite de certains dispositifs sports et jeunesse, dans ce contexte commence à se poser...

Le budget sport est désormais présenté en deux grandes parties :

- SUBVENTIONS À L'ACTION SPORTIVE (OÙ L'ON RETROUVE 5 AXES DÉTAILLÉS CI-APRÈS)
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SPORTIFS AU COLLÈGE

I – SUBVENTIONS À L'ACTION SPORTIVE :

A/ permettre l'égalité d'accès aux pratiques sportives en réduisant les exclusions

Le sport handicap vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de structures spécifiques ou dans des associations sportives classiques...

Le Gard est encore aujourd'hui moteur et exemplaire sur cet axe, grâce notamment à la dynamique des deux comités de sport adapté et d'handisport et de l'important réseau tissé sur l'ensemble du territoire et doit pour continuer bénéficier d'un soutien fort du Département.

1) Subventions aux comités et associations de sport handicap

Il s'agit d'accompagner les deux comités sportifs départementaux « handisport » et « sport adapté » ainsi que les associations relevant de ces fédérations dans leur fonctionnement et projets.

Une aide en investissement existe également dans ce domaine bien précis afin de permettre aux comités de sport handicap d'acquérir du matériel sportif spécifique souvent coûteux.

2) Subventions aux comités et associations œuvrant par leurs projets pour les personnes en situation de handicap

Les comités et associations sportifs traditionnels peuvent également être encouragés dans leurs projets et manifestations à destination d'un public mixte.

B) Soutenir les associations sportives structurantes

1) Subventions aux comités sportifs départementaux

Les Comités sportifs départementaux sont les représentants du mouvement fédéral à l'échelon départemental. Ils jouent un rôle structurant pour leur activité sportive, apportant notamment un appui technique auprès des clubs. Ils sont aidés dans leur fonctionnement et leurs projets.

2) Subventions aux clubs sportifs formateurs et/ou de performance

Sont ici concernés les clubs qui parmi les critères, assurent une formation des jeunes structurée, s'appuient sur un encadrement qualifié et affichent une équipe première à un niveau national. Le Département les aide dans leur fonctionnement et leurs projets.

Le soutien au sport de « haut niveau » sera revu à la baisse, notamment concernant celui qui se professionnalise, ce volet entrant plus dans une logique d'achat de prestation et de communication.

C) <u>Accompagner l'animation et le développement du territoire par l'aide aux manifestations sportives</u>

Il s'agit là de l'animation et du développement du territoire, du niveau local au niveau international. Ces manifestations sont souvent le moyen pour les associations de dégager quelques recettes supplémentaires qui leur permettent ensuite de fonctionner tout au long de l'année. Elles sont aussi, au-delà de leur rôle d'animation du territoire, un facteur de développement économique, et pour les plus importantes, d'attractivité touristique, on parle aussi de "tourisme sportif". Elles sont particulièrement impactées par la situation sanitaire et doivent être soutenues au plus près de leurs besoins pour pouvoir survivre.

1) Subventions aux manifestations sportives vitrines ou de performance

Les manifestations les plus importantes en termes de niveau sportif (régional, national voire international) ou de forte renommée sont ici aidées.

2) Subventions aux manifestations sportives structurantes pour le territoire

Il s'agit ici d'accompagner les manifestations ayant un impact fort pour le territoire concerné, que ce soit en termes économique, touristique ou sportif. On y retrouve notamment les activités de pleine nature.

3) Subventions aux manifestations sportives à impact local et/ou de public jeune

Certaines manifestations sportives vont se concentrer sur un public jeune ou vont permettre à l'association sportive locale de créer une dynamique autour d'une manifestation compétitive.

Aussi, il est décidé pour l'ensemble des subventions allouées dans les 3 premiers axes de l'action sportive :

d'inscrire des dépenses de :

- > 1 168 136,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 32, nature 6574
- > 8 000,00 € en investissement (hors AP) au chapitre 204, fonction 32, nature 20421

D) Participer au fonctionnement d'espace Gard Découvertes

Subvention pour le Centre Sportif de Méjannes le Clap

La participation du Département à Espace Gard Découvertes se fait à travers une subvention de fonctionnement. Une baisse importante de la subvention de fonctionnement est prévue sur 2021 et une mission a été engagée depuis la rentrée de septembre 2020 afin d'établir des propositions pour 2021 et que des arbitrages puissent être rendus quant à son statut et à la position du Département.

Aussi, il est décidé d'inscrire des dépenses de 400 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 32, nature 65737-6.

E) Subvention pour l'institut français du cheval et l'équitation -haras d'Uzès

Le Département soutient la création d'une plateforme pédagogique.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de paiement pour 2021 de **120 450,00** € en investissement, au chapitre 204, fonction 33, nature 204182, 2019 HARASUZES.

II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – SPORTIFS AU COLLEGE

L'axe « sportifs au collège », opération qui était mise en place de manière très limitée avec quelques clubs de haut niveau et qui se doit d'être renforcée et diversifiée en l'ouvrant à d'autres structures sportives ou intervenants particulièrement « exemplaires », ainsi que sur de nouvelles thématiques : ainsi outre la citoyenneté, l'engagement et le dépassement de soi et le vivre ensemble qui restent incontournables, il sera également question de lutte contre les discriminations, de prévention, d'alimentation, de sport santé, etc...

Ce dispositif trouve également toute sa place dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024 et le Label Génération 2024 alloué aux établissements scolaires dont les collèges notamment.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de : 40 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 32, nature 6574.

Il est donc décidé dans le cadre de l'axe majeur « Rendre possible les pratiques sportives en réduisant les inégalités territoriales, sociales ou liées au handicap » :

En fonctionnement : 1 212 000,00 €

En investissement : 128 450,00 €

DONNER TOUTE SA PLACE A LA JEUNESSE

La politique jeunesse départementale vise aujourd'hui à soutenir les jeunes dans leurs engagements et leur développement d'autonomie mais également les structures de jeunesse et d'éducation populaire qui portent les valeurs de citoyenneté et laïcité et qui œuvrent pour la cohésion sociale. L'orientation politique intitulée « garantir l'égalité des chances des jeunes gardois » et qui s'inscrit dans l'axe "Donner toute la place à la jeunesse" reste pertinente et dynamique malgré un budget très resserré et relativement modeste pour le Département. Il convient de réaffirmer toute l'importance qu'elle revêt, notamment dans un contexte sociétal relativement compliqué et de lui laisser les moyens d'être efficiente.

Le budget jeunesse en baisse de près de 20% en comparaison de 2020 est désormais présenté en deux grandes parties :

- Subventions aux actions en faveur de la jeunesse
- Subventions aux actions éducatives en lien avec les collèges

I – SUBVENTIONS AUX ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

A) Soutenir les projets territoriaux en faveur de la jeunesse

1) Subventions pour le fonctionnement des associations départementales de jeunesse

Acteurs incontournables de la politique jeunesse, les associations départementales de la jeunesse et de l'éducation populaire sont subventionnées pour leur fonctionnement mais surtout un partenariat important est développé avec ces structures qui restent les porteurs et garants des valeurs citoyennes et laïques de notre République auprès des jeunes.

2) Subventions aux associations pour leurs projets et actions jeunesse structurantes pour le territoire

Il s'agit ici d'accompagner les projets d'associations locales ou départementales dans leurs actions avec et pour les jeunes sachant que parmi les objectifs visés, l'insertion des jeunes reste une priorité. Ces projets apportent une dynamique de territoire qu'il convient d'encourager.

Ils peuvent également être initiés par le Département comme celui porté par les services Jeunesse, Politique de la Ville la Mission Europe du Département, relatif à la mobilité des jeunes, en proposant des sessions d'information et de formation aux associations, en responsabilisant des jeunes souhaitant s'engager dans leurs associations et sur le montage de projets, notamment sur la mobilité.

3) Subventions pour l'accompagnement des missions de coordination des politiques jeunesse territoriale

Ces aides visent à accompagner la mise en cohérence des projets jeunesse par leur coordination dans les politiques jeunesse de territoires.

B) Encourager l'initiative des jeunes

1) Subventions aux postes FONJEP

Le soutien financier aux postes de coordonnateur jeunesse et éducation populaire au sein d'associations permet de structurer les actions menées avec les jeunes et également de relayer au mieux les politiques publiques jeunesse.

2) Subventions aux projets individuels de jeunes

Les initiatives de jeunes se doivent d'être encourager à partir du moment où elles répondent aux objectifs fixés par l'appel à projets jeunes, notamment sur les valeurs d'engagement, d'intérêt général ou de solidarité.

3) Subventions aux projets collectifs de jeunes

Il s'agit du même dispositif d'appel à projets jeunes décrit précédemment. On peut souligner que les projets collectifs de jeunes restent largement majoritaires en comparaison des projets individuels.

C) Soutenir les actions citoyennes à travers le dispositif du service civique

Le Département a dans le cadre de sa politique jeunesse, souhaité accueillir des services civiques depuis 2016. Ce dispositif permet de valoriser les politiques publiques en apportant une plus-value à des missions d'intérêt général, auprès de publics visés mais permet aussi aux jeunes de développer des compétences et savoirs- être tout en affinant leur projet d'avenir.

Ce dispositif désormais "phare" de la politique jeunesse du Département affiche aujourd'hui le recrutement d'une cinquantaine de jeunes par an au sein de ses services, avec des missions de plus en plus diversifiées (développement durable, aux archives départementales ou bien encore dans le développement du sport pour tous).

Il est envisagé, pour 2021, de renforcer plus encore l'engagement du Département sur les services civiques avec la mise en place d'« intermédiation » qui permet d'accompagner des "petites" collectivités locales demandeuses de la mise en place d'une mission de service civique et ne disposant que de peu de moyens humains pour gérer un volet administratif et 'ingénierie. Le Département met ainsi son agrément à profit des collectivités qui peuvent ensuite mettre en place et accueillir une ou plusieurs missions de services civiques. Les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'intermédiation resteront à préciser.

1) Subventions aux associations accompagnant les services civiques

Certaines associations partenaires du Département sont engagées sur des projets communs menés avec des services civiques.

2) Subventions aux associations pour la sensibilisation à la citoyenneté

Cela peut notamment s'organiser dans le cadre de formations à destination des jeunes. Aussi, il est décidé pour cette première grande partie relative aux subventions aux actions en faveur de la jeunesse :

- d'inscrire un crédit de 68 500,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 33, nature 65734

II - PARTICIPER AUX ACTIONS EDUCATIVES EN LIEN AVEC LES COLLEGES

L'objectif global poursuivi ici est de contribuer à la réussite éducative, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire.

1) Subventions aux associations pour les projets éducatifs en temps scolaire

Certaines associations peuvent être soutenues pour la mise en œuvre de leurs projets complémentaires au champ éducatif traditionnel (sensibilisation des collégiens à la lutte contre les discriminations, à la laïcité etc...).

2) Subventions aux associations œuvrant pour le sport scolaire

Le Comité départemental de l'UNSS, principal acteur du sport scolaire, regroupe l'ensemble des associations sportives de chaque collège du Gard. L'UNSS permet de découvrir et de pratiquer différentes activités physiques et sportives mais aussi de partager des valeurs citoyennes comme l'engagement ou le respect, et contribue ainsi à la réussite éducative.

3) Subventions aux associations dans le cadre du dispositif CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité)

Le CLAS vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants ou adolescents et de leurs parents, en lien avec les établissements scolaires, pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances. Il se déroule en dehors du temps scolaire (péri scolaire principalement) et s'avère aujourd'hui incontournable, notamment dans les quartiers prioritaires mais également sur l'ensemble du territoire. Il est assuré en grande majorité par le tissu associatif local et est plus que jamais central suite à la période de confinement qui a entrainé l'accentuation des difficultés sur certains publics fragilisés.

Le Département y consacre des crédits de droit commun jeunesse mais également des crédits relevant de la politique de la ville.

A noter la mise en place d'une opération de lutte contre la rupture numérique avec des financements d'Etat (Education nationale et la politique de la ville) et de la CAF à laquelle le Département s'est associé en s'appuyant sur la structure coordinatrice du CLAS.

Aussi, il est décidé pour la réalisation des actions de la deuxième grande partie relative au soutien des actions en lien avec les collèges d'inscrire un crédit de 127 000,00 € en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 33, nature 6574.

Il est décidé d'inscrire en dépenses 2021 sur l'Axe « Donner toute sa place à la jeunesse» : 510 000,00 € en fonctionnement.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la Jeunesse, la Culture et le Sport.

Service S0032 DEJCS - CULTURE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature		AP/AE	Fonctionnement	Investissement
Frestation	Спар.	ronct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Participation à l'EPCC du Pont							
du Gard	65	94	6568			1 500 000,00	
					Prestation	1 500 000,00	
	65	311	65734			100 000,00	
Subvention à l'action culturelle	65	311	65737			100 000,00	
	65	311	6574			2 214 560,00	
			,		Prestation	2 414 560,00	
Subvention pour la valorisation	204	312	204142	2 015	MONUMHISTO		31 390,00
du patrimoine	204	312	204142	2 018	MONUMHISTO		76 736,00
					Prestation		108 126,00
Subventions des projets des	65	28	65737			220 000,00	
collèges	65	28	6574			15 000,00	
					Prestation	235 000,00	
Subventions en faveur des	65	311	65734			1 000,00	
résidences territoriales d'artistes							
residences territoriales d'artistes	65	311	65737			1 000,00	
	65	311	6574			58 000,00	
			,	_	Prestation	60 000,00	
Subventions pour des petits							
équipements culturels	204	311	20421				19 000,00
			,		Prestation		19 000,00
Subventions pour la création et							
la rénovation d'équipements							
culturels	204	311	204142				1 000,00
					Prestation		1 000,00
					Totaux	4 209 560,00	128 126,00

Service S0033 DEJCS - SPORT ET JEUNESSE

Prestation	Chan	Esmat	Nature		AP/AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Actions éducatives en lien avec							
les collèges	65	33	6574			127 000,00	
	Pre	station				127 000,00	
	204	32	20421				8 000,00
Subvention à l'action sportive	204	33	204182	2019	HARASUZES		120 450,00
_	65	32	6574			1 168 136,00	
	Pre	station				1 168 136,00	128 450,00
Subvention pour le Centre Sportif Méjannes le Clap							
(Régie)	65	32	65737			400 000,00	
	Pre	station				400 000,00	
	011	33	6184			2 000,00	
Subventions aux actions en faveur de la jeunesse	65	33	65734			68 500,00	
·	65	33	6574			312 500,00	
	Pre	station				383 000,00	
Subventions aux associations							
sportives	65	32	6574			40 000,00	
	Pre	station				40 000,00	
	2 118 136,00	128 450,00					

S0066

DEJCS - EDUCATION

:

				A	P/AE	Fonctionn	ement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Dotation annuelle de								<u> </u>
fonctionnement aux								
collèges publics	65	221	65511			6 310 543,00		
					Prestation	6 310 543,00		
Dotation annuelle de								
fonctionnement collèges privés	65	221	65512			2 121 061 00		
coneges prives	03	221	03312		Prestation	2 121 061,00 2 121 061,00		
Dotation annuelle					Frestation	2 121 001,00		
équipement des								
collèges	204	221	20431					300 000,00
3	•	•	'		Prestation			300 000,00
Dotation classes	204	221	20431					50 200,00
SEGPA	65	221	6568			49 800,00		
					Prestation	49 800,00		50 200,00
Dotation création								
classe ULIS	204	221	20431					10 000,00
					Prestation			10 000,00
Dotation pour forfait								
externat collèges		221	6560			1.076.000.00		
privés	65	221	6568		D 4 4	1 976 000,00		
D (()		1			Prestation	1 976 000,00		
Dotation pour l'acquisition de								
véhicules de services	204	221	20431					16 000,00
venicules de sei vices	201	221	20131		Prestation			16 000,00
Fonds départemental					Trestation			10 000,00
des Personnels	67	221	673			300,00		
d'Internat	74	221	7475				1 780 000,00	
				•	Prestation	300,00	1 780 000,00	
Loyers des logements						,	,	
de fonction des								
collèges	75	221	752				64 000,00	
	1				Prestation		64 000,00	
Mise à disposition								
autres mobiliers et	21	221	2100					100 000 00
matériels	21	221	2188		D 4 4			100 000,00
Mise à disposition de					Prestation			100 000,00
matériels et outillages								
techniques	21	221	2157					100 000,00
	1		1 = = 1		Prestation			100 000,00
Mise à disposition de								,00
mobilier scolaire	21	221	21841					400 000,00
					Prestation			400 000,00
Participation au								
fonctionnement des								
collèges des								
départements								
limitrophes accueillant des								
gardois	65	221	6558			282 000,00		
8	1 00	1	10000		Prestation	282 000,00		
Participation au	1				2.25661011	202 000,00		
fonctionnement des								
équipements sportifs								
communaux mis à	65	221	6568			200 000,00		

diamonition des	_	1			1	Т	Т	
disposition des								
collèges								
			•	•	Prestation	200 000,00		
Participation au	65	221	6568			250 200,00		
fonctionnement des	0.5	221	0300			250 200,00		
halles de sport	7.4	221	7474				05 000 00	
	74	221	7474		D	250 200 00	85 000,00	
				I	Prestation	250 200,00	85 000,00	
Participation des								
départements								
limitrophes au								
fonctionnement des								
collèges gardois accueillant des élèves								
	74	221	7473				145 000,00	
non gardois	/4	221	14/3		Dougtation			
Dadas an alas es de		1			Prestation		145 000,00	
Prise en charge de								
frais supplémentaires	65	221	6568			5 000,00		
des collèges	03	221	0308		D ()			
				I	Prestation	5 000,00		
Prise en charge de la								
participation de la								
MDPH à la								
majoration								
enseignements référents	65	221	6568			22 000,00		
referents	03	221	0308		Day and and in an	22 000,00		
D	$\overline{}$	1			Prestation	22 000,00		
Prise en charge de matières d'oeuvre et								
des petits travaux								
pour les collèges	65	221	6568			83 817,00		
pour les coneges	03	221	0308		Duestation			
D	$\overline{}$	1			Prestation	83 817,00		
Prise en charge des frais de								
déménagement	011	221	6241			15 000,00		
ucinchagement	011	221	0271		Prestation	15 000,00		
Duise on about des	т —	1			1 restation	13 000,00		
Prise en charge des transports EPS	65	221	6568			200 000,00		
transports EFS	03	221	0308		D			
D 1		_			Prestation	200 000,00		
Remboursement par								
la MDPH de la								
majoration								
enseignements référents	70	221	70878				22 000 00	
1 CICI CHUS	1/0	441	100/0		D 4 * .		22 000,00	
		_		1	Prestation		22 000,00	
Subventions pour la								
réfection des halles de	20.4	22	204142	2020	HALLEGRORE			150 000 00
sports communale	204	33	204142	2020	HALLESPORT			150 000,00
					Prestation			150 000,00
					Totaux	11 515 721,00	2 096 000,00	1 126 200,00

S0072

DEJCS - RESTAURATION

D	GI		3. 7 /	AP	'AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Achat camion frigorifique UCL	21	20	2182				80 000,00
				Pr	estation		80 000,00
	011	20	60632			7 000,00	
	011	20	6068			9 000,00	
	011	20	6135			9 000,00	
Fonctionnement de l'UCL (Unité de conditionnement des	011	20	61558			20 000,00	
égumes)	011	20	6188			1 000,00	
	011	20	6288			3 000,00	
	21	20	2157				3 000,00
	21	20	2188	D _w	estation	49 000,00	12 000,00 15 000,00
Prise en charge de frais de				11	estation	49 000,00	13 000,00
cantine	65	221	6568			20 000,00	
		ı		Pr	estation	20 000,00	
Sensibilisation à l'équilibre alimentaire dans la	011	28	6184			6 000,00	
restauration scolaire	65	221	6568			100,00	
				Pr	estation	6 100,00	0.7.000.00
					Totaux	75 100,00	95 000,00

POLE CULTUREL DU CHATEAU D'ASSAS

Pour assurer l'ensemble des interventions (expositions, ...) du Pôle Culturel du Château d'Assas, au titre de l'année 2021, il est décidé d'inscrire un crédit de paiement de **12 000,00 €** en fonctionnement.

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par le Pôle culturel du Château d'Assas.

S0182

POLE CULTUREL CHATEAU ASSAS

D 44	- CI	Б	N	AP/	AE	Fonctionnement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses
Actions culturelles au Château						
d'Assas	011	313	6228			12 000,00
				Pr	estation	12 000,00
					Totaux	12 000,00

DIRECTION DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE

Dans le cadre de l'orientation politique « Développer la citoyenneté et l'épanouissement par l'accès à la culture et au sport », les interventions se déclineront selon 4 missions :

- Encourager la sauvegarde des cultures et traditions locales
- Conserver notre patrimoine
- Faire connaître les éléments patrimoniaux
- Prestation support

Axe stratégique : Enrichir, transmettre et partager la mémoire et le patrimoine communs

I - ENCOURAGER LA SAUVEGARDE DES CULTURES ET TRADITIONS LOCALES DU PATRIMOINE

A - Acquisition d'œuvres

- Enrichissement des collections

L'accroissement régulier des collections par dons ou achats, tant sur le plan des Beaux-arts que de l'ethnographie, permet de sauver une mémoire. Il témoigne de la vitalité du musée et du bien-fondé de ce pan de la politique culturelle du Département.

Les dons sont les plus nombreux. Des particuliers offrent des objets afin que le musée assure leur sauvegarde. Nous les acceptons lorsqu'ils permettent de conserver sur le territoire départemental un patrimoine significatif de l'histoire et de la création artistique à travers les siècles. Aujourd'hui, 31 550 objets ont intégré les 4 musées gérés par la Direction depuis 1989 (18 577 pour le musée d'art sacré).

Si les dons sont les plus nombreux, la politique d'achats est essentielle car elle permet de poursuivre l'ouverture des collections dans le temps et dans l'espace, de façon à assurer la représentativité des différentes cultures à l'image de notre société.

Comme les années précédentes, nous savons pouvoir compter sur le mécénat de l'association des Amis du musée, qui favorise par ailleurs les dons de particuliers. Le soutien de l'Etat et la Région par le biais du FRAM (Fond régional pour l'acquisition des musées) pourra être requis.

- Perception de droits d'auteur

Titulaire du droit moral sur l'œuvre du peintre Albert André, le Département du Gard est habilité à percevoir les droits de reproduction et de représentation par l'intermédiaire de la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) à laquelle nous adhérons.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 20 900,00 € en investissement
- > d'inscrire un crédit de 1 100,00 € en recette de fonctionnement

B – Bibliothèque spécialisée

L'acquisition de livres et de revues spécialisées reste nécessaire pour documenter les œuvres en vue de leur restitution au public. Nous souhaitons poursuivre parallèlement l'achat d'ouvrages publiés en cours d'année et relatifs aux thématiques du musée, ainsi que compléter nos fonds documentaires par l'entrée de livres anciens et épuisés. La poursuite de cette politique depuis 1998 permet de disposer d'un fonds de bibliothèque de haut niveau particulièrement apprécié des chercheurs et des étudiants, et indispensable à la valorisation des collections par les conservateurs et les médiateurs de la direction. De nombreux dons d'ouvrages anciens viennent régulièrement compléter le fonds

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 2 040,00 € en fonctionnement.

C - Gestion administrative et financière

La Direction de la Conservation départementale gère et anime le musée laïque d'art sacré du Gard ainsi que les musées municipaux de Bagnols-sur-Cèze et de Villeneuve-lès-Avignon. Une convention visant à contractualiser l'intervention de la direction au titre de la gestion scientifique et administrative des musées municipaux a été signée entre les partenaires en janvier 2017 pour une durée de trois ans renouvelables. Elle a été reconduite en accord avec les deux municipalités au 1^{er} janvier 2020 pour une même durée. Elle prévoit une contrepartie financière des communes à hauteur de 18 000,00 € pour chacune par an.

Aussi, il est décidé :

> d'inscrire un crédit de 36 000,00 € en recettes de fonctionnement.

II - CONSERVER NOTRE PATRIMOINE

A - Entretien en l'état naturel

- Pièges et matériels permettant d'assurer la protection des collections contre les insectes et divers agents atmosphériques.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 160,00 € en fonctionnement.

B - Inventaire et étude des collections

Poursuite des opérations d'inventaire et de récolement des collections des quatre musées gérés par la direction conformément aux obligations des musées portant l'appellation « Musées de France » (Loi du 4 janvier 2002).

- Achat de matériel de conditionnement et de conservation préventive afin d'assurer la protection des collections sur le long terme et d'éviter de lourds frais ultérieurs de restauration.
- Prestations de prises de vues professionnelles en vue de la valorisation de la collection (publications, mise en ligne sur les bases nationales, documents de communication, réalisation de produits dérivés pour le comptoir de vente, etc.).

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 5 300.00 € en fonctionnement.

C - Mise en sécurité des biens

- Achat de petit équipement et fournitures permettant de garantir la protection des œuvres exposées dans le parcours permanent ou dans le cadre des expositions temporaires (vitrines, systèmes de mises à distance, opérations d'encadrement et de soclage, etc).
- -Entretien des appareils thermo-hygromètres pour garantir un niveau de température et d'humidité conforme aux préconisations relatives aux collections en matière de conservation préventive (remplacement des filtres).

Aussi, je vous propose:

- > d'inscrire un crédit de 4 500,00 € en fonctionnement
- > d'inscrire un crédit de 1 100,00 € en investissement

D - Restauration en l'état initial

- Afin de permettre la transmission de ce patrimoine commun aux générations futures, il est indispensable de maintenir un état sanitaire satisfaisant des collections. Ainsi, des restaurateurs agréés interviennent sur les collections pour réaliser des constats d'état, des opérations de conservation préventive ou curative, ainsi que des traitements de restauration des objets inscrits à l'inventaire du musée.
- Plusieurs dégradations structurelles ont été constatées au niveau des décors médiévaux de la Maison des chevaliers, classée « monument historique » depuis sa rénovation en 1992 : fissures de la charpente peinte de la Cour de justice royale du XIVe siècle, fissures des enduits et soulèvements de la couche picturale au niveau des décors muraux de la salle d'apparat du premier étage datés du XVe siècle.

En 2020, une étude comprenant un premier diagnostic de l'état des décors et la consolidation des altérations des décors muraux médiévaux a été réalisée par un restaurateur agréé en lien avec le service régional des Monuments historiques. L'intervention d'un architecte du patrimoine complétera en 2021 cette première opération afin d'identifier la cause des problèmes structurels du bâtiment dans le cadre d'un diagnostic technique global.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 18 000,00 € en investissement.

III - FAIRE CONNAITRE LES ELEMENTS PATRIMONIAUX

La direction propose de poursuivre en 2021 le développement d'une offre culturelle attractive favorisant l'accessibilité au plus grand nombre et le développement d'une logique d'usagers plus que de public occasionnel. Deux programmes semestriels permettront de valoriser ces actions visant à faire connaître les collections des musées gérés par la Conservation départementale et mettant en avant la politique culturelle de la collectivité en faveur de tous les publics.

La programmation se déclinera de la manière suivante :

- Participation aux évènements nationaux : Nuits de la lecture, Week-end Télérama (partenariat avec le Centre de développement chorégraphique national Uzès Gard Occitanie), Nuit des musées, Rendez-vous aux jardins, Journées nationales d'archéologie, Journées européennes du patrimoine (précédée cette année par une journée dédiée aux scolaires relevant du dispositif national intitulé « Levez les yeux »).
- Développement d'animations tout public, favorisant notamment l'accueil des familles avec la mise en place de rendez-vous ciblés, ludiques tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les vacances scolaires.
- Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux (associations, commerçants, hébergeurs, etc.) et rendez-vous en lien avec les évènements organisés sur le territoire (9° Festival du Livre de Pont-Saint-Esprit et du Gard rhodanien- novembre 2022, etc.).
- Maintien des animations destinées au public scolaire et du temps fort proposé depuis 2015 intitulé « Semaine de la laïcité » au musée laïque d'art sacré du Gard invitant les scolaires à échanger sur la notion de laïcité avec une visite autour de la pluralité des religions et des croyances, et leur place dans l'espace public. Ce rendez-vous sera amplifié avec l'organisation de rencontres destinées au public adulte et familial.

Si la programmation sera principalement assurée par la direction et son pôle médiation, l'appel à des intervenants extérieurs permettra d'enrichir et de diversifier l'offre culturelle (Centre de développement chorégraphique, artistes, conférenciers, etc.).

Afin de pallier à la diminution des effectifs (deux postes vacants non remplacés pour le pôle animation), la direction propose de développer des outils d'aide à la visite adaptés à tous les publics afin de favoriser les visites en autonomie (livret-jeux destinées aux familles, dépliant d'aide à la visite du parcours permanent dédié au public adulte, etc.). Ce travail se fera parallèlement à la reprise des panneaux de signalétique du parcours permanent du musée d'art sacré du Gard.

Quatre expositions seront conçues et mise en œuvre par la direction en 2021 afin d'animer les trois musées dont elle assure la gestion. Deux d'entre elles présentées dans les musées municipaux seront financées par les communes, les deux autres proposées au musée d'art sacré du Gard seront à la charge de la direction.

- Musée Pierre-de-Luxembourg, Villeneuve-lès-Avignon, Mars-Mai 2021 Exposition *Pablo Garcia*. Poursuite du partenariat avec le FRAC (Fonds régional d'art contemporain), la Chartreuse et le fort Saint-André.
- Musée Albert-André, Bagnols-sur-Cèze, Mars-Septembre 2021 -Exposition 50^e anniversaire du Dépôt de la collection Adèle-et-George-Besson. En 1971, l'exceptionnelle collection d'art moderne du couple de collectionneurs venait enrichir le musée d'art moderne développé par Albert André. L'exposition rendra compte de l'histoire de la constitution de la collection depuis le premier tableau commandé par George Besson à Kees Van Dongen en 1906 jusqu'à la donation faite à l'Etat en 1963.
- Musée d'art sacré du Gard, Pont-Saint-Esprit, Juin-Octobre 2021 Deuxième édition du cycle Dialogues initié en 2018 proposant à un artiste contemporain de présenter son travail en dialogue avec la collection historique du musée et la maison médiévale. Pour cette nouvelle édition, la direction fera appel au FRAC pour sélectionner un artiste ou un duo d'artiste.
- Musée d'art sacré du Gard, Pont-Saint-Esprit, Octobre 2021 Janvier 2022 Exposition 40e anniversaire Association des amis du musée d'art sacré du Gard. Projet d'exposition mettant en avant l'action de l'association fidèle et précieux soutien en faveur de la politique d'acquisition et de restauration de la Direction de la conservation du Gard depuis 1981.

Poursuite de la mobilisation de la direction autour du projet de nouveau musée à Bagnols-sur-Cèze porté par l'Agglomération du Gard rhodanien.

Dans le cadre du projet de refondation et de transfert sur le site des Cèdres (Quartier des Escanaux) du musée Albert-André de Bagnols-sur-Cèze porté par la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, faisant suite aux deux études préalables réalisées par le cabinet parisien ABCD en 2013 et 2016, la Direction de la Conservation départementale, désignée pour rédiger le Projet scientifique et culturel (document de définition de l'identité et des grandes orientations stratégiques du nouveau musée), piloter le volet scientifique du projet, restera mobilisée cette année pour l'élaboration de la Programmation scientifique des collections (conception du futur parcours muséographique), et accompagner de l'étude de programmation (fin 2020-premier semestre 2021), etc.

Afin d'officialiser l'intervention de la Direction, il est proposé d'établir une convention avec l'Agglomération du Gard rhodanien fixant les modalités d'intervention de la Direction de la conservation du Gard dans le projet de nouveau musée du Gard rhodanien.

A - Organisation et animation d'ateliers pédagogiques

L'accessibilité et la médiation sont au cœur de la politique du musée. Le pôle médiation reçoit chaque année plus de six mille scolaires. Un programme est envoyé chaque année à tous les établissements scolaires du Gard proposant un large panel d'animations gratuites (26 animations pour les maternelles et primaires, 17 pour les collèges et lycées). Ne pouvant satisfaire toutes les demandes émanant des établissements scolaires, le développement de documents de médiation permettra d'offrir aux enseignants la possibilité de réaliser des visites en autonomie.

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 3 070,00 € en dépenses de fonctionnement
- > d'inscrire un crédit de 5 000,00 € en recettes de fonctionnement

B - Médiation culturelle

Les animateurs conduisent aussi le week-end des visites pour des groupes d'adultes, qu'ils soient constitués ou associatifs.

Le succès du **cycle de conférences mensuelles** *une heure, une œuvre* ne se dément pas et attire un public régional varié. Pour satisfaire la demande du public, nous redonnons chaque conférence en semaine au musée de Villeneuve-lès-Avignon et à la médiathèque de Bagnols-sur-Cèze.

La mise en place d'ateliers de pratiques artistiques pour le public adulte et en situation de handicap rencontre également un franc succès. A partir de nos collections, les participants sont initiés à différentes techniques artistiques comme la linogravure, la tempera, les papiers découpés ou encore les papiers roulés. Cette approche ludique favorise l'appropriation des collections par le plus grand nombre.

La question de l'élargissement du public est une préoccupation constante : des actions spécifiques destinées aux « publics empêchés » vont dans le sens de l'ouverture du musée à tous.

La nuit des musées et les journées européennes du patrimoine restent d'année en année des temps forts à la rencontre du public dans tous les établissements que nous gérons. Des visites thématiques permettent à des personnes peu habituées à fréquenter un musée d'appréhender le patrimoine comme un bien collectif. C'est une demande chaque année plus forte. Nous recevons également des associations d'histoire et d'archéologie, ce qui assoit la notoriété du musée. Viennent également des groupes d'étudiants de Master 1 ou 2 des universités du Sud comme Montpellier, Aix-en-Provence, Avignon...

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 5 000,00 € en fonctionnement.

C - Publications à caractère scientifique

- Des outils d'aide à la visite favorisant l'appréhension des collections, des documents de communication pour valoriser la programmation culturelle, ainsi que des panneaux de signalétique seront édités afin de répondre aux ambitions énoncées plus haut en faveur de l'accès au plus grand nombre.
- ▶ Des panneaux et des cartels seront imprimés en vue des deux expositions temporaires.
- ▶ Publication de deux ouvrages proposés à la vente au musée :
- Un catalogue d'exposition accompagnera l'exposition temporaire de l'été, 2^e édition du cycle *Dialogues* mettant à l'honneur le travail d'un artiste en lien avec les collections du musée et le monument. (Prix de vente prévu : 15 €)
- Une bande dessinée sur la vie du peintre et conservateur Albert André sera réalisée en collaboration avec l'artiste-illustrateur Jean-Noël Criton et la Ville de Bagnols-sur-Cèze qui en cofinancera l'impression. (Prix de vente prévu : 20 €).

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 28 328,00 € en fonctionnement
- > d'inscrire un crédit de 3 000,00 € en recettes de fonctionnement

D - Création de produits dérivés

Afin de répondre à une forte attente du public, le comptoir de vente a été largement augmenté en 2020 avec la réalisation de nouveaux produits dérivés (sacs en toile, mugs, carnet, magnets, etc). Il est prévu cette année de le réapprovisionner, en particulier avec l'édition de nouvelles cartes postales présentant les acquisitions remarquables les plus récentes. Les produits dérivés constituent une source de recettes importantes.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 1 350,00 € en fonctionnement.

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 1 350,00 € en fonctionnement.

E - Présentation des collections permanentes

- Paiement des droits d'auteur des œuvres reproduites dans le programme de conférences annuel 1 heure 1 œuvre
- Reconduction des adhésions contractées en 2020 en faveur de la promotion du musée, notamment avec les offices de tourisme, le réseau Musées Occitanie et l'ICOM., inscription aux bourses de diffusion des dépliants.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 3 300,00 € en fonctionnement.

F – **Expositions d'œuvres temporaires**

Une demande de subvention est adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie afin de soutenir notre activité scientifique.

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 1 000,00 € en recettes de fonctionnement.

IV - PRESTATION SUPPORT

La vie quotidienne de la conservation et du musée génère quelques dépenses de fonctionnement :

A - Entretien des locaux et du matériel

Il est décidé d'inscrire un crédit de 1 350,00 € en fonctionnement.

B - Gestion de la régie de recettes

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 200,00 € en fonctionnement
- > d'inscrire un crédit de 7 950,00 € en recettes de fonctionnement

Au total, pour la réalisation des actions de l'axe : Enrichir, transmettre et partager la mémoire et le patrimoine communs, il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 54 598,00 € en fonctionnement
- > 40 000,00 € en investissement

En recettes:

> 54 050,00 € en fonctionnement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la Conservation départementale.

S0036 DCD - POLE DE GESTION

Description	Classic	E 4	Nist	AP	/AE	Fonctionn	ement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisitions	21	314	216					20 900,00
d'oeuvres	75	314	7581				1 100,00	
				Pı	restation		1 100,00	20 900,00
Création de								
produits dérivés	011	314	6068			1 350,00		
				Pı	restation	1 350,00		
Entretien des								
locaux et du	011	214	61550			1.250.00		
matériel	011	314	61558			1 350,00		
			1	Pı	restation	1 350,00		
Entretien en	011	214	(0(21			160.00		
état naturel	011	314	60631			160,00		
TF***		1	1	Pi	restation	160,00		
Expositions oeuvres								
temporaires	74	314	74718				1 000,00	
- comportant es			7.710	Pı	restation		1 000,00	
Médiation					CStation		1 000,00	
culturelle								
(visites								
commentées)	011	314	6228			5 000,00		
				Pı	restation	5 000,00		
Mise en sécurité	011	314	60632			3 100,00		
des biens	011	314	6156			1 400,00		
des biens	21	314	21848					1 100,00
				Pı	restation	4 500,00		1 100,00
						4.270.00		
Organisation et	011	314	6068			1 350,00		
animation	011	314	6188			1 220,00		
d'ateliers	011	51.	0100			1 220,00		
pédagogiques	011	314	6236			500,00		
	7.4	214	74710				5 000 00	
	74	314	74718	D		2 070 00	5 000,00	
D. Constant		1	1	Pi	restation	3 070,00	5 000,00	
Présentation des collections								
permanentes	011	314	6238			1 600,00		
p ====================================				Pı	restation	1 600,00		
				11	- Country	1 000,00		
Dublications :	011	314	6228			1 000,00		
Publications à caractère								
scientifique	011	314	6236			27 328,00		
1.	74	314	74718				3 000,00	
	, , ,	J 1 T	/ 7/10	D.	restation	28 328,00	3 000,00	
								** ***
					Totaux	45 358,00	10 100,00	22 000,00

S0037 DCD - REGIE ET DOCUMENTATION

				AP/	AE	Fonction	nement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Bibliothèque								
spécialisée	011	314	6182			2 040,00		
				Pres	station	2 040,00		
Gestion administrative								
et financière	74	314	7474				36 000,00	
				Pres	station		36 000,00	
	011	314	627			200,00		
Gestion de la régie de	70	314	7062				700,00	
regie de recettes	70	314	707				7 200,00	
1000000	70	314	70878				50,00	
				Pres	station	200,00	7 950,00	
	011	314	60632			1 000,00		
Inventaire et étude des collections	011	314	6182			300,00		
	011	314	6188			4 000,00		
				Pres	station	5 300,00		
Présentation des collections	011	314	6281			700,00		
permanentes	65	314	6581			1 000,00		
				Pres	station	1 700,00		
Restauration en l'état initial	23	314	2316					18 000,00
	•	•		Pres	station			18 000,00
				7	otaux	9 240,00	43 950,00	18 000,00

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Dans le cadre de l'orientation politique « développement de la citoyenneté et de l'épanouissement par l'accès à la culture et au sport », la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) met en œuvre des actions permettant de favoriser l'accès à la lecture publique de tous les gardois.

Les missions et interventions de la Direction du Livre et de la Lecture se déclinent en 2 grands volets budgétaires :

- Ressources culturelles
- Ressources documentaires

I) RESSOURCES CULTURELLES

A – Promouvoir la lecture publique – Organisation de manifestations culturelles

Des actions de promotion et médiation de la lecture publique sont organisées tout au long de l'année sur l'ensemble du Département en partenariat avec les bibliothèques communales ou intercommunales : des animations. Ces animations de lecture publique touchent un large public. Des actions destinées à des publics spécifiques sont également initiées (tournée petite enfance) en partenariat avec les structures d'accueil de ces publics.

Cette prestation permettra de financer :

Les intervenants: conteuses/conteurs, comédien(ne)s, musicien(ne)s... pour un montant de 12 000.00 €.

La prestation technique : pour l'accompagnement des manifestations culturelles : son et lumière pour un montant de 4 800,00 €.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 16 800,00 € en fonctionnement.

B - Accompagner le réseau de bibliothèques

1) Mise en réseau informatisé (des bibliothèques)

Les bibliothèques communales ou intercommunales avec lesquelles nous avons conventionné, doivent être soutenues et accompagnées financièrement pour faciliter une mise en réseau de l'ensemble des activités d'une bibliothèque/médiathèque.

Cette prestation apporte une aide aux bibliothèques communales et/ou intercommunales pour s'informatiser et/ou acquérir du matériel multimédia adapté à la gestion d'une bibliothèque. Cette aide est indispensable pour soutenir la mise en réseau des bibliothèques.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 15 000,00 € en investissement.

2) Subvention pour l'achat de mobilier de bibliothèque

Cette prestation apporte une aide pour l'équipement des bibliothèques communales et/ou intercommunales dans l'acquisition de mobilier spécifique de bibliothèque. Elle permet de soutenir les communes ou les communautés de communes dans l'aménagement adapté des locaux de bibliothèque pour tous les publics.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 26 000,00 € en investissement.

3) Diffusion par bibliobus

Au budget 2020, était programmée l'acquisition d'un bibliobus : outil de diffusion dans le réseau des bibliothèques accompagnées par le Département et sa DLL enrichi de nouveaux éléments :

- accessibilité aux personnes handicapées
- équipement informatique d'information et de consultation
- potentielle consommation énergétique innovante

Toutefois, suite à la crise sanitaire et au confinement lié au COVID, cette commande a dû être repoussée. Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de paiement de 310 000,00 € en investissement.

Au total, pour la réalisation de l'axe RESSOURCES CULTURELLES, il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021 :

En dépenses :

- > 16 800,00 € en fonctionnement
- > 351 000,00 € en investissement

II) RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Les collections (livres, documents audiovisuels, ressources numériques) accessibles pour le prêt en bibliothèque, doivent être régulièrement actualisées et renouvelées conformément à la politique documentaire définie par le département et traduite dans la charte documentaire. Pour maîtriser au mieux les collections et les autres services d'une bibliothèque, des formations gratuites sont proposées aux bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau de bibliothèques du département.

Par ailleurs, le Département soutient la création littéraire et artistique autour de la constitution et de la valorisation d'un fonds de livres d'artistes à la Direction du Livre et de la Lecture.

A- Gestion de la formation des bibliothécaires

L'objectif défini dans le schéma départemental est de favoriser la professionnalisation des équipes du réseau de bibliothèques, en grande majorité bénévoles. Des journées de formation autour du livre et de la lecture sont proposées tout au long de l'année.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 14 913,00 € en fonctionnement.

B) - Gestion des collections

Cette action permet, d'une part, l'acquisition de livres d'artistes, et d'autre part, l'équipement de l'ensemble des documents.

1) Fournitures d'équipement et adhésion à des associations métiers

La préparation matérielle des documents avant leur diffusion est évaluée en prenant en compte l'équipement nécessaire des ouvrages pour le prêt. L'adhésion à des "associations métiers" permet d'enrichir la gestion des collections.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 1 900,00 € en fonctionnement.

2) Livres d'artistes

L'intégration de livres d'artistes dans les collections du Département permet de constituer le patrimoine du Département en la matière et de porter à la connaissance d'un plus grand nombre les richesses culturelles et artistiques du Département et de la Région.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de paiement de 1 500,00 € en investissement.

C- Acquisition d'ouvrages pour les bibliobus

L'acquisition de fonds spécifiques notamment locaux, de fonds pour les acquisitions courantes, et de fonds pour les périodiques sont nécessaires au renouvellement des collections et à l'actualisation rapide des connaissances. Le support numérique est présent dans ces acquisitions. Toutes ces collections sont destinées au prêt.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 91 635,00 € en fonctionnement, réparti de la façon suivante :

- documentation : 90 592,00 € - périodiques : 1 043,00 €

D - Remboursement de documents perdus ou abîmés

Remboursement de documents perdus ou abîmés par les collectivités emprunteuses. Toutes les collections de la Direction du Livre et de la Lecture sont destinées au prêt des bibliothèques municipales ou intercommunales partenaires.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de 3 000,00 € en recettes.

Au total, pour la réalisation de l'axe **RESSOURCES DOCUMENTAIRES**, il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 2021.

En dépenses :

- > 108 448,00 € en fonctionnement
- > 1 500,00 € en investissement

En recettes:

> 3 000,00 € en fonctionnement

CONCLUSION:

Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il est décidé :

À d'inscrire un crédit de paiement total 2021 de :

En dépenses :

- ✓ 125 248,00 € en fonctionnement
- ✓ 352 500,00 € en investissement

En recettes:

✓ 3 000,00 € en fonctionnement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction du Livre et de la Lecture.

S0213

DLL - SERVICE RESSOURCES CULTURELLES

D 44	CI	F .	N . 4	AP/	AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Diffusion par bibliobus	21	313	2182				310 000,00
				Pr	estation		310 000,00
Mise en réseau informatisé	204	313	204141				15 000,00
				Pr	estation		15 000,00
Organisation de	011	313	6228			12 000,00	
manifestations culturelles	011	313	6288			4 800,00	
				Pr	estation	16 800,00	
Subvention pour l'achat de mobilier de bibliothèque	204	313	204141				26 000,00
				Pr	estation		26 000,00
					Totaux	16 800,00	351 000,00

DLL - SERVICE RESSOURCES S0034 DOCUMENTAIRES

D	Class	E 4	Nist	AI	P/AE	Fonction	nement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisitions	011	313	6065			90 592,00		
d'ouvrages pour les bibliobus	011	313	6182			1 043,00		
Dibliobus	77	313	773				3 000,00	
					Prestation	91 635,00	3 000,00	
Gestion de la								
formation des								
bibliothécaires	011	313	6183			14 913,00		
					Prestation	14 913,00		
Cartian das callentians	011	313	60632			1 900,00		
Gestion des collections	21	313	216					1 500,00
			•		Prestation	1 900,00	_	1 500,00
					Totaux	108 448,00	3 000,00	1 500,00

DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Pour répondre à la demande des usagers en offrant un accès illimité en ligne aux internautes, la Direction des Archives départementales procèdera à des opérations de numérisation et de mise en ligne de registres d'état civil et de registres paroissiaux mais également, pour cette année 2021 à celles des états signalétiques et des services. De plus, la dématérialisation des instruments de recherche qui permet aux chercheurs d'organiser au mieux leur consultation sera renforcée. Dans un souci de valorisation et de facilité d'accès, des animations nouvelles à destination de tous les publics seront proposées aux territoires gardois tant sur place, autour de l'exposition Bacchus au pays des archives, que virtuelles sur notre site internet.

Le budget présenté par la Direction des Archives départementales s'articule autour de trois axes principaux : collecter et conserver la mémoire départementale, valoriser les cultures et les traditions, transmettre l'histoire de nos territoires.

I) COLLECTER ET CONSERVER LA MEMOIRE DEPARTEMENTALE

A- Mission: Collecter les fonds d'archives

Dans le cadre de cette mission, les opérations de numérisation et de mise en ligne seront intensifiées en 2021 pour répondre à la demande pressante des usagers. La mise en place d'une prestation spécialisée permettra de commencer le traitement des plans du fonds des Houillères qui nécessitent une technicité particulière.

Aussi, il est décidé de créer l'AP 2021 PLANS et d'inscrire 40 000,00 € en 2021.

B– Mission: Conserver les fonds d'archives

1) Conservation curative:

Il est nécessaire de confier à des prestataires spécialisés les documents qui nécessitent une restauration avant numérisation ou pour une exposition.

Aussi, il est décidé d'inscrire en 2021 en investissement 150 000,00 € sur l'AP NUM 2018 et 60 000,00 € hors AP.

2) Conservation préventive

Les agents des Archives départementales se chargent de reconditionner les documents qui leurs sont confiés dans des matériaux spécifiques à la conservation. Ces conditionnements sont un réel investissement pour les archives patrimoniales.

Aussi, il est décidé:

- d'inscrire un crédit de paiement 2021 en investissement de 25 000,00 € pour l'AP CARTONS 2020 :
- > d'inscrire un crédit de paiement en investissement de 10 000,00 € (hors AP)
- > d'inscrire un crédit de paiement de 34 000,00 € en fonctionnement

L'ensemble des crédits de paiement 2021 à inscrire sur cette prestation s'élève à 35 000,00 € en investissement et 34 000,00 € en fonctionnement.

C – Mission : Préserver les archives communales anciennes

Subvention pour la restauration d'archives communales

Il s'agit d'aider les communes de moins de deux mille habitants qui rencontrent souvent des difficultés à équiper leurs locaux d'archivage de système de sécurité adapté (extincteurs, détection incendie, rayonnages métalliques).

Aussi, il est décidé d'inscrire en section d'investissement 5 000,00 € (hors AP).

II) VALORISER LES CULTURES ET LES TRADITIONS

La collecte règlementaire des archives publiques doit être complétée par des acquisitions tant dans le domaine de la bibliothèque que dans celui des archives privées afin de refléter toutes les cultures. Un travail d'encodage et de catalogage permet la mise en ligne de nos fichiers d'accès aux ressources.

Pour la mise à disposition d'un fonds documentaire : Achats d'ouvrages de bibliothèque et de revues historiques et spécialisées, catalogages et encodage de fichiers, il est décidé d'inscrire un crédit de 22 500,00 € en fonctionnement.

Pour l'acquisition d'archives privées, il est décidé d'inscrire un crédit de paiement de 15 000,00 € en investissement et 100,00 € en fonctionnement.

III) TRANSMETTRE L'HISTOIRE DE NOS TERRITOIRES

La valorisation des ressources archivistiques et patrimoniales du Gard avec notamment les ateliers, les animations et les conférences construits autour de l'exposition Bacchus au pays des archives nous aide à transmettre l'histoire de notre département. En 2021, des ressources supplémentaires seront proposées aux enseignants et aux territoires pour un accès à distance.

A – Mise en valeur des archives : réalisation d'expositions et de publications

Aussi, il est décidé:

- > d'inscrire un crédit de 36 000,00 € en fonctionnement
- > d'inscrire un crédit de 3 000,00 € en recettes de fonctionnement.

B) – Organisation et animation d'ateliers pédagogiques, conférences

Aussi, il est décidé:

> d'inscrire un crédit de 62 000,00 € en fonctionnement.

CONCLUSION:

Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il est décidé :

➤ de créer une autorisation de programme (AP) pour la réalisation sur 3 ans d'une prestation de préparation à l'archivage d'un montant total de 120 000,00 € réparti de 2021 à 2023 :

PLANS 2021 d'un montant total de 120 000,00 €.

> d'inscrire un crédit de paiement total 2021 de :

En dépenses :

- ✓ 154 600,00 € en fonctionnement
- ✓ 305 000,00 € en investissement

En recettes:

✓ 3 000,00 € en fonctionnement

De plus, des demandes seront effectuées auprès du Ministère de la Culture pour obtenir des subventions dans le cadre des appels à projet concernant les archives.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Archives départementales.

S0058

DAD -DIR ADJOINTE CONSERVATION ET COMMUNICATION

December	Char	East	N - 4	A	AP/AE	Fonctionnement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition d'archives (dons,	011	315	62268			100,00	
dépôt, legs, achats,	21	315	216				15 000,00
microfilmage,							
numérisation)	21	315	216	2021	PLANS		40 000,00
					Prestation	100,00	55 000,00
Conservation	21	315	216	2018	NUM		150 000,00
curative : reliure,							
restauration	23	315	2316				60 000,00
					Prestation		210 000,00
Conservation	011	315	6068			34 000,00	
préventive conditionnement	21	315	2157				10 000,00
petite restauration	21	315	2188	2020	CARTONS		25 000,00
					Prestation	34 000,00	35 000,00
Mise à disposition d'un fonds	011	315	6065			3 000,00	
documentaire	011	315	6182			4 500,00	
(bibliothèque							
spécialisée)	011	315	6188			15 000,00	
					Prestation	22 500,00	
					Totaux	56 600,00	300 000,00

S0084

DAD - DIR ADJOINTE VALORISATION ET PARTENARIATS

D ()	CI	Б .	N 7 4	AP	/AE	Fonctionn	ement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
	011	315	6188			35 000,00		
Mise en valeur des archives :expositions,	011	315	6241			1 000,00		
publications	70	315	70878				700,00	
	70	315	7088				2 300,00	
		1	1	Pro	estation	36 000,00	3 000,00	
Organisation et	011	315	6068			4 000,00		
animation d'ateliers pédagogiques	011	315	611			35 000,00		
pedagogiques	011	315	6188			23 000,00		
	•			Pro	estation	62 000,00		
Subvention pour restauration								
d'archives								
communales	204	315	204141					5 000,00
				Pro	estation			5 000,00
					Totaux	98 000,00	3 000,00	5 000,00

DIRECTION D'APPUI DGADCV

I- Promotion d'ouvrages

Il s'agit de recettes reversées par le diffuseur de l'ouvrage « Visa pour le Gard ».

A ce titre, il est décidé:

> d'inscrire 100,00 € en recettes de fonctionnement.

II- Subventions aux initiatives de promotion et d'animation locale

Depuis plusieurs années, le Département accompagne financièrement les acteurs locaux ou régionaux ayant une action significative en matière de promotion et d'animation économique en direction des entreprises et des salariés du département.

Pour ces derniers, le Département soutient les syndicats de salariés et les syndicats catégoriels dans leurs actions menées pour l'économie et les salariés gardois en assurant notamment la représentation de leurs adhérents dans de nombreuses instances de consultation et de concertation, destinées à éclairer la décision des partenaires économiques.

Il est décidé:

> d'inscrire 104 000,00 € en dépenses de fonctionnement.

CONCLUSION:

Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il est décidé :

d'inscrire un crédit de paiement total 2021 de :

En dépenses :

✓ 104 000,00 € en fonctionnement

En recettes:

✓ 100,00 € en fonctionnement

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Archives départementales.

S0116

DAP - BUDGET, FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

D	Chara	Fonct.	Nature	AP/	AE	Fonctionnement	
Prestation	Chap.			Année	Code	Dépenses	Recettes
Promotion d'ouvrages	70	311	7088				100,00
				P	restation		100,00
Subvention aux initiatives de							
promotion et d'animation locale	65	0201	6574			104 000,00	
				P	restation	104 000,00	
					Totaux	104 000,00	100,00

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE : gestion et patrimoine des collèges

Ce budget s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- 1 Optimiser le parc immobilier départemental
- 2 Pérenniser la qualité des lieux d'éducation
- 3 Prendre en compte le développement durable dans la stratégie patrimoniale
- 4 Moderniser et adapter les lieux d'éducation à l'évolution des Territoires gardois

L'ensemble des mouvements détaillés ci-dessous permettent de poursuivre la réalisation du programme d'opérations en fonction de leur état d'avancement.

I) OPTIMISER LE PARC IMMOBILIER DEPARTEMENTAL : 107 000,00 €

1 Gestion des marchés d'assurance : 95 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 95 000,00 € pour payer les primes d'assurance :

Chapitre 011, fonction 221, nature 6161: 95 000,00 €

2 Gestion des propriétés : 12 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 12 000,00 € pour les frais de gestion administrative des différentes propriétés du Département.

Chapitre 011, fonction 221, nature 62878: 12 000,00 €

3 Suivi des sinistres

Section de fonctionnement

En recettes de fonctionnement :

Il est prévu de percevoir **35 000,00** € sur le chapitre 77, fonction 221, nature 7788.

II) PERENNISER LA QUALITE DES LIEUX D'EDUCATION : 8 792 000,00 €

1 Achat de fournitures et matière d'œuvre : 30 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 30 000,00 € pour l'achat de fournitures.

Chapitre 011, fonction 221, nature 60632 : 30 000,00 €

2 Gestion des marchés de maintenance, de sécurité et de vérification des installations techniques : 631 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 181 000,00 € pour la maintenance et la vérification des installations de sécurité.

Chapitre 011, fonction 221, nature 6156 : 53 000,00 € Chapitre 011, fonction 221, nature 6228 : 128 000,00 €

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP :

Il est décidé d'inscrire 450 000,00 € pour des travaux et agencements des bâtiments :

Chapitre 20, fonction 221, nature 2031 : 20 000,00 € Chapitre 23, fonction 221, nature 231351 : 220 000,00 € Chapitre 23, fonction 221, nature 231735 : 210 000,00 €

3 Réalisation des travaux par les entreprises : 1 600,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 1 600,00 € pour payer les travaux réalisés par des entreprises en 2021.

Chapitre 011, fonction 221, nature 615221 : 1 600,00 €

4 Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des collèges : 7 948 400,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 518 400,00 € pour la maintenance et la sécurité des collèges.

Chapitre 011, fonction 221, nature 6135 : 3 000,00 € Chapitre 011, fonction 221, nature 615221 : 400 000,00 € Chapitre 011, fonction 221, nature 6156 : 59 400,00 € Chapitre 011, fonction 221, nature 617 : 6 000,00 € Chapitre 011, fonction 221, nature 6228 : 50 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Afin de programmer des nouvelles opérations de travaux et de maintenance des collèges, Il est nécessaire de revaloriser l'AP 2018 COLLEGES de 12 000 000,00 € et de la rephaser.

Il est également décidé de rephaser l'AP 2016 ACCESSCOLL.

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 1 750 000,00 € pour études et travaux et mise en accessibilité des collèges.

AP 2016 ACCESSCOLL 20-221-2031 : 250 000,00 € AP 2016 ACCESSCOLL 23-221-231351 : 1 000 000,00 € AP 2016 ACCESSCOLL 20-221-231735 : 500 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 5 680 000,00 € pour études et travaux de maintenance et de sécurité des collèges.

AP 2018 COLLEGES 20-221-2031 : 350 000,00 € AP 2018 COLLEGES 23-221-231312 : 350 000,00 € AP 2018 COLLEGES 23-221-231351 : 2570 000,00 € AP 2018 COLLEGES 23-221-231735 : 260 000,00 € AP 2018 COLLEGES 23-221-238 : 50 000,00 €

En recettes d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire une recette de 3 830 215,00 € pour la dotation annuelle départementale d'équipement des collèges versée par l'Etat.

Chapitre 13, fonction 221, nature 1332 : 3 830 215,00 €

5 Frais généraux collèges : 6 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 6 000,00 € pour les frais de gestion administratifs des collèges.

Chapitre 011, fonction 221, nature 62268 : 2 000,00 € Chapitre 011, fonction 221, nature 6227 : 4 000,00 €

6 Gestion de convention collège et halles de sport

Section d'investissement

En recettes d'investissement hors AP:

Il est prévu de percevoir **424 802,00** € de participation des communes pour la construction des halles de sport sur le chapitre 13, fonction 221, nature 1314.

7 Signalétique des collèges : 5 000,00 €

Section d'investissement

En dépenses d'investissement hors AP:

Il est décidé d'inscrire 5 000,00 € pour l'achat de signalétique pour les collèges.

Chapitre 21, fonction 221, nature 2188 : 5 000,00 €

<u>8 Vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé) : 170</u> 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire 170 000,00 € pour l'achat de vêtements de travail pour les agents des collèges sur le chapitre 011, fonction 221, nature 60636.

III) PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRATEGIE PATRIMONIALE : 692 000,00 €

1 Gestion du programme de Transition Energétique : 682 000,00 €

Section de fonctionnement

En recettes de fonctionnement :

Il est décidé d'inscrire une recette de 2 100,00 € sur le chapitre 75, fonction 221, nature 757.

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Afin d'engager des nouveaux programmes de soutien à la transition énergétique, il est nécessaire de revaloriser l'AP 2017 TRANSITION de 1 640 000,00 € et de la rephaser.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est décidé d'inscrire **682 000,00** € sur l'AP 2017 TRANSITION :

Chapitre 21, fonction 221, nature 2031 : 182 000,00 € Chapitre 21, fonction 221, nature 231351 : 500 000,00 €

En recettes d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire une recette de 1 600 000,00 € pour le dispositif Régional « NO WATT » versée par la Région Occitanie pour la construction du collège ADALOVELACE dans le quartier Mas de Mingue à Nîmes..

AP 2017 TRANSITION 13-221-1311 : 300 000,00 € AP 2017 TRANSITION 13-221-1312 : 1 300 000,00 €

2 Gestion des contrats fluides : 10 000,00 €

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement :

Afin de pouvoir payer des contrats d'abonnement d'énergie des collèges, il est décidé d'inscrire 10 000,00 € répartis comme suit :

Chapitre 011, fonction 221, nature 60612. : 10 000,00 €

IV) MODERNISER ET ADAPTER LES LIEUX D'EDUCATION A L'EVOLUTION DES TERRIOIRES GARDOIS : 15 694 000,00 €

1 Etudes et travaux de construction et d'extension collège : 13 697 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Afin de pouvoir poursuivre le programme de reconstruction du collège de Remoulins, il est nécessaire de revaloriser l'AP 2009 CREMCO de 1 500 000,00 € et de la rephaser.

Il est également décidé, au regard de l'état d'avancement des différents programmes de rephaser les enveloppes 2009 CNIVALCO (collège Jules Vallès), 2010 CGALHSCO (halle des sports collège de Gallargues), 2012 CBELCO (construction collège Bellegarde), 2018 CVEGSEGPA (classe Segpa collège de Vergèze), 2018 CGENSEGPA (classe segpa collège de St Géniès de Malgoires), 2020 CSTGILLECO (construction collège de St Gilles).

En dépenses d'investissement en AP:

Dans le cadre du projet de reconstruction du Collège de Remoulins, il est décidé d'inscrire 11 124 000,00 €.

AP 2009 CREMCO 23-221-238 : 11 124 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 243 000,00 € sur l'AP 2010 CGALHSCO pour la construction de la halle de sport du collège de Gallargues le Montueux.

AP 2010 CGALHSCO 23-221-238 : 243 000,00 €

Il est décidé d'inscrire 50 000,00 € sur l'AP 2009 CNIVALCO

AP 2009 CNIVALCO 23-221-238 : 50 000,00 €

Dans le cadre du projet de construction d'une classe SEGPA au collège de Vergèze, il est décidé d'inscrire 550 000,00 € répartis comme suit :

AP 2018 CVEGSEGPA 20-221-2031 : 50 000,00 € AP 2018 CVEGSEGPA 23-221-2317312 : 500 000,00 €

Dans le cadre du projet de construction d'une classe SEGPA au collège de Saint Géniès de Malgoirès, il est décidé d'inscrire 1 170 000,00 € répartis comme suit :

AP 2018 CGENSEGPA 20-221-2031 : 120 000,00 € AP 2018 CGENSEGPA 23-221-231312 : 1 050 000,00 €

Il est décidé d'inscrire sur l'AP 2020 CSTGILLECO 300 000,00 €

AP 2020 CSTGILLCO 20-221-2031 : 300 000,00 €

Il est décidé d'inscrire sur l'AP 2012 CBELCO **260 000,00 €** AP 2012 CBELCO 23-221-238 : 260 000,00 €

2 Etudes et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement collèges : 2 197 000,00 €

Section d'investissement

En Autorisation de Programme :

Il est décidé de **créer l'AP 2021 CSALINDRES** (construction du collège de Salindres) d'un montant de **15 000 000,00 €** phasée sur 5 ans.

							2021	2022	2023	2024	2025	Somme :
	1	20	221	2031	0	S0017	200 000,00	500 000,00	250 000,00	50 000,00		1 000 000,00
2021 - CSALINDRES	2	23	221	231312	0	S0017			2 500 000,00	6 000 000,00	3 500 000,00	12 000 000,00
2021 - GOALINDINES	3	23	221	231351	0	S0017				1 000 000,00		1 000 000,00
	5	23	221	238	0	S0017			500 000,00	500 000,00		1 000 000,00
202	2021 - CSALINDRES						200 000,00	500 000,00	3 250 000,00	7 550 000,00	3 500 000,00	15 000 000,00

En dépenses d'investissement en AP:

Il est décidé d'inscrire 1 197 000,00 € afin de réaliser les études et travaux prévus sur ces différents collèges :

Dans le cadre du projet de Restructuration du Collège Villeneuve les Avignon, il est décidé d'inscrire 1 550 000.00 € répartis comme suit :

2019 CVILNEVRES 20-221-2031 : 150 000,00 € 2019 CVILNEVRES 23-221-237 : 583 000,00 € 2019 CVILNEVRES 23-221-238 : 817 000,00 €

Dans le cadre des travaux de Réfection du préau du collège Jean ROSTAND à Nîmes, il est décidé d'inscrire 97 000,00 €:

2008-CNROSRES 23-221-2317312 : 97 000,00 €

Dans le cadre des travaux de Restructuration du collège cde Pont St Esprit, il est décidé d'inscrire 250 000,00 €:

AP 2014 CPSERES 20-221-2031 : 250 000,00 €

Dans le cadre du projet de reconstruction du collège de Salindres, il est décidé d'inscrire **200 000,00 €**. **AP 2021 CSALINDRES** 20-221-2031 : 200 000,00 €

Dans le cadre des travaux de réfection conduits sur différents collèges Départementaux, il est décidé d'inscrire 100 000,00 €

AP 2001 COLLEGES 23-221-2317312 : 100 000,00 €

En conclusion:

En crédits de paiement, le tableau ci-dessous résume le Budget Primitif 2021 présenté par la Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique pour la Gestion et Patrimoine des Collèges :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	24 461 000,00	5 855 017,00
FONCTIONNEMENT	1 024 000,00	37 100,00
TOTAL	25 485 000,00	5 892 117,00

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	114 573 779,51	0,00	114 573 779,51	100 000,00	168 270,94
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC - HALLE DE SPORT	2 447 118,69	0,00	2 447 118,69	0,00	112 781,42
2005	CSODCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	13 390 139,03	0,00	13 390 139,03	0,00	52 024,67
2006	BNIUFMRES	RESTRUCTURATION DE L'IUFM - NIMES	376 475,96	0,00	376 475,96	0,00	81 454,93
2006	CALDAURES	RESTRUCTURATION COLLEGE DAUDET ALES	22 740 206,03	0,00	22 740 206,03	0,00	582 192,05
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERSNIMES	11 828 000,00	0,00	11 828 000,00	0,00	54 018,77
2006	CVISEGPACO	COLLEGE DU VIGAN - CONSTRUCTION D'UNESEGPA	1 581 739,89	0,00	1 581 739,89	0,00	16 454,95
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE J.ROSTANDNIMES	16 136 000,00	0,00	16 136 000,00	97 000,00	31 808,78
2009	CBAVENRES	EXTENSION VIE SCOLAIRE COLL VENTADOURBAGNOLS/CEZE	310 000,00	0,00	310 000,00	0,00	291 576,55
2009	CGENHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL GENOLHAC	64 588,57	0,00	64 588,57	0,00	9 724,96
2009	CMANHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL DE MANDUEL	4 148 855,59	0,00	4 148 855,59	0,00	358 753,82
2009	CNIVALCO	RECONSTRUCTION HQE COLL J.VALLES NIMES	24 500 000,00	0,00	24 500 000,00	50 000,00	672 750,77
2009	CREMCO	RECONSTRUCTION COLLEGE DE REMOULINS	26 100 000,00	1 500 000,00	27 600 000,00	11 124 000,00	2 997 683,95
2009	CSGILRES	RESTRUCTURATION COLLEGE DE ST GILLES	20 681 000,00	0,00	20 681 000,00	0,00	20 664 049,80
2009	CUZJLTHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL JLT A UZES	4 610 000,00	0,00	4 610 000,00	0,00	439 056,80
2010	CGALHSCO	CONST HALLE DE SPORT COL GALLARGUES	4 639 000,00	0,00	4 639 000,00	243 000,00	19 980,00
2012	CBELCO	CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BELLEGARDE	19 405 134,16	0,00	19 405 134,16	260 000,00	9 745,39
2012	CSGILHSCO	CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE SPORTS AU COLLEGE DE ST GILLES	5 827 000,00	0,00	5 827 000,00	0,00	5 807 627,53
2014	CNIDIRESHS	REST HALLE SPORTS COLL DIDEROT	2 580 000,00	0,00	2 580 000,00	0,00	2 532 110,42
2014	CPSERES	RECONST COLL PONT ST ESPRIT	21 467 000,00	0,00	21 467 000,00	250 000,00	21 062 400,00
2015	CSALRES	RESTRUCTURATION DU COLLEGE DE SALINDRES	6 482 056,00	0,00	6 482 056,00	0,00	6 482 056,00
2016	ACCESSCOLL	MISE EN ACCESSIBILITE DES COLLEGES PUBLICS	12 369 243,00	0,00	12 369 243,00	1 750 000,00	9 809 435,54
2016	CGENSSCO	CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS A GENOLHAC	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 000 000,00	1 640 000,00	3 640 000,00	1 532 000,00	1 687 040,00
2018	CGENSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE ST GENIES MALGOIRES	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	1 170 000,00	489 018,55
2018	COLLEGES	GROSSES REPARATIONS SUR LES COLLEGES	19 000 000,00	12 000 000,00	31 000 000,00	5 680 000,00	9 891 362,42

2018	CONSUCL	UNITE DE CONDITIONNEMENT DES LEGUMES POUR LES COLLEGESGARDOIS-CONSTRUCTION- RESTRUCTURATION-REHABILITATION	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
2018	CVEGSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE VERGEZE	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	550 000,00	233 734,05
2019	CNCAPOURES	RESTRUCTURATION COLLEGE CAPOUCHINE	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	14 800 799,80
2019	CROQMAURES	EXTENSION COLLEGE ROQUEMAURE	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	2 564,53
2019	CVILNEVRES	RESTRUCTURATION COLLEGE VILLEUVE LES AVIGNON	5 600 000,00	0,00	5 600 000,00	1 550 000,00	3 143 271,88
2020	CBRIGNPARK	REAMENAGEMENT DU PARKING AU COLLEGE DE BRIGON	860 000,00	0,00	860 000,00	0,00	60 000,00
2020	CSTGILLECO	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE ST GILLES	14 880 000,00	0,00	14 880 000,00	650 000,00	14 180 000,00
2020	MAIDEPEX	EXTENSION DE LA MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	75 000,00	10 595 000,00
2021	CSALINDRES	RESTRUCTURATION COLLEGE SALINDRES		15 000 000,00	15 000 000,00	200 000,00	14 800 000,00

Recettes

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	15 405 780,92	0,00	15 405 780,92		
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC - HALLE DE SPORT	933,34	0,00	933,34		
2005	CSODCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	6 346,52	0,00	6 346,52		
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERSNIMES	1 446,23	0,00	1 446,23		
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE J.ROSTANDNIMES	76,14	0,00	76,14		
2009	CMANHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL DE MANDUEL	3 139,00	0,00	3 139,00	0,00	2 301,83
2009	CUZJLTHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL JLT A UZES	0,00	0,00	0,00		
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 594 900,00	3 730 000,00	6 324 900,00	2 630 000,00	2 236 000,00

S0012

DLOG - SERVICE ATELIER ET MAINTENANCE

Prestation	Char	E4	Nature	A	P/AE	Fonctionnement	Investissement
	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses
Achat de fournitures							
et matière d'oeuvre	011	221	60632			30 000,00	
					Prestation	30 000,00	
	011	221	6156			53 000,00	
Gestion des marchés							
de maintenance de	011	221	6228			128 000,00	
sécurité et de							
vérification des	20	221	2031				20 000,00
installations	20	221	2031				20 000,00
techniques	22	221	221251				220 000 00
teeninques	23	221	231351				220 000,00
	23	221	231735				210 000,00
					Prestation	181 000,00	450 000,00
Réalisation des							
travaux par des							
entreprises	011	221	615221			1 600,00	
					Prestation	1 600,00	
					Totaux	212 600,00	450 000,00

S0013

Prestation	G	.	3 7 /		AP/AE	Fonction	nement
	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes
Gestion des marchés							
d'assurance	011	221	6161			95 000,00	
					Prestation	95 000,00	
Gestion des propriétés	011	221	62878			12 000,00	
					Prestation	12 000,00	
Suivi des sinistres	77	221	7788				35 000,00
					Prestation		35 000,00
					Totaux	107 000,00	35 000,00

DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

D	GI.	Б	N . (AP/AE	Fonctionnement	Investis	sement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
	ı	1	ı	ı				
	20	221	2031	2018	CGENSEGPA		120 000,00	
	20	221	2031	2018			50 000,00	
	20	221	2031	2020	CSTGILLECO		300 000,00	
Etudes et travaux	23	221	231312	2018	CGENSEGPA		1 050 000,00	
de construction et d'extension Collèges	23	221	2317312	2018	CVEGSEGPA		500 000,00	
	23	221	238	2009	CNIVALCO		50 000,00	
	23	221	238	2009	CREMCO		11 124 000,00	
	23	221	238	2010	CGALHSCO		243 000,00	
	23	221	238	2012	CBELCO Prestation		260 000,00 13 697 000,00	
					Trestation		13 097 000,00	
	011	221	6135			3 000,00		
	011	221	615221			400 000,00		
	011	221	6156			59 400,00		
	011	221	617			6 000,00		
Etudes et travaux	011	221	6228			50 000,00		
de maintenance et de sécurité des collèges	13	221	1332					3 830 215,00
Coneges	20	221	2031	2016	ACCESSCOLL		250 000,00	
	20	221	2031	2018	COLLEGES		350 000,00	
	23	221	231312	2018	COLLEGES		350 000,00	
	23	221	231351	2018	COLLEGES		2 570 000,00	
	23	221	231351	2016	ACCESSCOLL		1 000 000,00	

I		1	1					
	23	221	2317312	2018	COLLEGES		100 000,00	
	23	221	231735	2016	ACCESSCOLL		500 000,00	
	23	221	231735	2018	COLLEGES		2 260 000,00	
	23	221	231/33	2018	COLLEGES		2 200 000,00	
	23	221	238	2018	COLLEGES		50 000,00	
					Prestation	518 400,00	7 430 000,00	3 830 215,00
	20	221	2031	2021	CSALINDRES		200 000,00	
	20	221	2031	2014	CPSERES		250 000,00	
Etudes et travaux de	20	221	2031	2019	CVILNEVRES		150 000,00	
restructuration, réhabilitation, réaménagement	23	221	2317312	2001	COLLEGES		100 000,00	
Collèges	23	221	2317312	2008	CNROSRES		97 000,00	
	23	221	237	2019	CVILNEVRES		583 000,00	
	23	221	238	2019	CVILNEVRES		817 000,00	
	23	221	236	2017	Prestation		2 197 000,00	
Frais généraux	011	221	62268		2. Countin	2 000,00		
Collèges	011	221	6227			4 000,00		
					Prestation	6 000,00		
Gestion de conventions Collèges et Halles								
de sport	13	221	1314					424 802,00
G. d	1	1		I	Prestation			424 802,00
Gestion du programme de Transition								
Energétique	23	221	231351	2017	TRANSITION		500 000,00	
					Prestation		500 000,00	
					Totaux	524 400,00	22 825 000,00	4 255 017,00

S0044 DLOG - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE

	<u> </u>			1	AP/AE	Fonction	nement	Investi	ssement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Gestion des fluides	011	221	60612			10 000,00			
					Prestation	10 000,00			
	13	221	1311	2017	TRANSITION				300 000,00
Gestion du programme	13	221	1312	2017	TRANSITION				1 300 000,00
de Transition Energétique	20	221	2031	2017	TRANSITION			182 000,00	
	75	221	757				2 100,00		
					Prestation		2 100,00	182 000,00	1 600 000,00
					Totaux	10 000,00	2 100,00	182 000,00	1 600 000,00

S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

D	GI.	Б	3 7	AP/	AE	Fonctionr	nement	Investissement
Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Signalétique des								
bâtiments	21	221	2188					5 000,00
				Pre	station			5 000,00
Vêtements de								
travail	011	221	60636			170 000,00		
				Pre	station	170 000,00		
				1	Totaux	170 000,00		5 000,00